

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, édés., *Etudes sur le XVIII^e siècle*, Volume V, Editions de l'Université de Bruxelles, 1978.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.

L'œuvre a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

V

Éditées par les soins de

Roland MORTIER et Hervé HASQUIN

1978

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII^e SIÈCLE

Directeur : R. Mortier

Secrétaire : H. Hasquin

Pour tous renseignements, écrire à H. Hasquin

Faculté de Philosophie et Lettres

Université Libre de Bruxelles

50, av. F.D. Roosevelt — 1050 Bruxelles

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Parc Léopold — 1040 Bruxelles — Belgique

ÉTUDES
sur
LE XVIII^e SIÈCLE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES
Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE
V

Éditées par les soins de

Roland MORTIER et Hervé HASQUIN

1978
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

I.S.B.N. 2-8004-0677-1

D/1979/0171/4

© by **Éditions de l'Université de Bruxelles, 1979**

Parc Léopold, 1040 Bruxelles, Belgique

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, y compris les microfilms
et les photocopies, réservés pour tous pays

Imprimé en Belgique

SUPPLÉMENT À LA BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX

D'ANDRÉ BOUTEMY SUR LE XVIII^e SIÈCLE (1)

par

Guy CAMBIER

Université Libre de Bruxelles

Il faut ajouter à la liste publiée aux pages 10-11 du tome II des *Etudes sur le XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1975 :

Le rôle des Allemands dans l'ébénisterie parisienne sous Louis XV, dans *Provocatie en Inspiratie. Provocation et Inspiration. Liber amicorum Leopold Flam*, II, Anvers, Uitgeverij Ontwikkeling, 1975, pp. 778-786.

André Boutemy avait présenté le 5 mai 1973, devant la Société de l'histoire de l'art français, une communication intitulée :

Quelques meubles identifiés de B.V.R.B., de Latz et J.Fr. Oeben (voir *Hommages à André Boutemy*, éd. G. Cambier, Bruxelles, Latomus, 1976, p. 18).

Interrogée sur la date où paraîtrait cette étude dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, Mademoiselle M.-Th. Laureilhe m'écrivait le 27 février 1978 : « En réponse à votre lettre du 14 février 1978, nous regrettons de devoir vous informer que le manuscrit de l'article de Monsieur Boutemy ne nous étant pas parvenu, nous n'avons pu le publier dans le volume 1973, ni dans aucun suivant ». Je n'ai pas retrouvé le texte de *Quelques meubles...* dans les papiers d'André Boutemy.

¹ Parue dans le tome II des *Etudes*, 1975, pp. 7-11.

I. HISTOIRE DES IDÉES

QUAND MONSEIGNEUR D'HERMOPOLIS PASTICHAIT LE « JARGON PHILOSOPHIQUE »

par

Roland MORTIER
Université Libre de Bruxelles

On sait le rôle joué par La Harpe, par l'abbé Barruel, par le Jésuite Feller et par quelques autres, dans la mise en accusation de la « philosophie des lumières » à l'époque de la Révolution française. Ce sont eux qui accréditeront longtemps la thèse du complot « philosophique » contre la royauté et l'ordre établi, qui mettront en circulation des arguments dont l'écho se prolongera jusqu'à Taine et au-delà, qui se voudront les accusateurs au grand procès des « lumières ». On sait moins, en revanche, ce que fut, un peu plus tard, sous la Restauration, l'action tenace et inlassable de l'évêque Frayssinous contre la pensée rationaliste et contre les institutions qui en perpétuaient le rayonnement. L'évêque *in-partibus* d'Hermopolis fut en effet, au temps de la « Terreur blanche », l'inspirateur d'une vaste campagne d'opinion, soutenue par la prédication et par l'écrit, qui visait à détruire les derniers vestiges d'une philosophie tenue pour mensongère, perverse et subversive ¹.

Originaire d'une des régions les plus pauvres et les moins peuplées de la France, le Rouergue (que la Révolution devait rebaptiser Département de l'Aveyron), Denis Frayssinous était né le 9 mai 1765 dans un petit village des

¹ Le meilleur ouvrage qui lui soit consacré est l'œuvre du chanoine Adrien Garnier, *Frayssinous. Son rôle dans l'Université sous la Restauration (1822-1828)*, Paris, Picard et Rodez, Carrère, 1925, 8° (Thèse de Lettres, Univ. de Grenoble), avec un portrait et une bibliographie.

Il existe aussi des biographies plus anciennes : Baron Henrion, *Vie de Mgr. Frayssinous, évêque d'Hermopolis*, 2v. in-8°, 1844 et Lucien Alazard, *Etude biographique sur Mgr. Frayssinous* (Publ. de la Soc. des L., des Sc. et des Arts de l'Aveyron), 32 p. in-8°, Rodez, 1868.

environs d'Espalion². Destiné dès l'enfance à la carrière ecclésiastique, il étudia au collège de Rodez, où il eut pour professeur l'abbé Antoine-Gervais Girard, dont les *Préceptes de rhétorique tirés des auteurs anciens et modernes* (Rodez, 1787) restèrent longtemps un manuel classique, mais qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme l'abbé Gabriel Girard, dont le traité sur les *Synonymes français* faisait l'admiration de Diderot. A Paris, Frayssinous fut le condisciple du jeune de Pradt, futur archevêque de Malines et fougueux ultra-montain. En 1788, il fut admis dans la Société de St Sulpice et il prononça ses vœux — coïncidence symbolique — en 1789. Du fait qu'il n'exerçait aucune fonction ecclésiastique, il n'eut pas à prêter serment à la constitution civile du clergé. Il ne semble d'ailleurs pas que son attitude, à l'époque, ait été celle d'un opposant farouche, puisqu'en 1793 il prêta le serment de liberté et d'égalité exigé par la Constitution. Après Thermidor, le jeune prêtre devint vicaire dans une obscure paroisse de sa province natale (à Curières, de 1795 à 1800).

Rien, jusqu'alors, ne le désignait particulièrement à l'attention de ses supérieurs, et moins encore à celle du grand public. Le Concordat allait, enfin, permettre à Frayssinous de donner toute sa mesure et le tirer de l'obscurité. En 1801, la congrégation de St Sulpice fut autorisée à reprendre ses activités et l'abbé Frayssinous se vit attribuer la charge, importante et délicate après un siècle de contestation religieuse, de l'enseignement de la théologie dogmatique. Les conférences à St Sulpice suscitèrent un engouement très vif, surtout auprès de la jeunesse, ce qui lui valut quelques ennuis avec la police³. Non que le gouvernement consulaire s'opposât en principe à cette prédication, mais il souhaitait y trouver des orientations politiques plus favorables au nouveau régime, à quoi Frayssinous refusa de se plier. La police céda d'abord, puis revint à la charge en septembre 1809, et supprima les conférences avec l'approbation de l'Empereur. Elles ne devaient reprendre qu'avec la chute de Napoléon, en 1814, et se poursuivre jusqu'au sacre de Mgr. Frayssinous en 1822. L'ensemble de ces discours fut ensuite publié sous le titre général *Défense du Christianisme, ou Conférences sur la Religion* (3 vol. in-8°, 1825)⁴ : il reprenait la substance des principaux apologistes antérieurs, mais en actualisant leurs données et en dénon-

² A la Vayssière, dans la paroisse de Cadayrac. Sa mère, Marguerite Pons du Cros, était de petite noblesse. Son père était avocat au Parlement de Toulouse et fermier de plusieurs domaines de l'abbaye de Bonneval (selon A. Garnier, *op. cit.*).

³ Son élève, l'abbé Teysseire, précise que cet enseignement s'adressait surtout à des jeunes gens de seize à vingt-quatre ans, provenant surtout « de la première classe ». Portalis, dans un rapport présenté à l'Empereur en 1807, parle de quatre mille auditeurs et précise de quel milieu ils proviennent : élèves de l'Ecole Polytechnique, étudiants en droit et en médecine, savants, hommes de lettres, professeurs, fonctionnaires, évêques de passage, etc.

⁴ Le catalogue de la B.N. en dénombre 23 réimpressions de 1825 à 1884, ainsi que de nombreuses traductions (dans l'ordre : flamande, italienne, polonaise, anglaise et espagnole). Il en existe également une réfutation, par M. le docteur Mary ***, sous le titre *Le Christianisme et le libre examen. Discussion des arguments apologistiques de Grotius, Pascal, etc., etc.*, 2 t., Paris, 1864.

çant la responsabilité des impiétés philosophiques dans le déclenchement de la Révolution. Le succès de ces conférences est attesté par le *Journal des Débats* (27 janvier 1805), qui ajoute qu'elles sont dirigées principalement « contre les systèmes des athées et des matérialistes ». Du côté « philosophique », on ironisa sur le succès de ces diatribes auprès du public conservateur. Morellet écrit à Roederer, en mars 1807 : « J'ai à vous parler du succès prodigieux d'un M. Fressinous, missionnaire d'une espèce nouvelle, qui fait tous les dimanches à St Sulpice, de deux à quatre, une catilinaire ou une verrine, comme il vous plaira, contre les conspirateurs et les brigands qu'on appelle *philosophes*. Il a pour auditeurs plus que bénévoles toutes les dames du Faubourg Saint-Germain, et même celles qui se sont retirées dans notre faubourg Saint-Honoré, et tous les jeunes gens de même étoffe » (*Mémoires inédits sur le XVIII^e siècle et la Révolution*, t II, p. 175).

On se tromperait en croyant que l'abbé Frayssinous ait été personnellement suspect à l'Empereur, ou même qu'il ait intrigué contre « l'ogre »⁵. A la création de l'Université, Fontanes le fit nommer inspecteur de l'Académie de Paris, et il participa activement aux travaux de la commission ecclésiastique présidée par le Cardinal Fesch, oncle de l'Empereur, chargée de la gestion des affaires de l'Eglise de France. Mais s'il était loin d'appartenir à l'opposition ouverte, il n'avait rien d'un « inconditionnel », sinon de sa foi religieuse. Lorsque la congrégation sulpicienne fut dissoute, en 1811, Frayssinous se retira auprès de sa mère, dans le Rouergue natal, où il attendit patiemment la chute de Napoléon et le retour des Bourbons.

La Restauration le rapela à Paris, où il put reprendre ses conférences de théologie dogmatique. En 1816, il prononçait à Bordeaux une série de discours sur les fondements de la religion. En 1817, il avait l'honneur et le privilège de prêcher l'Avent devant la cour de Louis XVIII.

Pourtant, les dissensions internes qui avaient miné l'Eglise du XVIII^e siècle n'étaient pas entièrement éteintes : bien au contraire, la victoire du parti dévot n'allait pas tarder à les ranimer. A la fin de 1817, l'abbé Frayssinous publiait un ouvrage qui provoqua aussitôt un immense tollé du côté des ultramontains, et qui lui valut l'étiquette tant réprouvée de « janséniste ». Il s'intitulait *Les vrais principes de l'Eglise gallicane sur la puissance ecclésiastique, la papauté, les libertés gallicanes, la promotion des évêques, les trois concordats et les appels comme d'abus*. Mais l'indépendance de Frayssinous n'altérait pas son inébranlable orthodoxie, et il ne perdit à aucun moment la confiance de Louis XVIII. Le vieux Roi fit de lui son premier aumônier et il ratifia avec une évidente satisfaction les promotions successives qui allaient échoir à Frayssinous au cours des dernières

⁵ Napoléon voyait surtout dans les conférences de St Sulpice un centre de ralliement de l'opposition conservatrice. Lorsqu'en 1810 le cardinal Maury revint à la charge, l'Empereur lui fit répondre, le 13 novembre : « les Conférences de l'abbé Frayssinous ne servent à rien ».

années de son règne : en 1822, sa nomination honorifique au titre d'évêque *in partibus* d'Hermopolis (en Haute-Egypte) ; la même année, son accession aux fonctions de Grand-Maître de l'Université et son entrée à l'Académie française ⁶ ; en août 1824, son élévation à la pairie, avec le titre de comte. Le 26 août 1824, il entra au gouvernement pour y occuper le poste nouveau de Ministre des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction Publique, jonction pour le moins originale et hautement significative.

C'est en cette qualité que Frayssinous prononça, à la Chambre, plusieurs discours importants empreints d'une grande intransigeance doctrinale et animés par un zèle antirévolutionnaire et antiphilosophique qui le poussa, d'autre part, à fermer les portes d'une des créations les plus redoutables de la Révolution, l'Ecole Normale de Paris, et à suspendre un temps les cours de l'Ecole de Médecine. En fait, l'évêque d'Hermopolis joua un rôle déterminant dans la tentative d'écrasement de la pensée libre et critique qui marque les années les plus sombres de la Restauration ⁷. L'orthodoxie conservatrice et la pensée réactionnaire avaient trouvé en ce Méridional intelligent et passionné un de leurs porte-parole les plus éloquents ; la liberté de la presse eut aussi, en sa personne, un de ses ennemis les plus irréductibles.

Frayssinous assista Louis XVIII dans ses derniers moments et prononça son oraison funèbre à St Denis, le 25 octobre 1824. Le règne de Charles X ne changea rien, du moins initialement, à son statut éminent. Membre du gouvernement Villèle, il fut maintenu dans celui de Martignac, tout en ne conservant que le portefeuille des Affaires Ecclésiastiques, disjoint en janvier 1828 de l'Instruction Publique. Mais lorsque le gouvernement Martignac décida de prendre des mesures restrictives à l'égard des Jésuites et des séminaires, le comte de Frayssinous préféra démissionner, et devint Ministre d'Etat.

On imagine aisément quelle fut sa réaction devant la Révolution de Juillet qui mit Louis-Philippe, le fils de Philippe-Egalité, sur le trône de France. Il commença par prendre ses distances en se rendant à Rome, et se retira ensuite dans son Rouergue natal. Il en fut rappelé par l'ex-roi, sensible à cette hautaine fidélité, et qui lui confia, dans sa résidence d'exil à Prague, l'éducation de son petit-fils. Il assista Charles X dans ses derniers moments, comme il l'avait fait pour Louis XVIII, et le roi déchu mourut entre ses bras le 6 novembre 1836, à Goritz. Sa présence au chevet des derniers Bourbons prend, à la réflexion, un

⁶ Cette élection fit couler beaucoup d'encre, en suscitant du côté libéral des libelles et des satires en vers.

⁷ A. Garnier cite une lettre de Lamennais, datée de 1820, et qui dénonçait l'Université comme « ce que la Révolution a produit peut-être de plus détestable et de plus funeste ». Jugeant sans doute Mgr. d'Hermopolis encore trop modéré, Lamennais fit insérer dans *Le Drapeau blanc* (22 août 1823) une lettre ouverte qui stigmatisait « la profonde impiété et les mœurs dissolues des collègues », « l'esprit de révolte y pénétrant avec les doctrines révolutionnaires », et s'indignait de ne pas voir « employer la force armée pour réduire cette jeunesse indisciplinée ».

caractère presque symbolique : elle est le fait d'un ecclésiastique d'Ancien Régime, qui aurait dû vivre au siècle de Louis XIV et s'était manifestement trompé d'époque.

Rentré à Paris, Mgr. d'Hermopolis se retira à la Maison des Missions Etrangères (octobre 1838), puis il regagna le Rouergue, où une attaque d'apoplexie le foudroya le 12 décembre 1841. Il avait soixante-seize ans. On l'inhuma dans la chapelle de St Geniez (Aveyron), où son ancien élève, le duc de Bordeaux, lui fit élever un mausolée.

La vie et l'œuvre de Mgr. Frayssinous sont le reflet d'une époque d'intolérance religieuse, de répression intellectuelle, d'étouffement de tous les germes de pensée critique répandus par le siècle des « lumières ». C'est l'époque qui voit se multiplier les censures, les poursuites, les interdictions et les procès politiques, celle où le XVIII^e siècle est ouvertement dénoncé comme le responsable de tous les maux, le fauteur de tous les troubles. Dans cette campagne d'intimidation et de propagande, l'action de Frayssinous fut déterminante. Nous savons d'ailleurs qu'elle eut un profond retentissement et qu'elle suscita bon nombre de pamphlets et d'opuscules où la haine du libéralisme se confond avec celle de Voltaire, la dénonciation du matérialisme avec celle de la subversion sociale⁸.

Pour l'essentiel, l'œuvre de Mgr. de Frayssinous est celle d'un orateur de la chaire, et il convient d'en tenir compte pour la juger correctement. Elle a été réunie et éditée par l'abbé Migne en 1856, dans la *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés* (2^e série, tome X) qui fait suite à sa fameuse *Patrologie*.

À côté de la monumentale *Défense du Christianisme*, de nombreux sermons et de diverses conférences, le lecteur a la surprise d'y rencontrer un morceau inhabituellement bref et fort bien venu, qui se présente comme l'oraison funèbre d'un révolutionnaire, adepte de la philosophie matérialiste, complètement intoxiqué par le jargon de la « secte »⁹. Cette *Oraison funèbre du Philosophe Thomas Pagniodès*, signée « Un ami de Thomas Pagniodès », figure parmi les « Mélanges », colonnes 1123 à 1125, sans date ni indication d'origine. Avec un

⁸ René Pomeau cite dans *La Religion de Voltaire*, rééd. 1969, p. 71-72, l'exemple de L. Paillet de Warcy, à qui la prédication de l'abbé Frayssinous suggéra l'idée de rédiger un énorme ouvrage contre Voltaire (*Histoire de la vie et des œuvres de Voltaire, suivie des jugements qu'ont portés de cet homme célèbre divers auteurs estimés*, Paris, 1824, 2 vol., spécialement p. 174, note 1).

⁹ J.-Fr. La Harpe l'avait précédé dans cette accusation. Voir son livre *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou de la persécution suscitée par les barbares du XVIII^e siècle contre la religion chrétienne et ses ministres*, Paris, Migneret, 1797. On pourrait dire de beaucoup d'antiphilosophes ce que René Pomeau dit de lui, *op cit.*, p. 461 : « Il a eu peur, et il a cru ». Quant à la parodie du « jargon philosophique », elle remonte à la fameuse comédie de Palissot, *Les Philosophes*, qui déclencha la colère des encyclopédistes (voir encore *Le Neveu de Rameau*).

humour passablement voltairien et une connaissance à la fois précise et sûre du vocabulaire « philosophique », Frayssinous y tourne en dérision les mots-clés du matérialisme et les fait apparaître du même coup comme de ridicules tabous, expression du plus aveugle des fanatismes. Ainsi s'explique l'usage systématique et calculé des italiques, qui doivent faire ressortir au premier coup d'œil les côtés sectaires, conventionnels et dogmatiques de cette coterie tant abhorrée de révolutionnaires athées. Mais laissons d'abord parler le texte.

ORAISON FUNÈBRE DU PHILOSOPHE THOMAS PAGNIODES.

« Au nom de tous les philosophes, de tous les cosmopolites, de toute la » société *des frères et amis*, de tous les zélateurs de la *perfectibilité*, bonheur et » gloire à *Jacob Pontdu*, qui a donné au public le procès-verbal de la mort de » Thomas Pagniodès, par lequel il appert qu'en dépit des prêtres, il est des » hommes qui savent mourir sans Dieu, comme ils ont vécu sans Dieu : c'est là » une de ces pièces malheureusement trop rares, qui avancent prodigieusement » les affaires de la philosophie et les progrès de l'esprit humain ; c'est là un » camouflet donné au *fanatisme*, qui fera du bruit dans le monde ; et voilà » comme la mort des grands philosophes est pour le moins aussi utile au genre » humain que leur vie. Je n'ai pas cru qu'on dût passer légèrement sur la mé- » moire du grand Thomas Pagniodès ; aussi bien, ce n'est pas l'intention d'un » philosophe qu'on l'oublie quand il a cessé de vivre. Et moi aussi, j'avais le » bonheur d'approcher de ce personnage ; je l'ai accompagné jusqu'à sa dernière » demeure, et l'amitié me tenant lieu d'éloquence, j'ai prononcé sur sa tombe » l'éloge funèbre qu'on va lire, si capable d'attendrir les *êtres organisés*, et que je » recommande comme la constitution de 93, à la *sensibilité* de toutes les mères » de famille.

« Il n'est donc plus, Thomas Pagniodès, un des plus illustres *bipèdes* à » *direction verticale* qui ait marché sur la terre ; la voilà donc cette *masse* naguère » *organisée et sensible* qui, pour parler le langage d'un de nos frères octogénaires, » *recevait de l'esprit, de tout ce qui l'entourait et de ses besoins*. Certes, *ses* » *besoins et sa force attractive* étaient grands comme sa corpulence ; aussi, jamais » on ne vit de *masse* plus propre à soutenir l'esprit des corps environnants. Telle » que la bouteille de Leyde, chargée de fluide électrique, elle était si chargée de » cet autre fluide qu'on appelle *esprit*, que, dans les accès de son humeur, elle en » faisait ressentir au loin de vives commotions ; surtout si l'on prononçait devant » elle le mot de *prêtre*, c'était une *détonation* à faire trembler tous les *fanatiques* » du globe.

« Mais je ne veux pas anticiper ici sur ce que j'aurai à raconter dans la suite : » pour prendre les choses dès leur origine, je dirai que la mère du grand homme » que nous pleurons, dans le temps qu'elle le portait dans son sein, fut avertie » en songe de ce qu'il serait un jour. Dans un rêve *philosophique*, elle crut » avoir mis au monde un bûcheron armé d'une hache, abattant d'un bras infati- » gable les arbres d'un bois voisin qui ne lui appartenait pas, présage infaillible » d'un philosophe qui ferait un *grand abattis dans la forêt des préjugés* ; et en » effet, que de *fagots* n'a-t-il pas donnés, dignes d'être mis à côté de ceux de ses

» confrères ! Je ne dirai rien ici de ses premières années ; aussi bien, si j'en
 » parlais, je serais forcé de dire, qu'élevé par des parents chrétiens, il avait eu
 » le malheur d'être *dévo*t, et la *nature* sait combien sa lumière eut de peine à
 » percer la croûte épaisse des préjugés de son enfance.

» Où m'arrêté-je, citoyens ? Je me hâte de vous peindre Pagniodès au milieu
 » de ses occupations domestiques ; sa demeure était celle d'un sage : en entrant
 » dans son cabinet, je craignais toujours de dérober au bonheur du genre humain
 » tous les moments pendant lesquels il voulait bien me souffrir en sa présence.
 » Sur son bureau était le buste de Brutus, et sur sa cheminée le tableau de Caton,
 » avec ses entrailles déchirées, donnant un grand coup de poing à son esclave ;
 » et cette image était devant ses yeux, lorsque, sur son lit de mort, il apostropha,
 » de sa table de nuit, sa servante, l'infortunée Marguerite, qui avait bien tort aussi
 » de lui faire la plus impertinente des propositions que puisse entendre un philo-
 » sophe, celle de mettre ordre à sa conscience. Ses livres favoris étaient *l'Homme*
 » *machine* et le *Système de la nature* ; surtout ce dernier faisait ses délices ; il ne
 » s'endormait jamais sans s'être bien confirmé par la lecture de ce livre, dans la
 » pensée qu'il n'y avait pas de Dieu, et s'être ainsi rassuré contre certaines ter-
 » reurs. *Jeune homme*, me dit-il un jour, en me serrant le bras, *prends et lis* ;
 » tout est dans ce livre ; là repose le bonheur du genre humain, et volontiers je
 » ferais, touchant cet ouvrage, le dilemme que fit, au sujet de l'Alcoran, le calife
 » qui livra aux flammes une bibliothèque fameuse.

» Il fallait voir comme le C. Pagniodès élevait ses enfants, non pas dans
 » l'amour de Dieu, mais dans l'amour de la *nature*, et comment leur expliquant
 » Helvétius, il leur *démontrait* que si le cheval avait des *main*s, l'homme qui
 » le monte pourrait bien être monté à son tour par le cheval. Bon père, il par-
 » donnait tout, excepté le tort de parler de Dieu. Un jour qu'un de ses enfants,
 » tourmenté d'une colique, joignait ses petites mains, et les yeux tournés vers le
 » ciel, s'écriait douloureusement : *Mon Dieu !* le père le terrassa d'un regard
 » foudroyant. J'aimais à voir comme il recevait leurs caresses en homme savant :
 » le plus jeune s'étant précipité dans ses bras, il se tourne vers sa femme :
 » Femelle, lui dit-il, vois comme ce petit corps est attiré par la masse du mien ;
 » sache que, parmi les êtres organisés, *l'amour* vient de *l'attraction newtonienne*,
 » comme la *haine* n'est qu'une *sorte de répulsion* : ainsi l'enseigne le maître,
 » l'auteur du *Système de la nature*.

» O grand homme, l'univers s'apercevra bientôt que tu lui manques ! et vous,
 » *chiens de Chrétiens, Galiléens, Nazaréens, troupe de cagots*, vous vous réjouis-
 » sez peut-être de la mort de Pagniodès ; vous l'accusiez d'être impie ; sachez
 » qu'il était plus pieux que vous ; il savait depuis peu, par la découverte d'un de
 » ses confrères, que le fondateur du christianisme était le soleil, et que ses disciples
 » étaient les signes du zodiaque. Tous les matins il faisait sa prière au *Grand-*
 » *Tout* : il adorait la *nature*, il avait une dévotion spéciale à *tous les êtres méta-*
 » *physiques*, et il avait composé une litanie de *toutes les abstractions*, depuis
 » Aristote jusqu'à Condillac, qu'il récitait tous les soirs. Ah ! *cafards*, comme
 » Pagniodès vous détestait bien cordialement !

» Qu'est-il besoin de remarquer ici qu'en bon *matérialiste*, Pagniodès n'avait
 » point d'*âme* ; mais en compensation, comme sa bouche était pleine d'humanité !
 » Cent fois je l'ai entendu s'apitoyer sur la *traite des nègres*. Entasser des prêtres

» sur des vaisseaux, et les encaquer comme des harengs, à la bonne heure ; mais
 » *les noirs, les noirs !* quel déshonneur pour les principes ! On dit, il est vrai,
 » que dans leur pays ils se mangent entre eux, et que, pour les empêcher d'être
 » anthropophages, il est bon de leur faire cultiver la terre. Mais que vous
 » importe, barbares Européens, que des hommes se mangent en Afrique ? *Tous*
 » *les goûts sont dans la nature, et le meilleur est celui qu'on a.*

» Je finirai par révéler à la postérité un secret qu'elle eût ignoré sans moi,
 » c'est que *Pagniodès* est mort d'un excès de *philosophie*. Ami, me disait-il, la
 » philosophie me tue ; je croyais qu'il n'y avait plus de chrétiens en France, et il
 » s'en trouve encore quelques-uns. J'avais prédit que *la philosophie* étoufferait le
 » *fanatisme*, que le *décadi* mangerait le *dimanche*, et je me suis trompé ; la
 » fièvre *anti-chrétienne* me consume, je meurs, mais je meurs sans regrets ; je
 » crois à la *métémpycose*, et j'aime mieux devenir *singe* ou *loup* que de rester
 » homme au milieu d'un peuple qui se passe de mes systèmes. — O nature !
 » quelle perte tu viens de faire ! Puisse-tu, de la cendre *transformée* de *Pagnio-*
 » *dès*, faire naître une demi-douzaine de vrais philosophes ! Pour nous, amis,
 » jurons par l'*universalité des êtres*, que nous viendrons tous les ans respirer sur
 » sa tombe l'odeur de ses actes philosophiques. »

Un ami de Thomas Pagniodès.

(*Collection intégrale et universelle des Orateurs sacrés*, 2^e série (à partir de 1789),
 publiée par M. l'abbé Migne. Tome 77^e de la publication entière et T. 10^{me} de la
 2^e série, contenant les *Cœuvres oratoires complètes de de Frayssinous*, J.-P. Migne,
 éd. 1856).

Dans cet habile pastiche, Frayssinous recouvre sous le même ridicule la philosophie des lumières et son vocabulaire, les métaphores favorites du matérialisme, le style de la franc-maçonnerie et l'idéologie jacobine. Dans cet amalgame très étudié, La Mettrie voisine avec Helvétius et d'Holbach, Diderot avec Voltaire, sans qu'il soit toujours possible de rendre son bien à chacun. Pas mal d'allusions, dans le texte, sont d'ailleurs assez obscures et demanderaient un long travail d'identification, à commencer par le nom du prétendu Pagniodès. Faut-il y voir un anagramme ? Il ne serait, dans ce cas, pas aussi transparent que celui de Jacob Pontdu (= Dupont). L'allure grecque du nom n'est guère plus instructive, car le mot ne figure dans aucun dictionnaire¹⁰.

Bien plus voltairienne qu'il n'y paraît, tout au moins dans sa rhétorique argumentative, cette prétendue oraison funèbre est entièrement construite sur l'ironie, l'antiphrase, le sous-entendu et la démonstration « ab absurdo ». Voltaire ne procédait pas autrement dans ses « facéties », mais sans doute y a-t-il plus d'esprit, de verve et de brillant dans la *Canonisation de Saint Cucufin* ou dans l'*Instruction du gardien des capucins de Raguse* que dans la démarche lourdement

¹⁰ Dans le *Greek-English Lexicon* de Liddell et Scott, on trouve *pagnion* comme forme subsidiaire de *pagnidion* (filet, piège). Faudrait-il donc traduire par Thomas le trompeur ?

appuyée du discours sur Thomas Pagniodès ¹¹.

Reste pourtant qu'on peut y voir un petit répertoire du langage de base utilisé par les adeptes de la philosophie des lumières, soigneusement compilé par leur plus redoutable adversaire à l'époque, un adversaire qui semble d'ailleurs connaître de première main les classiques de la pensée déterministe et athée. L'intention est affichée de la manière la plus explicite : pour ceux qui ne l'auraient pas saisie d'entrée de jeu, l'auteur a eu soin de la souligner par l'emploi des caractères italiques. L'effet comique escompté est accentué par la succession en cascade de ces expressions idiomatiques, ainsi que par leur association saugrenue.

Nous devrions disposer, pour les grands philosophes matérialistes, de dictionnaires de fréquence et de concordance tel que celui qu'ont élaboré pour *Candide* Pierre et Marie-Paule Ducretet ¹² en se servant des ressources de l'informatique. À défaut de cet instrument précis et sûr, force nous sera de rester au niveau des hypothèses et des impressions subjectives.

Il est possible, cependant, de regrouper ce vocabulaire philosophique militant autour de quelques concepts fondamentaux. Les plus importants sont la définition de l'homme et les qualificatifs attribués à la religion.

L'homme, dans le jargon matérialiste, est un « être organisé », une « masse organisée et sensible qui reçoit de l'esprit de tout ce qui l'environne et de ses besoins », un « bipède à direction verticale », proche de l'animal et qui peut devenir « singe ou loup » par l'effet de la métempyscose ¹³. Aussi la femme est-elle appelée « femelle ». Il n'a évidemment point d'âme, et la matière qui le compose peut se réorganiser en d'autres êtres ¹⁴, ce qui explique le vœu final : « Puisse-tu, de la cendre transformée de Pagniodès, faire naître une demi-douzaine de vrais philosophes » et met en cause la croyance des matérialistes français dans la génération spontanée (d'Holbach et Diderot se servent des expériences de Needham, que Voltaire, au contraire, ridiculise). L'esprit, dans ce système, est le produit de l'environnement et du besoin ; il se compare à un fluide, et plus particulièrement au fluide électrique dont est chargée la bouteille de Leyde.

Quant à la religion, elle s'identifie avec le « fanatisme » : le « philosophe » va donc mourir sans Dieu, tout comme il avait vécu sans Dieu. Pour son malheur, il a été élevé par des parents chrétiens, et sa jeunesse a été dévote. La « lumière

¹¹ Frayssinous n'était pas le premier à retourner l'ironie voltairienne contre l'idéologie des lumières. Palissot avait usé du même procédé dans sa *Comédie des Philosophes* (1760).

¹² Voltaire. « *Candide* ». *Etude quantitative. Dictionnaire de fréquence, index verborum et concordance de « Candide ». Essai de méthodologie et d'analyse de données quantitatives.* University of Toronto Press, 1974.

¹³ Ce trait semble viser Helvétius et son traité posthume *De l'Homme*. Diderot s'était insurgé, lui aussi, contre cette réduction de l'homme à l'animalité en déclarant dans ses notes de lecture : « Je suis homme, et il me faut des causes propres à l'homme ».

¹⁴ Voir l'article *Naître* rédigé par Diderot pour l'*Encyclopédie*, et les passages parallèles du *Rêve de d'Alembert*.

de la nature » a percé péniblement « la croûte épaisse des préjugés de son enfance ». La lecture des œuvres de La Mettrie et du baron d'Holbach l'a confirmé dans la pensée qu'il n'y a pas de Dieu, et il ne tolère pas que ses propres enfants évoquent la Divinité.

Entendre prononcer le mot « prêtre » suffit à faire détoner son esprit, comme l'étincelle électrique bondissant entre deux pôles, et le bruit fait trembler « tous les fanatiques du globe », appelés ailleurs « chiens de Chrétiens, Galiléens, Nazaréens », « troupe de cagots » et « cafards ». Il mourra d'ailleurs d'une « fièvre antichrétienne ».

Les allusions personnelles sont rares. A part *L'Homme machine* et le *Système de la Nature*, on reconnaît une citation de Diderot, déjà ridiculisée par Palissot en 1760, l'épigraphe des *Pensées de l'Interprétation de la Nature* : « Jeune homme, prends et lis » (d'ailleurs calquée sur le *Tolle et lege* augustinien). Helvétius est mentionné explicitement, avec une allusion à *De l'Esprit*, ainsi qu'un historien des religions (Dupuis ?) qui a découvert que Jésus s'identifiait avec le soleil et les apôtres avec les signes du Zodiaque. Pour ce qui est du philosophe matérialiste octogénaire, il pourrait s'agir de Saint-Lambert, qui venait d'éditer l'ensemble des œuvres d'Helvétius.

Les allusions à l'actualité politique sont plus transparentes, et elles permettent de supposer que le pastiche appartient à la première période de la carrière littéraire de Frayssinous. On voit mal, en effet, l'effet satirique qu'elles auraient pu susciter sous la Restauration. Il y est question des vertus attendrissantes de la Constitution de 1793, du remplacement de *dimanche* par *décadi*, et surtout de la campagne anti-esclavagiste menée par la Société des Amis des Noirs. Il est symptomatique d'un certain racisme de voir un prêtre comme Frayssinous se gausser de la solliciture témoignée à l'endroit de ces « anthropophages » et opposer à la traite des nègres — seule manière de les amener à cultiver paisiblement la terre — les déportations massives de prêtres, « encaqués comme des harengs » sur des vaisseaux qui les conduisent vers les bagnes de Guyane.

Mais ce sont surtout les formules des matérialistes, *leur slogans*, qui excitent la verve du parodiste. Le ton du début rappelle les allocutions des loges maçonniques (« société des frères et amis »), avec l'évocation du principe de la perfectibilité (cher à Condorcet comme à Mme de Staël), l'affirmation du cosmopolitisme, l'attaque contre le fanatisme, et l'inévitable apologie de la « sensibilité ».

L'emploi du « rêve philosophique », après Diderot et Mercier, n'est guère moins caractéristique, de même que le sort fait à la métaphore de « la forêt des préjugés », qui fait surgir successivement l'idée du bûcheron, de la hache, du « grand abattis », des fagots, avec la notation ironique que cet impitoyable abattage concerne « les arbres d'un bois voisin *qui ne lui appartenait pas* ». Ailleurs, c'est « la croûte épaisse des préjugés » qu'il faut percer, et ce sera le rôle de *la lumière*, qu'on s'étonne un peu de ne pas voir mentionner plus souvent. Sans doute l'emploi de l'image s'était-il généralisé à la fin du siècle au point d'en perdre sa coloration nettement « philosophique ».

Le culte de la *nature* a remplacé celui de Dieu ; le philosophe ne dit plus « Dieu sait », mais « la nature sait ». Aussi élève-t-il ses enfants, « non pas dans l'amour de Dieu, mais dans l'amour de la nature ». L'expression « mon Dieu ! » est bannie de son vocabulaire et suscite de sa part une vive indignation. En revanche, il fait sa prière au *Grand-Tout* et il adore la nature, comme il se doit. Quant à l'amour lui-même, il se réduit à un effet de l'attraction newtonienne.

Le vrai « philosophe » se veut utile au genre humain, jusque dans sa mort. Il entend faire le bonheur de l'espèce humaine, et il en trouve le secret dans le *Système de la Nature*. A défaut d'avoir une âme, il a la bouche « pleine d'humanité », et les dernières paroles de l'orateur seront un serment « par l'universalité des êtres ».

Ce goût des idées générales et des universaux imprègne la philosophie personnelle de Thomas Pagniodès, dévotion tournée vers « les êtres métaphysiques » et qui aboutit rituellement à « une litanie de toutes les abstractions, depuis Aristote jusqu'à Condillac », récitée tous les soirs.

Il semble que Frayssinous ait retenu la leçon stylistique de Voltaire et qu'il connaisse les vertus de la concentration et de la répétition. Si on le lit comme un exercice malicieux de lexicologie critique, son pastiche ne manque ni de talent, ni d'information. Sans doute pêche-t-il par sa lourdeur, par son désir de trop appuyer, par son insistance quelque peu indiscreète. Voltaire savait, quand il le fallait, recourir à la prétérition et au sous-entendu, et ménager habilement les affleurements du thème.

Par ses excès mêmes, la très « philosophique » oraison funèbre de Thomas Pagniodès atteste la remarquable familiarité d'un théologien dogmatique avec les grands classiques de la littérature matérialiste. Elle prouve aussi combien le danger de cette philosophie lui semblait menaçant, au point de lui faire abandonner le ton de la diatribe en chaire pour adopter celui du pasticheur caustique.

L'aspect le plus étrange de ce texte si curieux, au-delà de ses implications idéologiques et linguistiques, est peut-être l'attitude générale dans laquelle il fixe son personnage et le climat dont il l'enveloppe. Le prosélyte du matérialisme y est dépeint comme le dévot d'une nouvelle religion, comme le fanatique d'une nouvelle foi, comme le plus intolérant des sectaires.

C'est là aussi que la visée du pamphlétaire se révèle le plus insidieusement perfide, le plus surnoisement efficace, le plus lucidement clairvoyante. Chacun en jugera selon ses options et ses goûts personnels. Comme le dit *l'ami de Thomas Pagniodès* : « Tous les goûts sont dans la nature, et le meilleur est celui qu'on a ».

**LEXICOGRAPHIE PHILOSOPHIQUE DE « NATURE » DANS LA
PROFESSION DE FOI DU VICAIRE SAVOYARD**

(du dépistage de la métaphore par l'informatique)

par

André ROBINET

C.N.R.S. Paris

Université Libre de Bruxelles

L'opération « VICAIRE 76 » prend place parmi les recherches que nous avons poursuivies pour renforcer l'étude des textes à l'aide de la lexicographie statistique automatisée. Ces dépouillements informatiques¹ de vocabulaires d'auteurs portent sur les discours métaphysiques de l'âge classique. Leur établissement permet l'étude affinée des structures lexicales d'une œuvre et l'approche critique par la voie comparative. La publication² des faits obtenus concernant la *Profession de foi du vicaire savoyard* appellera une triple armature discriminante : en fonction du reste de l'*Emile*, de l'ensemble de l'œuvre de Rousseau, des autres œuvres d'un genre similaire ou différent. Pour l'heure, nous nous enfermerons à l'intérieur de la *Profession*, afin d'en établir d'abord les profils internes de référence. Pour ce faire, nous avons procédé à une ventilation du texte en

¹ Au GITA de l'Université de Bruxelles, où se trouvent des dépouillements de Descartes, Leibniz, Pascal et Rousseau ; au CETEDOC de Louvain, où vient de paraître le résultat du dépouillement de l'*Ethica* de Spinoza ; au Centre d'Histoire des Sciences et des Doctrines (156, av. Parmentier), Paris, où se poursuit le dépouillement d'œuvres de Descartes et des *Œuvres Complètes* de Malebranche. Résultats fournis à la demande par ces laboratoires.

² Cet ouvrage vient de paraître dans la collection « Philosophie et Informatique », Librairie Vrin, Paris, sous le titre « VICAIRE 76 ». Il comporte le texte mis en pages et lignes, auxquelles nous faisons référence, en ajoutant pour les remarques les plus importantes la référence au tome de la Pléiade. Ce texte est suivi de son indexation complète, des tables lexicographiques d'ensemble, des tables de fréquence, des tables de concordance pour certains termes de haute fréquence. Ces « manuels » qui comportent un volume sur Leibniz, un sur Descartes, permettent d'ouvrir des comparaisons fécondes.

quatre zones : les trois³ moments rhétoriques du discours tels qu'ils s'énoncent explicitement (*connaître, agir, croire*), avec un paquet de *Notes* ventilées selon ces trois parties. Cet éclatement du texte permet d'entamer une comparative interne : voyons ce que cela apporte à propos de l'item NATURE.

I. Remarques sur le situs de NATURE

Isolons du tableau général des fréquences (que l'on trouve dans le volume « VICAIRE 76 » à la p. 132), le classement concernant les noms substantifs :

ITEM	Fréq. globale	Ventilation dans			N
		1	2	3	
1. DIEU	107	25	5	71	6
2. HOMME	97	36	19	35	7
3. HOMMES	69	8	6	45	10
4. NATURE	59	30	18	8	3
(NATURES)	2	2	0	0	0

Puis viennent les items RAISON(S) (56 + 16), ESPRIT(S) (48 + 3), CORPS (47), CŒUR(S) (45 + 7), ORDRE (41), MOUVEMENT(S) (38 + 8) etc...

Une observation générale s'impose : la terminologie dominante de la *Profession* en fait *une œuvre hautement comparable aux autres discours « métaphysiques » de l'âge classique*, qui tranche sur les dépouillements de textes « littéraires » de Rousseau. A vrai dire nous ne partons plus des déterminations encyclopédiques classiques qui rangent les œuvres selon des spécialités différentes : nous induisons de leur contenu lexicographique la nécessité de leur rangement dans des classes qui se décrivent par elles-mêmes.

³ Cet éclatement du texte va, pour la partie 1, du début au milieu de la p. 594 de la *Pléiade* ; pour la partie 2, du milieu de la p. 594 au milieu de la p. 606 ; puis, pour la partie 3, de la p. 606 à la fin. L'ensemble de la *Profession* comporte 30183 items, dont 11555 mots pleins ; la partie 1, avec 11613 items, la partie 2, avec 4874, la partie 3, avec 10365 (+ 3331 pour les *Notes*), sont inégales en dimension, et il faut en tenir compte pour l'appréciation des fréquences relatives (soit 0,38 + 0,16 + 0,34 + 0,12 %).

Cette distribution en trois parties résulte des dispositions rhétoriques explicites de l'œuvre : l'un des problèmes était de savoir si certains reliefs lexicaux confirmaient cette disposition. On sait que le commentaire de Rousseau dans la *Lettre à Beaumont* (Pl. p. 996) reconnaît deux parties dans la *Profession* : la seconde partie correspond à notre partie 3, nos parties 1 et 2 découpant ce que l'auteur appelle « la première (partie) qui est la plus grande, la plus importante, la plus remplie de vérités frappantes et neuves, destinée à combattre le moderne matérialisme, à établir l'existence de Dieu et la religion naturelle... la seconde, beaucoup plus courte, moins régulière, moins approfondie, propose des doutes et des difficultés sur les révélations en général... »

Une foule d'observations de détail peuvent aussitôt s'ensuivre : la coprésence de DIEU et d'HOMME(S) en tête de tableau comme dans les autres discours métaphysiques, la haute fréquence de CŒUR (où seul Pascal supporte la comparaison avec les 124 occ. des *Pensées* qui mettent cet item en même place dans son ordre fréquentiel), l'orientation d'un discours qui s'organise en fonction des noms substantifs abstraits qu'il s'agit de charger d'un contenu.

Mais une étude de contenu lexical, avec ces termes métaphysiques sur-élaborés et sur-fréquents sous la plume des auteurs, ne joue que rarement, même pour les « définitions » de Spinoza, dans la stabilité monosémique. Ce qu'on appelle classiquement « glissements de sens » fait intervenir des déphasages par rapport à la sémantique de référence, conduit à des vicariances, et contraint parfois l'auteur à concéder une définition inverse de celle qu'il avait d'autre part adoptée. Enfin, la discrimination entre les collectifs métaphysiques, descripteurs de la généralité ontologique des choses, provoque des tensions entre les zones sémantiques recouvertes par les items utilisés : nous allons voir notamment si les zones occupées par TOUT, MONDE, UNIVERS et NATURE, sont différenciables, et à quelles conditions ?⁴

La famille de NATURE se présente avec la ventilation et les occurrences suivantes :

59	30	18	0	3	MATURE	1.05.49	1.06.07	1.01.25	1.01.27	1.02.05	1.03.30
						1.11.23	1.11.36	1.08.50	1.09.08	1.09.16	1.09.50
						1.14.07	1.14.13	1.11.42	1.11.48	1.12.25	1.13.04
						1.17.05	1.17.15	1.14.23	1.15.24	1.16.39	1.16.48
						1.19.49	1.21.06	1.17.20	1.17.35	1.17.42	1.19.10
						2.22.48	2.24.09	2.22.19	2.22.27	2.22.36	2.22.44
						2.26.06	2.26.10	2.24.37	2.25.03	2.25.30	2.25.44
						2.27.28	2.29.29	2.26.21	2.26.33	2.26.42	2.27.03
						3.35.30	3.38.21	3.32.01	3.32.43	3.34.45	3.35.20
						M.15.69		3.45.11	3.50.35	M.15.54	M.15.62
4	4	0	0	0	MATUREL			1.07.36	1.08.09	1.14.41	1.19.04
9	1	2	6	0	MATURELLE			1.14.07	2.27.32	2.28.23	3.31.02
						3.31.38	3.31.47	3.33.03	3.36.14	3.36.23	
2	0	1	1	0	MATURELLEMENT			2.22.46	3.33.47		
1	0	1	0	0	MATURELLES			2.22.12			
5.	0	3	2	0	MATURELS			2.25.41	2.25.45	2.27.45	3.34.01
						3.35.17					
2	2	0	0	0	MATURES			1.09.27	1.19.02		

⁴ Nous disposons complémentirement d'un autre abord différentiel important : celui qui résulte de l'examen des variantes dans les diverses phases de constitution de l'écrit. Nous nous référons aux apparats critiques de l'édition de la Pléiade. Ainsi on peut suivre par les variantes la constitution génétique d'une œuvre, soit celle des brouillons de Rousseau ou de Leibniz, soit celle des diverses éditions de Malebranche. Ces résultats génétiques doivent être mis en relation méthodique avec les remarques structurales tirées de l'examen comparatif de la surface du discours examinée à l'aide de ce microscope que, selon l'expression encourageante d'Y. Belaval, nous dressons sur le texte.

CONCORDANCE DU MOT MATURE

L ABIME DE L'ESPRIT HUMAIN LA BARRIERE INSURMONTABLE QUE LA NATURE A MISE ENTRE LES DIVERSES ESPECES, AFIN QU'ELLES NE SE LA MORT - EST LE REMEDE AUX MAUX QUE VOUS VOUS FAITEZ LA NATURE A VOLEU QUE VOUS NE SOUFFRISSIEZ PAS, TOUJOURS, COMBIEN 1-11-48
 PAS - MÔS J' OBSERVE L' ACTION ET REACTION, DES FORCES - DE LA NATURE AGISSANT EN UNES SUR LES AUTRES, JUS QU' TROUVE QUE OÙ 1-17-20
 PARE ILLES, DUCRE MÈRE, POUVAIENT FERME MARI, MÔS, VOILA DE LA NATURE AINSI, QUE CELLE DE LA RAISON S'ÉLEVERAIENT PROGRESSIVEMENT 2-43-30
 IL M'OUS REPARCÈME TOUJOURS FAIBLEMENT, MÔS, VOILA DE LA NATURE BIEN D'ORDONNÉE, A PLOU PORTIE PERSON, QU' ELLE A POUSSÉ 1-01-27
 SUPERBES ET MÔS, QU' PRONONCÈM, LA NATURE, EST D'ORDONNÉE, A PLOU PORTIE PERSON, QU' ELLE A POUSSÉ 1-42-11
 L'ESSENCE DIVINE, COMME SI < DIEU >, NE SAURAIT VIVRE DANS SA NATURE, EST D'ORDONNÉE, A PLOU PORTIE PERSON, QU' ELLE A POUSSÉ 1-01-06
 PAR MON EXPERIENCE, COMME SI < DIEU >, NE SAURAIT VIVRE DANS SA NATURE, EST D'ORDONNÉE, A PLOU PORTIE PERSON, QU' ELLE A POUSSÉ 1-01-25
 PENETRE DE MON INSUFFISANCE, JE NE RAISONNERAIS JAMAIS SUR LA NATURE DE L'ESPRIT, COMME SI < DIEU >, NE SAURAIT VIVRE DANS SA NATURE, EST D'ORDONNÉE, A PLOU PORTIE PERSON, QU' ELLE A POUSSÉ 1-13-04
 ILS N'EXISTENT PAS, PLUS JE REFLECTIS SUR LA PENSEE - ET SUR LA NATURE DE L'ESPRIT HUMAIN, PLUS JE TROUVE QU' LE RAISONNEMENT 1-15-24
 ET A FOUR NOTRE MAL - MAIS QUE MÔS TENDIS CETTE VOLONTE DE LA NATURE, DE MERE L'AMOUR DU BON - ET LA MAINE DU MAUVAIS - MÔS 2-25-44
 ON MEURT DE FRAVEUR DURANT TOUTE SA VIE EN MURMURANT CONTRE LA NATURE, DES MAUX QU' ON S' EST FAITS EN L' OFFENSANT. HOMME, NE 1-17-35
 PAS, < L'INSPIRE - >, DES CHANGEMENTS DANS L'ORDRE - DE LA NATURE, DES PROPHEITIES, DES MIRACLES, DES PRODIGES, DE TRUITE 3-26-21
 SE CONFOIENT EN UN S' ATTRACTION PEUT ETRE UNE LOI DE LA NATURE, DONT LE MYSTERE MÔS EST INCONNU, MAIS MÔS CONCEVONS AU 1-15-69
 MÔS VIFENNANT PAR LA RAISON SEULE, VOYEZ LE SPECTACLE DE LA NATURE, ECOUTEZ LA VOIX INTERIEURE, < DIEU > N' A TIL PAS TOUT 3-32-01
 AI PAS BESOIN QU' ON M'ENSEIGNE CE C'EST, IL M' EST DICTE PAR LA NATURE, ELLE LA FAIT LIBRE AFIN QU' IL FIT NON LE MAL - , MAIS LE 1-16-39
 MERVEILLES QUI NE RECONNAITRA PAS A L' INSTANT LE MAITRE DE LA NATURE, ELLE M' EN A ETE UNE CONSEQUENCE NATURELLE DE L' 1-14-07
 ELLE MÈGE, POUVAIT ELLE METTRE DE LA CONTRADICTION DANS NOTRE NATURE, ET DOMNER LE PRIX D' AVOIR BIEN FAIT A QUI N' EUT PAS LE 2-22-19
 EN MÔS DONNANT DES SENTIMENTS CONVENABLES A NOTRE NATURE, ET L' ON NE SAURAIT NIER QU' A MOINS, C'EST LA NE SOIENT 1-17-05
 LES RAPPORTS INFINIMENT ELOIGNES QU' IL A MIS ENTRE SA NATURE ET LA MORALITE DE SES ACTIONS, SANS TOI, JE NE SENS RIEN 3-24-42
 SEMBLABLE A < DIEU > ? C' EST TOI QUI FAIS L' EXCELLENCE DE SA NATURE ET LA MORALITE DE SES ACTIONS, SANS TOI, JE NE SENS RIEN 3-24-42
 L'AME CE QUI L' INSTINCT EST, AU CORPS I QUI LA SUIT, ORBIT, A LA NATURE ET MÔS CHAINT POINT DE S' EGARER. CE POINT - EST IMPORTANT, 2-22-36
 ILS N'OUS RAISONNENT, MAIS, MÔS ORDONS, SUIVANT L' APPARITION DE LA NATURE, ET MÔS LUI RESISTONS, EN ESCOUTANT, CE QU' ELLE DI, MÔS 2-22-27
 ESTIEME QUE M' EST PEGONNÉ, MÔS, QUE DES ETRES SENTIES, DANS LA NATURE, ET TOUTE AUTOTERRENCE QU' ELLE TROUVE, EN TRE, MÔS, ET 1-34-53
 POINT ET CONNU D' EUX, SEULS, COMME SI TOUTS LES BÉNÉFACTES, DE LA NATURE, ÉTAIENT ANÉANTIS PAR LA DÉPRÉVIATION D' UN PEUPLE, ET QU' 2-35-03
 PAS DE FAIRE LE MAL - , C' EST MURMURER DE CE QU' IL LA EIT, O UNE NATURE EXCELLENTE, DE CE QU' IL MIT A SES ACTIONS, LA MORALITE 1-16-48
 SE CONNAITRE, ET LA BOMTE N' EST EN LUI QU' UN VICE, CONTRE NATURE, FAIT POUR NUIRE, A SES SEMLARIES - , COMME LE LOUP POUR 2-22-28
 QUI SOUFFRE, ET FAUTE - DE SENTIR QU'ELLE BOMTE CONVIENT A SA NATURE, IL PESTERAIT PÉCHANT PAR FORCE - ET SERAIT ÉTERNELLEMENT 1-17-42
 EXEMPLE, LA VOLONTE M' EST CONNUE PAR SES ACTES, NON PAR SA NATURE, IL SE L' EST DONNÉ, LA DOULEUR A PÉU DE PRISE - SUR 1-09-16
 DES CHOSES, Y-EN-A - TIL OUFU QU' PLUSIEURS, ET QUELLE EST LFUR NATURE, JE N' EN SAIS RIEN, ET QU' M' IMPORTE, A - MÔS, QUE CES 1-12-25
 QU' ON LA PRATIQUE, SI LA BOMTE MORALE EST CONFORME A NOTRE NATURE, L' HOMME NE SAURAIT ÊTRE SAIN O ESPRIT NI BIEN CONSTITUE 2-22-44
 IL SOIT IMPOSSIBLE O EXPLIQUER PAR DES CONSEQUENCES DE NOTRE NATURE, LE PRINCIPE IMMÉDIAT DE LA CONSCIENCE, INDEPENDANT DE LA 2-26-21
 MARIAGE COMME LA PREMIERE ET LA PLUS SAINTE INSTITUTION DE LA NATURE, M' ETANT OTE L' DROIT - DE M' Y SOUMETTRE, JE RESOLUS DE NE 1-02-05
 BIEN - PEUT ATTENDRE UN ETRE - EXCELLENT QU' O EXISTE SECON SA NATURE, MAIS JE OIS QU' ILS SERONT HEUREUX, PARCE-QUE LEUR 1-19-49
 DANS LES ELEMENTS, IL - Y - A, DIT ON, QUE DES INDIVIDUS, PAR LA NATURE, MAIS QUELS SONT CES INDIVIDUS, CETTE PIERRE EST ELLF UN 1-15-62
 MÔS QUELLE EST CETTE VIE, ? L' AME EST ELLE IMMORTELLE PAR SA NATURE, MÔS MÔS ENTOUCHÉMENT BOMNE NE CONCOIT RIEN SANS BORNES - J 1-19-10
 OÙ EST L' ORDRE QUE J' AVAIS OBSERVE LE TABLEAU DE LA NATURE, M' OFFRIT QU' HARMONIE ET PROPORTIONS, CELUI QU' GENRE 1-14-13
 MÔS MÔS IGORNONS MÔS MEST MÔS NE CONNAISSONS NI NOTRE NATURE, MÔS NOTRE PRINCIPLE ACTIF, A - PEINE SAVONS MÔS SI L' HOMME 1-03-30
 TYRANNIQUE, QU' MÔS DONNE TANT DE TOURMENT, OBEISSONS A LA NATURE, MÔS CONNAISSONS AVEC QUELLE DOUCIFUR ELLE REGNE, ET 2-24-09
 L' ON TENDU SENSIBLE, M' EST CE PAS POUR MÔS, CONSERVER DANS TOUTE LA NATURE, MÔS FAIT SENTIR MÔS BESOINS & LA DOULEUR DU CORPS, N' EST 1-17-15
 EN VOUS PARLF O UNE FORCE - AVEUGLE, REPAQUÉ, DANS TOUTE LA NATURE, OÙ MÔS FAIT POUR LE DEVENIR, IL NE PEUT L' ÊTRE QU' 2-26-10
 SI, COME ON N' PEUT OUIRE, L' MÔS EST SOCIABLE PAR SA NATURE, OÙ MÔS FAIT POUR LE DEVENIR, IL NE PEUT L' ÊTRE QU' 1-05-49
 LUNIERE DE LA RAISON, PELS QUE MÔS LES MONTRAIT, ABOUR LA NATURE, OÙ MÔS FAIT POUR LE DEVENIR, IL NE PEUT L' ÊTRE QU' 2-24-29
 SEULE, PAR MÔS BÉNÉFACTES, S' OLS, TELS QU' IL OUFU, LA NATURE, PLS, ENTOUCHÉMENT, MÔS, SE, LES ENVOYÉ, 1-05-49
 AUX YEUX DES AUTRES, MAIS POUR ÊTRE BOM, ET SAGES SECON NOTRE NATURE, POUR MÔS BÉNÉFACTES, MÔS EN PRATIQUE, MÔS DEVOTIS, 2-24-29
 ET DES CHANGES NE DONNERONT JAMAIS, QUE DES PRODUITS, DE MERE NATURE, QUE LES ELEMENTS, COMBIEN EN PRATIQUE, MÔS DEVOTIS, 2-24-29
 IL - N' - ENTENDE PH - C' EST QU' IL MÔS PARLE LA LANGUE DE LA NATURE, QUE TOUT MÔS A FAIT DOUBLER LA CONSCIENCE, EST TILMOE, 1-11-20
 HOMME A TIL PU VOULOIR FAIRE UN LIVRE - DES MERVEILLES DE LA NATURE, QUI MONTRE LA SAGESSE DE SON AUTEUR, SON LIVRE - 1-11-42
 INFORMES ESSAIS M' FRAPPE TIL PLUS MÔS REGARDS, POURQUOI LA NATURE, S' EST ELLE EMIN PRESCRIT DES LOIS AVOUILLÉES, ELLE M 1-11-23
 VERTU N' EXISTE - FUYFZ CEUX QUI, MÔS, PRETEXTE D' EXPLIQUER LA NATURE, SEMENT DANS LES COEURS DES HOMMES, DE DESOLANTES, 3-30-35
 JE CROIS DONC QU' UNE VOLONTE NEUT L' UNIVERS, ET ANIME LA NATURE, VOILA MON PREMIER DOGME, QU' MON PREMIER ARTICLE DE FOI, 1-09-08

A quoi il convient de joindre, pour la partie 3, 3 occurrences de SURNATUREL et 3 de SURNATURELLES.

Compte tenu du fait que la seconde partie ne représente en dimension lexicale que la moitié de chacune des deux autres, qui sont à peu près égales, on s'aperçoit que NATURE est un item fort sollicité dans les parties 1 et 2, les trois occurrences des Notes se rapportant à la partie 1. Les coefficients de fréquence donnent d'ailleurs 0.00258 pour la partie 1, 0.00369 pour 2, et 0.00077 pour 3. On voit qu'il faut rééquilibrer les chiffres de fréquences absolues par ces coefficients qui sont le produit de leur rapport au nombre total des items du *corpus* considéré : de ce fait, les 18 occurrences de la partie 2 représentent une plus haute fréquence relative que les 30 de la partie 1. Bref, l'item NATURE est très sollicité dans 1 + 2 et l'est bien moins dans 3. Or, on va s'apercevoir d'après cette table de ventilation des formes que les 2 parties du commentaire de Rousseau sur son texte, que les 3 parties de notre découpage rhétorique, sont confirmées par les mensurations lexicographiques. En effet, un certain nombre de termes suivent le profil statistique de NATURE : forte présence dans 1 et 2, baisse ou absence dans 3. Par contre le terme DIEU, par exemple, suit un profil inverse, et l'on observe pour HOMMES une montée subite dans 3 qui soulève la question de cet emploi serré et réservé du pluriel de cet item.

Si l'on veut bien examiner d'autre part les zones de dispersion et de rafalité⁵ des occurrences de NATURE, on s'aperçoit que les items se groupent selon l'essaimage en petit paquets : il y en a quatre fort repérables, qui apportent chacun un lot important d'occurrences sur une petite surface de texte. On peut présager qu'à ce niveau l'item est l'objet d'une attention ou d'un usage privilégiés.

II. Les collectifs métaphysiques

L'éclatement des occurrences montre qu'un certain nombre de termes métaphysiques abstraits de très haute généralité se trouve dispersé dans l'œuvre *selon une loi précise de coprésence dominante*⁶ :

⁵ Nous avons dégagé au CHSD un « coefficient de rafalité » qui classe automatiquement les formes lexicales selon leurs groupements plus ou moins denses dans le *corpus* considéré, désignant corollairement les zones de groupement en rafale des formes (ce qui est évident en termes pleins dans la liste des occurrences).

⁶ Le fragment de Pascal (Laf. 199) sur la *Disproportion de l'Homme* comporte une difficile paléographie génétique et des arrangements structuraux voisins de ceux que fait jouer Rousseau.

	FR. Gén.	1	2	3	N
NATURE	59	30	18	8	3
ETRE-	58	41	7	4	6
ETRES	18	17	0	0	1
TOUT-	16	11	2	3	0
MONDE	33	19	3	9	2
UNIVERS	19	16	1	2	0
TERRE	30	10	5	13	2

a) A part TERRE, dont le profil est inverse, tous les collectifs abstraits se trouvent préférentiellement ou exclusivement dans la partie 1 de notre découpage : NATURE s'en distingue en ce que la partie 2 en comporte encore une forte fréquence. La question posée, à laquelle nous allons répondre, consiste à savoir pourquoi ? b) Si nous pouvons dire, en fonction des fréquences dominantes du vocabulaire de la *Profession*, que c'est un traité de métaphysique de l'âge classique, il est encore plus vrai de le souligner pour notre partie 1, nettement distincte des deux autres selon ce tableau. La question sera de savoir ce qui, autour de NATURE, creuse cette différence avec les autres collectifs métaphysiques.

1° Nous avons exploité ETRE- (nom substantif) à part : on en voit la très forte présence dans 1 : or, comme pour NATURE, il ne s'agira plus du même vecteur de sens dans 2 et 3⁷.

2° Nous avons isolé également TOUT. (nom substantif de TOUT adjectif ou adverbial. Le fonctionnement de ce collectif fait apparaître : a) une structure oppositionnelle vigoureuse entre TOUT- et PARTIE dans les trois zones rhétoriques du discours, corollaire à la présence d'ETRES, nominal pluriel dans 1. b) Une surqualification par GRAND TOUT (03.41, 12.12), créatrice d'une rupture dans la cognoscibilité du TOUT « dont les bornes nous échappent », dont « on ne peut savoir ce qu'il est en lui-même, ni ce que nous sommes par rapport à lui », dont il est « certain », que « nous qui sommes PARTIES ne nous sentons nullement dans le TOUT » (08.20). Il y a là une rupture profonde dans l'axiome fondamental du savoir classique qui fait que, si le TOUT est plus grand que la partie, la partie peut être plus grande que le TOUT (37.02 etc...). Nous observons le même passage au superlatif avec 4 GRAND ETRE- et 1 ETRE-DES ETRES. c) Le TOUT est à la fois le composé juxtapositionnel des parties et la source du lien qui procure l'unité à l'ensemble : par ORDRE, TOUT est

⁷ Nous examinerons ETRE- à part. Le travail métaphysique en vaut la peine puisque « selon moi la faculté distinctive de l'être actif ou intelligent est de pouvoir donner un sens à ce mot *est* » (6.04 ; 71). Encadré par deux occurrences qui portent sur SA NATURE et sur LA NATURE.

lié à PARTIE (21.39, 11.46, 12.34, 12.36). L'analogie techniciste de la montre illustre cette finalité interne qui fait que chaque pièce est faite pour les autres (11.02). d) Nous sommes à la fois compris et comprenant et, de ce simple point de vue lexical et propositionnel, on remarque la contradiction de la situation humaine : petite partie dans le GRAND TOUT, l'intelligence humaine est cependant la seule à avoir inspection sur le TOUT (13.20) ; et le fait que le TOUT soit UN, annonce, autant que l'intelligence humaine UNE INTELLIGENCE UNIQUE (12.34). e) Cette distribution logique permet la constitution d'un TOUT relatif, qui prend nom UNIVERS : l'univers visible est matière, épars et morte, qui n'a « rien dans son TOUT de l'union... d'un corps animé ». Le TOUT collectivement considéré comprendrait deux sous-ensembles : le TOUT de l'UNIVERS visible et matériel, le TOUT de l'UNIVERS global, dont l'esprit humain qui ne se sent pas dans ce TOUT partiel et inanimé. f) Le lexique de la *Profession* (qui comporte une haute fréquence de TOUT adjectif et adverbe (113) et de TOUTES (85) prouve que la tournure du discours est puissamment orientée vers une expression de l'ensemble catégoriel du plus haut niveau. Mais, en tant que tel, TOUT- ou GRAND TOUT- reste un terme positif d'indétermination logique *qui n'entraîne en tant que tel aucune rhétorique sensible ou émotive*. TOUT- ne provoque pas dans le discours du Vicaire les réactions émotionnelles que nous remarquerons pour NATURE.

3° Les 33 occurrences de MONDE comportent également un fort groupement dans la partie 1. La différenciation entre PARTIE et TOUT donne lieu à un affinement métaphysique remarquable. a) C'est entre ÉLÉMENTS et COMPOSÉ que la structure lexicale interne de MONDE se déploie. Le MONDE est un composé de l'ensemble des forces, des atomes, monde inanimé et monde animé, mais il est désigné comme faisant partie de la création avec la matière, les corps, les esprits (21.13). b) L'ensemble des déterminations qui y sont afférents illustre une direction de sens où MATIÈRE joue un rôle considérable. Le MONDE n'est pas un grand animal qui se meuve de lui-même : il relève de la matière « épars et morte » (08.24). Il ne tient pas de lui-même la cause de son mouvement, pas plus que celle de sa création. c) S'il attire le syntagme avec SYSTÈME (04.35, 08.36, 16.45, 17.40), avec ORDRE (10.42, 12.21, 14.18, 20.50), il n'est pas par lui-même à l'origine de la comparaison de ses parties entre elles qui lui procure sa fin, qui le gouverne et le régit. En parlant de MÉCANISME DU MONDE, le Vicaire l'explique par des lois physiques, mais maintient l' inexplicabilité des lois physiques par le MONDE. d) Un effort différenciateur entre MONDE et UNIVERS situe le MONDE en position péjorative constante : la cause de ses mouvements lui est étrangère, alors que l'UNIVERS répond à des mouvements réglés et à des lois constantes, qui ne sont pas que mécaniques (08.24), s'il y a un SYSTÈME DU MONDE, il y a une MARCHÉ DE L'UNIVERS (08.36), s'il y a un MÉCANISME DU MONDE, il y a une HARMONIE DE L'UNIVERS (10.30). Même observation pour les co-occurrences propositionnelles avec NATURE : notre NATURE a un principe

actif face à « ce MONDE imaginaire », face à la conscience et aux lumières primitives ; les MAXIMES DU MONDE troublent l'INSTITUTION de la NATURE, MONDE convergeant en ce sens avec BRUIT qui étouffe la voix de la conscience (02.05, 27.05). On touche ici au sens mondain de MONDE (sens pascalien). Bien qu'il y ait un MONDE INTELLECTUEL, le terme n'est pas pour autant revalorisé puisque ce n'est pas par l'entendement que le vrai savoir vient à l'homme. e) Enfin, de manière plus dérivée, MONDE signifie TERRE, terme également très usité (30 occ.) : mais nous avons ici une nette différenciation lexicale, puisque ce sont les occurrences de la troisième partie qui fournissent ce vecteur de sens : les nations du monde, un coin du monde, les pays du monde, un autre monde (opposition Amérique-Europe) etc... En précisant que tous ces emplois dénotent les conflits qui se passent sur terre entre les hommes, leurs sociétés et leurs ambitions. En conclusion MONDE n'a de positif que sa composition élémentaire, et encore, puisque cette dernière, le livre de Nieuventit serait-il « aussi gros que le MONDE », ne prouverait rien par l'accumulation des seules « merveilles de la NATURE » (11.43).

4° UNIVERS aide à écriéter un vecteur de sens situé en position de valeur par rapport aux réalités partielles, élémentaires et conflictuelles de MONDE. Là encore, très forte fréquence de l'item dans la première partie. a) Certes SON TOUT n'est pas LE TOUT (08.17-08.20) : ce tout particulier de l'UNIVERS VISIBLE est composé de matière éparse et morte, incomparable aux corps animés, et moins encore aux êtres pensants qui ne se sentent pas dans LE TOUT. Cet univers est cependant en mouvement, assujéti à des lois physiques constantes et sans liberté ni même spontanéité ; nous avons dit en cette direction qu'il n'était qu'un MONDE (08.24). b) Les structures différenciatrices de MONDE introduisent, face à la matérialité des corps et du monde, une « existence de l'UNIVERS », une « immensité », un matériau complexe, solide ou fluide. c) Il apparaît que l'essentiel pour UNIVERS, est d'appeler la considération des lois et de l'ordre, de l'harmonie face au chaos. d) Pas plus que du MONDE, cet ORDRE DE L'UNIVERS (11.10, 12.03, 30.04) ne saurait provenir de l'univers lui-même : il renvoie à une suprême intelligence (11.10), à un ÊTRE actif par lui-même (12.37), à DIEU (12.37). e) Comme nous pouvions distinguer UNIVERS de MONDE, l'énoncé du premier article de la *Profession* permet de distinguer UNIVERS de NATURE : « une volonté meut l'UNIVERS et anime la NATURE ». L'écart ainsi creusé laisse UNIVERS dans le champ des mécaniques physiques inanimées, ouvrant à NATURE le champ des finalités animées. f) Et des finalités spirituelles, car malgré son immensité, « l'UNIVERS entier n'est pas assez grand » pour la NATURE de l'esprit humain (15.31 ; 585).

Ces collectifs désignent nettement, et l'analyse philosophique de pair, *une recherche qui, poussant à son maximum la considération des éléments dans la juxtaposition d'une collection, en détruit immédiatement la valeur constatée en y substituant l'optimum de la liaison interne aux juxtapositions innombrables trans-*

formant tout constat numérique en question d'ordre. Par là, les combinatoires de la fin du XVIII^e siècle, influencent profondément le Vicaire.

III. NATURE et ESSENCE

Regroupons d'abord une indication vectorielle importante, attestée par une vingtaine d'occurrences portant sur NATURE DE... Entendons par là que l'item appelle un régime complément de nom, visant à identifier une ESSENCE, des ATTRIBUTS, un PROPRE de l'être considéré, soit en son genre, soit en son espèce, soit en son individualité, être concret ou abstrait. NATURE répond ici à une intention différenciatrice, fort connue des philosophes, pour laquelle ils usent plus volontiers du terme ESSENCE. Au demeurant, Rousseau use d'ESSENCE ou d'ESSENTIEL, notamment quand il mentionne les ATTRIBUTS de Dieu. NATURE joue ici un rôle séparateur entre les différents types d'être et engage parfois une définition descriptive du propre des êtres génitifs. Nous trouvons ainsi NOTRE NATURE (8 occ.), SA NATURE (9 occ.), LEUR NATURE (1), NATURE DE L'HOMME (2), NATURE DE LA MATIÈRE (2), NATURE DE L'ESPRIT (1), NATURE DE L'ÂME (2), NATURE DE LA VOLONTÉ (1), NATURE DE DIEU (3), NATURE DES PRINCIPES (1). Un certain nombre d'expressions se rangent à cet usage : DE MÊME NATURE (1), SELON SA NATURE (1), NATURE EXCELLENTE (1), BONTÉ DE SA NATURE (1), VICE CONTRE NATURE (1). Cet usage, lexicographiquement considéré, apparaît avec le possessif SA ou NOTRE, ce qui discrimine une partie des emplois relevant de ce vecteur ; l'autre partie admettant LA, mais restreignant aussitôt l'emploi absolu par le génitif qui suit, LA NATURE DE... On voit nettement ce champ lexicographique se différencier puisque tous les autres emplois de NATURE concernent LA NATURE sans restriction, considérée comme généralité des êtres, comme collectif métaphysique général.

Ces déterminations essentielles des êtres génériques, spécifiques ou individuels, sont intéressantes à dépister, car elles entraînent la dénotation des caractéristiques de chaque singularité mentionnée. Rousseau introduit par ce biais une problématique interne à chacun des genres ou des individus considérés, ce qui correspond à la terminologie répondant à une description de la nature des êtres.

On ne saurait s'étonner, d'après la table des fréquences mentionnée plus haut, que viennent sur le tapis la NATURE DE DIEU, la NATURE DE L'HOMME, c'est-à-dire NOTRE NATURE. Il importe de faire la description de chacune des NATURES⁸ mentionnées, car, comme on va le voir, l'item admet le pluriel sur

⁸ Le collectif de juxtaposition fait jouer le pluriel NATURES, ETRES, jamais MONDE (dont il n'y pas pluralité dans la *Profession*) ni UNIVERS. Sur ce plan la vicariance NATURE/ETRE est révélée par une variante intéressante : renvoyant à la lumière naturelle, Rousseau estime que « du moins mon erreur sera la mienne » (04.18 ; 569) ; les rédactions antérieures avaient essayé : « du moins mon erreur sera conforme à MON ETRE- » (F.) ; puis : « du moins mon erreur se rapportera mieux à MA NATURE » (P. et G.).

ce point, ce qui ne saurait convenir à l'usage absolu de LA NATURE. Les reliefs lexicaux, les dispositions rhétoriques du discours, les conditions architectoniques profondes de la *Profession*, permettent d'esquisser la hiérarchie des êtres selon ce discours de métaphysique.

Une triple disposition structurale commande ces usages. Un premier tissu différenciateur se trame entre les deux NATURES de la NATURE de l'homme ; une seconde disposition distingue les deux NATURES de l'homme et de Dieu ; une troisième dissymétrie affecte la substance même de la NATURE DE L'HOMME.

1^o Des deux NATURES « si différentes » qui font l'être de l'homme (09.27, 19.02) des DEUX PRINCIPES (12.25) « distincts » (14.23), des DEUX SUBSTANCES (19.02), examinons d'abord son « être sensitif », qui est en relation immédiate avec la MATIÈRE. La NATURE DE LA MATIÈRE (06.17) concerne la masse, inerte, éparse, inanimée, des corps, leur « être passif ». L'ESSENCE de la matière, son ÉTAT NATUREL (7.32, 8.09) est aux antipodes de l'ÉTAT NATUREL (19.04) de l'esprit humain pensant. Par nature, la matière est en repos, et rien ne permet de lui attribuer le mouvement comme essentiel. Ce sont les dynamismes beaucoup plus que les matérialismes, que Rousseau récuse ici, de manière à priver la matière de toute capacité de mouvement et d'organisation. La matière inerte ne peut être source ni de ses transports, ni de ses lois. Elle est « assujettie » à une source d'action et à une raison d'ordre qui lui vient d'autre part. « Je ne puis voir dans sa NATURE (06.17) ⁹ cette force qui est active et intelligente. Les « actions et réactions des forces de la NATURE » (08.50) dépendraient d'une « force aveugle répandue sur toute la NATURE » (09.50), car « pourquoi la NATURE s'est-elle prescrite des lois auxquelles elle n'était pas d'abord assujettie » (11.23), puisque les combinaisons ne sont pas « de même NATURE que les éléments combinés » (11.36). La NATURE de la matière est définie par privation de toute source d'acte ou de savoir. Cette remarque est du plus haut intérêt puisqu'elle permet d'induire qu'en aucun cas la NATURE de la matière puisse valoir pour l'explication de l'ensemble de la NATURE, comme cela se passe dans les matérialismes stricts d'Helvétius ou de D'Holbach, où le système philosophique devient un SYSTÈME DE LA NATURE. Pour en prendre le contre-pied, Rousseau rappelle vocabulaire et argumentation (sur lesquels nous n'insisterons pas philosophiquement), en provenance de Descartes, de Malebranche, de Leibniz, de Clarke. Le premier article de foi du

⁹ La vicariance de NATURE et d'ESSENCE est nettement attestée par une intéressante variante de 06.17 : je chercherais en vain la force intelligente qui superpose, compare et juge « dans l'être purement sensitif », « je ne saurais la voir dans sa NATURE » (571). L'ambiguïté du terme est explicitée par les variantes. Rousseau avait écrit dans P. et M. : « je ne la vois point dans son ESSENCE ». Philosophiquement la formule était préférable, et remarquons lexicographiquement que Rousseau ne se prive ni d'ESSENCE (8), ni d'ESSENTIEL (11), mais surtout dans notre première partie, en ce qui concerne l'étude de Dieu, considéré non comme être absolu, mais comme genre d'être.

Vicaire émane du constat de l'insaisissabilité d'un principe de volonté dans la matière, et le second de l'impossibilité de tirer un principe d'intelligence à partir de dispositions élémentaires.

2° L'autre substance qui compose la NATURE de l'homme fait intervenir cette « force intelligente » (06.17), « une âme immortelle » PAR SA NATURE (19.10), qui comme source d'action et comme raison ordonnée, ne peut que découler d'un autre « principe », l'être actif de l'esprit. Toutefois, NOTRE NATURE est loin d'être instituée comme redevable d'un progrès général dans l'échelle des êtres à ce qu'elle n'est plus matière, mais volonté et intelligence. Car le corps est encore matière, dépendant des lois physiques, et ce n'est que par le double effet de la réflexion et de la liberté que la nature humaine trouve sa description générique. Mais la juxtaposition des deux principes est insuffisante, puisqu'au niveau de l'espèce humaine, les deux principes sont en conflit : la nature de l'homme, crée un désordre dans l'ORDRE DE LA NATURE. Il y a « contradiction dans NOTRE NATURE » (17.05). L'homme a été fait d'une NATURE EXCELLENTE (16.48, 19.49, 26.42), à laquelle convient la BONTÉ (27.28, 29.29)¹⁰, NATURE que la Providence n'a pas voulu dégrader pour rétablir l'ordre de l'institution. L'inversion de la primauté originelle de la loi de l'esprit sur la loi du corps, comme chez Pascal et Malebranche, trouble cet ORDRE DE LA NATURE, le renverse, alors que la Providence jamais ne se dément. La liberté « n'entre pas dans le système ordonné de la Providence » (16.32 ; 587). Cet important paragraphe affirme à la fois l'excellence de notre NATURE et la défaillance de la LIBERTÉ. Remarque à haute répercussion philosophique puisqu'elle situe exactement Rousseau à la transition historique (objective par connaissance que les auteurs ont des œuvres de leurs devanciers) entre les conceptions malebranchiste et kantienne du rapport NATURE - LIBERTÉ.

L'héritage malebranchiste de l'inconnaissabilité de la NATURE de l'esprit, empêche toute prise de la raison humaine sur sa propre substance. « Nous n'avons point les mesures de cette machine immense », « nous n'en pouvons calculer les rapports ». « Nous nous ignorons nous-mêmes ; nous ne connaissons ni notre NATURE, ni notre principe actif ; à peine savons-nous si l'homme est un être

¹⁰ Signalons, sans les exploiter ici, un certain nombre d'occurrences à verser au titre de la bonté de la NATURE DE L'HOMME, conforme à NOTRE NATURE (22.25), nul n'étant « méchant NATURELLEMENT » (22.45), ce qui évince la doctrine de Hobbes pour qui la bonté en l'homme est « vice contre NATURE ». Ces occurrences relèvent essentiellement de la seconde partie de notre découpage. La cause de notre être nous donne des sentiments « conformes à NOTRE NATURE » (20.06), à l'homme « sociable par SA NATURE » (26.10), le principe immédiat de la conscience s'explique « par des conséquences de NOTRE NATURE » (26.21), qui voit les objets « aux lumières de la raison, tels que nous les montrait d'abord LA NATURE » (26.33). On aperçoit ici ce jeu entre SA et LA NATURE. Mentionnons également les « penchants de la NATURE » de l'homme (25.03), son « penchant naturel » (14.41), sa « tentation naturelle » (27.32), les devoirs « de la loi naturelle » (28.23), les « sentiments naturels » (25.41, 27.45).

simple ou composé » (03.30 ; 568). Nous n'en connaissons pas les lois, ni les causes, ni les fins.

3^o Inconfondable avec la NATURE de la matière, la NATURE de l'homme ne l'est pas plus avec la NATURE de Dieu. Dire que Dieu est un esprit, c'est avilir l'essence divine, « comme si Dieu et mon âme étaient de même NATURE » (21.06 ; 593). Dieu est le seul être absolu, actif, sentant, pensant « *par lui-même* », duquel nous tenons la pensée, le sentiment, l'activité, la volonté, la liberté, l'être. En conséquence tout ce que la NATURE DE L'ESPRIT pouvait avoir de valorisant par rapport à la NATURE DE LA MATIÈRE se trouve maintenant nié en tant que tel et référé pour tout fondement à la NATURE DE DIEU. Par conséquent le premier article de foi, qui dégageait une volonté transcendante à la cause des mouvements, le second article qui appelait une intelligence transcendante à l'ensemble des liaisons, se trouvent relativisés et vidés de leur contenu à la manière dont les occasionalistes procèdent pour faire de Dieu la source du mouvement, de la volonté et de la pensée. Malebranche disait « qu'il n'y a qu'une seule vraie cause. »¹¹

Complémentairement cette éviction de toute « spontanéité » du champ des natures matérielles et spirituelles, empêche toute connaissance valable que l'on en pourrait prendre. Rousseau pose successivement que nous ne connaissons rien de la matière, que nous ne connaissons pas notre propre esprit, et qu'il ne faut pas raisonner « sur la NATURE de Dieu » (13.04, 22.02). *Toute définition concernant la NATURE DE... reste purement descriptive et n'atteint en rien l'essence substantielle, puisque notre connaissance échoue à définir la cause et la substance propre à chaque type d'être.* S'il y a connaissance, ce ne sera donc pas par le canal d'un effet de la raison, mobilisée dans l'évidence : la réponse au *connaître* qu'apporte la première partie est entièrement négative en ce qui concerne les voies rationnelles : pour chaque type d'être, elle renvoie au sentiment que nous en avons. »¹²

¹¹ Si maints échos pascalien et malebranchistes sont ici perceptibles, on est frappé dans cette *Profession* par la pauvreté d'emploi d'INFINI- (3 occ.), d'INFINITÉ (1 occ.), avec 2 occurrences de l'adjectif, et 1 de l'adverbe INFINIMENT. « Tout ce qu'on appelle INFINI m'échappe » : la vie, l'immortalité de l'âme, l'essence « infinie » de Dieu, la puissance « infinie », l'infinité des rapports de l'univers, le progrès des causes à l'infini, l'infini à parier contre un. L'infini est connaissable, pas concevable, ce qui se justifie par « les rapports infiniment éloignés entre la NATURE de Dieu et la mienne » (32.43). Infini marque de plus, pour Rousseau un abîme, un écart, appréciable certes, mais pas conceptualisable. C'est là sans doute la limite des rapprochements que l'on peut faire (et ils sont nombreux) avec la métaphysique malebranchiste, qui aura l'audace de concevoir l'infini. Il est vrai que Rousseau n'a qu'une culture mathématique insuffisante, et qu'il est hors de portée de comprendre les applications que les infinitistes, Malebranche, Leibniz, Newton, en faisaient à la métaphysique.

¹² L'homme est pourtant doué de LUMIÈRE NATURELLE (22.12), de LUMIÈRE INTÉRIEURE (04.07, ÉTERNELLE (20.46), LUMIÈRES DE LA RAISON « telles que les montre d'abord LA NATURE » (26.32), LUMIÈRES DU CŒUR (27.49), ce qui

4° Rousseau a eu quelque peine à équilibrer le passage de la *Profession* où il décrit la place de l'homme parmi les êtres. La paléographie génétique le montre cherchant d'abord la solution dans une première rédaction : « Il est donc vrai que l'homme est le ROI DE LA NATURE, au moins sur la terre qu'il habite... » (P. et M.). Cette formule faisait suite à une approche marginale de R., ajoutée dans P. : « Quoi, je puis observer la NATURE et toutes ses productions ...je puis contempler l'UNIVERS... qu'on me montre un autre animal sur la TERRE... La rédaction définitive expulse NATURE de ces deux occurrences propres aux premiers états, pour devenir : « Il est donc vrai que l'homme est le ROI DE LA TERRE qu'il habite... Quoi ! je puis observer, connaître les êtres et leurs rapports... contempler l'UNIVERS... (avec interpolation de « ...Qu'on me montre un autre animal sur la TERRE... » (13.26 ; 582). Le principe anti-répétitif imposé dans le style français au nom de la variété, jouerait en faveur de NATURE si l'équilibrage définitif du texte tenait uniquement compte de la présence redoublée de TERRE et de celle d'UNIVERS. Or ce paragraphe ne comporte aucune occurrence de NATURE en son état dernier. Des raisons plus fondamentales que celles de l'euphonie propositionnelle ou de stylistique générale, jouent dans ce passage.

Effectivement la seconde et dernière occurrence de ROI dans la *Profession* intervient deux paragraphes plus loin pour émettre le constat : « les animaux sont heureux, leur ROI seul est misérable ! » (14.16 ; 583). Or l'item NATURE est largement réinvesti autour de ce second constat. Pas besoin que l'on m'enseigne le culte de la puissance suprême, « il m'est dicté par la NATURE même » (17.07) ; « Le tableau de la NATURE ne m'offrait qu'harmonie et proportions, celui du genre humain ne m'offre que confusion, désordre... O providence, est-ce ainsi que tu régis le MONDE... Je vois le mal sur la TERRE... » (14.13 sq).

On voit jouer ici une structure verticale qui réserve TERRE comme lieu des êtres dont l'homme est le ROI, qui s'élargit à UNIVERS par la considération de l'ORDRE qui y règne, et qui rapproche NATURE (TABLEAU DE LA NATURE) d'UNIVERS par l'harmonie et la proportion, tout en éloignant le GENRE HUMAIN de cette NATURE au nom de sa confusion et de son désordre. Le paradoxe visé ne peut être parfaitement exprimé que si le ROI DE LA NATURE n'est pas en même temps le principe de la confusion et des désarmonies de la NATURE. D'une part, le Vicaire annonce la « conséquence naturelle » d'un culte « dicté par la NATURE même », souligne l'harmonie et

s'oppose à des LUMIÈRES ACQUISES (22.76). On trouve dans la *Profession* 2 LUMIÈRE et 1 LUMIÈRES, ce qui inverse le rapport singulier-pluriel statistiquement observable chez Descartes ou Malebranche. Nous avons déjà dit en effet qu'une des caractéristiques lexicales distinctives entre xviième et xviiième siècle n'est pas la présence ou l'absence de LUMIÈRE, mais l'inversion de fréquence entre le singulier et le pluriel. C'est là toute une métaphysique, dont la structure suppose une opposition fondamentale entre raison naturelle et raison philosophique.

les proportions de la puissance qui sont l'objet de ce culte, et d'autre part dénonce un « genre humain » qui est la ruine de cette NATURE. LA NATURE est donc puissamment protégée de toute source de chaos et il serait contradictoire qu'un ROI DE LA NATURE fût l'origine des désordres et des confusions qui y règnent. D'où deux effets lexicaux : 1^o limiter la royauté de l'homme à la TERRE (en sachant que ROI DE LA NATURE, au sens plein, ne peut s'appliquer qu'à celui qui est le principe de l'ordre divin) ; 2^o opposer ce ROI DE LA TERRE, ce GENRE HUMAIN, au TABLEAU DE LA NATURE, qui exclut « le mal sur la terre », les désordres des lois et la confusion de la providence avec cette absence de sagesse.

Effectivement, le discours s'oriente après cette remarque paradoxale, qui eût été pure contradiction si l'expression ROI DE LA NATURE avait été maintenue, vers l'examen de LA NATURE DE L'HOMME (14.23), qui est commandé par deux principes distincts, destinés à donner l'explication du paradoxe. Le paradoxe règne à l'intérieur de la nature humaine, mais pas dans la nature, et pas dans la nature humaine prise comme relevant de la seule nature. Mais à ce moment-là il faut mettre en circuit un autre item qui puisse être la source de la défaillance du genre humain, du chaos qui s'introduit dans la nature au niveau de la nature humaine : l'item LIBERTÉ joue ce rôle (9 occurrences de LIBERTÉ et 9 de LIBRE vont intervenir en rafale dans les deux pages qui suivent).

Chaque nature générique reçoit au passage des qualifications qui mettent ces essences sous une triple caractéristique. a) Il ne fait aucun doute que la définition de ces natures, avec les abîmes qui les séparent et les contradictions qui les opposent, décrivent *un monde ou univers, cassé en autant de classes logiques qu'il est de natures décrites*. Cette hiérarchie des natures confirme leur diversité et rend l'échelle rousseauiste de l'être tributaire de discontinuités profondes, entièrement opposée aux conceptions matérialistes, spinozistes ou leibniziennes, rejoignant plus la complexité janséniste, pascalienne et malebranchiste que la simplicité du mécanisme de Mersenne ou de Descartes. b) Il n'est aucune de ces natures qui ne soit décrite dans le repoussoir d'une autre et des autres, et l'on voit cette physique s'édifier en se différenciant élémentairement de la psychologie, l'une et l'autre impliquant *le jeu d'une finalité qui ne peut recevoir son explication des éléments harmonisés*. Ce jeu des oppositions relève d'une vision métaphysique bien connue à l'âge classique, qui consiste à récuser toute régionalisation du connaître, de manière à fournir une explication globale de chaque élément répertorié dans l'échelle des êtres. c) Enfin chacune de ces natures est redevable de son équilibre propre à l'intervention d'un rapport entre le matériau qui la constitue, que ce soit la matière proprement dite, ou la force intelligente, et la connexion des éléments de ce matériau entr'eux. Si bien qu'il ne faut pas s'étonner de voir NATURE faire appel à ORDRE, avec le jeu constructif constant d'ORDRE DE LA NATURE¹³.

¹³ Nous traitons, sur les mêmes bases, ce syntagme de la *Profession*, dans un article

IV. Le langage de LA NATURE

L'analyse lexicographique de l'item NATURE fait apparaître, disions-nous, un profond clivage entre articulation par SA, NOTRE, ou par LA. 34 occurrences sur les 69 de NATURE n'admettent que l'article et refusent tout complément de nom. LA NATURE y est donc considérée *comme un absolu, non comme un relatif, comme une existence, non comme une essence, comme une totalité et unicité, non comme une collection ou une liaison.*

Dans la *Profession* deux reliefs saillants concernent LA NATURE considérée comme totalité existentielle. a) L'examen d'ORDRE DE LA NATURE montre que LA NATURE n'est pas autre chose qu'un ORDRE qu'elle tient d'elle-même ou que son auteur y a mis et y conserve : ce qui évince radicalement toute conception de LA NATURE appuyée sur des forces, des substances ou des causes secondes, physiques ou spirituelles, qui seraient douées de leur propre spontanéité. Nous examinons dans l'article que nous venons de mentionner en note ce relief de la *Profession*. b) L'examen des co-occurrences de LA NATURE révèle un *fourmillement lexical relatif au langage* dont nous allons poursuivre l'examen. Nous avons regroupé cet examen autour de LIVRE DE LA NATURE et nous avons distribué tous les reliefs lexicaux qui filent la métaphore langagière : l'effet massif de ces remarques est d'établir là, comme pour ORDRE DE LA NATURE, l'originalité de la *Profession* en ce qui concerne l'usage de NATURE : *aucun des collectifs mentionnés plus haut ne tient l'ORDRE de lui-même, et plus absolument encore, aucun d'entre eux ne PARLE, ni ne DIT, ni ne CRIE quoique ce soit à l'âme.* Nous avons là deux caractéristiques du vocabulaire d'auteur de Rousseau.

Dans cette direction, le conduit de sens abandonne toute intention différenciatrice générique, spécifique ou individualisante, pour se concentrer sur une intention globalisante, si bien que NATURE finit par jouer pour ÊTRE-, en entendant par là aussi bien l'ÊTRE DES ÊTRES, le GRAND ÊTRE, que l'être métaphysique de plus haute généralité. Il ne s'agit plus de l'ESSENCE DE... mais de l'être métaphysique, dont il convient de se demander quelle est sa nature, non plus particulière, mais propre à toute nature particulière ; si l'on peut dire, dans cette direction, la nature de la nature est d'être LA NATURE, *nation naturans*, non plus *natura naturata*¹⁴.

qu'il conviendrait de consulter ici, « *Lexicographie philosophique d'« ORDRE DE LA NATURE » dans la Profession...* », *Rev. Intern. de phil.* (Bruxelles) n° 123, fin 1978. Cette étude, qui tient compte de LOI(S), de RAPPORT(S) etc..., rejoint les travaux que nous avons développés avec le *Lessico filosofico europeo* à propos de l'usage du terme ORDRE à l'âge classique.

¹⁴ Ce rappel spinoziste, qui n'est pas inconnu de Rousseau, est nettement bivoque : si, comme pour Spinoza, chaque être singulier est, au sein de LA NATURE, envisageable comme un mode compris dans la substance divine, seule agissante, étendue et pensante, par contre le rapprochement ne saurait être conduit très loin puisque LA NATURE de

Il résulte de l'étude des collectifs métaphysiques que ce vecteur de sens concerne l'*objectivation* de la triple composante du concret générique : un matériau, un ordre, un dynamisme. Toutefois NATURE déborde les autres collectifs particularisants en ce qu'elle appelle une source spontanée de création et de conservation. Surtout, au niveau de la seconde partie que nous avons distinguée rhétoriquement et hypothétiquement pour effectuer l'opération VICAIRE 76, nous constatons l'émergence et le passage à son acmé de *la métamorphose du processus d'objectivation globalisant* ; ou NATURE supporte la comparaison, sinon la vicariance, avec les autres collectifs métaphysiques, *en un processus de subjectivisation, qui fait entrer NATURE en communication langagière avec la conscience humaine, entraînant ainsi un processus de personnification accentué.*

V. Le transfert métaphorique NATURE/LIVRE

Si NATURE se différencie dans la partie 1 par les caractéristiques précédentes, notamment par un fort emploi comme désignation d'essence, aucune occurrence n'en trace le profil en termes anthropomorphiques. Or, dès le début de la partie 2, NATURE entre dans un champ métaphorique fortement aimanté en fonction du LANGAGE humain, pour aboutir dans la partie 3 au syntagme de LIVRE DE LA NATURE.

Partons de ce relief extrême, qui annonce l'invocation de Socrate et de Jésus. Resserrant sa foi dans ses « notions primitives », le Vicaire dénonce toute conception de la Sagesse comme Science : « Je n'ai jamais pu croire que Dieu m'ordonnât sous peine de l'Enfer d'être si savant. J'ai donc refermé tous les LIVRES. Il en est un seul ouvert à mes yeux, c'est celui de la NATURE. C'est dans ce grand et sublime LIVRE que j'apprends à servir et à adorer son divin auteur : nul n'est excusable de n'y pas LIRE, parce qu'il PARLE à tous les hommes une LANGUE intelligible à tous les esprits » (45.10 ; 624).

1° La projection de la structure oppositionnelle nature-culture au sein du champ lexical offert par LIVRE, contraint d'abord à considérer : a) que la NATURE, livre unique en son genre, est opposée à tous les types de livres de tous genres ; b) que ce LIVRE DE LA NATURE comporte l'enseignement suprême, qui n'est pas à proprement parler une Science ; c) que tout LIVRE qui véhicule la science des savants est à refermer ; d) toutefois c'est cependant sous forme de LIVRE que la culture prend sa revanche métaphorique sur la NATURE, puisque celle-ci s'organise autour de la réflexion du Vicaire avec toutes les adhérences perspectives et cognitives d'un LIVRE.

Rousseau, *sive Deus*, est traversée de finalités et de combinaisons qui prouvent une volonté et une intelligence que Spinoza a grand soin d'expulser du concept de *causa sui*.

2° Voici le tableau des occurrences de LIVRE(S) :

	FA	1	2	3	N
LIVRE	8	2	0	6	0
LIVRES	25	1	0	21	3 (ces 3 N sont dans F3).

La préoccupation du LIVRE et des LIVRES est donc *propre et essentielle, à la troisième partie de la Profession*. Sa présentation dans les reliefs lexicaux est d'autant plus explosive qu'en une page et demi Rousseau fait passer 18 occurrences sur les 24 que comporte la troisième partie (40.19-41.49 ; 618-620). Cette rafale s'ouvre avec la question « Voulez-vous vous instruire dans les LIVRES ? » La seule occurrence de BIBLIOTHÈQUES dans la Profession souligne l'immensité des LECTURES qu'il y faut faire. Une série de structures oppositionnelles convergentes montrent les contradictions internes à cet univers des bibliothèques et des livres : diversité des langues, partis contraires qui se réfutent, mauvaises raisons exposées, distorsion entre expression effective et sentiment de l'auteur, discordance des divers types de discours selon l'interlocuteur, dépendance des croyances, des coutumes et des préjugés, absence de communication entre les peuples, difficulté des traductions et des interprétations, cas de l'ignorance involontaire, exposée à des peines infernales, critique du témoignage apporté par les livres, problèmes de la censure et des condamnations qui rendent les livres marginaux les uns par rapport aux autres.

3° Cette violente diatribe contre les LIVRES comporte deux pôles de répulsion. Dans ce court contexte, LE LIVRE DE BOSSUET (40.30 ; 618) intervient au point le plus chaud : il permet de porter la contradiction au cœur même de la religion catholique, puisque, si l'on juge de cette foi sur ce LIVRE, on se trouve loin du compte « après avoir vécu parmi nous », dans la foi selon le Vicaire. On y constate les divergences d'un double langage : Bossuet ne parle pas la même langue aux protestants qu'au peuple catholique, son LIVRE ne ressemble en rien aux instructions du prône. Or, on dénonçait plus haut un « scandale » à propos du LIVRE de Nieuventit : « Comment cet homme a-t-il pu vouloir faire un LIVRE des merveilles de la NATURE qui montrent la sagesse de son auteur ? » (11.42 ; 580). Qu'il s'agisse de la théologie ou de la physique, de la religion ou de la nature, aucun livre n'est à même d'en parler avec vérité, parce que, dès qu'il y a des LIVRES, des tensions internes s'alimentant sur elles-mêmes provoquent l'éclatement de la culture en autant de sources de contradiction qu'il y a d'auteurs, de nations et de coutumes. De plus, ces tensions aboutissent à l'intolérance, puisque savants ou théologiens disputent des livres les uns des autres et entre eux, jusqu'aux faits qui n'ont « pas besoin de commentaire », que rappelle la Note (e) jointe à la rafale mentionnée plus haut.

4° Considérés comme existants dans la nature, les livres y introduisent un principe de dispersion et d'hétérogénéité (que Dom Deschamps utilisera à fond

en remplaçant l'élément antithétique du LIVRE l'Évangile, par le *Nouveau Système*, et en condamnant au feu toutes les bibliothèques, y compris son propre livre, une fois qu'il aura eu son effet. Si les LIVRES représentent le pôle de l'anti-NATURE, l'invocation d'un LIVRE DE LA NATURE devra se présenter à son tour comme un anti-LIVRE. C'est ce qui ressort de manière majeure de cette composante négative que comporte toute métaphore, puisqu'elle nie du terme relayeur tout ou partie de son sens propre. Or, en ce cas, LIVRE DE LA NATURE, écarte radicalement tout sens propre afférent à LIVRE. La nature du livre, pourrait-on dire, est d'abolir le livre de la nature. Cependant un LIVRE semble trouver grâce, dont on ne peut dire qu'il soit LE LIVRE selon la tradition biblique puisqu'il est bien spécifié que seul « L'ÉVANGILE » est un « LIVRE à la fois si sublime et si simple » (45.44 ; 625) et que « les LIVRES des Philosophes avec toute leur pompe sont petits près de celui-là » (45.43). Désillusion ultime et brutale : « Avec tout cela ce même ÉVANGILE est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison, et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre ! Que faire au milieu de toutes ces contradictions ? » (46.47 ; 627) : adopter l'attitude terminale du Vicaire sur le « scepticisme involontaire » .

5° Ainsi tout LIVRE, y compris un LIVRE privilégié momentanément contre LES LIVRES, est en butte au soupçon radical. Une structure oppositionnelle simple libérerait l'expression de tout recours métaphorique : Deschamps, sur la même problématique, fait appel à une NATURE sans culture et sans livre, à une NATURE saisie comme EXISTENCE, selon son strict vocabulaire, et non pas comme langage parlé ou écrit.

VI. Le fil métaphorique de la NATURE comme LIVRE

Cependant la métaphore du LIVRE DE LA NATURE, qui éclate dans la partie 3, à propos de livres apportant une révélation qui ne serait pas sensible au cœur, n'est que le renforcement, sur le plan visuel et culturel de la religion naturelle, d'une mise en œuvre de la VOIX DE LA NATURE, parfaitement caractéristique de la partie 2. Sous la couverture générale de LANGUE DE LA NATURE, la métaphore visuelle du LIVRE, était largement amorcée par la métaphore auditive de la VOIX.

La NATURE étant posée comme LANGUE, la métaphore est enrichie par un débordement du sens positif de l'objet, comme moyen de lecture, en une élévation au carré de la métaphore : le LIVRE comme VOIX, comme PAROLE, s'adressant à l'homme aussi bien comme écriture que comme prolation¹⁵.

¹⁵ Rousseau se laisse déborder par ces approches de l'être sensitif en utilisant dans le mouvement l'histoire du sourd... avec qui il dialogue : « Supposons un sourd qui nie l'existence des sons parce qu'ils *n'ont jamais* frappé son oreille... Le sourd *voit* frémir

1° Au sens strict, celui du livre donné à lire à l'œil, la NATURE est « un LIVRE ouvert à tous les yeux » (45.11), dans lequel on peut « VOIR le spectacle de la NATURE » (32.01). Cette direction externe du regard est fondamentalement sujette à réflexion puisque les règles des lumières naturelles exigent, pour apparaître clairement, que cette direction s'intériorise. Cette écriture n'est pas tracée dans une nature objective, comme chose parmi les choses, mais en moi, dans ma conscience, règles que « je trouve au fond de mon cœur ÉCRITES par la NATURE en caractères ineffaçables » (22.19) ; « plus je LIS ces mots ÉCRITS dans mon âme : *sois juste, et tu seras heureux* » (18.14). La métaphore se déploie jusqu'à l'imagerie graphique de l'impression du livre, déclarant ainsi l'inaltérabilité du message enregistré au fond du cœur humain. Au demeurant les rares occurrences de LECTURE et de LIRE entraînent deux effets secondaires. D'une part, Dieu « LIT dans mon cœur » cette profession de foi, « celui qui LIT au fond de mon cœur sait bien que je n'aime pas mon aveuglement ». D'autre part, cette communication du langage de la nature par l'écrit cède la place pour une très forte utilisation de la voix, ce LIVRE DE LA NATURE étant *plutôt un livre parlant qu'un livre à lire, un livre pour l'écoute d'une voix, qu'un livre pour le regard de l'œil*. Rousseau glisse lui-même naïvement du langage visuel au langage oral : « dans ce grand et sublime livre... nul n'est excusable de n'y pas LIRE, parce qu'il PARLE à tous les hommes une LANGUE intelligible à tous les esprits » (45.14). Il s'agit plus d'une lecture orale que d'une lecture visuelle.

2° Effectivement la métaphore du LIVRE se déploie avec fécondité, dès la partie 2, dans la direction de la sensorialité auditive : PAROLE-VOIX, avec la réussite littéraire de la VOIX DE LA NATURE, plus forte que celle des dieux (24.37), entraînant la raison (25.30). VOIX du MAITRE DE LA NATURE, opposée à celle de son ministre (35.10-35.30). Les 17 occurrences de VOIX, bien soutenues dans l'ensemble de la *Profession* (4,9,4), relaient ce DIRE de la NATURE : « la NATURE DIT à vos sens : vivez longtemps dans l'état heureux où sa VOIX est celle de l'innocence » (01.30). Innocence qui fait entendre la VOIX DE L'ÂME (2 occ.) contre la LOI du corps, cette VOIX INTÉRIEURE (3) qui CRIE, DIT, qui cherche à se faire entendre aux sourds (15.24), VOIX DE LA CONSCIENCE (5 occ.) opposée à la VOIX DU MONDE, IMPORTUNE VOIX, qui PARLE ou NE RÉPOND PLUS (27.01, 27.03, 29.12), qui fait entendre le CRI DES REMORDS (24.06). A l'autre extrémité de la chaîne parlante, cette rhétorique implique un récepteur qui ÉCOUTE, ENTEND, cette LANGUE DE LA NATURE (27.03), opposée à la VOIX BRUYANTE du MONDE (27.08). Cette VOIX DE LA NATURE (24.37, 25.30) est hautement qualifiée : VOIX SAINTE, IMMORTELLE, CÉLESTE, INNOCENTE, faisant l'EXCELLENCE DE LA NATURE DE L'HOMME.

la corde. Je lui *dis*... Point du tout, *répond-il*... Montrez-moi donc, *reprends-je*... Je ne puis, *réplique* le sourd... comment faut-il que j'aie à expliquer cela par vos sens dont je n'ai pas la moindre idée... » (15.10 ; 585).

Un double relais amplifie cette VOIX DE LA NATURE : a) on trouve dans la même seconde partie les expressions JE ME DIS, JE ME DISAIS (27.14 ; 601 sq) ; b) ce relais accordé au moi, à la conscience, fait entrer Dieu dans la conversation : je CONVERSE avec l'auteur de l'ordre de l'univers (30.07), je lui DEMANDE...¹⁶

Ce dire de la nature est déclenché dès le début de la partie 2 qu'il caractérise, rhétoriquement, stylistiquement, philosophiquement et lexicalement. *De la recherche de lois à connaître, le Vicaire passe à la recherche de maximes pour l'action, la conscience psychologique se fait morale.* Ce virage est amorcé par un dédoublement de la VOIX : car si la NATURE HUMAINE est si contradictoire, c'est que deux VOIX parlent en elle à la fois : « La conscience est la VOIX de l'âme, les passions sont la VOIX du corps. Est-il étonnant que ces deux LANGAGES se contredisent, et alors lequel faut-il ÉCOUTER ? » (22.10 ; 594).

La partie 2 se distingue de la partie 3 par ce passage du DIRE au LIRE, de la VOIX au SPECTACLE, de la PAROLE au LIVRE. *Cette architecture lexicographique sous-tend la différence entre un plan de la conscience morale, aux prises avec un sentiment d'écoute, de la conscience religieuse¹⁷, aux prises avec des injonctions révélées lisibles.* Cette coenesthésie du discours métaphysique est à la fois hautement différenciée et convergente.

En conclusion méthodologique, soulignons la parfaite aptitude de ce type d'approche pour le dépistage de la métaphore. Les peurs ancestrales ravivent fréquemment à nos oreilles l'objection : vous ne pourrez jamais étudier la métaphore « par ordinateur » ! Ce qui veut dire qu'on nous concède du moins l'étude du discours direct, qui s'accommode du sémiotique, alors que Le Sémantique ! Cette mentalité religieuse oublie seulement qu'il faut bien, d'un signe ou de l'autre, qu'un graphe s'inscrive à partir duquel une exacerbation de sens se produira. Que la *Profession* du Vicaire en apporte la preuve ne manque pas de sel.

¹⁶ Nous ne développons pas les éléments du processus de personnification qui permettent cette excroissance d'une métaphore hautement dominante sur la partie 2. En effet LA NATURE est comprise comme une force active : elle « a mis » des barrières entre les espèces (11.42) ; elle « a voulu » que nous ne souffrissions pas toujours (17.20, 17.42), elle « montre ses intentions » (11.43), elle « prescrit », « permet » (61.27). A tel point qu'elle « est la cause » de l'ordre : elle « ne s'est pas contentée » de l'établir, elle « a pris des mesures » certaines pour que rien ne le trouble (12.01), et le culte de Dieu est « dicté par la nature » (14.07). Il faudra éclaircir les propositions inverses : que la nature est animée par une volonté qui n'est pas elle (09.08), que l'Être actif par lui-même est la source de tout ce qui s'y passe. On constate à cela le jeu d'un double couple lexical : la nature active est assimilable à Dieu, mais si c'est Dieu qui agit, la nature est univers ou monde passif.

¹⁷ Nous examinons avec ORDRE DE LA NATURE le syntagme de « RELIGION NATURELLE », caractéristique de notre partie 3 (la seconde selon Rousseau) : 6 occurrences de ce syntagme, pour 9 appels à NATURELLE.

II. LITTÉRATURE

UN DRAME MAÇONNIQUE FRANCO-ALLEMAND : « LE FRANC-MAÇON PRISONNIER »

par

Michel BASTIAENSEN
Licencié en Philosophie et Lettres

La postérité n'a guère retenu le nom des deux frères bavarois Hans Heinrich et Hans Karl, barons von Ecker und Eckhoffen auf Berg, qui jouèrent pourtant un certain rôle dans l'histoire mouvementée de la franc-maçonnerie allemande du XVIII^e siècle. La plupart des grandes biographies générales¹ et même nationales² se contentent de les ignorer ; et c'est à peine si de rares manuels de littérature consacrent une brève notice à l'un ou à l'autre³. Les ouvrages d'histoire maçonnique sont un peu plus explicites, mais limités à leur point de vue parti-

¹ Ainsi la *Biographie universelle ancienne et moderne* (Paris, Desplaces et Michaud, 1854 et ss.), et la *Nouvelle biographie générale* de HOEFER (Paris, Didot, 1857 et ss.).

² Cf. *Allgemeine deutsche Biographie* (Leipzig, 1875 et ss.) ; *Neue deutsche Biographie* (Berlin, 1953 et ss.) ; C. VON WURZBACH, *Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich* (Wien, 1856 et ss.), etc. En revanche, on trouve des notices sur Hans Heinrich dans J.G. MEUSEL, *Lexikon der vom Jahr 1750 bis 1800 verstorbenen deutschen Schriftsteller* (Leipzig, 1804), III, pp. 23-24, et sur Hans Karl dans Cl. A. BAADER, *Lexikon verstorbener baierischer Schriftsteller des XVIII. und XIX. Jahrhunderts* (Leipzig/Augsburg, 1824-1825), I, pp. 126-127. Sur la famille Ecker und Eckhoffen, cf. J.B. RIETSTAP, *Armorial général* (2^e éd., réimpr. Berlin, 1934), I, p. 590.

³ K. GOEDEKE (et E. GOETZE), *Grundriss zur Geschichte der deutschen Dichtung*, 2^e éd., vol. V (Dresden, 1893), p. 382 ; W. KOSCH, *Deutsches Literatur Lexikon*, 2^e éd. (Bern/München, 1959), I, p. 405 ; 3^e éd. (ibid., 1971), III, p. 863 (sur Hans Karl) ; *Dictionnaire des lettres françaises, XVIII^e siècle* (Paris, 1960), I, p. 413 (sur Hans Heinrich). Nous ignorons en vertu de quoi l'auteur de la dernière notice peut affirmer que Hans Heinrich aurait écrit des œuvres en hollandais, plus tard traduites en français, en particulier *La fuite de Stanislas Lescinszky* (cf. *infra*) ; la version néerlandaise porte bien : « Tooneelspel, gevolgd naar het Fransche van den Heere J.H. Baron Ecker de Eckhof. » Par ailleurs, on ne peut que regretter le silence de A. CIORANESCO, *Bibliographie de la littérature française au XVIII^e siècle* (Paris, 1969).

culier⁴. Quoi qu'il en soit, en rassemblant les différentes informations disponibles, on peut établir avec une certitude suffisante ce qui suit.

Les deux frères semblent avoir mené des vies en grande partie parallèles. L'un et l'autre vécurent assez longtemps dans l'entourage de Charles de Hesse et de Ferdinand de Brunswick-Lunebourg, eux-mêmes francs-maçons. En outre, tous deux remplirent, à un moment donné, les fonctions de drossart (*Landdrost*)⁵ au Brunswick. Ils étaient aussi porteurs de titres conférés par le roi de Pologne : Hans Heinrich était membre du Conseil secret (*polnischer Geheimrat*), Hans Karl gentilhomme de la Chambre (*polnischer Kammerherr*)⁶. Par ailleurs, l'aîné, Hans Heinrich (Munich, 1-8-1750 - Brunswick, 14-8-1790), officier du régiment d'infanterie de Hegnenberg⁷, devint conseiller privé d'Ernest-Frédéric, duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld. Quant au cadet, Hans Karl (Munich, 26-12-1754 - Bamberg, 22-6-1809), après avoir été avocat à Hambourg, il suivit une carrière diplomatique et administrative, puisqu'on le retrouve, entre autres, conseiller de légation du prince de Hohenloh-Waldenburg à Hambourg. Après la mort de son protecteur Ferdinand, il retourne à la vie privée en Bavière.

Au moins aussi importante que cette partie « officielle » de leur vie paraît avoir été l'activité maçonnique des deux frères. Initiés de bonne heure — entre 1770 et 1775 probablement, — ils déployèrent dans ce domaine un très grand

⁴ Cf. LENNING, *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei* (2^e éd., Leipzig, 1863-1867), I, p. 256 ; J.G. FINDEL, *Histoire de la franc-maçonnerie* (Paris, 1866), II, 323-326 ; id., *History of freemasonry* (2^e éd., London, 1869), pp. 263-265 ; A.E. WAITE, *A new encyclopaedia of freemasonry* (London, 1921), II, pp. 125-126 ; E. LENNHOF-O. POSNER, *Internationales Freimaurerlexikon* (Zürich/Wien, 1932), p. 395 ; A. FAIVRE, *Eckhartshausen et la théosophie chrétienne* (Paris, 1969), pp. 52-53, 117, etc. ; R. LE FORESTIER, *La franc-maçonnerie templière et occultiste* (publ. par A. FAIVRE, Paris/Louvain, 1970), pp. 180, 572-573, 990 ; D. LIGOU, *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie* (Paris, 1974), I, p. 422. A. WOLFSTIEG, *Bibliographie der freimaurerischen Literatur* (Leipzig, 1923), mentionne deux brefs documents biographiques (nos 14746-14747). Les mss. de KLOSS, conservés au Grand Orient des Pays-Bas (La Haye), contiennent également quelques notices à leur sujet : cf. Ms. XIV, 7, *abcd*, *passim*. En revanche, R.F. GOULD, *The history of freemasonry* (London, 1884), et MACKAY, *Encyclopaedia of freemasonry* (6th printing, Chicago, 1953), sont muets sur ce point.

⁵ Selon MEUSEL, Hans Heinrich le fut dès 1788 ; pour Hans Karl, on ne dispose pas de dates ; LENNING, *loc. cit.*, doute que celui-ci ait rempli cette fonction. Sur la notion de *Landdrost*, cf. E. HABERKORN et J. F. WALLACH, *Hilfswörterbuch für Historiker* (Bern/München, 1964), p. 369.

⁶ Ils faisaient donc partie de ces quelque 743 chambellans nommés, paraît-il, par Stanislas-Auguste Poniatowski au cours de son règne, « dont beaucoup, il est vrai, ne mirent jamais les pieds en Pologne » (J. FABRE, *Stanislas-Auguste Poniatowski et l'Europe des Lumières*, Paris, 1952, p. 396 ; cf. p. 398). Toutefois, selon MEUSEL, Hans Heinrich assumait réellement ses fonctions ; par ailleurs, l'intérêt des deux frères pour la Pologne est attesté par le drame *Stanislas Lesczynsky* et la traduction de la *Monachomachia* de KRASICKI (cf. *infra*).

⁷ Cf. A. FAIVRE, *op. cit.*, p. 53, note (d'après R. KOCH, *Bruder Mozart*, Bad Reichenhall, 1911) ; comme officier, il écrivit *L'érudition universelle militaire, ou Analyse abrégée de toutes les sciences et parties militaires* (Augsbourg, Stage, 1781), 8^o.

zèle et s'intéressèrent à l'ésotérisme et à l'occultisme en général, ce qui amena l'aîné à se faire admettre dans l'ordre de la Rose-Croix d'Or⁸. Son séjour n'y fut pas très long, toutefois : à la suite d'on ne sait quels différends, il quitta les Rose-Croix en fort mauvais termes et élaborâ, partiellement dirigé contre eux, un nouveau système de hauts grades maçonniques, à forte tendance cabalistique et d'une complexité assez grande : l'« Ordre des Chevaliers et Frères de la Lumière », transformé dès avant 1785 en « Ordre des Frères de l'Asie », qui eut des ramifications à Vienne, Berlin et Hambourg et survécut, dans certaines régions, jusqu'à la fin du siècle⁹. Hans Karl, promu dignitaire de la nouvelle société par son frère, prit une part non négligeable dans sa propagation et sa consolidation interne.

C'est aussi à la franc-maçonnerie que les frères Ecker und Eeckhoffen — le cadet surtout, — consacrèrent la plupart de leurs quelques écrits : des discours de loge¹⁰, des pamphlets rosicruciens et, plus tard, anti-rosicruciens¹¹, des ouvrages sur les « Frères Asiatiques » et sur les ordres chevaleresques¹², etc. Dans le même ordre d'idées, il faut aussi relever un traité de Hans Karl en faveur de l'admission des juifs en franc-maçonnerie : *Werden und können Israeliten zu Freimaurern aufgenommen werden ?* (Hambourg, 1788). En dehors de ce domaine, le nom de Hans Heinrich reste attaché à l'*Erudition universelle militaire*, déjà citée, ainsi qu'à un bref drame en français, *La fuite de Stanislas Lescinszky*, [sic], *roi de Pologne* (La Haye, Plaat, 1777). Hans Karl écrivit en outre quelques œuvres traitant d'histoire dynastique¹³ et de tolérance religieuse¹⁴ ; et il ne s'agit pas d'oublier qu'il fut aussi le premier adaptateur de la *Monachomachia* d'Ignacy Krasicki (1735-1801), dont la première édition polonaise avait paru en 1778¹⁵.

⁸ Comme Rose-Croix, Hans Heinrich s'appelait *Nichneri Vekorth*, anagramme approximative de son nom ; cf. LENNING, *loc. cit.*

⁹ Sur les « Frères de l'Asie », cf. MACKEY, *op. cit.*, I, p. 108 ; FINDEL, *loc. cit.* ; WAITE, *op. cit.*, I, pp. 392-394 ; LENNING, *op. cit.*, I, pp. 44-46 ; LENNHOF-POSNER, *op. cit.* pp. 95-96 ; LIGOU, *op. cit.*, p. 94 ; R. LE FORESTIER, *op. cit.*, pp. 572-573. Cf. aussi WOLFSTIEG, *op. cit.*, n° 3845, 2277 et ss., 42967 et ss.

¹⁰ Cf. WOLFSTIEG, *op. cit.*, n° 14927, 15317, 14930, 15650, 16527 ; KLOSS, *Bibliographie der Freimaurerei* (Frankfurt a.M., 1844), n° 1392 (de Hans Karl) ; WOLFSTIEG, n° 42502, 29619, 42556 (de Hans Heinrich).

¹¹ Cf. WOLFSTIEG, n° 16935, 42502, 42506 (de Hans Heinrich), 42504 (anonyme, mais de Hans Heinrich) ; KLOSS, n° 2644 (sous le pseudonyme de PLUMENOEK, mais de Hans Karl).

¹² Cf. KLOSS, n° 2184, 2694 (de Hans Karl) ; WOLFSTIEG, n° 42968 (de Hans Heinrich).

¹³ *Johann Cicero und Joachim Nestor, churfürsten zu Brandenburg* (Berlin, 1793) ; *Ferdinand-Alcides, Herzog zu Braunschweig und Lüneburg* (Berlin, 1793).

¹⁴ *Freythübtige Meynungen über die Schrift : Ueber die Gewohnheit, Missethäter durch Prediger zur Hinrichtung begleiten zu lassen, allen lieben toleranten und intoleranten Mitmenschen zur Prüfung hingelegt* (Hamburg, 1784).

¹⁵ *Monachomachia oder der Mönchenkrieg*, aus dem polnischen übersetzt (Hamburg, 1782). GOEDEKE et KOSCH répètent la leçon erronée de BAADER : *Monomachia*.

Restent alors deux œuvres d'inspiration maçonnique, qui ne sont pas sans poser certains problèmes bibliographiques et littéraires. Leurs titres sont tellement proches que l'on pourrait les prendre pour deux versions de la même pièce de théâtre : *Le franc-maçon prisonnier* et *Der Freymaurer im Gefängnisse*. La première, publiée en 1777, porte le nom de Jean Henri, donc Hans Heinrich¹⁶, tandis que la seconde parut sous le nom de Hans Karl en 1778¹⁷. Malgré les renseignements erronés que l'on trouve dans certains ouvrages par ailleurs excellents¹⁸, les rapports entre les deux pièces ne sont pas simplement ceux qui existent entre une traduction et son original : il s'agit bien de deux œuvres différentes. Abstraction faite de la disproportion éloquente dans le nombre de pages (27 contre 116), un simple coup d'œil suffit à révéler des différences de structure : d'un côté, nous avons un seul acte de 14 scènes ; de l'autre, trois actes de 12, 13 et 10 scènes ; en outre, la pièce allemande compte plus de personnages (17 contre 8). Une comparaison plus attentive nous apprend alors que la pièce française correspond à certaines parties de la pièce allemande ; on peut établir la concordance suivante :

franç. sc. 1 :	all. II, 1	franç. sc. 5 :	all. II, 7	franç. sc. 10 :	all. III, 6
	3	6 :	8	11 :	7
2 :	4	7 :	9	12 :	8
3 :	5	8 :	10	13 :	9
4 :	6	9 :	III, 5	14 :	10

¹⁶ *Le/ franc-maçon/ prisonnier./ Drame/ par/ Jean Henri,/ Baron ECKER D'ECKHOFF./ Pour le public un Franc-Maçon/ Sera toujours un vrai problème./ Qu'il ne saura jamais au fond./ Qu'en devenant Maçon lui-même./ A La Haye,/ chez C. Plaat et Comp./ Libraires sur le Kalvermarkt./ MDCCLXXVII. (27 pp., 8°). L'épigraphe est empruntée à NAUDOT, *Chansons notées de la très vénérable compagnie des maçons libres* (s.l., 1737), p. 6 ; cf. aussi *La Muse maçonne* (La Haye, 1773), p. 65. Sur cette pièce, cf. A. LANTOINE, *Les francs-maçons au théâtre* (Paris, 1919), pp. 59-61 et 137. Nous ignorons si elle fut jamais jouée ; l'ouvrage de J. FRANSEN, *Les comédiens français en Hollande au XVII^e et au XVIII^e siècles* (Paris, 1925), ne donne aucune indication à ce sujet. Il en existe une traduction néerlandaise : *De vry-metzelaar gevangene van staat* (Amsterdam, F.H. Demter, s.d., mais de peu postérieure à la version française). Cf. à ce propos : J. TERGOUW : « Drie tooneelstukken » in *Jaarboekje voor Nederlandsche Vrijmetselaren* (1871), pp. 159-180, en part. pp. 161-166, lequel cite l'*Algemeen wijsgerig, geschiedkundig en biographisch woordenboek voor vrijmetselaren* de W. DE GREBBER (Amsterdam, 1844-1845).*

¹⁷ *Der/ Freymaurer/ im/ Gefängnisse./ Ein Original-Schauspiel/ in/ dreyen Aufzügen/ von/ Hans Karl Freyherren VON ECKER/ VON ECKHOFF./ Ein Freymaurer wird bey der Welt beständig eine/ schwiere Aufgabe bleiben, welche man nicht/ gründlig wird auflösen können, bis man selbst/ ein Freymaurer wird./ Hamburg,/ in der Heroldschen Buchhandlung,/ 1778. (116 pp., 8°, goth). Il y en eut une 2^e édition, mêmes lieu, date, format et pagination : cf. WOLFSTIEG, *op. cit.*, n° 41908. Nous avons consulté l'exemplaire de KLOSS, conservé au Grand Orient des Pays-Bas à La Haye ; nous voudrions remercier son bibliothécaire, B. Croiset van Uchelen, pour sa guidance aimable et éclairée. Sur cette pièce allemande, cf. aussi LENNHOF-POSNER, *op. cit.*, p. 541 ; WOLFSTIEG, *loc. cit.*, et *Suppl.*, n° 10630.*

¹⁸ Cf. LENNING, *op. cit.*, p. 256 ; LENNHOF-POSNER, *op. cit.*, pp. 395 et 541 ; WOLFSTIEG lui-même ne corrige cette erreur que dans son supplément (n° 10630).

Dans ces conditions, quelle est l'œuvre originale, et dans quelle direction l'adaptation a-t-elle été faite ? La pièce française est-elle un « digest » de l'allemande, ou bien le texte allemand constitue-t-il une amplification de la pièce française ? L'antériorité de la publication n'est évidemment pas un critère sérieux. Tout au plus remarquera-t-on que l'épigraphe allemande de 1778 est une traduction en prose de celle de 1777 ; qu'on ne trouve, dans la nomenclature allemande, aucun titre allemand, mais qu'il n'en manque pas de français : *der Marquis, der Chevalier, ein Abbé*, etc. ; mais cela n'affecte pas l'œuvre elle-même. Un examen linguistique n'est pas non plus d'un grand secours dans le cas présent. Sans doute n'est-il pas indifférent d'observer que le texte français se caractérise par de nombreuses fautes, qu'il serait peut-être trop facile d'attribuer toutes à l'imprimeur : il ne s'agit pas uniquement, en effet, d'anomalies graphiques comme *d'extérité* et *sotttuises* (p. 4), mais encore de tournures insolites, dues peut-être au substrat allemand¹⁹, ainsi que d'un nombre assez élevé d'erreurs syntaxiques²⁰, voire morphologiques²¹, qui semblent attester une bonne connaissance « mondaine » du français certes, mais assez peu assurée dans certains de ses aspects grammaticaux²². Cela n'exclut pas, au demeurant, un effort de recherche stylistique, qui se marque surtout par de nombreuses inversions du complément déterminatif et par la constitution d'unités rythmiques ressemblant à des vers blancs²³. Quant à savoir si ces artifices ont toujours un effet très heureux, voilà une autre question : la pièce n'y gagne sans doute pas en clarté à chaque coup.

S'il paraît naturel de supposer l'antériorité de la version allemande, l'hypothèse contraire pourrait néanmoins se défendre aussi : il n'est pas impossible que certains personnages et situations aient été développés dans la pièce allemande, et que de nouvelles scènes aient été rapportées avec plus ou moins de bonheur au noyau original français.

Par ailleurs, étant donné les rapports étroits qui existaient entre les frères Ecker und Eckhoffen, on pourrait fort bien songer à une certaine forme de colla-

¹⁹ Cf. *encore plus criminel, que déjà vous le seriez toujours* (p. 11) ; *si en cas du ciel vous avez renoncé l'héritage* (ibid.) ; *qui presque n'est pas toujours éteint* (p. 8) ; *et il est, croiez-le-moi* (p. 12) ; *d'abord après lui* (p. 10 : cf. *gleich darauf*), etc.

²⁰ Cf. : *moi, qui n'a pu* (p. 10) ; *de plusieurs interrogatoires... toutes étaient vaines* (p. 10) ; *concernant de garder sous silence* (p. 13) ; *les ordres de la cour... exige ma présence* (p. 7) ; *cette pompe majestueuse qui leurs conviennent* (p. 21) ; *toutes nos services* (p. 1), etc.

²¹ Cf. des erreurs du genre de : *ils grossient* (p. 5), *il format* (p. 11).

²² La chose n'est pas rare chez les Allemands francophones du XVIII^e s. ; cf. F. BRUNOT, *Histoire de la langue française* (nouv. éd., Paris, 1967), VIII, pp. 612-614. Des fautes du même genre se retrouvent dans Stanislas Lescinzky, mais elles y sont un peu moins nombreuses ; nous n'avons pu examiner *l'Erudition universelle militaire*. Quoi qu'il en soit, cette orthographe capricieuse nous autorise à moderniser toutes nos citations.

²³ Cf. : *de Galilaei le sort vous est connu* (p. 5) ; *le crime fait la honte et non pas le supplice* (p. 23) ; *l'admire votre discours, mais je n'y conçois rien* (p. 25) ; *ni les saints habitants des feux éternels* (p. 27), etc.

boration littéraire. Il n'est pas invraisemblable qu'en 1777 au plus tard les deux frères aient conçu en commun un sujet de pièce de théâtre ; ils ont pu, jusqu'à un certain point, en élaborer le plan et rédiger, à titre provisoire, certaines parties du texte, sans qu'il soit possible, à ce stade, de déterminer la part des deux coauteurs. A ce moment-là, Hans Heinrich, qui était alors dans une période de création littéraire en langue française — son *Stanislas Lecziński* sortira en cette même année, — écrit à partir des idées et des matériaux existants une brève pièce de théâtre. En même temps ou peu après, à partir des mêmes matériaux et en tenant compte de la pièce française, Hans Karl rédige en allemand une œuvre de plus longue haleine, publiée l'année suivante. Point n'est besoin, à notre avis, de mettre en doute l'attribution respective à chacun des deux frères²⁴ : toute la production de Hans Karl est rédigée en allemand, tandis que son frère a écrit au moins deux autres œuvres en français. Dans les circonstances actuelles, rien ne nous permet de déterminer de manière plus précise la genèse des deux œuvres. Toutefois, compte tenu de leur titre, il est raisonnable de supposer que leur première ébauche n'a pas dû être fort éloignée, dans sa conception, de la version française, plus schématique et « essentielle ».

Celle-ci s'apparente en effet, par sa très grande simplicité, aux pièces « à tiroir » ou aux revues : autour d'un personnage central se succèdent plusieurs interlocuteurs secondaires qui n'ont pour ainsi dire aucun rapport entre eux. Ce défilé de personnages se déroule dans un lieu unique, un parloir de prison ; la durée de l'action se limite à quelques heures — une journée tout au plus dans la pièce allemande. L'auteur du drame retrouve ainsi, volontairement ou non, la règle des trois unités.

Au cours de la pièce, on apprend que le monarque a proscrit la franc-maçonnerie dans ses états, mais que l'interdiction n'a pas été respectée par certains « frères », qui ont continué à se réunir dans la clandestinité et sans appareil. Leur maître, Don Juan Joseph Antonio des Las Casas, a été emprisonné et attend depuis plusieurs mois la condamnation à mort inévitable. La seule chose qui la retarde encore est que le roi veut savoir en quoi consistent les mystères de la société prohibée. Il charge de cette mission un procureur général, homme tout à fait gagné à la politique royale ; pour obtenir les informations désirées, celui-ci envoie auprès du captif un abbé et un avocat, qui échoueront lamentablement devant la fermeté de Las Casas. Le procureur décide alors d'intervenir en personne, mais sans plus de succès. Arrive enfin un ordre royal qui accorde au prisonnier la grâce et la liberté, tout en maintenant la condamnation de la franc-maçonnerie. Cette grâce, Las Casas la doit au ministre d'état, le marquis de Blainville, qui s'efforce d'atténuer la portée de la condamnation par des appels à la modération et au bon sens. Tout est bien qui finit bien.

²⁴ L'hypothèse de TERGOUW, *op. cit.*, p. 161, qui attribue la pièce au comédien Conrad Eckhoff, ne repose sur aucun argument sérieux.

Comme il a été dit, ce noyau se retrouve aussi dans la pièce allemande ; mais celle-ci développe en outre un certain nombre de situations supplémentaires, qui toutes peuvent se rattacher à deux thèmes principaux : celui des femmes et celui de la trahison.

De fait, si la pièce française est exclusivement masculine, le texte allemand met aussi en scène l'épouse du procureur, Donna Maria des Cortex (*sic*) et celle de Las Casas, Donna Isabella, ainsi que leurs deux enfants. Donna Maria, le premier personnage que le spectateur découvre, est dominée jusqu'à l'excès par trois sentiments : une curiosité vraiment malade, un énorme appétit de domination, qui l'amène à haïr à la fois les hommes, détenteurs de l'autorité, et les femmes qui ont la faiblesse d'y succomber, et enfin une très grande vanité. Il y a en elle quelque chose de la Merteuil et des *Donne curiose* de Goldoni. Mue par de pareils sentiments, elle ne pourra que détester la franc-maçonnerie, qui commet le crime impardonnable d'être une société masculine avec un secret : « Wie demüthigend ist es für eine Frau, in einer Sache unwissend zu seyn, die so sehr ihre Neugierde reizet ! Und deswegen gestehe ich dir, dass ich eine unversöhnliche Feindinn dieses Ordens bin » (p. 13). Pour apaiser sa curiosité, elle ne recule même pas devant le vol : c'est sur son ordre que Lucille, sa servante, viendra dérober des pièces du dossier pendant que Flamand, le valet, lui conte fleurette : prétexte à une scène assez amusante. Et c'est sans pitié qu'elle débout Donna Isabella des Las Casas, qui vient implorer son intercession.

Donna Isabella est d'une tout autre stature morale. Femme exemplaire, elle aime profondément son mari ; la douleur de la séparation la transforme en une véritable furie qui ne craint pas de crier à la face du procureur : « Fürchten Sie alles von der Rache einer Frau, die mit jedem Augenblicke zu sterben, und sterbend noch den Tod ihres Mannes zu rächen bereit ist ! » (p. 42). Depuis des mois, elle a sollicité en vain l'autorisation de rendre visite à son mari détenu ; et maintenant, le jour où tout va se décider, le procureur la lui accorde soudain. Pénible entrevue que celle-là (III, 2-3 ; pp. 84-98) : Donna Isabella est convaincue de l'innocence de son mari, elle respecte sa discrétion, elle ne désire pas qu'il se parjure et cesse ainsi d'être lui-même... mais son amour est plus fort que tout, et pour amener Las Casas à satisfaire quand-même formellement à ses juges, elle lui présente le spectacle déchirant de leurs deux enfants éplorés, elle se jette à ses pieds, en arrive même aux insultes, avant de s'évanouir, à bout de forces, et sans être parvenue à ses fins.

Si le procureur a autorisé cette entrevue, ce n'est pas par pitié pour cette pauvre femme : en réalité, il espère, par ce moyen, faire « craquer » le prisonnier et lui faire révéler ses secrets. Par ailleurs, quelque chose de plus diabolique encore germe dans son esprit : rendre de cette manière plus inhumaine la mort de Las Casas et, pourquoi non, sacrifier à la fois les deux époux à son inextinguible soif de vengeance. Car l'inimitié foncière du procureur envers le prisonnier s'est soudain trouvée centuplée par un perfide stratagème d'un autre personnage.

Nous arrivons ainsi au second thème spécifique de la pièce allemande, celui de la trahison. Las Casas a un très cher ami, un « profane », le marquis de St.-Quenin, qui serait prêt à donner au procureur général la moitié de ses biens en échange de la libération du captif. Fort imprudemment, il s'ouvre de cette intention au Chevalier de los Petroquez, le prie d'intercéder pour lui et, avec une incroyable naïveté, va jusqu'à lui confier un acte de donation en bonne et due forme. Or Petroquez voue une haine profonde à Las Casas et à toute sa lignée, une haine d'un Montagu envers un Capulet, pour un motif qui n'est que suggéré : « Rache [...] die ich meinem vermoderten Vater [...] noch auf seinem Todbette versprach ! » (p. 27). Il ne tarde donc pas à tout raconter au procureur, preuves en main, mais en lui faisant croire que le véritable inspirateur de ce marché est Las Casas ; le coup réussit à merveille : le procureur repousse avec horreur l'acte de donation et, plein de colère, promet une mort horrible au franc-maçon prisonnier. A vrai dire, il se demande plus tard si Petroquez est tout à fait désintéressé ; et, vers la fin de la pièce, l'officier de garde lui fournira la preuve écrite que cet homme n'est animé que par la haine personnelle contre Las Casas. Mais, si le procureur est irrité et déçu, il n'en sera pas mieux disposé envers le prisonnier : « Ja, sollte er auch der tugendhafteste Sterbliche seyn, so hat er meine Neugierde beleidigt, und meiner Gewalt getrotzet ! » (p. 77).

En plus de ces deux thèmes, la version allemande présente aussi plusieurs divergences dans les parties qui lui sont communes avec la pièce française : ainsi, nous apprenons par un long monologue que Blainville est lui-même franc-maçon, ce qui n'est pas évident du tout dans le texte français. D'autre part, certaines scènes viennent s'y insérer pour constituer une structure différente, peut-être plus logique et plus conforme au sens du théâtre : entre les scènes de l'abbé et de l'avocat d'une part et celle du procureur d'autre part, s'intercalent successivement : le dialogue entre le procureur et l'officier (II, 12, cf. *supra*), qui contient une attaque en force contre les mauvais courtisans ; la visite de St-Quenin (III, 1) et de Donna Isabella des Las Casas au prisonnier (III, 2-3). Il semble y avoir ici un plus grand souci de la gradation : après les personnages insignifiants, après les êtres chers et l'explosion sentimentale, le procureur décide d'entrer en lice lui-même. Par ailleurs, nous trouvons dans la version allemande un texte parfois plus simple, souvent plus explicite et développé. En outre, les monologues y sont plus nombreux et plus amples.

Quelles que soient les différences entre les deux pièces, le sujet est, en dernière analyse, le même : des hommes injustes essaient en vain de percer le secret de la franc-maçonnerie et se demandent quelles activités répréhensibles peuvent bien se dérouler à l'abri de ce voile. Rien de bien inattendu ici : on retrouve toutes les accusations qui animent les campagnes antimaçonniques du XVIII^e siècle, depuis les premières condamnations pontificales (*In eminenti*, 1738) que l'abbé, l'avocat et le procureur brandissent à qui mieux mieux²⁵, jusqu'à la

²⁵ Il y a parfois, entre notre texte et la bulle *In eminenti*, une certaine analogie de

volumineuse machine de guerre de l'abbé Barruel²⁶. La franc-maçonnerie est à tout le moins fort suspecte de conspirer contre l'église et contre l'état, de vouloir anéantir la religion, de former un état dans l'état, de séduire des hommes de tous âges et de toutes conditions, à qui elle fait prêter un « serment horrible » et illicite, puisqu'il échappe au contrôle des pouvoirs civil et religieux. Il y a en outre une infraction formelle, de droit : celle de n'avoir pas respecté les interdictions royales, quels qu'aient pu être les motifs de celles-ci. A tout cela s'ajoute un grief plus primitif, plus viscéral et suggestif : les francs-maçons se réunissent et procèdent à leurs initiations à l'abri de la nuit. Pour toutes ces raisons et d'autres, leur culpabilité ne fait aucun doute, et l'église a bien fait de lancer l'anathème contre eux.

Comme si tout cela ne suffisait pas, à ces accusations officielles la pièce allemande en ajoute d'autres, qui sont formulées par les femmes. La franc-maçonnerie constitue en effet un des sujets de conversation entre Donna Cortex et sa servante Lucille, au premier acte. Toutes deux se sentent profondément choquées par cette rigoureuse exclusion des femmes. L'épouse du procureur ne peut toutefois se laisser aller à croire que les francs-maçons commettent des actes « welche sowol die Majestät Gottes, als das Ansehen des Königs, beleidigen » (p. 11), puisqu'il est des pays où les princes de sang royal eux-mêmes sont initiés (p. 12). Elles se demandent si dans les loges on ne passe pas tout simplement son temps à « sich bloss auf unsere Kosten lustig zu machen » (p. 11) : une sorte de tribunal devant lequel comparaitraient toutes les femmes, pour les scandaleux errements de quelques-unes d'entre elles (*ibid.*). Mais, en fait, le vrai crime de cette société secrète masculine est ailleurs : c'est de constituer un outrage permanent à la curiosité féminine.

Fort heureusement sans doute, Las Casas n'a à faire face qu'à des accusations masculines. C'est surtout chez le procureur que celles-ci se font pressantes, agressives, « inquisitoriales » ; et c'est à lui aussi que le prisonnier répond de la manière la plus complète, en développant une défense pleine de méthode et de dignité. Il invoque comme conditions indispensables à l'initiation maçonnique l'obligation de se « prosterne[r] [...] devant la religion de ses pères » et d'« être avant tout bons citoyens et fidèles sujets » (p. 19). Il conteste le caractère illicite du serment, car « quelles lois portent défense que deux personnes ne peuvent former un contrat tout indifférent aux autres en pleine liberté, sans avoir recours au prêteur et à la justice ? » (p. 20). En outre, les francs-maçons n'ont pas transgressé les interdictions royales, puisque leurs réunions ultérieures

termes ; cf. : *in quibuscumque Religionis et sectae homines [...] invicem consociantur ; tum districto iureiurando ad Sacra Biblia interposito, tum gravium poenarum exaggeratione inviolabili silentio obtegere adstringuntur ; memoratae societates per saeculi potestates tamquam regnorum securitati adversantes proscripae ; ne videlicet simplicium corda pervertant ; tamquam de haeresi vehementer suspectos ; et le proverbial et inévitable : nisi enim male agerent, tanto nequaquam odio lucem haberent.*

²⁶ *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* (Hambourg, 1798-1799).

avaient un caractère privé. Quant aux condamnations pontificales, il récuse le principe même de l'infaillibilité. « De l'église le pouvoir ne peut surpasser celui de l'humanité et de la sagesse. Le plus sage des hommes peut s'égarer » (p. 20). La pièce allemande est encore plus précise sur ce point et contient un développement (pp. 104-105) concernant la prétendue appartenance à la franc-maçonnerie de Benoît XIV, auteur de la bulle *Providas* (1751), deuxième en date des condamnations pontificales : une légende promise à un certain succès, semble-t-il²⁷, et que ni le procureur ni Las Casas ne songent à mettre en doute. Selon ce dernier, le paradoxal décret d'excommunication s'expliquerait alors « bloss aus politischer Nachsicht des Pabstes gegen einige intolerante Cardinale » (p. 104) ; la mesure ne fut d'ailleurs jamais rendue exécutoire à Rome. Une note en bas de page — la seule de toute l'œuvre — explique en outre que Benoît XIV n'a eu connaissance d'activités maçonniques à Rome qu'après la rédaction de la bulle, ce qui lui enlève toute valeur juridique²⁸.

L'interrogatoire s'achemine ainsi vers une seconde partie, dans laquelle le procureur semble bien moins assuré et accusateur : les questions qu'il pose maintenant ne sont plus tout à fait celles du magistrat attentif à saisir la moindre faiblesse, mais commencent à trahir un intérêt plus fondamental et humain pour la franc-maçonnerie. Par exemple : Pourquoi les assemblées ne se tiennent-elles pas à portes ouvertes ? Si la morale maçonnique est aussi simple et aussi pure, pourquoi ne fait-elle pas l'objet d'un enseignement public ? etc. Las Casas essaie d'y répondre le mieux qu'il peut — non sans noyer le poisson parfois, — en se référant, entre autres, au principe d'émulation en milieu clos et au caractère fermé et secret du christianisme à ses débuts. Ensuite, à la question : « Qu'est-ce qu'un franc-maçon ? », le captif finit par proposer la définition suivante : « Un franc-maçon est un bon et vertueux citoyen, un sujet plein de zèle, fidèle à son roi et à l'état, et de plus, un parfait ami » (p. 22), un portrait moral qui semble emprunté à un poème du « frère Procope, médecin et franc-maçon » : « Qu'est-ce qu'un franc-maçon ? En voici le portrait : / C'est un bon citoyen, un sujet plein de zèle, / A son prince, à l'état fidèle, / Et de plus, un ami parfait »²⁹. En fin de compte, c'est un procureur moins catégorique et inexorable qui ira faire rapport au roi.

Après son départ, cette apologie de la franc-maçonnerie se poursuivra en compagnie de l'officier de la garde, étonné de cette suprême sagesse, de cette égalité d'âme au milieu des privations. C'est là, explique le prisonnier, le plus

²⁷ Cf. à ce sujet, d'un point de vue catholique : A. MELLOR, *Nos frères séparés, les francs-maçons* (Tours, 1961), p. 217.

²⁸ P. 05 : « Denenjenigen, die das Bann-Breve Benedict XIV. den Freymauern bey jeder Gelegenheit stolz unter die Nase reiben, will ich erinnern : dass dieser Pabst nicht vor, sondern nach dem gefertigten Excommunications-Breve sich von den Beschäftigungen der Freymaurer-Loge zu Rom überzeugt hat. — Warum solcher aber nach der Hand dieses Breve nicht widerrufen habe, stehet oben beantwortet » (*scil.* l'intolérance des cardinaux).

²⁹ In NAUDOT, *op. cit.*, p. 7.

beau fruit de l'initiation, qui aide chaque maçon à opérer son $\gamma\nu\omega\theta\iota$ $\sigma\epsilon\alpha\upsilon\tau\acute{o}\nu$: « Pour connaître notre paisible repos, Monsieur, il faut se connaître soi-même [...] J'ai appris à me connaître moi-même, et la sublime clarté qui m'entourait, sans que je le savais » (pp. 24-25). La conversation prendra vite une tournure ésotérique, si bien que l'officier pourra s'écrier : « J'admire votre discours, mais je n'y conçois rien. Sa clarté, quoiqu'elle me semble juste, m'est très obscure » (p. 25). Mais le dialogue s'interrompt, car le captif est bientôt au terme de ses épreuves : voilà qu'arrivent le procureur et Blainville, porteurs de l'ordre royal qui le remet en liberté : « Monsieur, les lois vous condamnent ; et le roi vous pardonne » (p. 27).

En ce qui concerne la valeur esthétique des deux versions du *Franc-maçon prisonnier*, il est clair que nous n'avons pas affaire à des chefs-d'œuvre de la littérature : de part et d'autre, la pièce est déclamatoire, emphatique, larmoyante et artificielle, et son intrigue ne brille pas par l'originalité. Du moins dans la pièce française, le style manque d'agrément et d'élégance, quand il n'est pas franchement obscur ; et ce ne sont certes pas les inversions et les ébauches de vers blancs qui parviennent à améliorer la situation ! Quant à la psychologie des personnages, il importe de distinguer les deux versions : dans les 27 pages du texte français, les personnages sont inévitablement plus linéaires et schématiques que dans la pièce allemande, quatre fois plus longue : Las Casas, stoïque, inébranlable, plein de pitié pour ses frères, mais en même temps soumis à son souverain et fort soucieux de pardonner à ceux-là mêmes qui lui font du mal, semble sortir tout droit d'une légende hagiographique ; le procureur est un adepte fanatique de l'obéissance aveugle aux ordres reçus ; Blainville, dont on ignore ici la qualité maçonnique, apparaît comme un grand seigneur philosophe, d'une tolérance et d'une générosité à toute épreuve ; l'abbé et l'avocat sont vraiment inconsistants et dépourvus de la moindre profondeur. Les choses sont un peu plus nuancées dans la pièce allemande : le procureur et Blainville y sont moins monolithiques ; tous deux ont leurs hésitations et se cherchent parfois. Il arrive au procureur de se remettre en question, avant que son fanatisme ne reprenne le dessus ; Blainville est ici un homme à double vie, qui risque sa propre sécurité dans un combat pour un idéal fraternel. Las Casas lui-même, confronté à sa femme et à ses enfants, doit lutter pour ne pas succomber et prend une dimension plus humaine. Rien d'essentiel n'est changé toutefois, même si les figures de Donna Cortex et Donna des Las Casas ne manquent pas d'intérêt.

Il est un fait que les deux pièces ne se situent pas au même niveau littéraire, et que la version allemande est bien plus élaborée aux points de vue théâtral et stylistique. Les indications scéniques y sont nombreuses et précises, et tendent à la constitution de véritables tableaux, qu'un Diderot n'eût peut-être pas désavoués : l'entrevue en prison entre les époux Las Casas et leurs deux enfants est représentative à cet égard ; les moments authentiquement émouvants ne sont d'ailleurs pas rares dans cet épisode (III, 2-3). D'autre part, il est des passages

qui ne manquent pas de grandeur, comme ce molologue de Petroquez (I, 6), un hymne sombre et passionné à la vengeance. Ceci dit, il ne s'agit pas non plus de se dissimuler les imperfections de la pièce allemande : Donna Cortex disparaît définitivement dès la scène 4 de l'acte I, tandis qu'il n'est pas question de Blainville avant l'acte II ; aucun usage n'est fait du document dérobé par Lucille (I, 12), et on ne saura jamais ce qu'il advient du traître Petroquez.

Et pourtant, malgré toutes leurs faiblesses, on doit reconnaître qu'il y a dans ces deux pièces une certaine sincérité et une véritable chaleur humaine. Elles respirent la bonne foi, l'enthousiasme pour un noble idéal, la conviction passionnée de mener le bon combat en faveur des idées les plus généreuses ; car, quelles que soient leurs maladroites, l'une et l'autre œuvre est empreinte d'un authentique et profond humanisme. Cela peut paraître un paradoxe, mais le fait est que ces futurs fabricants de hauts grades plus ou moins fumeux atteignent ici à l'esprit maçonnique le plus pur, le plus simple, le plus « andersonien ». La phraséologie maçonnique elle-même n'a rien d'artificiel ni d'exotique et s'intègre dans le texte de la manière la plus naturelle et la plus harmonieuse³⁰.

Cet air de sincérité totale nous amène à nous poser une dernière question : quelle est la part de réalité et de fiction dans *Le franc-maçon prisonnier* ? Il nous paraît difficile d'admettre qu'il s'agisse d'un pur fruit de l'imagination littéraire. Qu'on y prenne bien garde, en effet : la pièce se dénoue non par la révocation des mesures d'interdiction, ni par la libération de tous les francs-maçons incarcérés, mais par une grâce personnelle et exceptionnelle accordée à Las Casas, sauf à subir, en cas de récidive, « le traitement dû aux criminels d'état » (p. 26)³¹. Or il nous semble que dans une apologie idéale de la franc-maçonnerie, l'auteur aurait pu, sans grande difficulté, imaginer une fin où le roi rapporterait les interdictions précédentes, en invoquant, par exemple, l'influence de mauvais conseillers ou, pourquoi non, la singulière constance des francs-maçons persécutés ; c'eût été ainsi le triomphe de la maçonnerie sur les préjugés, de la lumière sur les ténèbres ; mais nous sommes bien loin de compte ici.

Y eut-il, dans l'histoire de la franc-maçonnerie, une situation ressemblant à celle-ci ? Malgré le nom espagnol de certains personnages, il ne nous semble pas qu'il faille songer à la péninsule ibérique : aucune des persécutions qui y sévirent ne rappelle vraiment celle-ci³². En revanche, on pourrait peut-être proposer, avec

³⁰ A tel point que le traducteur néerlandais s'est mépris sur le sens des « enfants de la veuve » (p. 27), expression par laquelle les francs-maçons se désignent eux-mêmes ; il traduit simplement : « ... dat nooit weduwe noch weez' noch iemant met reede om wraak kunnen roepen... » (p. 33). Il retrouve ainsi le texte allemand, moins « maçonnique » à cet égard : « ...dass weder die Seufzer der Wittwe, noch die Thränen der unmündigen Kinder, Rache rufen können wider Blainville » (p. 116).

³¹ Cette clause est absente du texte allemand, mais il n'y est pas question non plus de rapporter les mesures antimaçonniques.

³² C'est du moins l'impression que nous avons en consultant le monumental ouvrage de J.A. FERRER BENIMELI, *Masonería, Iglesia e Ilustración* (Madrid, 1976-1977).

beaucoup de réserves, un autre territoire sous domination espagnole : le royaume de Naples, où Tanucci organisa, en 1775, une répression antimaçonnique qui ne devait connaître sa couclusion qu'en 1782 ; en 1777, toutefois, l'affaire avait déjà pris une tournure plutôt favorable à la franc-maçonnerie³³. On y trouve quelques analogies avec l'œuvre qui nous occupe : existence d'une interdiction antérieure (l'édit de 1751) ; continuation des activités maçonniques à l'abri des domiciles privés ; arrestation des maçons contrevenants pendant une de leurs « tenues » ; passibilité de la peine de mort pour lèse-majesté ; mise en liberté des détenus, mais maintien officiel de l'interdiction. Il y a toutefois aussi de grosses différences : ainsi, notre franc-maçon prisonnier est un homme de qualité, tandis que les incarcérés de Naples étaient, comme souvent, des lampistes, parmi lesquels on ne trouve aucun personnage de l'envergure de Las Casas. Celui-ci ferait plutôt songer, par certains côtés, à Tommaso Crudeli, victime de la persécution de Florence (1739). Le fait est que l'affaire de Naples fit grand bruit dans les milieux maçonniques de toute l'Europe, et notamment en Allemagne : en effet, c'est auprès d'Albert de Saxe et de Ferdinand de Brunswick-Lunebourg — grand-maître de la maçonnerie allemande et patron des frères Ecker und Eckhoffen, — que viendra se réfugier l'éminent maçon napolitain Felice Liroy, témoin privilégié de la répression policière et ardent défenseur des persécutés ; nos deux auteurs auraient pu ainsi obtenir des informations fraîches, directes et personnelles. Si cette hypothèse se vérifiait, *Le franc-maçon prisonnier* constituerait non seulement une défense et illustration atemporelle des grands principes maçonniques, mais encore, à sa manière, un œuvre d'une brûlante actualité.

³³ Cf. FERRER BENIMELI, *op. cit.*, III, pp. 243-252 ; C. FRANCOVICH, *Storia della Massoneria in Italia, dalle origini alla Rivoluzione francese* (Firenze, 1974), pp. 200-212 ; M. D'AYALA, *I liberi muratori di Napoli nel secolo XVIII*, in *Archivio storico per le Provincie napoletane*, XXII-XXIII (1897-1899), *passim*.

**L'APPARICION MAISTRE JEAN DE MEUN D'HONORE BOUVET
ET LES LETTRES PERSANES DE MONTESQUIEU.
POINTS DE CONVERGENCE.**

par

Jacques LEMAIRE
Université Libre de Bruxelles

La critique romantique nous a accoutumés à l'image d'une littérature médiévale figée dans des formes intellectuelles, religieuses, morales et esthétiques déterminées. Par réaction contre le rationalisme desséchant, elle a prétendu tenir l'« âge de la foi » pour une manière d'âge d'or et s'est plu à exalter ce que le sentimentalisme de la foi chrétienne apporta de poésie aux diverses productions littéraires et ce que l'art du Moyen Âge revêtit de contrastes¹, de naïvetés ou d'excentricités. Mais aussi, elle n'a pas manqué de flétrir la rudesse, l'ignorance et le *savoir confus* des esprits et des œuvres², tout comme elle a condamné leurs artifices de pensée³ et de style⁴.

¹ « (...) cette époque sauvage et réfléchie, douce et cruelle, terrible et gracieuse, pleine de colères, de dévouements, d'ascétisme et d'ardeur passionnée, offrira toujours à l'artiste une riche, une souple matière ; (...) il préférera généralement les sublimes contrastes du moyen âge à la lourde uniformité de la vie antique. » Cf. Alfred MICHELS, *Histoire des idées littéraires en France au XIX^e siècle*, Paris, E. Dentu, 1863, t. II, p. 493-494.

² Cf. VILLEMANN, *Cours de littérature française. Tableau de la littérature française du moyen âge*. 2. Bruxelles, Société belge de librairie, 1840, t. VII, p. 231.

³ « L'état bizarre et monstrueux, prodigieusement artificiel, qui fut celui du moyen âge, n'a d'argument en sa faveur que son extrême durée, sa résistance obstinée au retour à la nature. » Cf. Jules MICHELET, *Histoire de France au XVI^e siècle. Renaissance*, Paris, Charmerot, 1857, p. 16.

⁴ A propos du siècle d'or de la pensée et de la littérature médiévales, Michelet affirme : « Le treizième siècle est un siècle littéraire. Et vous croiriez qu'à ce titre un sentiment de sobriété élégante lui fera resserrer le détail et condenser les idées. C'est tout le contraire. La pensée maigre est étouffée sous les rimes accumulées. L'expansion immodérée, l'étalage

Les diverses tentatives de réhabiliter⁵ la littérature et la pensée du Moyen Age ont surtout porté sur l'établissement de rapports entre cette vaste époque et les temps qui la précèdent ou qui la suivent directement⁶. Les savants qui ont voulu rechercher dans la civilisation médiévale des témoignages « non médiévaux » y ont découvert les subsistances de la pensée antique d'une part⁷, des anticipations de la culture humaniste d'autre part⁸, au point que Gustave Lanson a pu, évoquant le xv^e siècle, inaugurer cette formidable formule : la *renaissance avortée*⁹.

Au-delà de ces rapprochements — dont il ne convient pas ici d'évaluer l'importance ni de juger la validité —, on doit compte tenir de manifestations qui témoignent, dans le chef de certains auteurs ou de certaines œuvres, une étonnante modernité. Nous avons déjà par ailleurs¹⁰ indiqué les hardiesses qu'un « rhétoricien »¹¹ comme George Chastelain risque dans la construction de son dialogue *L'Oultré d'Amour*, audaces stylistiques qui ne vont pas sans rappeler nos plus contemporaines recherches sur la construction du roman. Nous voudrions montrer cette fois que, sur le plan de la composition d'un ouvrage et sur son plan conceptuel lui-même, une production littéraire médiévale peut préfigurer l'un des romans les plus remarquables du XVIII^e siècle français.

Ce n'est pas la première fois qu'on a pu relever les rapports existant entre

des mots, l'amplification sentent partout le collège. » Cf. *Histoire de France au XVI^e siècle. Renaissance*, p. 32. Henri Guy n'est pas moins inutilement critique quand il juge la littérature du xv^e siècle (cf. *Histoire de la poésie française au XVI^e siècle, I. L'École des Rhétoriciens*, Paris, H. Champion, 1910, p. 13-14).

⁵ La question de la réhabilitation romantique du Moyen Age est clairement abordée par Wallace K. FERGUSON dans *La Renaissance dans la pensée historique* (trad. Jacques Marty), Paris, Payot, 1950, p. 115-12.

⁶ La notion même de « Moyen Age » comprise comme une période de transition vient d'être mise en cause par Régine PÉRONOUD (*Pour en finir avec le Moyen Age*, Paris, Le Seuil, 1977, p. 136-140) qui propose de réserver les termes « Moyen Age » pour désigner l'époque des XIV^e et XV^e siècles.

⁷ Cf. Friedrich VON BEZOLD, *Das Fortleben der antiken Götter im mittelalterlichen Humanismus*, Bonn-Leipzig, Schroeder, 1922 et Jean ADHÉMAR, *Influences antiques dans l'art du moyen âge français. Recherches sur les sources et les thèmes d'inspiration*, London, The Warburg Institute, 1939 (Studies of the Warburg Institute).

⁸ Voyez notamment l'ouvrage classique de Charles H. HASKINS, *The Renaissance of the twelfth Century*, Cambridge, Harvard University Press, 1927 et G. PARÉ, A. BRUNET et P. TREMBLAY, *La Renaissance du XII^e siècle. Les Ecoles et l'Enseignement*, Paris-Ottawa, Vrin, 1933 (Publications de l'Institut d'Études Médiévales d'Ottawa, III).

⁹ Pour une étude approfondie de ce concept, voir Franco SIMONE, *Il Rinascimento francese. Studi e ricerche*, Torino, Società Editrice Internazionale, 1961 (Biblioteca di Studi Francesi, 1), p. 94-98.

¹⁰ Cf. Jacques LEMAIRE, « *L'Oultré d'Amour* de George Chastelain : un exemple ancien de construction en abyme », dans la *Revue Romane*, XI, 1976, p. 306-316.

¹¹ Une très pénétrante étude du concept de « rhétoricien » a été fournie par Pierre JODOGNE, « Les 'Rhétoriciens' et l'humanisme. Problème d'histoire littéraire » dans *Humanism in France*, Manchester University Press, 1970, p. 150-175.

L'Apparicion Maistre Jean de Meun d'Honoré Bouvet¹² et les *Lettres Persanes* de Montesquieu. G.L. Van Roosbroeck¹³ et, naguère, K.J. Bremer¹⁴ ont montré au passage que l'auteur de *L'Apparicion* utilise, comme l'académicien bordelais, la fiction de l'observateur oriental ingénu pour se livrer à une sévère critique de la société de son temps. Mais il nous paraît que les rapports qui sous-tendent les deux œuvres dépassent la simple *coïncidence* et — sans prétendre en aucune manière voir en Bouvet un précurseur lointain de Montesquieu — que ces rapports manifestent clairement les traits communs de construction et d'imagination entre des productions littéraires écrites à plus de trois siècles de distance.

Comme son titre l'indique, *L'Apparicion Maistre Jean de Meun* appartient au vaste genre littéraire du *somnium* qui se développa dans la littérature française à partir du *Roman de la Rose*. Composé à la fin de l'été 1398¹⁵ et dédié à la fois à Louis, duc d'Orléans, à Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, et à Jean de Montaigu, membre du Conseil du roi et favori de Charles VI¹⁶, l'ouvrage trace un tableau acerbe des misères du temps et réclame avec vigueur la réforme d'une société en proie aux difficultés politiques et religieuses les plus profondes.

Le prieur, c'est-à-dire le narrateur, se repose dans le jardin de la Tournelle, ancienne propriété parisienne de Jean de Meung¹⁷. Il s'endort. En rêve, lui apparaît un « grant clerc bien fourré de menu ver » : c'est le célèbre continuateur du *Roman de la Rose*. Dans un long discours en vers, celui-ci évoque la débâcle des chrétiens devant les troupes sarrasines, réprovoque les abus auxquels se livrent toutes les classes sociales et ordonne sur un ton vif à Bouvet d'intervenir en prêchant le bien à ses contemporains plutôt que de se « tenir en paix ». Alors que le prieur de Salon entame sa réponse à Jean de Meung, il est interrompu par le passage dans le jardin de quatre personnages qui, tour à tour, exposent leurs récriminations et établissent un jugement sur la conduite du temps. Le

¹² Nous adoptons, pour désigner cet auteur, l'orthographe patronymique préconisée par Gilbert OUY, « Honoré Bouvet (appelé à tort Bonet), prieur de Selonnet », dans *Romania*, LXXX, 1959, p. 255-259.

¹³ Cf. G.L. VAN ROOSBROECK, *Persian Letters before Montesquieu*, New York, 1932, (Publications of the Institute of French Studies), p. 22-25.

¹⁴ Cf. Klaus-Jürgen BREMER, *Montesquieu's Lettres persanes und Cadalso's Cartas marruecas. Eine Gegenüberstellung von zwei pseudo-orientalischen Briefsatiren*. Heidelberg, C. Winter, 1971, (Beiträge zur Neueren Literaturgeschichte. Dritte Folge. Band 15), p. 50-51.

¹⁵ Cf. *L'Apparicion Maistre Jean de Meun et le Somnium super Materia Scismatis d'Honoré Bonet*, éd. Ivor ARNOLD. Paris, Les Belles-Lettres, 1926, (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 28), p. x.

¹⁶ Cf. *L'Apparicion Maistre Jean de Meun*, éd. Arnold, p. xxxii-xxxix.

¹⁷ Bouvet place la scène de *L'Apparicion* dans sa propre demeure — l'ostel de la Tournelle — qui aurait servi de domicile à Jean de Meung. A ce propos, voyez Jules QUICHERAT, « Jean de Meung et sa maison à Paris », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLII, 1880, p. 46-52 et Alfred COVILLE, *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*. Paris, Droz, 1941, p. 233, note 1.

premier personnage, un « phisicien » avocat de la médecine officielle, dénonce à grand fracas la sorcellerie et les pratiques occultes des charlatans qui ruinent la santé déjà bien ébranlée de Charles VI et jouissent auprès des Parisiens d'un prestige abusif. Le deuxième, un « faux Juif », demande que soit rapportée l'ordonnance royale du 7 septembre 1394 qui exclut ses coreligionnaires du royaume de France et en appelle contre les marchands qui pratiquent une usure exorbitante. Le troisième, le Sarrasin, fait en observateur oriental la critique des mœurs et des préjugés de l'époque. Le quatrième, un Jacobin invité à répliquer aux appréciations formulées par le Sarrasin, entend à son tour un sévère réquisitoire contre les « nations occidentales » dont il flétrit le luxe et la vie indolente ; ramenant son propos à des considérations plus immédiates et plus personnelles, il proteste aussi contre la décision arrêtée par la Faculté de théologie d'écarter les Dominicains de la vie universitaire en raison du soutien qu'ils apportaient aux thèses antimariales de Juan de Monzón¹⁸. Chargé par Jean de Meung de consigner par écrit les paroles qu'il vient d'entendre et les discussions auxquelles il vient d'assister, Bouvet abandonne dès lors la fiction du songe et redoute par avance qu'on porte à son propre compte la sévérité et la vivacité des accusations qui viennent d'être émises contre la société française dans son entier :

les choses sont pesantes et sy ay paour qu'elles ne soient notees plus dures qu'elles ne sont, et que aucuns par envie ou par leur melancolie les prengnent estre escriptes pour entencion d'injurier aucunes gens. (l. 128-132).

Dans un dernier temps, il se plaint de la guerre que le vicomte de Turenne mène contre le pape Benoît XIII par Louis d'Anjou interposé, car ce conflit le tient éloigné de son point d'attache, Avignon.

Avant toute autre considération, il faut constater que Bouvet comme Montesquieu ont pris conscience de la hardiesse des positions défendues dans leurs ouvrages respectifs. Le premier — comme nous venons de le voir — craint anticipativement les réactions désapprobatrices de ses lecteurs et tente d'édulcorer *in fine* des remontrances qui peuvent leur paraître trop injustes. Le second, devenu un écrivain réputé (célébré dans les milieux conservateurs de la cour), regrettera ses audaces de jeunesse et, aux différents moments de réédition de ses *Lettres*, éprouvera la nécessité d'en atténuer la portée satirique¹⁹. Pourtant, l'un et l'autre utilisent une fiction romanesque qui, sans recourir à des moyens strictement

¹⁸ L'hérésie de Juan de Monzón a été étudiée par A. COVILLE, *La vie intellectuelle*, p. 448-455, Noël VALOIS, *La France et le Grand Schisme*, Paris, A. Picard, t. II, p. 366 et Gilbert OUY, « La preuve par les textes de l'authenticité gersonienne du traité contre Juan de Monzón » dans *Romania*, LXXXVIII, 1967, p. 270-373.

¹⁹ Cf. MONTESQUIEU, *Lettres Persanes*, éd. Antoine ADAM, Genève, Droz, 1954, p. viii-x. L'édition Cologne, Pierre Marteau, 1754 des *Lettres* contient *Quelques réflexions sur les Lettres Persanes* qui s'appliquent à retirer toute signification sérieuse à l'œuvre.

identiques, vise les mêmes buts : échapper à une censure théologique ou judiciaire plus ou moins sourcilieuse tout en accentuant la force et la sincérité de blâmes imputés à une société dont le censeur est un spectateur extérieur délivré d'*a priori* hostiles comme de bienveillance intéressée.

Sans être tout à fait semblables, les procédés qui consistent à laisser entendre qu'on se veut le simple éditeur de lettres (récemment découvertes) qu'on livre pratiquement telles quelles au public²⁰ ou qu'on se trouve être le transcripteur obligé d'un rêve²¹ relèvent de techniques romanesques très voisines. Dans l'un et l'autre cas, l'auteur désavoue non seulement la paternité littéraire d'une œuvre — il reconnaît tout au plus avoir mis sa plume au service d'une mise en ordre textuelle —, mais il refuse surtout d'endosser la responsabilité du contenu idéologique de sa création. Le subterfuge exploité par Montesquieu est d'autant plus efficace et convaincant que la correspondance dont le magistrat de Guyenne s'avoue le traducteur-adaptateur constitue un ensemble de documents prétendument authentiques dans lesquels l'imaginaire est évidemment censé ne jouer aucun rôle. Le prieur de Salon doit par contre bien reconnaître que les personnages de *L'Apparicion* sont le fruit de sa propre imagination, mais d'une imagination dont l'activité inventive est involontairement limitée ou guidée par le phénomène inconscient du rêve. En somme, Bouvet et Montesquieu ont tenté, avec des fortunes diverses et des moyens propres à l'état des techniques littéraires de leur temps, de reporter la responsabilité des propos irrévérencieux qu'ils tiennent sur les personnages de leurs compositions. Ce procédé leur permet de sauvegarder un certain franc-parler.

Les personnages eux-mêmes sont des étrangers, étrangers à la France du XIV^e ou du XVIII^e siècle, étrangers à la civilisation chrétienne de l'Europe. De cette manière, ils acquièrent le prestige de l'autorité extérieure et garantissent aux lecteurs une réelle impartialité de jugement. Ces deux qualités se manifestent très clairement dans la présentation du Sarrasin de *L'Apparicion*. Honoré Bouvet attribue à son personnage la fonction d'espion, chargé par ses maîtres de juger l'état de la chevalerie française :

Et pour ce nos seigneurs de la
Sy m'ont envoyé par deça

²⁰ A l'égard de la part prétendument prise par Montesquieu à l'élaboration et à la rédaction des *Lettres*, la préface met les choses au point : « Ils [les Persans] me communiquoient la plupart de leurs lettres ; je les copiai. J'en surpris même quelques-unes, dont ils se seroient bien gardés de me faire confidence [...] Je ne fais donc que l'office de traducteur : toute ma peine a été de mettre l'ouvrage à nos mœurs » (cf. Montesquieu, *Lettres Persanes*, éd. Adam, p. 9-10).

²¹ Jean de Meung s'adresse à Bouvet en ces termes :

Pryeur, rapportés en escript
Quunque ces quatre nous ont dit ;
Et pour le monde ne laissiez
Que la verité n'escripsiez (v. 1526-1529)

Pour vëoir l'estat des crestians
 Et tout especial des Frans ;
 Car les François sont entre nous
 Sus tous crestiens nommés plus proux,
 Plus nobles et les plus puissans,
 Plus fiers, en armes plus vaillans. (v. 311-318)

Le rôle d'agent de renseignements présupposerait de la part du Sarrasin une attitude bienveillante, sinon magnanime, à l'égard de la France : les chevaliers français, alliés du roi Sigismond de Hongrie, viennent de subir à Nicopolis (1396) une retentissante défaite devant les troupes turques²². Le lecteur s'attend à entendre de la bouche du vainqueur une description admirative de la puissance militaire et du comportement de la nation française : la reconnaissance de la supériorité technique et morale de l'ennemi malheureux entraîne un mérite et une satisfaction d'autant plus grands qu'on est parvenu à en venir à bout. Or, c'est tout le contraire qui se passe. Comme nous le verrons plus loin, le Sarrasin ne cesse pas de critiquer la conduite des chevaliers et de mettre en cause l'état d'esprit et le mode de vie des Français en général, expliquant ainsi — s'il ne la justifie pas — les raisons véritables et profondes de la déroute chrétienne devant les forces du sultan Bajazet I^{er}. Par opposition, les observateurs orientaux des *Lettres Persanes* sont moins directement liés à l'actualité ; ils doivent en revanche pas mal des traits de leur personnalité aux protagonistes des modèles littéraires dont Montesquieu s'est inspiré : *L'Espion du grand seigneur* de Marana, les *Lettres écrites à Musala, homme de loy à Hispaban* de Joseph Bonnet et les *Amusements sérieux et comiques* de Dufresny²³. Une des différences fondamentales entre le héros imaginé par Bouvet et les Persans de Montesquieu se situe donc au niveau de la création. Inspiré par des circonstances politiques toutes contemporaines, le Sarrasin répond à une conception originale, tandis que Rica et

²² Le désastre de Nicopolis, causé par une mauvaise coordination entre les troupes hongroises de Sigismond et les effectifs français du comte de Nevers, a donné naissance à toute une littérature (e.a. des plaintes de Philippe de Mézières et d'Eustache Deschamps). Cf. J. DELAVILLE LE ROULX, *La France en Orient au XIV^e siècle. Expéditions du maréchal Bouscaut*, Paris, E. Thorin, 1886, t. I, p. 338-341 ; Fr. J. MICHAUD, *Histoire des Croisades*, Paris, Furne, 1854, t. III, p. 380-381 ; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme*, t. III, p. 98-99. De son côté, Bouvet prête au Sarrasin une allusion directe à ces événements :

Regardés quel chevalerie,
 Quant noble gent, quel compagnie
 Avez perdue contre nous.
 (...)
 Qui est entre vous qui en ce pense
 Ne qui cuide faire vengeance
 De la grant honte et de la perte
 Que prendrent crestiens celle feste ? (v. 637-639 et 661-664)

²³ Sur les sources des *Lettres Persanes* et l'évaluation de leur importance relative, voyez Alessandro S. CRISAFULLI, « L'observateur oriental avant les « Lettres Persanes », dans *Les Lettres Romanes*, VIII, 1954, p. 91-113.

Usbek obéissent en partie à la mode littéraire de l'orientalisme qui battit son plein pendant les premières décennies du XVIII^e siècle.

Une autre différence réside dans les effets que les auteurs tirent de leurs personnages et dans les attitudes envers la France qu'ils leur font adopter. Nous ne nous appesantirons pas dans ces lignes sur la curiosité narquoise d'Usbek, ni sur le ton volontiers ironique de Rica. Dès lors que les situations se présentent différemment d'une nation à l'autre, elles peuvent apparaître comme des singularités à des yeux étrangers. Une telle impression est confirmée par Rica à son correspondant :

Tu vois, mon cher Ibben, que j'ai pris le goût de ce pays-ci, où l'on aime à soutenir des opinions extraordinaires, et à réduire tout en paradoxe. (lettre xxxviii, p. 101)

Chacun sait aussi que l'ironie est le procédé logique et satirique fondamental des *Lettres Persanes*²⁴. Dans *L'Apparicion Maistre Jean de Meun*, le persiflage et l'humour sarcastique font cruellement défaut ; le personnage du Sarrasin est si dénué de facultés d'étonnement qu'il sonne faux. Sa culture dépasse largement celle du musulman traditionnel de la littérature médiévale :

Car je sçay parler tout langage ;
Et sy suy homme de paraige
Et suy bon clerc en nostre loy ;
En tous estas m'entens un poy
Et sy sçay faire ryme et vers
Et le droit retourner en vers. (v. 305-310)

Il cite volontiers Cicéron²⁵, prend Végèce à témoin²⁶ ou recommande aux Français la lecture de Valère-Maxime²⁷. Ses connaissances de la littérature de l'Antiquité romaine recouvrent toutes les allures du bagage culturel d'Honoré Bouvet, nourri des œuvres de Jean de Meung²⁸. Piqué par une relative curiosité, il n'est en aucune manière stupéfait par le spectacle qui s'offre à ses yeux ; au contraire. Il constate la situation politique et morale déplorable du monde occidental, il en détermine les causes et va jusqu'à prodiguer des conseils de bonne conduite en rappelant aux Français les leçons de leur maître spirituel :

Car entendés bien que vous dit
Le vostre maistre Jhesu Crist,

²⁴ Les procédés stylistiques qui œuvrent à la mise en place de l'ironie ont été étudiés attentivement par Pierre NARDIN, « La recette stylistique des « Lettres Persanes », dans *Le Français Moderne*, XXI, 1953, p. 13-28 et 101-109.

²⁵ Cf. *L'Apparicion Maistre Jean de Meun*, éd. Arnold, v. 623-624.

²⁶ Cf. *ibid.*, v. 564-568.

²⁷ Cf. *ibid.*, v. 473-482.

²⁸ Bouvet reconnaît l'autorité spirituelle de Jean de Meung en le confrontant aux quatre interlocuteurs de *L'Apparicion*. Il s'inspire aussi directement de la traduction du *De militaria* de Végèce par l'auteur du *Roman de la Rose* (cf. *L'Apparicion Maistre Jean de Meun*, éd. Arnold, p. 28, note 1).

Lequel tout clèrement en prose
 Le vous a dit en test sans glose. (v. 403-406)

Son mode de parole est donc l'impératif : il recommande, il exhorte, il ordonne. Si le lecteur contemporain des *Lettres Persanes* était invité à prendre ses distances avec ses propres habitudes de vivre et de penser pour les examiner du point de vue de l'étranger — en procédant à une comparaison implicite qui ne peut se pratiquer qu'au détriment de la France —, dans *L'Apparicion*, le procédé de dénigrement manque de force. C'est toujours l'espion musulman qui opère la comparaison entre les nations et en tire une leçon ou une règle de conduite, qu'il évoque la mollesse des Français, leur conseille l'exercice de la charité ou, comme dans l'extrait suivant, juge leur endurance militaire :

Se gueres dure la bataille,
 La puissance vous fault, sans faille,
 Et se un homme d'armes chiet
 A tart relevera son chief,
 Et plusieurs meurent estouffez
 Des vostres, car trop sont armez.
 Ayés doncques vostres gens dures
 Pour soustenir leurs armeüres.
 Les Sarrazins s'arment legier,
 Sy ont bon couraige et fier
 Et sueffrent longuement bataille,
 Et chevauchent tres loin, sans faille.
 Pour ce qu'ilz ont apris durté,
 Sueffrent longuement de bon gré
 Paine, travail et chaut et froit :
 Aille le vir qui ne m'en croit. (v. 527-541)

On comprend que l'effet tiré de la mise en scène de l'observateur oriental est plus réussi dans les *Lettres Persanes* que dans *L'Apparicion Maistre Jean de Meun* : où Montesquieu s'efface, laissant à Usbeck et à Rica le rôle de descripteurs ahuris — qui utilisent comiquement leur propre vocabulaire pour l'appliquer à des réalités françaises (*dervis* pour *prêtres*, par exemple) — et aux lecteurs le soin de se livrer par eux-mêmes à la critique de leur société, Honoré Bouvet s'impose à son personnage. Il lui attribue une inattendue culture latine et place dans sa bouche une comparaison qui tourne bien entendu à l'avantage du monde islamique, mais qui conduit en outre à une suite de conseils adressés directement aux chrétiens. La fiction du spectateur étranger n'aboutit pas dans ce cas à une réelle efficace : l'auteur ne parvient pas à cacher sa présence et explicite ses critiques à l'égard d'une société qu'il entend réformer.

Assez curieusement, les blâmes que nos deux auteurs jettent sur la société de leur temps abordent les mêmes thèmes. Il convient sans doute d'en trouver la raison dans le caractère proprement « sociologique » de leur démarche²⁹, mais

²⁹ Selon le mot d'Etiemble, les *Lettres Persanes* constituent une « réflexion sociologi-

aussi dans la similitude de leur attitude d'esprit devant la vie. S'il est aujourd'hui un truisme d'affirmer que Montesquieu fut un penseur indépendant et tolérant, d'aucuns pourraient s'étonner de voir attribuer ces deux qualités au prieur de Salon, « aufgeklärter Denker und Vertreter der Toleranz » selon l'expression de M. Bremer³⁰. On se convaincra mieux de l'affranchissement moral et politique d'Honoré Bouvet quand on se rappellera que, partisan déclaré du pape d'Avignon, il réprouva néanmoins le projet d'intervention armée contre le pontife romain réclamé par Benoît XIII et mis conjointement au point par le roi de France et les ducs d'Anjou et d'Orléans³¹. A l'égard d'un problème très particulier, la question juive, le philosophe des Lumières et le clerc du XIV^e siècle adoptent une position sensiblement commune, fondée sur la tolérance et le respect de la personne humaine. Ils plaident, dans des contextes assez semblables et pour des motifs relativement proches, la cause de l'intégration des Juifs dans la société française. Au Moyen Age, les immigrés israélites fournissaient aux souverains un moyen aisé, mais peu scrupuleux, de remplir périodiquement les caisses de l'Etat. Comme ils passaient dans l'imagination populaire pour s'enrichir grâce à des prêts à intérêt usuraire, leur expulsion du territoire s'accompagnait généralement de la confiscation de leurs biens³². En 1394, Charles VI décrète le bannissement définitif des Juifs et l'appropriation de leurs richesses³³. Bouvet intercède en faveur de leur retour en France en détournant l'accusation de pratiquer l'usure contre certains bourgeois autochtones :

Je suy ça venus espyer,
Par mandement de nos Juifz,
Se nous pourrions estre remis
Et retourner en ceste terre.
Nous avons ouÿ de tel guerre
Y font les usuriers marchans
Qu'ilz gagnent le tiers tous les ans. (v. 248-254)

De son côté, Montesquieu soutient par l'intermédiaire d'Usbek la cause des Juifs, persécutés par le régime du Régent qui refusait de les admettre sur le territoire de Paris³⁴, et regarde comme antichrétienne l'intolérance religieuse :

que » (cf. « Sur les 'Lettres Persanes' », dans *Les Lettres nouvelles*, III, n° 31, 1955, p. 375).

³⁰ Cf. K.-J. BREMER, *Montesquiens Lettres persanes und Cadalsos Cartas marruecas*, p. 50.

³¹ Cf. Noël VALOIS, « Un ouvrage inédit d'Honoré Bonet, prieur de Salon », dans *l'Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, XXVII, 1890, p. 204.

³² Cf. Siméon LUCE, *La France pendant la guerre de Cent ans. Episodes historiques et vie privée aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris, Hachette, 1890, p. 172.

³³ Cf. Philippe BOURDREL, *Histoire des Juifs en France*, Paris, Albin Michel, 1974, p. 67.

³⁴ Cf. Cecil ROTH, « La prétendue réadmission des Juifs à Paris en 1716 et la Communauté de Londres », dans *la Revue des Etudes Juives*, XCIV, 1933, p. 193-195.

On s'est aperçu que le zèle pour les progrès de la religion est différent de l'attachement qu'on doit avoir pour elle ; et que, pour l'aimer et l'observer, il n'est pas nécessaire de haïr et de persécuter ceux qui ne l'observent pas. (lettre LX, p. 154).

La sollicitude pour les populations d'origine et de tradition israélites ne constitue évidemment pas la seule correspondance de pensée entre les *Lettres Persanes* et *L'Apparicion Maistre Jean de Meun*. L'examen critique des institutions tient une large place dans les deux ouvrages. Mais Montesquieu se livre à une analyse ordonnée et détaillée des formes et des structures de la France chrétienne, *a capite ad calcem* selon l'expression imagée de M. Starobinski³⁵, tandis que son prédécesseur s'attache plus particulièrement à dénoncer les causes des malheurs de son temps, si bien que ses remontrances visent surtout des occurrences — la situation de l'Eglise ou celle de l'armée en France — et non des phénomènes généraux de civilisation.

Déchiré par le schisme, gangrené par le laisser-aller théologique et moral, le monde chrétien des années 1395-1400, vaincu à Nicopolis³⁶, perd progressivement la face devant son adversaire islamique. Aux yeux de Bouvet, le motif profond et réel de la débâcle des coalisés chrétiens repose sur la désunion spirituelle des forces de la chrétienté, c'est-à-dire sur la disparité des autorités dans l'Eglise. Le Sarrasin le rappelle : dès le moment où la Grèce introduisit la division dans les affaires religieuses, elle fut la victime de l'ennemi héréditaire musulman :

Or prenez exemple de Gresse :
 Pour ce que pris a loy diverse
 L'a laissiee crestienté
 Fouler, et sy n'en a pitié.
 Foulee l'ont les Sarrazins :
 Prez tous les Grez sont leurs subgis. (v. 381-386)³⁷

Cette allusion à une situation schismatique lointaine pourrait donner à penser que Bouvet ne songe pas à la conjoncture dans laquelle il se meut ; il n'en est rien. Délaissant toute neutralité hors de propos dans les troubles que connaît le catholicisme, il soutient le parti de Benoît XIII et la papauté d'Avignon et accuse la cour de Rome de discréditer la nation française par des paroles outrageantes :

³⁵ Cf. MONTESQUIEU, *Lettres Persanes*. Préface de Jean STAROBINSKI. Paris, Gallimard, s.d., (coll. Folio, n° 475), p. 16.

³⁶ Cette défaite militaire a inspiré à Philippe de Mézières, l'auteur fameux du *Songe du vieil pèlerin*, l'*Epistre lamentable et consolatoire sur le fait de la desconfiture lacrimable du noble et vaillant roy de Honguerie par les Turcs devant la ville de Nicopoli*. Le texte de cette *Epistre* est conservé dans deux manuscrits bruxellois (Bruxelles, B.R., 10.486 et II 1.238) ; il est analysé et cité en larges extraits dans FROISSART, *Œuvres*, éd. Baron J. KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles, V. Devaux, 1872, t. XVI, p. 444-523.

³⁷ Le schisme auquel il est fait allusion dans ces vers est évidemment celui qui consacra, à la suite de la crise arienne, la séparation entre l'Eglise romaine et l'Eglise d'Orient.

Celle qui fut jadis en somme
 La plus puissant cité du monde
 Or meschante gent le revironde,
 Ou j'ay ouÿ par pluseurs foys
 Parler aux Rommains des François,
 Mais c'estoit bien vilainement :
 Ilz les prisent moins que neant. (v. 354-360)

Il stigmatise aussi les abus des cardinaux-courtisans romains qui confisquent le pouvoir pontifical à leur unique profit :

Les cardinaux trouventent l'art
 Pour ce qu'en eüssent leur part,
 Et pour eulz et pour leurs amis
 Avoir l'Eglise a leur devis.
 S'en ont tant prins a toutes mains
 Que par le monde les plus grans
 Ont ilz eüz pour leur amis
 Ou pour eulz, tout a leur devis.
 N'alasses en court riens querir,
 Se ce ne fust a leur plaisir. (v. 1099-1108)

L'observateur oriental de *L'Apparicion* entrevoit une autre explication aux revers des armées de Sigismond à Nicopolis : la débandade de la chevalerie française tient à sa seule impuissance. Plus préoccupée de paraître que de combattre, la noblesse de France défie les lois de la stratégie nouvelle par l'usage d'un armement trop lourd et trop luxueux :

Mais que le partir soit joly,
 Vous ne regardés point la fin. (v. 515-516)

En outre, — Bouvet aborde alors la critique du mode de vie des Français — le laxisme le plus total règne dans le pays : l'aristocratie ne songe plus qu'à s'abandonner aux joies d'une vie fastueuse, à la recherche frénétique des mets les plus délicats³⁸, des mobiliers les plus somptueux³⁹. Il sape les fondements de l'éducation des jeunes gens qui s'accoutument trop tôt à une mollesse et à un luxe dont ils ne pourront plus se libérer⁴⁰.

Par le truchement de l'espion sarrasin, Bouvet prodigue des conseils dans la conduite des affaires militaires et établit des règles de vie. Il recommande aux

³⁸ Cf. *L'Apparicion Maistre Jean de Meun*, éd. Arnold, v. 420-434.

³⁹ Cf. *ibid.*, v. 429-434.

⁴⁰ Cf. *ibid.*, v. 493-498 et 502-505.

Le célèbre Philippe de Mézières, qui a participé à plusieurs croisades contre les Turcs (cf. Nicolas JORGA, *Philippe de Mézières (1327-1405) et la croisade au XIV^e siècle*, Paris, E. Bouillon, 1896), procède lui aussi à une comparaison entre l'effectif de guerre des chevaliers français et l'armement des guerriers sarrasins, et conclut de même à la supériorité de ces derniers (cf. *Le Songe du Vieil Pèlerin*, éd. G.W. COOPLAND, Cambridge, University Press, 1969, t. II, p. 210-211).

soldats comme à la population française en général de calquer leur mode d'existence sur la manière de vivre simple et frugale de l'ennemi musulman et de renouer avec les anciens usages de la chevalerie :

Regardés bien vos loys anciennes
 Qui furent vrayes et certaines
 Pour faire les bons costumiers
 D'estre en armes fors et fiers.
 Ne vouloyent fussent pansart ;
 Ceulx leur donnoient fevez et lart
 Et l'eau pure, lit de paille,
 Couchier avec cote de maille,
 Demourance hors des cités
 Pour estre des champs plus privés,
 Et fussent tousjours ordonné
 Et prestz, quant seroient mandé. (v. 455-466)

La théorie politique défendue dans *L'Apparicion*, et plus largement développée par Bouvet dans un traité d'art militaire intitulé *L'Arbre des Batailles*⁴¹, propose donc un retour aux traditions militaires et sociales du passé. Porte-parole des idées de l'auteur, le personnage du Sarrasin ne cesse cependant pas d'être considéré comme un rival qu'il faut surmonter, même au prix d'un alignement de la manière de vivre des Français sur l'exemple de leurs plus farouches ennemis. Loin d'adopter une attitude sceptique, Bouvet poursuit au contraire des visées très concrètes et prône, dans un esprit réactionnaire, le rétablissement des valeurs chevaleresques authentiques.

Il n'en va pas autrement dans les *Lettres Persanes* où, à côté de quelques allusions précises à l'actualité, le discrédit est jeté de façon générale sur toutes les fausses valeurs de la société occidentale. A plus de trois siècles de distance, les mêmes sujets de réprimande resurgissent : Montesquieu réprovoque la consommation immodérée du vin (lettre XXXIII), condamne la frivolité (lettre XXVI) et les caprices de la mode (lettres XCIX et C), blâme le calcul des courtisans (lettres CXXIV et CXXVII) et stigmatise les passions inhérentes au comportement social des Français. Comme Honoré Bouvet, l'immortel auteur des *Lettres Persanes* se garde d'un stérile scepticisme : il défend bel et bien une cause — celle de la noblesse de robe dépouillée par la dévaluation des titres tout autant que par la multiplication des offices — et rêve d'une restauration aristocratique, d'une société de tradition, hiérarchisée et patriarcale⁴². A l'opposé de Hobbes, apôtre de l'utilitarisme moral, il ambitionne de maintenir les valeurs spirituelles fondées

⁴¹ Cf. Honoré BONET, *L'Arbre des Batailles*, éd. Ernest Nys. Bruxelles, C. Muquardt, 1883 et Raymond L. KILGOUR, « Honoré Bonet : A Fourteenth-Century Critic of Chivalry » dans *P.M.L.A.*, L, 1935, p. 352-361.

⁴² Cf. Jean EHRARD, « La signification politique des 'Lettres Persanes' », dans *Etudes sur Montesquieu. Archives des Lettres modernes*, n° 116, 1970, p. 39.

sur le concept d'une justice immuable et croit que le bonheur se trouve dans la pratique de la vertu ⁴³.

En conclusion, il nous faut donner tort à G.L. Van Roosbroeck quand il écrit que « beyond the device they [Bouvet et Montesquieu] have little in common » ⁴⁴. Notre examen comparatif de *L'Apparicion Maistre Jean de Meun* et des *Lettres Persanes* nous a au contraire persuadé de l'existence de très réelles analogies qui établissent la parenté lointaine de ces deux œuvres, sur le plan de la mise en scène de l'observateur oriental, des critiques que leur témoignage permet de développer et, surtout, des intentions cachées des deux auteurs.

⁴³ Cf. MONTESQUIEU, *Lettres Persanes*, éd. Adam, p. xxi.

⁴⁴ Cf. G.L. VAN ROOSBROECK, *Persian Letters before Montesquieu*, p. 25.

**PROBLÈMES DU ROMAN AU XVIII^e SIÈCLE.
ASPECTS DE LA MODERNITÉ**

par

Jacques MARX
Université Libre de Bruxelles

« Le rôle du lecteur, le rapport entre ce rôle et l'esthétique du roman, l'emploi de l'ironie dans la réflexion sur ces rapports, tout cela fait penser à l'école romantique, à Stendhal, à des techniques plus modernes, si par *modernes* on entend une certaine division à l'intérieur de la conscience et la dissolution des liens simples et directs entre l'auteur, l'œuvre et le lecteur ».

(H. DIECKMANN, *Cinq leçons sur Diderot*, Genève-Paris 1959, p. 39)

Depuis une décennie environ, le roman du XVIII^e siècle connaît auprès de la critique un extraordinaire regain de faveur, qui s'est traduit par la publication d'authentiques *best-sellers*.

En fait, de ces « grands classiques », — pourrait-on dire —, que sont les études de George May sur *Le dilemme du roman au XVIII^e siècle* (New Haven - Paris 1963), de Ph.R. Stewart et Miss V. Mylne sur les techniques de l'illusion romanesque¹ ; aux pénétrants essais de Jean Rousset sur le roman à la première personne² ; c'est tout un panorama qui se déroule sous nos yeux, où ne manquent ni les efforts d'interprétation exhaustive consacrée à un auteur particulier³, ni la réflexion structuraliste « de pointe », — telle qu'elle est par exemple pratiquée

¹ *Imitation and Illusion in the French Memoir Novel (1700-1750). The Art of Make Believe* (New Haven-London 1969) ; et, du second auteur, *The Eighteenth Century French Novel* (Manchester University Press 1965) ou *The XVIIIth Century French Novel Techniques of Illusion* (Manchester Univ. Press 1965).

² *Forme et signification. Essai sur les structures littéraires de Corneille à Claudel* (Paris 1962) et *Narcisse romancier. Essai sur la première personne dans le roman* (Paris 1973). Voir aussi R. DEMORIS, *Le roman à la première personne. Du classicisme aux Lumières* (Paris 1975).

par T. Todorov sur *Les Liaisons dangereuses*⁴, ni même les *Actes* de colloques centrés exclusivement sur la production romanesque du XVIII^e siècle⁵.

Un impression générale paraît se dégager de cette vaste entreprise d'élucidation, — ou plutôt d'exhumation —, c'est qu'une large frange de la critique, mais aussi du public lettré actuel, se tourne vers cette littérature comme vers une terre promise, une sorte de paradis perdu, en tout cas une *terra incognita*. L'expression est amplement justifiée, si l'on considère le fait que le genre, en dépit de l'indéniable succès dont il a bénéficié, n'en est pas moins resté longtemps méprisé. Est-il besoin de rappeler les sarcasmes de Diderot, flétrissant dans son *Eloge de Richardson* le « tissu d'événements chimériques et frivoles » qui en formaient habituellement la trame⁶, ou les commentaires à la fois désapprobateurs et résignés de Voltaire, pour qui un roman était, « ce qu'est dans le monde un sot qui veut avoir de l'imagination. On s'en moque, mais on le souffre »⁷ ? N'est-il pas significatif d'observer que le premier romancier élu à l'Académie française, Jules Sandeau, ne le fut qu'en 1858 ?

Par comparaison, les motivations du XX^e siècle auraient de quoi surprendre, si l'on ne tenait pas compte de justifications de nature très différente selon les cas. Quelques-unes paraissent en effet purement circonstancielles, liées à l'évolution de notre société, et plus encore de notre mentalité. Il est clair, tout d'abord, que notre époque se sent en partie attirée par le XVIII^e siècle, parce qu'elle se retrouve en lui. Nous vivons une période de crise, de remise en question des valeurs, et il en allait de même à un moment particulièrement important de l'histoire occidentale, que L.G. Crocker a justement défini comme *An Age of Crisis*.

L'évolution des mœurs n'est pas moins concernée. Qu'il s'agisse des romans de Crébillon, des *Liaisons dangereuses*, de *La Religieuse*, des sexcapades de ce « pourceau de Restif », voire de la machinerie érotico-philosophique mise en place par « le Divin Marquis », — qui sollicite tant de complaisances suspectes dans la réflexion critique contemporaine⁸ —, le roman du XVIII^e siècle se caractérise par une évidente prédilection pour le sujet scabreux. On peut donc penser, avec Paul Delbouille, — l'excellent connaisseur du roman de l'âge des Lumières auquel nous devons le *status quaestionis* publié dans la *Revue des langues vivantes*⁹ —, qu'en abandonnant bon nombre de tabous moraux, notre société

³ Le *Prévost romancier* (Paris 1968) de Jean Sgard ; le *Laclos et la tradition* (Paris 1969) de Laurent Versini.

⁴ Dans *Littérature et signification* (Paris 1967).

⁵ Par exemple, le volume *Roman et Lumières au XVIII^e siècle* (Paris, C.E.R.M. 1970).

⁶ *Œuvres complètes*, éd. J. Assézat (Paris 1875), V. 112.

⁷ *Œuvres complètes*, éd. Moland (Paris 1880), XXXIII. 353.

⁸ M. BLANCHOT dans *L'Entretien infini* (Paris 1969), 323-342 ; Roland Barthes, Philippe Sollers, Hubert Damisch, Michel Tort, etc. dans le n^o spécial de *Tel Quel*, « La Pensée de Sade » (Paris 1967). Sur l'intérêt de la critique moderne pour Sade, voir Françoise Laugaa-Traut, *Lectures de Sade* (Paris 1973).

⁹ « Travaux récents sur la littérature romanesque française du XVIII^e siècle », *RLV* (Liège 1971), XXXVII. 741-752.

dite « permissive » a levé les obstacles qui empêchaient encore l'approche de cette littérature : manifestement, le temps n'est plus où Emile Henriot croyait pouvoir en ranger l'essentiel sur le *second rayon*, parmi les « libertins » et les « irréguliers ».

Au contraire, ce dernier qualificatif, — avec les connotations sémantiques qu'il implique, notamment du point de vue de la notion d'*écart* —, devrait nous faire réfléchir, si nous envisageons un autre type de motivations, plus profondes, plus structurelles, liées à cette volonté de renouvellement radicale qu'on observe actuellement dans notre manière d'envisager le fait littéraire. L'engouement de notre temps pour les problèmes formels, pour les problèmes de technique littéraire, n'est évidemment pas étranger à l'espèce d'extase qui s'est emparée des amateurs de « balistique formelle » (dans *Jacques le Fataliste*), ou de « stratégie de l'écriture » (chez Laclos). Ce n'est sans doute pas par hasard que Michel Butor, — qui sera ici souvent cité —, s'est intéressé dans des écrits théoriques¹⁰ à ces sources inépuisables de la *modernité*.

Essayons, par conséquent, d'y voir plus clair, en constatant au préalable les ambiguïtés d'une critique, jusqu'ici centrée presque exclusivement sur la grande tradition réaliste du XIX^e siècle ; une tradition dont on n'avait pas vu qu'elle comportait des antécédents, et que, loin de constituer une rupture, elle s'articulait en réalité sur l'acquis du siècle précédent. Les « pères fondateurs » du réalisme moderne, les Stendhal, les Balzac, les Flaubert, ont été tellement étudiés, disséqués, examinés sous toutes leurs coutures qu'on a commencé à s'en fatiguer. Lassitude aidant, on a donc voulu sortir des sentiers battus, et le moindre des paradoxes n'est pas, qu'en abordant des œuvres considérées jusque-là comme mineures, on s'est découvert tout surpris de travailler sur des mécanismes romanesques fondamentaux.

En fait, si les romanciers du XVIII^e siècle retiennent encore actuellement, — et plus que jamais —, notre attention, c'est parce qu'en créant un genre, le roman, ils n'ont pu éviter de poser d'emblée le problème central de la prose narrative, celui des *rapports entre la fiction et la réalité*. Ce sont ces rapports dont il sera question ici, dans une double perspective : dans la mesure où le XVIII^e siècle a ouvert la voie au roman moderne en créant une esthétique de la distanciation, de la destruction de l'illusion romanesque ; et dans la mesure où ce mouvement suit en parallèle les destinées d'une idéologie, celle de la pensée des Lumières.

Lorsque, paraphrasant Nathalie Sarraute, Roger Kempf dit à propos du roman au XVIII^e siècle, que dans une ère du soupçon, plus personne n'ose avouer qu'il invente¹¹, il souligne une exigence fondamentale : le fait que, dans le cadre de l'illusion romanesque, la convention, la fiction doivent être voilées. Or, si le XVIII^e siècle a été littéralement obsédé par la notion d'illusion, les procédés,

¹⁰ « Sur *Les Liaisons dangereuses* », *Répertoire II* (Paris 1964), 146-151 ; « Diderot le fataliste et ses maîtres », *Répertoire III* (Paris 1968), 103-158.

¹¹ *Diderot et le roman, ou le démon de la présence* (Paris 1964), 27.

les techniques utilisés pour la traduire conservent un caractère expérimental, laissent même apparaître certaines maladresses, qui constituent un précieux élément d'information pour qui cherche à pénétrer au cœur même du phénomène romanesque. En dépit de toutes leurs précautions théoriques, et des avertissements multiples dont ils ont étoffé leurs préfaces, les romanciers de l'âge des Lumières n'ont pas obtenu ce qu'obtiendront les grands auteurs réalistes du XIX^e siècle, savoir que l'illusion soit parfaite. C'est pourquoi leurs productions nous renseignent plus et mieux sur les dilemmes du roman, que telle ou telle création balzacienne par exemple, dont tous les éléments de composition sont à ce point fondus, intégrés dans la texture narrative, qu'ils en paraissent complètement occultés. Ce qui est, par contre, passionnant dans les romans de Marivaux, de Crébillon, de Laclos, et, par dessus tout, de Diderot, c'est leur aspect de « roman en train de se faire », de *work in progress*, leur allure inchoative, qui leur confère ce statut de *recherche* dans laquelle Michel Butor enferme l'essence du roman¹².

Comme on sait, parmi les différents types de prose narrative auxquels ont eu recours les romanciers de cette époque, il en est deux de privilégiées, qui occupent respectivement la première et la seconde moitié du siècle ; le roman-mémoire et le roman par lettres. Or, tous les romans-mémoires, *Les Illustres françaises* de Robert Chasles, *Les Egarements du cœur et de l'esprit* de Crébillon, *Les Confessions du Comte de...* de Duclos, les *Mémoires du Comte de Grammont* de Hamilton, etc... présentent la particularité d'user de techniques pseudo-historiques. « Mémoires » ou « Relations », ou encore transcriptions de « Vies illustres », — au sens qu'aurait donné Brantôme à ce terme —, il s'agit toujours de faire croire au lecteur qu'on n'invente pas, et que l'histoire racontée est une histoire véritable. Les procédés utilisés pour susciter cette illusion de réalité sont très nombreux : confessions, mémoires, correspondances supposées, interposition d'un témoin prétendu des faits, etc... Une même volonté de crédibilité inspire les fameuses ouvertures où l'on s'efforce de nous convaincre que le texte, simplement transmis, provient d'un manuscrit trouvé, comme c'est le cas du *Manuscrit trouvé à Saragosse* de Jean Potocki et de *La Vie de Marianne*. On se souvient du préambule dont Marivaux a flanqué son roman : « car je ne suis point auteur... ce début paraît annoncer un roman : ce n'en est pourtant pas un que je raconte ; je dis la vérité »¹³.

Ceci n'est pas un roman... je dis la vérité..., ailleurs, — chez Diderot —, *ceci n'est pas un conte* : de telles formules exploitent à fond la crédibilité inhérente à ce genre de technique, et fonde l'obsession historiciste d'un siècle passionné par le *vrai*. Si l'on tente d'en percer les raisons, deux explications viennent immédiatement à l'esprit. D'une part, on peut penser, avec Otis Fellows¹⁴, que cette couverture historique résultait de la nécessité où se trouvait le roman

¹² *Essais sur le roman* (Paris 1969), 7-14.

¹³ *La Vie de Marianne*, éd. F. Deloffre (Paris 1957), 5-7.

¹⁴ « Naissance et mort du roman épistolaire français », *Dix-huitième siècle* (Paris 1972), IV. 17-38.

de s'affirmer par rapport à d'autres genres disposant, eux, dans la hiérarchie littéraire, d'un statut. D'autre part, il est possible que le recours systématique aux *mémoires* soit dû à la prédominance sociale de la noblesse, pour laquelle la seule vie digne de mémoire, digne d'être relatée, ne pouvait être qu'une vie de jeu, d'aventure et de guerre, bref une vie où il se passe quelque chose. D'où, bien entendu, les critiques adressées au roman, genre dangereux parce qu'il montre les choses non pas sous un angle héroïque, chevaleresque, mais telles qu'elles sont. Après tout, que sont, note Michel Butor, *Les Liaisons dangereuses*, sinon une parodie des romans de chevalerie écrite par un militaire déçu de ne pouvoir accéder à la noblesse des armes, et qui dut se contenter de simples batailles d'alcôve, ne s'écartant en rien « des vrais principes de cette guerre, que nous avons remarqué souvent être si semblable à l'autre »¹⁵ ?

Le roman-mémoire présente donc, comme le roman épistolaire d'ailleurs, et au niveau du mode de narration, la particularité de provoquer l'effacement apparent de l'auteur, qui se dérobe à l'exercice de ses responsabilités, et se réfugie derrière un manuscrit trouvé, une liasse de lettres découvertes par hasard. Si, dans l'ouverture de *La Vie de Marianne*, la fiction est dissimulée, l'auteur l'est aussi. Du moins, Marivaux refuse-t-il d'assumer les privilèges habituellement dévolus au romancier, et ne s'avoue qu'éditeur : encore n'a-t-il publié cette histoire, — dont il minimise l'importance (elle « n'intéresse personne »¹⁶) —, que par complaisance, cédant aux sollicitations d'un ami. En fait, le véritable légataire de son pouvoir est Marianne-narratrice.

Dans d'autres cas, l'auteur va jusqu'à répudier l'ensemble de sa puissance organisatrice, comme dans la préface des *Illustres françaises* : « C'est que j'ai suivi, pour la liaison de mes histoires, la première idée qui m'est venue dans l'esprit, sans m'appliquer à inventer une économie de roman »¹⁷.

Ce qui est vrai du point de vue du mode de narration l'est également en ce qui concerne le mode d'énonciation. Michel Butor, — encore lui —, constate dans *Répertoire II* (p. 61) : « La forme la plus naïve, fondamentale, de la narration, est la troisième personne. Chaque fois que l'auteur en utilisera une autre, ce sera d'une certaine façon une figure, il nous invitera à ne pas la prendre à la lettre, mais à la superposer sur celle-là toujours sous-entendue ». Commentant cette opinion, Jean Rousset en déduit la priorité historique du discours impersonnel dans tous les romans antérieurs au XVIII^e siècle : le *il* est effectivement l'instrument normal de l'historien¹⁸. Nous retrouvons ainsi l'obsession historiciste dont nous avons fait état à propos du roman-mémoire : tous les romans précieux, par exemple, éludent le *je*, — surtout lorsqu'il s'agit de personnages

¹⁵ « Sur *Les Liaisons* », 147.

¹⁶ *Op. cit.*, 7.

¹⁷ Ed. F. Deloffre (Paris 1959), p. LXIII.

¹⁸ « L'Emploi de la première personne chez Chasles et Marivaux », *Roman et biographie depuis le XVIII^e siècle* (Cahiers de l'A.I.E.F., mars 1967, XIX. 103).

de premier rang —, et ne l'introduisent que dans des récits intercalaires, confiés en général à un narrateur-annexe, excroissance du narrateur principal. Par contre, la forme autobiographique, expression d'une véritable conquête de soi, fut, au XVIII^e siècle, le vecteur d'un profond renouvellement des structures romanesques, au point que Jean Rousset en conclut, dans une formule peut-être approximative mais séduisante : « C'est sur le *je* que les écrivains de ce temps fondent leur nouveau roman¹⁹ ». Ce *je*, cet *ego* qui, pense Nathalie Sarraute, n'est qu'un moyen de « reprendre au lecteur son bien et de l'attirer coûte que coûte sur le terrain de l'auteur »²⁰ est un bien curieux personnage. Qui, non content de décrire, de raconter, se raconte, se dit, ajoute des commentaires personnels sur sa vie présente et passée, glose sans cesse le cheminement de son *curriculum vitae*. « Cette réflexion a coulé de ma plume sans que j'y prisse garde... Que de folies je vais bientôt vous dire... A tout hasard, poursuivons notre histoire... » : ainsi se déploie constamment devant nous le double registre, du regardant et du regardé, où l'auteur se dédouble, pose sur son propre récit le regard critique de l'analyste. En d'autres termes, s'il s'efface, c'est pour mieux se montrer ; s'il prend du recul, c'est pour mieux occuper le devant de la scène. Interventionnisme systématique, qui rompt l'illusion romanesque, détruit la convention tacite sur laquelle elle repose, comme ce fut, et c'est toujours le cas, dans la tradition orale des conteurs orientaux ornant leurs récits d'une foule de réflexions personnelles, de précisions anticipatives... Système d'intrusions, qui détermine la révolution romanesque du XVIII^e siècle et l'oriente d'emblée, dans la terminologie de Gérard Genette²¹, vers la sphère extradiégétique.

Le procédé, certes, est encore timide dans les romans-mémoires, où, presque toujours, ce sont des personnages-annexes, des délégués, des *doubles* du créateur qui prennent en charge la création. Il culmine, par contre, dans les romans de Diderot, dans *Jacques le Fataliste*, dont les dialogues, « lourds de la pantomime et des circonstances qui les accompagnent »²², abondent en discours référentiel. Non seulement le lecteur est constamment pris à partie dans les stupéfiantes interpellations s'instituant entre interlocuteurs étrangers au texte (« Vous voyez, lecteur... vous concevez, lecteur... lecteur, vous êtes d'une curiosité bien incommode ! »), mais les personnages semblent encore vivre bizarrement, d'une existence indépendante, comme dégagés de toute sujétion à l'endroit de leur géniteur. « Vous allez dire », précise Diderot, « que je m'amuse, et que, ne sachant que faire de mes personnages, je me jette dans l'allégorie, la ressource ordinaire des esprits stériles »²³ : ainsi donc, on nous dévoile la couronne, on nous fait participer au pouvoir, on nous initie aux calculs stratégiques détermi-

¹⁹ *Ibid.*, 104.

²⁰ *L'Ere du soupçon. Essais sur le roman* (Paris 1956), p. 73.

²¹ *Figures III* (Paris 1972), 238-243.

²² T. TODOROV, « La composition des récits de Diderot », *Annuaire de l'Université de Sofia. Faculté des Lettres* (1969), LXIII. 34-36.

²³ *Œuvres complètes*, éd. J. Assézat (Paris 1875), VI. 30.

nant les potentialités latentes cachées sous le récit. L'excellente approche du mode d'énonciation dans *Jacques le Fataliste*, tentée par Simone Lecointre et Jean Le Galliot²⁴, fait apparaître dans la relation fictive *je/vous* du texte, une disparition de la notion d'individus physiques « au profit d'une rhétorique fonctionnelle instituant un certain espace de dialogue ». Paul Vernière, pour sa part, se refuse, à propos de Diderot, à parler d'*activité mythique ou fabulatrice*, et se cantonne dans les sages perspectives d'une simple construction déformante de souvenirs ou d'anecdotes²⁵.

Sans doute, mais sans la limpidité historique de l'eau qui coule de source : un roman est toujours le lieu d'un conflit entre le temps de l'écriture et le temps de l'histoire. Mieux, *Jacques le Fataliste* inaugure pour nous une tendance majeure de la fiction narrative contemporaine : pour Joyce, pour Beckett, pour tout le roman français actuel, toute œuvre raconte, à travers la trame événementielle, l'histoire de sa propre création. L'insolence, voire la perversité que met Diderot à se jouer de son lecteur en le frustrant des facilités de l'imagination romanesque l'installe au cœur même de sa création, *deux ex machina*, « meneur de jeu ordonnant à son gré les figures de la pantomime humaine et du *grand branle de la terre* »²⁶.

Il semble donc bien qu'une des lignes de force de l'évolution romanesque au XVIII^e siècle consiste dans le fait qu'on y a constamment prétendu à l'illusion réaliste, historique, mais dans le cadre d'un système d'interventions qui constitue le meilleur moyen de détruire cette illusion.

S'il existe, au XVIII^e siècle, un paradoxe de l'illusion réaliste, c'est un paradoxe néanmoins explicable, et dont l'interprétation passe par l'histoire des idées. Il reflète en fait les difficultés et les tensions d'une esthétique qui se cherche, ou, plus exactement, qui cherche à se situer quelque part entre l'imaginaire et le réel.

L'esthétique romanesque de ce temps est une esthétique de la distanciation, dont l'origine est certainement contenue dans les ambiguïtés mêmes de la pensée des Lumières, dans l'équilibre fragile que cette dernière a tenté d'établir entre la lucidité et le rêve : lucidité, désir de ne pas perdre le contact avec le réel, d'une part ; rêve, plaisir de railler le monde, de le refaire suivant des normes résolument nouvelles, des normes utopiques, d'autre part.

Un excellent exemple de ces ambiguïtés est fourni par cette forme d'expression favorite des Lumières qu'est le conte philosophique. Les contes voltairiens, — ces étranges formes littéraires ni tout à fait romans ni tout à fait contes —, n'existent, on le sait, que pour véhiculer une pensée. L'auteur s'y sert de la

²⁴ « L'appareil formel de l'énonciation dans *Jacques le Fataliste* », *Le français moderne* (Paris 1972), III, 222-231.

²⁵ « Diderot et l'invention littéraire. A propos de *Jacques le Fataliste* ». *R.H.L.F.* (Paris 1959), II, 166.

²⁶ Charly GUYOT, *Diderot par lui-même* (Paris 1953), 77.

fiction comme d'une grille à travers laquelle le lecteur est invité à saisir une intention, un message. Mais on n'ignore pas que le conte philosophique n'est finalement lisible que s'il existe une complicité entre l'auteur et son lecteur. Il y a illusion, certes, mais le lecteur sait qu'il y a illusion, et qu'elle découle d'un accord subtil entre la réalité et la fiction ; les deux faces d'une même vérité, une vérité-Janus. Comme le fait justement remarquer France Vernier, si les normes constitutives du conte exilent provisoirement le lecteur dans « une vacance compensatrice et rêveuse au pays de l'irréel »²⁷, l'action perturbante d'une série de distorsions l'obligent par contre à l'affrontement brutal des vérités cachées : par exemple, la « candeur » de *Candide* est une projection de la crédulité imposée et favorisée par l'idéologie dominante²⁸.

Esthétique de la distanciation, donc, mais aussi du désordre, de la rupture, du discontinu ; qui nie toute organisation matérielle rigoureuse, et dont *l'ordre sourd* contraste singulièrement avec cet *ordre naturel*, linéaire, lié à tout le système rationaliste et organisateur d'une œuvre comme la *Comédie humaine* par exemple. Qu'on veuille en saisir l'originalité, il faut relire les pages consacrées par Roland Barthes à *Mobile*²⁹ : on y découvrira le procès d'une conception traditionnelle, qui voudrait que le roman *aille toujours de soi*, développe l'activité spontanée accordée par la Muse, à travers cette catégorie du continu que serait, par excellence, le récit. Mais, dans le cas de Diderot, ne vaut-il pas mieux parler, avec Jean Fabre, d'un « aménagement du désordre »³⁰ ?

Le phénomène, en tout cas, est général : il touche aussi bien le roman et le conte philosophique, que le théâtre, et cette forme spécifiquement « éclairée » qu'est le dialogue philosophique.

Voyons d'abord le cas du roman. Tout le roman épistolaire du XVIII^e siècle repose sur un art complexe de la permutation, qui fragmente l'optique de l'œuvre selon des perspectives, des points de vue multiples. De la monodie épistolaire de Crébillon (*Lettres de la Duchesse de*** au Duc de****, 1768) à ce triomphe de la polyphonie relativiste que sont *Les Liaisons dangereuses*, la tendance à la division des points de vue, à la focalisation, s'accroît. En fait, le XVIII^e siècle a abondamment mis en œuvre la technique de la *vision stéréoscopique* qui sera, plus tard, chère à Faulkner : l'armature des *Liaisons*, où la même histoire est racontée au moins deux, sinon trois fois, par les divers protagonistes, fait également songer à la variation du champ de vision que Butor obtient, dans *Degrés*, par l'emboîtement de trois narrateurs successifs des mêmes événements, « Il y a

²⁷ « Les disfonctionnements des normes du conte dans *Candide* », *Littérature* (Paris 1971), I. 8.

²⁸ Sur les techniques d'illusion dans le conte philosophique, voir aussi Henri Coulet, « La distanciation dans le roman et le conte philosophique », *Roman et Lumières au XVIII^e siècle* (Paris 1970), 438-446.

²⁹ *Essais critiques* (Paris 1964), 175-187.

³⁰ « Jacques le Fataliste : problèmes de recherche », *Studies on Voltaire and the eighteenth century* (Genève 1967), LVI. 488.

une science subtile des éclairages », affirmait Roger Martin du Gard dans ses *Notes sur André Gide* : c'est en songeant à cette affirmation qu'A. et Y. Delmas n'hésitent pas à rapprocher l'esthétique de Laclos de celle des *Faux-Monnayeurs*³¹.

Puis, le théâtre. Qu'est-ce que le théâtre de Marivaux, sinon une suite de variations, d'improvisations, sur le hasard ? Les *jeux de l'amour et du hasard*, les caprices du cœur, ces mouvements inconnus qui saisissent les amants à leur insu, tout cet arsenal de feintes, de stratagèmes, de mascarades, rapproche le destin chaotique des héros de celui des personnages de Diderot. Dans les deux cas, on perçoit une même errance : errance psychologique chez Marivaux, où l'on voit des couples torturés tenter vainement, dans les affres et l'obscurité d'une expérience subjective nommée *amour-propre*, de pénétrer dans les mystères d'une âme sensible ; errance existentielle chez Diderot, qui découle de la philosophie même du directeur de l'*Encyclopédie*. S. Lecointre et J. Le Galliot ont montré que la structure discontinue de *Jacques le Fataliste* est une conséquence de son déterminisme³² : elle résulte du fait que, sans cesse, le fil du déterminisme sous-tendant l'œuvre se rompt, pour ensuite se reconstituer. La trame du récit premier, les récits annexes, la « technique rococo » qui les imprègne, mettent en évidence les impasses idéologiques de l'Ancien Régime ; et les contradictions sociales qui en sont la conséquence absorbent le lecteur dans une fiction structurée autour de la confrontation entre l'ordre établi et l'ordre naturel, instituant toute une problématique de l'*homo-duplex* intimement liée à l'ensemble des coordonnées idéologiques des Lumières³³.

Il y a incontestablement, au XVIII^e siècle, — mais cette remarque mériterait développement³⁴ —, des affinités essentielles entre le roman et le théâtre. Nous en avons déjà vu un exemple dans la distribution des rôles du roman épistolaire, qui obéit aux règles d'une savante mise en scène. Il faudrait aussi ajouter que l'Amour, ce dieu caché présidant dans les romans de Marivaux aux troubles de l'amour-propre, correspond assez étroitement au désordre des sentiments, à l'empire des émotions, à tout ce que Crébillon enferme dans la notion d'*égarement*. « Je me perds de vue », dit l'héroïne des *Serments indiscrets*, « je ne saurais me démêler » ... : voilà des affirmations exprimant à suffisance l'idée que l'être est opaque à lui-même ; des affirmations que l'on retrouvera dans la bouche de l'héroïne des *Egarements du cœur et de l'esprit* : « il [l'Amour] ne nous garantit

³¹ *A la recherche des Liaisons dangereuses* (Paris 1974), 437.

³² Introduction à l'édition de *Jacques le Fataliste et son maître* (Paris 1974), 22.

³³ « La structure et la signification de *Jacques le Fataliste* », par R. Laufer, in *Revue des sciences humaines* (Lille 1938), CXII. 517-535. Voir aussi, sur ce problème, Charly GUYOT, « Diderot, l'homme du dialogue », in *De Rousseau à Marcel Proust* (Neuchâtel 1968), 75-82.

³⁴ Une timide approche du problème a été effectuée par Lucette Desvignes, « Du théâtre au roman et du roman au théâtre : un échange de bons procédés entre Le Sage et Marivaux », *Studi francesi* (Torino 1971), XLV. 483-490, mais, sur le plan des affinités structurelles, on préférera recourir aux travaux cités de Jean Rousset.

pas de notre chute. Nous allons d'égarément en égarément sans les prévoir ni les sentir »³⁵. Conception de l'être opaque à lui-même, où la seule aventure est, dit Henri Coulet³⁶, celle de l'âme, de la compréhension du moi, et qui suggère inévitablement certaines tentatives d'interprétation. Jean Rousset invoque soit une résurgence du jansénisme (par le biais de la théorie de la prédestination), soit les séquelles de l'empirisme sensualiste à la Condillac. Ou peut-être, s'agit-il d'une conséquence ultime des théories matérialistes, et donc déterministes, incluses dans les manifestations les plus avancées de la pensée des Lumières ? Quoi qu'il en soit, on pense au commentaire de Ludovic Janvier, constatant que « ... dans le parcours qui mène du désordre désespérant du monde à la lucidité sur soi, la marche est nécessaire »³⁷. Les héros de Marivaux et de Diderot ont sans doute plus d'un point commun avec les personnages de *marcheurs*, tels qu'ils figurent notamment chez Robbe-Grillet, en proie au désir, poursuivant opiniâtrement l'objet qui se dérobe ; ou encore avec le protagoniste de *L'Emploi du temps* de Claude Simon, cherchant, dit-il, « la raison de moi-même, dans le terrain vague que je suis devenu ». Ce thème de l'errance qui, dans *Jacques le Fataliste* et dans l'ensemble du roman picaresque, traduit la multiplicité des expériences fondant la valeur humaine, est au surplus typique d'une quête philosophique acharnée. R. Laufer estime que, de ce point de vue, « La création littéraire correspond parfaitement à l'analyse philosophique »³⁸. En effet, tout un XVIII^e siècle dromomane, de la *Promenade du sceptique* aux voyageurs des Iles heureuses et autres paradis d'Utopie, déambule dans les jardins de l'intelligence : tribulations dont l'incessant va-et-vient conduit la création littéraire de la réalité à la fiction, la quête philosophique du *donné* au *construit*. La disqualification du romanesque conventionnel suit de très près, dans *Jacques le Fataliste*, la contestation de la bonne conscience philosophique (idéaliste) dans la combinatoire des concepts³⁹.

« Un peu de bigarrure me divertit. Suivez-moi, mon cher Lecteur. A vous dire le vrai, je ne sais pas bien où je vais, mais c'est le plaisir du voyage », déclare Marivaux dans le *Pharsamon*⁴⁰. Il faudrait ajouter que le Marivaux-dramaturge a été précédé du Marivaux-journaliste : avatars successifs qui expliquent en partie la fragmentation de l'optique. Le journaliste, en effet, enregistre, *surprend* les impromptus de la vie, que le romancier et le dramaturge livrent bruts, avec toutes leurs lacunes. Une telle option exige du lecteur une participa-

³⁵ Ed. Etiemble (Paris 1961), p. 53.

³⁶ *Marivaux. Un humanisme expérimental* (Paris 1973), 167-170.

³⁷ *Une parole exigeante* (Paris 1964), 31-32.

³⁸ *Op. cit.*, 521. Sans tenir compte de la tradition, qui présente les aventures de Jacques et de son maître comme le reflet du voyage de Diderot en Russie : « a reflection of the long trop to and from the court of Catherine » (Robert Loy, *Diderot's Determined Fatalist*, New York 1950, 58).

³⁹ R. MAUZI, « La parodie romanesque dans *Jacques le Fataliste* », *Diderot Studies* (Genève 1964), VI. 90.

⁴⁰ *Pharsamon ou les nouvelles folies romanesques*, in *Œuvres de jeunesse*, éd. F. Deloffre et Cl. Rigault (Paris 1972), 457.

tion active, une activité structurante qui s'apparente à une exercice de déchiffrement, de décodage.

Mais c'est peut-être dans le dialogue philosophique, dans ce genre extra ou pararomanesque, porté presque, par Voltaire et Diderot, à son niveau de perfection, que l'esthétique du désordre, du pêle-mêle, a produit les résultats les plus féconds et, pour nous, les plus éclairants sur le plan de la liaison entre la fiction narrative et l'idéologie des Lumières. Genre difficile, contradictoire, oscillant en permanence entre une démarche dialectique rigoureuse, et une rhétorique de la persuasion soucieuse d'intégrer la logique du vivant, le décousu de la conversation⁴¹, le dialogue philosophique, tel que le pratique l'auteur du *Rêve de d'Alembert*, constitue une autre illustration de l'opposition entre le rêve et la réalité évoquée plus haut.

Non pas dialogue socratique, dialogue de transmission, mais, au contraire, dialogue de recherche et d'approfondissement, sa fonction est, observe R. Mortier⁴², de servir à une méthodologie de la connaissance ; de chercher une voie entre la codification de ce qui est et la prospection de ce qui pourrait être. D'Alembert rêvant sur les grands thèmes de la philosophie biologique de son temps, sur la « chaîne des êtres », sur le *saltus* entre l'humus et le marbre, entre le marbre et l'homme ; Diderot méditant sur les « chèvres-pieds », ces êtres hybrides que son imagination invente à seule fin de vérifier l'adéquation de nos valeurs morales avec nos structures sociales, c'est au fond Robbe-Grillet présentant à son lecteur, au début du *Labyrinthe* et de *La Maison de rendez-vous*, les idées et les objets sur lesquels son imagination va travailler, va « rêver », et qui vont lui fournir ses thèmes, sa réflexion, sa structure. Toute *La Maison de rendez-vous* n'est qu'un long développement sur une hypothèse onirique de départ.

Nous retrouvons, en outre, dans l'art du dialogue chez Diderot, la même tendance au dédoublement que nous avons remarquée dans le roman de Marivaux. Dans *Le Rêve de d'Alembert*, le rêveur n'est autre que lui-même, usant de son don de visionnaire pour entrevoir les vérités futures de la science et expérimenter les conséquences ultimes de sa pensée. *Le Neveu de Rameau* consacra l'aboutissement de cette problématique : Rameau, expression de contradictions internes, est la projection de tendances à une vie différente, une vie libre, dégagée de tout préjugé, en rupture avec les normes morales et sociales reconnues. Au demeurant, la parenté entre *Le Rêve de d'Alembert*, comme dialogue philosophique, et le genre romanesque, est si peu sujette à caution, qu'on a pu observer les étonnantes accointances existant entre cette fameuse

⁴¹ Sur l'évolution et les problèmes du dialogue philosophique en général, voir Maurice Roelens, « Le dialogue philosophique, genre impossible ? L'opinion des siècles classiques », *Cahiers de l'A.I.E.F.* (Paris 1972), XXIV. 43-58.

⁴² « Diderot et le dialogue philosophique », *Provocation et inspiration. Liber amicorum L. Flam* (Antwerpen 1975), II. 467-486.

hypothèse des « chèvres-pieds », et le roman de Vercors, *Les Animaux dénaturés*⁴³. Vercors, comme Diderot, comme Karel Tchapek, dont on n'oubliera pas de citer la délicieuse satire de *La Guerre des salamandres*, ont tous les trois spéculé sur le même thème : les conséquences morales et sociales susceptibles de résulter de la découverte et de l'exploitation économique d'une race intermédiaire entre l'homme et l'animal, réservoir inépuisable de main-d'œuvre à bon marché. Ce sont des œuvres de pure fiction, de science-fiction même, qui consacrent l'aboutissement de la méthode onirique pratiquée dans *Le Rêve de d'Alembert*, par passage à la limite, développement et maturation de la conjecture, confrontation de normes nouvelles avec les normes anciennes. Comme on voit, la postérité du XVIII^e siècle s'étend jusqu'à des zones romanesque actuellement très vivantes, jusqu'à cet imaginaire pur auquel la critique anglo-saxonne réserve le nom de *speculative fiction*, d'*if fiction* : une littérature du « si », du « peut-être », du « qu'arriverait-il si » ?

Il ne paraît pas possible de conclure sans faire au moins allusion à cette alternative essentielle qu'avait posée le XVIII^e siècle sous la forme de *l'opposition entre la culture et la nature*. La société mondaine du XVIII^e siècle fut une des sociétés les plus intelligentes que l'Europe ait connus, sans aucun doute : mais aussi une des plus hypocrites, dans la mesure où elle reposait sur l'absolue tyrannie des convenances, des usages sociaux. Dans ce contexte, le roman a assumé une véritable *Fonction de dévoilement* : les techniques expérimentales pratiquées par les romanciers leur ont permis d'aller au-delà du masque des apparences, pour tenter de saisir la vérité cachée des êtres. Ce n'est pas la première fois qu'on rattache le succès du roman par lettres à une sorte de stimulation de la curiosité, de goût de l'indiscrétion, typiques d'une société ultra-policée. Marivaux, Crébillon essaient de nous faire pénétrer au for le plus intime des fluctuations et des contradictions de l'amour ; Diderot poursuit le même objectif dans la sphère des idées morales ; Montesquieu sur le plan des structures politiques et sociales. Cette recherche passionnée de la vérité est résolument moderne : elle est, aujourd'hui encore, profondément actuelle, à une époque qui ne se satisfait plus de certitudes confortables, mais cherche au contraire, au terme d'une démarche intuitive, expérimentale, tâtonnante bien souvent, à saisir les ressorts cachés de toutes choses. Si bien qu'en réfléchissant à ce statut contradictoire de la notion d'*illusion*, dont on a vu les effets dans la plupart des secteurs de la création littéraire, on ne peut s'empêcher de penser à une boutade de Julien Gracq, — mais une boutade qui contient probablement une bonne part de vérité : *si la littérature n'est pas songe, elle est mensonge*.

⁴³ Les rapports entre les deux œuvres ont été analysés par R. Mortier, « Le problème des limites de l'humain chez Diderot et Vercors », *Literature and science* (Oxford 1955), p. 197-202.

THÉÂTRE DE J.-J. ROUSSEAU : LA GENÈSE D'UNE VISION DU MONDE

par

Michèle MAT-HASQUIN

Aspirant du F.N.R.S.

« Il faut des spectacles dans les grandes villes, et des Romains aux peuples corrompus », déclare Rousseau dans la Préface de *la Nouvelle Héloïse*¹. Avant de devenir le Caton moderne, il avait illustré ce précepte en composant des pièces de théâtre. Mais il songeait moins à l'époque à « empêcher que les mauvaises mœurs ne dégénèrent en brigandages » (*Lettre à d'Alembert*, p. 78), qu'à « acquérir une certaine réputation dans le monde » (*Confessions*, I, p. 341), comme il l'avoue à propos des *Muses galantes*. Malgré le succès fracassant du premier *Discours*, qui « prend tout par dessus les nues », et le projet de « réforme » morale, qui aurait dû le détourner d'un genre aussi mondain, il ne renoncera au théâtre qu'après 1754². Cependant, dès 1752, Rousseau a mauvaise conscience et adopte une attitude équivoque d'apparente désinvolture. Il se réjouit publiquement de l'échec de *Narcisse* (*Confessions*, I, pp. 387-388), ce qui fera dire à Fréron que « la passion de M. Rousseau n'est pas d'être applaudi, mais d'être sifflé »³. Il déclarera plus tard avoir jeté au feu *Iphis* et *La Découverte du nouveau monde* (*Confessions*, I, p. 294), alors que les manuscrits sont parfaite-

¹ O.C., II, p. 5. L'argument se trouvait déjà dans la Préface de *Narcisse*, où il tentait de concilier les attaques virulentes du premier *Discours* et la pratique du théâtre (O.C., II, pp. 971-973). Toutes nos références renvoient à l'édition de la Pléiade des *Œuvres complètes*, publiées sous la direction de B. Gagnebin et M. Raymond, sauf les références à la *Lettre à d'Alembert*, qui renvoient à l'édition de M. Fuchs (Genève, Droz, 1948).

² Il y reviendra, il est vrai, en 1762 avec *Pygmalion*, mais il en désavouera la représentation (cf. à ce sujet, J. Scherer, Notice de *Pygmalion*, O.C., II, p. 1927). Pour les dates des autres pièces de Rousseau, on se référera aux notices de l'édition de la Pléiade (O.C., II, pp. 1830-1888 ; pp. 1926-1930).

³ *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, t. IX, lettre 3 du 6 avril 1753, pp. 68-69 (cité par J. Scherer, Introduction au *Théâtre*, O.C., II, p. LXXXIX).

ment conservés et qu'il avait songé, en 1758, à intégrer sa production dramatique dans une édition de ses œuvres complètes⁴.

La critique a-t-elle vu dans ces désaveux une raison suffisante pour négliger le théâtre de Rousseau ? Toujours est-il qu'elle ne s'en souvient le plus souvent que pour souligner, avec plus ou moins de malveillance et de mauvaise foi, les contradictions de l'auteur de la *Lettre à d'Alembert* : comment Rousseau ose-t-il condamner le théâtre, après avoir été joué à la Comédie française⁵ ! Mis à part ce lieu commun de la critique rousseauiste, force nous est de constater la minceur de la bibliographie consacrée au théâtre. Simples résumés accompagnés de quelques commentaires⁶ ou recherches des sources biographiques⁷, la plupart des articles n'envisagent qu'une pièce en particulier. Quant à la seule étude récente consacrée à l'ensemble de la production dramatique de Rousseau⁸, elle reste extrêmement superficielle et n'offre pas d'explication globale.

Aussi nous proposons-nous, dans cette étude, de suggérer un schéma d'explication qui rende compte de l'ensemble du théâtre de Rousseau. Laissant de côté les problèmes techniques, mis en évidence par J. Scherer, nous nous attacherons plutôt à déceler les structures mentales qui sous-tendent l'univers dramatique de Rousseau et nous nous efforcerons de mettre en lumière le double rapport de ces structures mentales avec le contexte socio-politique de l'époque et avec les mutations de la conception de l'homme et de la société chez Rousseau, mutations étroitement liées, comme toujours chez lui, avec les orientations successives de son existence.

Dans ses premiers essais dramatiques, Rousseau apparaît fasciné par un style

⁴ J. Scherer, Introduction au *Théâtre*, p. LXXXIX.

⁵ C'était déjà l'attitude de Voltaire : « Mais qu'un Jean-Jacques, un valet de Diogène, crie du fond de son tonneau contre la comédie, après avoir fait des comédies (et même détestables)... (à d'Argental, 22 avril [1760]). Cf. aussi, aujourd'hui, J. Vier (« Rousseau et le théâtre ». *La Table ronde* 176, sept. 1962, pp. 46-47) qui voit dans les justifications de la Préface de *Narcisse* de vains sophismes d'arriviste.

⁶ Comme les articles de H. Bedarida, « Christophe Colomb héros de quelques drames français, de Rousseau à Claudel ». *Annales de l'université de Paris*, 1951, pp. 459-482 (sur *la Découverte du nouveau monde*) ; Alfredo Pogi, « La scoperta dell'America in una tragedia di Rousseau ». *Genova*, 1951, XXVIII, pp. 50-52 (id.) ; G. Pagliara « La prima comedia di J.J. Rousseau ». *Maschera*, 26 janvier 1908 (sur *l'Engagement téméraire*). Les études portant sur *le Devin du village* envisagent presque exclusivement le point de vue musical : cf., par ex., H. Conradin « Rousseau's *Devin du village* ». *Schweizer Monatshefte* 45, 1965-1966, pp. 1066-1073 ; E. Pilon « J.J. Rousseau musicien et le *Devin du village* ». *Revue d'art dramatique*, 1904, XXV, pp. 272-280 et 285-296.

⁷ de *Narcisse* : R. Derche, « Narcisse ou l'Amant de lui-même » dans : R.D., *Quatre mythes poétiques*. Paris, 1962, pp. 82-92 ; A. Pizzorusso, « La comédie de *Narcisse* ». *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, 35, 1959-62, pp. 9-27 ; de *Pygmalion* : J.H. Hummel, « Rousseau's *Pygmalion* and the *Confessions* ». *Neophilologus*, 1972, LVI, pp. 273-284.

⁸ J. Boorsch, « Rousseau, playwright ». *The American Society Legion of Honor Magazine*, 37, 1966, pp. 9-23.

de vie prestigieux, issu des romans baroques du siècle précédent. Un des thèmes caractéristiques de cette littérature est l'amour héroïque, passion exclusive et irrésistible qui galvanise le courage du héros et lui permet de sortir victorieux des épreuves accumulées par un destin jaloux. Traditionnellement considéré comme l'apanage d'une élite sociale oisive et débarrassée des contingences matérielles, cet amour héroïque va subir, au fil des pièces, la contamination du libertinage Régence à la Crébillon, autre modèle spécifiquement aristocratique. Dévalorisé par sa propre dégénérescence, il sera finalement exorcisé et remplacé par les mythes de nature et de liberté qui prennent une importance croissante dans l'univers théâtral de Rousseau et entraînent finalement la condamnation des comportements aristocratiques.

L'amour héroïque jouit encore de tout son prestige dans *Iphis* (1737 ou 1739-1740) et dans *la Découverte du nouveau monde* (1739-1740). Rousseau met en scène des héros qui semblent sortis tout droit des romans qu'il lisait avec passion dans son enfance. Amants vertueux d'une fidélité à toute épreuve, Philoxis (*Iphis*) et le Cacique (*Découverte*) sont aussi de parfaits chevaliers, auréolés de gloire : fruit de la passion⁹, leur héroïsme est le moyen de se rendre digne de la femme aimée¹⁰. Mais si l'attrance de Rousseau pour cette vision du monde est indéniable, elle n'exclut pas la contestation simultanée d'un des postulats du modèle, tant dans *Iphis* que dans *la Découverte*, où apparaît une version embourgeoisée et exotique de la « belle âme » : la Cacique a beau être le chef de son peuple, il n'en est pas moins un « sauvage ». Quant à Iphis, c'est un roturier et, comme le remarque J. Scherer, « Rousseau s'est refusé la possibilité, souvent liée au thème qu'il traite, de prêter à son héros une origine inconnue qui se révélerait à la fin suffisamment noble pour promettre un dénouement heureux »¹¹. Contrairement aux a priori du roman héroïque qui font qu'un homme sans naissance a forcément l'âme vile, Iphis a toutes les qualités de l'amant noble : « constant », « tendre », d'une « valeur éclatante », il « saura même aimer sans pouvoir rien prétendre ». Bien plus, Iphis est un amant heureux, auprès d'Elise qui braverait les interdits sociaux si sa tendresse était payée de retour, et même auprès d'Anaxarète, qu ne parvient pas à sacrifier sa tendresse aux exigences de son ambition et aux devoirs que lui impose son rang¹². L'inachèvement de la

⁹ C'est une thèse qui apparaîtra encore dans le *Prologue des Muses galantes* (O.C., II, p. 1056) : « Amour, quand ta voix le guide/ On voit l'Alcyon timide/ Braver la fureur des flots./ Tes divines flammes/ Des plus faibles ames/ Peuvent faire des Héros ».

¹⁰ « Vous allez être heureux amant/ C'est le fruit de votre courage » (*Iphis*, O.C., II, p. 805).

¹¹ J. Scherer, Notice d'*Iphis*, O.C., II, p. 1832 n. 1 (p. 802).

¹² *Ibid.*, pp. 806-807. Il faut remarquer cependant que l'hésitation d'Anaxarète entre Iphis et Philoxis apparaît peu motivée : faiblesse de construction due à l'inexpérience de l'auteur et qui expliquerait en partie l'inachèvement. En effet, Iphis et Philoxis sont égaux en mérite, le seul avantage d'Iphis est d'être aimé. En raison des tabous sociaux, cette supériorité de fait non de droit, ne pouvait contrebalancer efficacement sa roture aux yeux d'Anaxarète, soucieuse de sa gloire. La logique du personnage exigeait qu'Anaxarète

pièce laisse le dilemme d'Anaxarète en suspens, mais les données initiales révélaient d'emblée l'ambiguïté de l'attitude de Rousseau, fasciné par un mode de vie aristocratique dont il ne pouvait accepter tous les a priori sans se condamner lui-même. La contestation vise cependant uniquement l'appropriation exclusive par une classe d'un comportement spécifique. Elle ne met pas encore en question la valeur intrinsèque d'un idéal qui apparaît toujours comme le modèle de référence privilégié, admis par l'ensemble de la société.

Ce statut privilégié ne durera pas. La dégradation de l'idéal héroïque, amorcée dans *les Prisonniers de guerre* (1743-1744), se poursuit dans *l'Engagement téméraire* (1747). Le Dorante des *Prisonniers de guerre* est un modèle de constance et de courage militaire, idéal qui fascine d'autant plus Rousseau qu'il est animé à l'époque par un « patriotisme » français et monarchique dont il rougira dans les *Confessions* (I, pp. 182 et 343), mais il apparaît comme une exception dans une société livrée au libertinage par désœuvrement. Dans *l'Engagement téméraire*, l'idéal héroïque est devenu tout à fait marginal. Malgré sa promptitude à tirer l'épée contre ses rivaux, le héros est plus un chevalier de salon qu'un guerrier valeureux. Pour arriver à ses fins, il n'hésite d'ailleurs pas à recourir aux manèges de la séduction dont nous envisagerons plus loin le rôle dans la corrosion de l'amour héroïque. Le processus de dégradation est désormais irréversible et aboutit, dans *Narcisse*¹³, à la négation même de l'amour héroïque : le paladin intrépide n'est plus qu'un petit-maître efféminé, la passion exclusive fait place à l'inconstance. L'amour n'est plus un élan irrésistible et altruiste vers un être unique, mais une quête perpétuelle de l'admiration d'autrui. Auto-contemplation égoïste, le désir cesse une fois la vanité satisfaite.

Cette nouvelle structure mentale, dont le Valère de *Narcisse* est la parfaite illustration, n'est pas une création *ex nihilo*. On en trouve les signes avant-coureurs dès les premières pièces de Rousseau où apparaissent déjà les mécanismes de l'aliénation. Leur importance ne fera que croître, mais l'interprétation changera radicalement : de la *Découverte* à *Narcisse*, on passe d'une valorisation positive à une mise en question implicite de la vanité de cette vision du monde.

Dans le Prologue de *la Découverte du nouveau monde*, les composantes essentielles de la relation d'aliénation sont mises en œuvre par le biais du mirage du Français galant : la vanité entraîne l'inconstance¹⁴, le plaisir naît du nombre des conquêtes¹⁵. La volonté de séduction crée pour l'individu un état de dépen-

choisisse Philoxis, ce qui aurait été en contradiction avec la préférence affective de Rousseau pour Iphis.

¹³ Un problème de datation se pose à propos de cette pièce : conçu en 1729 et rédigé entre 1732 et 1740, *Narcisse* fut retouché par Marivaux en 1742. Comme aucun manuscrit de la comédie ne subsiste et qu'elle ne fut pas représentée avant 1752 rien n'interdit de penser que Rousseau l'ait retravaillée après 1742.

¹⁴ O.C., II, p. 818 : « L'inconstance fixe nos cœurs/ Et l'on voit finir nos hommages/ Ou commencent les faveurs ».

¹⁵ *Ibid.*, : « Par le nombre de nos conquêtes/ Nous assurons mieux nos plaisirs ».

dance où il puise à l'extérieur et dans l'appréciation ou la conquête d'autrui, à la fois la justification et le sentiment de sa propre existence. Mais il s'agit encore ici d'un thème marginal par rapport à l'idéal héroïque incarné par le Cacicque. Dans *les Prisonniers de guerre*, en revanche, les manœuvres de séduction, décrites en détail par le héros lui-même, sont le ressort dramatique qui assure la réussite de l'intrigue amoureuse. Passe-temps agréable qui compense la rareté de la grande passion¹⁶, mais sans aucune tromperie de part et d'autre¹⁷, le libertinage n'a pas encore cette action corrosive qui réduit l'amour à la satisfaction de la vanité. Dorante a, certes, joué le jeu comme les autres : il a fait sa cour à toutes les femmes par respect des conventions sociales. Mais dès qu'il rencontre l'amour, il change de langage : le bel esprit devient un paladin d'une constance inébranlable¹⁸. Et lorsqu'il utilise les stratagèmes de la séduction, c'est sans préméditation et même sans intention : en lisant à Sophie la lettre qu'elle prend pour un billet doux, Dorante veut simplement dissiper ses soupçons, et non lui tendre un piège afin d'obtenir l'aveu de son amour. Le dépit de Sophie la trahira, certes, mais c'est un heureux « hasard », non l'effet d'une machination. Grâce à cette subtile distinction d'intention, l'utilisation d'un subterfuge reste encore parfaitement conciliable avec l'esprit de l'amour héroïque.

Il n'en va plus de même dans *l'Engagement téméraire* où les deux amants se jouent consciemment la comédie, au risque de se duper eux-mêmes. Faussée dès le début par le mensonge de Dorante et contrecarrée par les pièges que lui tend Isabelle, l'idylle des deux amants aboutit cependant au mariage. Mais cette fin optimiste ne doit pas nous faire oublier la succession de mensonges et de stratagèmes mis en œuvre des deux côtés pour « fixer » l'autre : le triomphe de l'amour est en fait la revanche de la vanité blessée. En effet, même chez Dorante, qui pouvait passer pour l'amoureux transi de la tradition héroïque, l'ardeur qui se calmait lorsqu'il croyait la victoire assurée, est ravivée par la résistance d'Isabelle (O.C., II, p. 919). Quant à Isabelle, elle a déjà les mêmes réactions psychologiques que Valère (*Narcisse*). Elle feint de préférer la sincérité de l'amitié à la vaine galanterie de l'amour (*Ibid.*, p. 891), auquel elle déclare avoir renoncé pour

¹⁶ « n'est-il pas convenu que ce commerce galant et poli qui jette tant d'agrément dans la Société n'est point de l'amour ? il n'est que le Supplément. Le nombre des cœurs vraiment faits pour aimer est si petit, et parmi ceux-là il y en a si peu qui se rencontrent que tout languirait bientôt si l'esprit et la volupté ne tenaient quelque fois la place du cœur et du sentiment » (O.C., II, p. 859).

¹⁷ « Les femmes ne sont point les dupes des aimables folies que les hommes font autour d'elles. Nous en sommes de même par rapport à leurs coquetteries, elles ne séduisent que nos sens. C'est un commerce fidelle, où l'on ne se donne réciproquement que pour ce qu'on est » (O.C., II, p. 859-860).

¹⁸ « Mais ce badinage et cet enjouement sont-ils le langage de l'amour ? Est-ce sur ce ton que je me suis exprimé près de vous ? Cet abord timide, cette émotion, ce respect, ces tendres Soupirs, ces douces larmes, ces transports que vous me faites éprouver ont-ils quelque chose de commun avec cet air piquant et badin que la politesse et le ton du monde nous font prendre auprès des femmes indifférentes ? » (O.C., II, pp. 858-859).

toujours. Mais son refus de l'amour est en réalité motivé par sa répugnance pour le mariage qui, en renversant la relation de séduction à son désavantage, frustre son besoin de plaire¹⁹. C'est d'ailleurs sa vanité qui la perdra : mortifiée par la froideur de Dorante qui feint de respecter les conventions de l'amitié, Isabelle s'ingénie à provoquer une déclaration d'amour qui, tout en satisfaisant son amour-propre, la mène tout droit au mariage. La transparence de la relation amoureuse est dès lors fort compromise même si le *happy end* semble prouver que le retour à la sincérité est toujours possible.

Ce retour apparaît encore plus hypothétique dans *Narcisse*, où l'importance des stratagèmes, encore voilée dans *l'Engagement téméraire*, est clairement mise en évidence. La victoire finale de l'amour n'est plus qu'un trompe-l'œil qui masque imparfaitement les trucages. Valère, en effet, est incapable de tout sentiment profond : pantin sans volonté propre, il est l'esclave d'une vanité tyrannique qui le met à la merci des menées de son entourage. Comme les Parisiennes de *la Nouvelle Héloïse*, il tire du regard d'autrui la seule existence dont il est capable. L'apparente indifférence d'Angélique le pique au vif parce qu'elle met en question son pouvoir de séduction et la bonne opinion qu'il a de lui : « Je suis cependant bien piqué ! Est-il possible qu'on perde un amant tel que moi sans douleur ? » (*O.C.*, II, p. 1003). Dès lors, son retour de tendresse, à la fin de la pièce, n'est qu'une illusion, car il n'implique aucune métamorphose réelle : c'est une inconstance de plus, motivée par le même désir de plaire qui l'avait poussé à s'amouracher de la jeune femme du portrait. Aussi la fin moralisante n'est-elle qu'un placage superficiel qui ne parvient pas à effacer les effets dissolvants de cette démystification de l'amour.

Rousseau ne se borne d'ailleurs pas à montrer l'envers du décor d'un univers brillant. Dans *la Mort de Lucrèce* (1754), il condamne explicitement l'immoralité profonde du jeu de la séduction qui vise uniquement la satisfaction du désir. Obsessionnelle et aliénante²⁰, la passion de Sextus est une force dégradante, une perversion née de l'exacerbation du désir de plaire : la seule femme qui l'attire

¹⁹ « Il faut que ces trompeurs trouvent dans nos caprices/ Le juste châtiement de tous leurs artifices./ Tandis qu'ils sont Amans, ils dépendent de nous :/ Leur tour ne vient que trop si tôt qu'ils sont Epoux ! » (*O.C.*, II, p. 896).

²⁰ « Tu me vois enivré d'amour au point que je ne suis plus capable de me conduire. Lucrece est toujours au fond de mon cœur et devant mes yeux, j'entens sa douce voix, ses divins regards sont tournés sur moi ; les miens ne peuvent voir qu'elle ; mon existence est toute en elle seule, je ne vis que pour l'adorer et toutes les puissances de mon ame aliénée de tout autre objet suffisent à peine aux sentimens qui me consomment. » (*O.C.*, II, p. 1035).

²¹ « Songe aux maux affreux qui vont succéder au bonheur passager que ta pitié me prépare. Idolâtre de Lucrece, j'en voulais à son ame toute entière. Amour, estime, confiance, amitié, son cœur n'est pas susceptible d'un sentiment dont le mien ne soit jaloux jusqu'à la fureur. Helas, qu'en la possédant je serai loin encore du bonheur suprême dont je me formois la ravissante idée. Ah ! Sulpitius, quand tu m'auras donné Lucrece, dis-moi, que feras-tu pour me rendre heureux ? » (*O.C.*, II, p. 1034).

est celle qui lui est interdite et qu'il ne peut posséder qu'en l'avilissant. Les manœuvres de la séduction, qui avaient assuré le succès des intrigues amoureuses dans les pièces précédentes, apparaissent dès lors comme une entreprise de corruption qui vise consciemment la déchéance de la femme aimée. La possession aboutit à l'échec et à l'insatisfaction²¹ : moralement viciée, la conquête a un arrière-goût d'amertume et conduit au remords²².

La condamnation est sans appel, mais la dégénérescence interne de l'idéal héroïque n'est pas le seul chef d'accusation invoqué par Rousseau contre cette vision aristocratique du monde. En effet, l'incompatibilité croissante des schémas aristocratiques avec les mythes de la nature et de la vertu l'amènent progressivement à prendre fait et cause pour ces derniers.

Dans *la Découverte du nouveau monde*, la conciliation reste possible : l'idéal aristocratique est une composante de l'« état de nature » relatif des sauvages américains. Pour singulière qu'elle soit, cette alliance est bien dans la ligne de cette pièce hétérogène qui veut concilier les inconciliables : la nature et la civilisation, l'authenticité et l'artifice. La société civile, fondée sur les lois, s'installe sans heurts dans un univers d'innocence et de liberté parce que les deux peuples adoptent les mêmes présupposés moraux : vainqueurs et vaincus rivalisent de vertu, de courage et de générosité. Rousseau renoncera plus tard à cette utopie et, dans la Préface de *Narcisse*, pour ne parler que du théâtre, il reviendra à une plus juste conception des choses : la colonisation aboutit en fait à la corruption du peuple vaincu, qui hérite de tous les crimes du vainqueur (*O.C.*, II, p. 964). L'étrangeté de cette association dut cependant apparaître assez rapidement à Rousseau car, dans les pièces suivantes, ce même idéal aristocratique se voit contesté au nom des impératifs de l'authenticité. En effet, l'antithèse nature/culture correspond à l'opposition valets/maîtres et devient, par là même, un facteur de critique sociale : fondée sur les illusions trompeuses de l'apparence, la domination de la noblesse apparaît de ce fait comme une usurpation.

Les germes de la condamnation de la classe dirigeante se trouvent déjà dans *l'Engagement téméraire*, où le regard critique des valets démystifie le chassé-croisé sentimental des maîtres. L'amour aristocratique est un opéra à machines brillant, certes, mais trop bien orchestré pour être vraiment sincère. L'idéal héroïque n'est plus qu'une rhétorique commode : Dorante joue à l'amoureux transi prêt à mourir de chagrin s'il n'obtient pas Isabelle, mais le paladin intrépide est incapable de se passer de l'aide de Lisette qui se moque de son verbalisme suranné²³ et de sa faiblesse²⁴.

²² « O Lucrèce ! ô beauté céleste, charme et supplice de mon infame cœur ! O vertu digne des adorations des dieux, et souillée par le plus vil des mortels ! » (*O.C.*, II, fragment 16, p. 1045). Cf. dans la *Lettre à d'Alembert*, p. 114 n. 1 : « Le plus grand des plaisirs est dans le cœur qui les donne : un véritable amant ne trouverait que la douleur, rage et désespoir, dans la possession même de ce qu'il aime, s'il croyait n'en être point aimé. »

²³ Dorante : J'avais compté sur toi, mon attente est trompée ;/ Je n'ai plus qu'à mourir.

La parodie de l'idéal aristocratique se fait plus incisive dans *Arlequin amoureux malgré lui* (1747). Le genre littéraire de la parade permet en effet à Rousseau de durcir ses attaques contre la noblesse, où il découvre toutes les tares qu'il dénoncera plus tard dans la société, et la démystification débouche sur la mise en question de la supériorité sociale de cette classe. Qu'importe qu'Arlequin soit un paysan balourd, « un homme sans naissance et sans éducation » (*O.C.*, II, p. 937 a) — ce qui était une condamnation sans appel dans le roman héroïque — puisque « les hommes sont si petits que ce n'est presque pas la peine de les comparer entre eux. Le premier venu est tout aussi bon qu'un autre » (*Ibid.*, p. 935). D'ailleurs, la suprématie de la noblesse est un leurre puisqu'on y entre comme dans un moulin : « Je le ferai grand seigneur, dit Gracieuse ; cela est-il donc si rare » (*O.C.*, II, p. 936). Ainsi privée de toute justification, dépouillée des mythes qui l'exaltaient, la noblesse apparaît comme le symbole de l'imposture d'une société où triomphe le paraître : les fripons passent pour d'honnêtes gens (*O.C.*, II, p. 943), l'esprit est un vernis trompeur qui masque l'absence de tendresse. Aussi l'harmonie idyllique de *la Découverte du nouveau monde* est-elle désormais impossible en raison du désaccord flagrant entre l'authenticité de la nature, représentée par Arlequin, et la facticité de la société, incarnée par le génie Parafaragaranus dont les prodiges favorisent le règne de l'artifice²⁵. La pièce s'arrête avant l'affrontement entre Arlequin et le génie, mais le choix était fait : la nature devait l'emporter sur l'artifice, la suite n'était qu'une affaire de machineries. La thématique avait attiré Rousseau, les servitudes du genre l'ennuient.

Virtuel dans *Arlequin*, le triomphe de la nature sur l'artifice est effectif dans *le Devin du village* (1752) où Rousseau intensifie ses attaques contre la noblesse et la société : univers de l'apparence et de la vanité comme dans *Arlequin*, c'est aussi un monde corrompu par l'argent où l'amour est impossible. Au contraire, la campagne apparaît comme le dernier refuge de l'amour et de l'authenticité²⁶ et la pièce se termine, dans une atmosphère idyllique de fête

Lisette : Oh ! le rare secret !/ Mais il est du vieux tems, j'en ai bien du regret,
C'était un beau prétexte. (*O.C.*, II, p. 917).

Rousseau s'était déjà moqué de ce topos éculé dans une scène antérieure où Carlin, pour dérober une lettre à Lisette, feint de mourir de douleur : « Toujours, me disiez-vous, notre amour durera :/ Mais déjà d'autres feux ont chassé de ton Ame/ La charmant souvenir de ton ancienne flamme./ Je sens que le regret m'accable de vapeurs ;/ Barbare, c'en est fait ; c'est pour toi que je meurs. » (*O.C.*, II, p. 906). Il le parodiera encore dans *Arlequin amoureux malgré lui* : « J'aime mieux hasarder ma vie pour avoir le plaisir de vous posséder que de la conserver sans vous ». (*O.C.*, II, p. 953).

²⁴ « Très noble Chevalier,/ Jamais un Paladin ne s'abaisse à prier :/ Tuer d'abord les Gens, c'est la bonne manière » (*O.C.*, II, p. 917).

²⁵ « De plus périlleuses entreprises m'ont occupé : tant de jeunes sots rendus aimables par leurs ridicules, tant de Charlatans crus savans à force de montrer leur ignorance, tant de laches récompensés de leur poltronerie, tant d'auteurs applaudis pour leurs sottises. Voilà ce qu'ont produit mes illusions. » (*O.C.*, II, p. 954).

²⁶ La position de Rousseau n'est cependant pas exemple d'ambiguïté puisque cette

champêtre qui annonce celle de la fête de Saint-Gervais dans la *Lettre à d'Alembert* et des vendanges de *la Nouvelle Héloïse*, par l'apologie du naturel rustique opposé à la facilité de la ville : « A la Ville on fait bien plus de fracas,/ Mais sont-ils aussi gais dans leurs ébats ?/ Toujours contens,/ Toujours chantans ;/ Plaisirs sans art,/ Beauté sans fard ;/ Tous leurs concerts valent-ils nos musettes ? » (*O.C.*, II, p. 1114).

Approfondissant son analyse, Rousseau met en cause, dans *la Mort de Lucrèce*, les fondements de la corruption de la société. L'inégalité, conséquence de l'imposture de l'aristocratie, vicie les rapports humains²⁷ ; l'exploitation du valet par le maître entraîne, par un juste retour des choses, l'absence de scrupules du valet qui tire profit des vices de son maître²⁸. Dans une société fondée sur l'aliénation de l'homme par l'homme, devoir et vertu sont des mots vides de sens (*O.C.*, II, p. 1028) : foncièrement pervertie, la classe dirigeante ne justifie plus sa suprématie sociale par un idéal moral élevé et celle-ci apparaît dès lors comme la tyrannie illégitime d'une minorité dégénérée. Nous sommes loin ici de l'éloge de la monarchie des *Prisonniers de guerre*. Dans *Lucrèce*, les peuples vivant en monarchie sont des peuples efféminés » (*O.C.*, II, p. 1041), des « nations avilies » (*Ibid.*, p. 1033). Le verdict est irrévocable. La dégradation du mythe aristocratique, progressivement mise en évidence au fil des pièces, aboutit dans *Lucrèce* à la mise en question directe des implications politico-sociales de ce mythe et entraîne un changement d'interprétation radical : dans *Iphis*, l'idéal aristocratique fascinait le roturier ; dans *Lucrèce*, la liberté du Peuple de Rome, opprimé par la tyrannie, apparaît comme un droit naturel inaliénable qui légitime le renversement de l'ordre social²⁹.

pièce, qui se veut un éloge inconditionnel du naturel, valorise à plusieurs reprises l'inauthenticité et le mensonge dans les relations amoureuses : la coquetterie est présentée, tant par le Devin (*O.C.*, II, p. 1102) que par les Chœurs (*Vaudeville III, Ibid.*, p. 1112), comme le moyen infaillible de fixer de cœur d'un amant ! Cette équivoque s'explique sans doute par la date de composition du *Devin du Village*. Ecrite entre le premier et le second *Discours*, la pièce reflète les hésitations de Rousseau qui, malgré son désir de « réforme », n'a pas encore dépouillé le vieil homme : de même qu'il abandonne encore ses enfants, de même il se laisse encore piéger par le mythe factice de la séduction.

²⁷ Les seuls qui échappent à la corruption sont ceux qui vivent loin du monde, comme *Lucrèce*, ou qui refusent l'ordre établi, comme Brutus et Lucretius, futurs libérateurs de Rome alors que Collatin, l'époux de *Lucrèce*, n'est qu'un satellite des tyrans, dévoré d'ambition.

²⁸ « Vous n'ignorez pas que dans nôtre condition les vices de nos maîtres nous servent de degrés pour monter à la fortune et que c'est en excitant leurs passions que nous parvenons à contenter les nôtres. Nous serions perdus s'ils étaient assés sages pour savoir se passer des secrets services par lesquels nous les enchainons. C'est ainsi qu'à son tour on se rend nécessaire à ceux de qui l'on dépend, et le plus grand malheur qui put arriver à un Courtisan ambitieux serait de servir un prince raisonnable et juste qui n'aimerait que son devoir » (*O.C.*, II, pp. 1029-1030).

²⁹ Cf. *Discours sur l'origine de l'inégalité* (*O.C.*, III, p. 191) : « le Despote n'est le Maître qu'aussi longtemps qu'il est le plus fort, et (que) sitôt qu'on peut l'expulser, il n'a point à réclamer contre la violence. L'émeute qui finit par étrangler ou détrôner un

Rousseau ne renoncera cependant pas aux rêves de bonheur sentimental qui l'ont hanté et réalise, dans *Pygmalion* (1762), la synthèse idéale entre le mythe de l'amour héroïque et celui de la nature. Dans cette pièce, inspirée par les *Métamorphoses* d'Ovide qu'il avait lues dans son enfance (*Confessions*, I, p. 9), l'aspiration à l'authenticité est à nouveau compatible avec l'amour sublimé une fois qu'il est débarrassé des concepts de classe qui l'avaient dénaturé. Loin de la société et des hommes, à l'abri des vaines séductions de la gloire³⁰, Pygmalion vit un amour exclusif et brûlant de sensualité³¹ pour la créature idéale qu'il a façonnée à l'image de ses rêves. Union parfaite de deux êtres qui ne font qu'un³², la passion débouche sur l'éternité : Pygmalion ne créera plus jamais d'autre Galathée. Protégé de toute corruption extérieure, le bonheur du « pays des chimères » est préservé de sa propre dégénérescence. Alors que dans la société l'artifice étouffe la nature et la défigure comme « le temps, la mer et les orages » ont altéré la statue de Glaucus, dans l'univers idyllique de *Pygmalion*, « l'Art se résorbe dans la Nature »³³. Mais ce qui apparaissait à Goethe comme un avilissement, est au contraire, pour Rousseau, une sublimation qui évite la dégradation de l'art en artifice et concrétise ses rêves les plus chers³⁴.

Ainsi, malgré leur apparent manque d'originalité, les pièces de Rousseau ne sont-elles pas étrangères aux préoccupations majeures de l'écrivain. Influencées par l'évolution de sa mythologie personnelle et de sa conception de la société, comme nous le verrons plus loin, elles sont aussi l'expression médiate des mutations de la société de l'époque.

Au xviii^e siècle, la noblesse, essentiellement guerrière et encore imbue de préjugés féodaux, justifiait ses privilèges en prétendant détenir seule l'idéal de l'honneur qu'exaltaient les romans héroïques³⁵. Au siècle suivant, cette thèse est

Sultan est un acte aussi juridique que ceux par lesquels il disposait la veille des vies et des biens de ses Sujets. La seule force le maintenoit, la seule force le renverse ; toutes choses se passent ainsi selon l'ordre Naturel ».

³⁰ « Tyr, ville opulente et superbe, les monumens des arts dont tu brilles ne m'attirent plus, j'ai perdu le goût que je prenais à les admirer : le commerce des Artistes et des Philosophes me devient insipide ; l'entretien des Peintres et des Poètes est sans attrait pour moi ; la louange et la gloire n'élèvent plus mon âme ; les éloges de ceux qui en recevront de la postérité ne me touchent plus : l'amitié même a perdu pour moi ses charmes » (*O.C.*, II, pp. 1224-1225). J.H. Hummel (*op cit.*, p. 275) rapproche le dégoût de Pygmalion de celui de Rousseau dans les *Rêveries* (*O.C.*, I, p. 998).

³¹ Le trouble qui envahit Pymalion dévoilant la statue de Galathée (*O.C.*, II, pp. 126-1227) est comparable à celui de Saint-Preux, découvrant le portrait de Julie (*Nouvelle Héloïse*, II, lettre XXII, *O.C.*, II, pp. 278-280).

³² « je t'ai donné tout mon être, je ne vivrai plus que par toi » (*O.C.*, II, p. 1231).

³³ Goethe, *Wahrheit und Dichtung. Werke*. Stuttgart, Cotta, 1863. IV, p. 180 : cité par J. Starobinski, *La transparence et l'obstacle*. 2^e éd., Paris, 1971, p. 81.

³⁴ Cf. à ce sujet la comparaison faite par J. Starobinski (*op. cit.*, p. 137) entre *Pygmalion* et l'Elysée de Julie dans *la Nouvelle Héloïse*.

³⁵ Cf. à ce sujet la thèse d'A. Devyver, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*. Bruxelles, 1973.

devenue indéfendable. Les désastres successifs de la « guerre en dentelles », et notamment la retraite de Bohême qui a inspiré Rousseau dans *les Prisonniers de guerre*, ruinent le prestige militaire de l'aristocratie et mettent en cause son statut social. La longue période de paix, qui précède la guerre de Succession d'Autriche, avait d'ailleurs déjà transformé le mythe du noble guerrier en image d'Epinal. Domestiquée à la cour et dans les salons, la noblesse menait une existence parasitaire et satisfaisait sa vanité avec les hochets que lui abandonnait le pouvoir royal, tout en prétendant conserver ses prérogatives au nom de la pureté du sang. La décadence était pourtant irrémédiable. La spéculation effrénée, provoquée par le Système, avait entraîné des bouleversements spectaculaires dans la société française : les nouveaux riches se targuaient d'hypothétiques quartiers de noblesse, tandis que l'aristocrate, essentiellement terrienne, s'appauvrisait de plus en plus³⁶ et multipliait les manœuvres d'arrière-garde pour contrecarrer les ambitions nobiliaires des parvenus. Déchue et endettée, elle tente de sauver les apparences et, pour maintenir la différence de « race », elle adopte une éthique du plaisir et de la gratuité qui s'oppose radicalement à l'utilitarisme bourgeois : il est significatif, à cet égard, que Mme de Broglie offre à Rousseau les *Confessions* de Duclos pour le guider dans la haute société parisienne (*Confessions*, I, p. 290). Mais le libertinage est une arme à double tranchant. Amollis par l'oïveté, les nobles deviennent des petits-maîtres efféminés³⁷ et corrompus qui masquent leur dépravation sous un vernis de politesse et de raffinement et, prétendant vivre au-dessus des lois pour assouvir leurs désirs, ils suscitent les attaques de plus en plus virulentes d'une bourgeoisie qui dénonce l'inutilité d'une classe dégénérée.

Ainsi, la perversion progressive des mythes aristocratiques, mise en évidence dans les pièces de Rousseau, trouve-t-elle un répondant dans la réalité sociale de l'époque. Aussi contrairement à ce qu'affirme un critique, les pièces de Rousseau sont-elles tout autre chose que « des « bêtises » (...) qui n'ont d'autre intérêt que de le montrer en train de jouer le jeu habituel de l'écrivain désireux de percer »³⁸.

Echo littéraire des mutations de la société française de l'époque, les pièces de

³⁶ Les témoignages ne manquent pas sur les séquelles sociales de l'affaire Law. Cf. par ex., Montesquieu, *Lettres persanes*, lettres 132, 138, 146. On se souvient aussi du paradigme littéraire du paysan devenu homme de qualité grâce à la ferme : le Jacob du *Paysan parvenu* de Marivaux, qui ressemble fort à un financier de l'époque.

³⁷ Dans *Narcisse*, puis dans la *Lettre à d'Alembert*, Rousseau blâme cette féminisation de la société due à l'oïveté des nobles qui ont perdu leur fonction guerrière : « chaque femme de Paris rassemble dans son appartement un serrail d'hommes plus femmes qu'elle, qui savent rendre à la beauté toutes sortes d'hommages, hors celui du cœur dont elle est digne (*Lettre*, p. 136). Féminisation qu'aggrave encore un système social fondé sur l'inégalité : « En devenant sociable et Esclave, il devient faible, craintif, rampant, et sa manière de vivre molle et efféminée achève d'énervier à sa force et son courage » (*Discours sur l'origine de l'inégalité*, O.C., III, p. 139).

³⁸ J. Vier, *op. cit.*, p. 44.

Rousseau reflètent aussi l'évolution de sa pensée et de ses aspirations personnelles. Le choix de la forme dramatique est déjà significatif en lui-même : enfant, Rousseau avait manifesté un goût précoce pour la mise en scène et créait des comédies de marionnettes avec son cousin Abraham (*Confessions*, I, p. 25). Plus tard, désireux de se faire un nom en littérature, il ne pouvait manquer de s'assayer au théâtre, moyen d'expression privilégié à l'époque en raison de son impact immédiat sur le public. Il appréciait d'ailleurs, on le sait, le théâtre de son temps, même si par la suite il fustigera son immoralité, et fréquentait assidûment les spectacles parisiens, du moins jusqu'à sa « réforme ». Compensant son manque d'expérience pratique par une connaissance étendue du théâtre contemporain, il cherche à percer en illustrant les genres à la mode : comédie marivaudienne, parade, opéra bergerie... Mais même lorsqu'il flatte les goûts du public, Rousseau n'est pas un imitateur servile. Ainsi n'est-ce pas par pure complaisance qu'il présente la noblesse sous un jour flatteur dans *Iphis*. Nourri de romans héroïques qu'il dévorait avec son père depuis l'âge de cinq ans, le jeune roturier est vraiment fasciné par le modèle aristocratique du paladin amoureux. Il « n'a pas encore à cette époque l'orgueil de sa roture »³⁹ et prend des pseudonymes nobles (Vaussore de Villeneuve) ou exotiques (Dudding) pour éviter d'avouer sa naissance. De même, s'il choisit d'illustrer le genre de la parade dans *Arlequin*, ce n'est pas uniquement pour plaire au public mondain de Chenonceaux qui appréciait ce type de comédie⁴⁰ : même s'il atténue certains traits pour ne pas trop indisposer ses mécènes, la tradition du genre lui permet d'exhaler sa hargne contre l'ordre établi, exacerbée par l'échec de Venise⁴². Révélatrice des préoccupations de Rousseau à l'époque, l'adoption d'un genre n'implique d'ailleurs pas pour lui le respect inconditionnel de toutes ses conventions et il ne manque pas de modifier la tradition en fonction de sa situation personnelle : *Iphis*, le roturier au cœur noble amoureux d'une princesse, rappelle le Rousseau qui ne peut aimer que des « demoiselles ». Alter ego sublimé de l'écrivain, *Iphis* en est aussi la projection antithétique, car *Iphis* est aimé par Anaxarète — ce qui, on s'en souvient, est une hérésie dans l'idéal du roman héroïque — alors que Rousseau sera toujours trop timide pour oser se déclarer.

Déjà important dans ses premiers essais dramatiques, le rôle de la mythologie personnelle de Rousseau devient décisif après l'épisode de Venise qui l'a rappelé durement à la réalité : « Mais quoi, il était Ambassadeur ; je n'étais, moi, que le Secrétaire » (*Confessions*, I, p. 325). La valeur personnelle d'un *Iphis* ne fait pas

³⁹ B. Gagnebin et M. Raymond, Notes des *Confessions*, O.C., I, p. 1318 n. 1 (p. 350).

⁴⁰ J. Scherer, Notice d'*Arlequin*, O.C., II, p. 1850.

⁴¹ Cf. par ex. : « Serait-il le premier qui vaudrait mieux que son maître » (O.C., II, p. 936 var. f) devenu dans la version définitive : « je le ferai grand seigneur : cela est-il donc si rare ? » (*Ibid.*, p. 936).

⁴² La variante primitive, citée dans la note précédente, semble, en effet, faire écho à la situation de Rousseau face au comte de Montaigu.

le poids face au titre de noblesse dans une société « où le vrai bien public et la véritable justice sont toujours sacrifiés à je ne sais quel ordre apparent destructif en fait de tout ordre, et qui ne fait qu'ajouter la sanction de l'autorité publique à l'oppression du faible et à l'iniquité du fort » (*ibid.*, p. 327). L'artifice étouffe la nature, la noblesse écrase le peuple : telles sont les raisons de l'échec de Rousseau devant le comte de Montaigu, tels sont aussi les fondements de la pensée politique des deux *Discours* et du *Contrat social*.

Mûri par cette confrontation symbolique avec la société, Rousseau va se libérer peu à peu de la fascination des mythes aristocratiques et exalter, au contraire, la bonté naturelle et l'authenticité originelle. Dans *l'Engagement téméraire* et dans *Narcisse*, il dénonce la facticité d'une classe qui se sert du langage de la passion pour satisfaire sa vanité. Tout retour à l'authenticité est désormais impossible et la fin optimiste de ces deux pièces n'est qu'un tour de passe-passe conventionnel. Loin de sauver in extremis le prestige de l'aristocratie, elle est motivée, dans *Narcisse*, par le désir plus ou moins inconscient de Rousseau de légitimer ses propres penchants : l'« instinct de féminisation » et l'« aspiration narcissiste »⁴³ dont R. Derche a décelé les origines dans l'enfance de l'auteur.

Discrédité par sa propre dégénérescence, l'idéal aristocratique est concurrencé, et finalement supplanté, par le mythe de la nature qui correspond à la fois aux goûts personnels de Rousseau et à ses a priori moraux. Seul homme demeuré « dans toute la vérité de la nature », Rousseau a gardé de son séjour idyllique aux Charmettes le goût d'une vie simple, proche de la nature et trouve « dans cet état à toutes les félicités humaines des dédomagemens que la fortune et les hommes ne lui sauroient ôter » (*Rêveries*, I, p. 1047) : ainsi, après la lapidation de Môtiers, découvre-t-il, dans l'île Saint-Pierre, le « sentiment de l'existence », « sentiment précieux de contentement et de paix » qui lui fait oublier un moment « le souvenir des calamités de toute espèce qu'ils se plaisent à rassembler sur moi depuis tant d'années ». Paradis du rêveur solitaire, la nature est aussi l'antidote à la dépravation et au mensonge de la société. Synonyme de liberté et d'innocence vertueuse dans *la Découverte du nouveau monde*, le naturel est l'apanage du monde paysan dans *Arlequin amoureux malgré lui* et *le Devin du village* : dernier îlot d'authenticité, préservé de l'aliénation sociale, celui-ci triomphe de l'artifice et de la corruption de l'aristocratie⁴⁴ qui incarne symboliquement toutes les tares de la société. Désormais seul détenteur de vraies valeurs, le roturier, jadis humilié par la morgue des grands, peut enfin prendre sa revanche en se déclarant plus heureux qu'eux.

Ainsi l'alternance entre les pièces qui démystifient l'idéal aristocratique (*l'Engagement téméraire*, *Narcisse*) et celles qui font l'éloge de la simplicité

⁴³ R. Derche, *op. cit.*, p. 92 ; cf. aussi à ce sujet, l'article déjà cité de A. Pizzorusso.

⁴⁴ La *Nouvelle Héloïse* viendra corriger cet optimisme : les préjugés nobiliaires contrarient les aspirations légitimes de Julie et de Saint Preux et font obstacle au bonheur naturel.

naturelle (*Arlequin, le Devin du village*) traduit-elle l'opposition dialectique entre l'être et le paraître qui structure la pensée en Rousseau depuis l'échec de Venise.

Le conflit entre les deux visions du monde antithétiques qui sous-tendent sa production théâtrale de 1744 à 1752, aboutit à la condamnation irrévocable du mythe aristocratique dans *la Mort de Lucrèce*. Résultante de l'évolution antérieure des mythes rousseauistes, cette pièce reflète les nouvelles orientations de l'auteur. En redevenant citoyen de Genève, Rousseau a franchi une nouvelle étape dans la voie de la « réforme » : le fier républicain ne peut plus manifester la moindre complaisance pour la noblesse d'un peuple « efféminé », asservi par la monarchie. Aussi l'auteur du *Discours sur l'origine de l'inégalité* exalte-t-il désormais la vertu austère des libérateurs de Rome, ces « hommes illustres de Plutarque », qu'il admirait avec passion dans son enfance.

Mais l'idéal de la république à l'antique⁴⁵ de *la Mort de Lucrèce* est un mythe qui n'a que de très lointains rapports avec le gouvernement oligarchique de Genève et Rousseau s'en rendra compte après la parution du *Discours sur l'origine de l'inégalité*, froidement accueilli par le Petit Conseil qui y voit une attaque indirecte et une source possible de troubles. Désapprouvé par sa patrie, il ne renoncera pourtant pas à ses idées, si radicales soient-elles, et finira par s'attirer l'hostilité générale. Condamné par la coterie religieuse qui le trouve trop libertaire, honni par le parti philosophique qui le considère comme un renégat, il sera finalement « invité » à quitter la France après la parution de *l'Emile*. Persuadé d'être victime d'un complot, il se replie progressivement sur lui-même et, dégoûté du commerce des hommes, cherche à oublier la réalité dans des fictions compensatoires. C'est dans cet état d'esprit qu'il compose *Pygmalion*⁴⁶, refuge imaginaire où il se console de ses désillusions et se réconcilie avec lui-même. Écrivain qui refuse d'être considéré comme tel, parce que la littérature, même contestataire, est une forme d'intégration dans la société, il se libère de sa mauvaise conscience en se projetant symboliquement dans le sculpteur qui renonce à la création pour se consacrer uniquement à Galathée, c'est-à-dire à lui-même, comme plus tard Rousseau lorsqu'il écrira les *Rêveries* pour lui seul. Littérateur en rupture de ban, Rousseau est aussi un Narcisse qui méprise les

⁴⁵ Cf. D. Leduc-Fayette, « Le Mythe romain » dans : D. L.-D., *J.-J. Rousseau et l'Antiquité*. Paris, 1974, pp. 103-116.

⁴⁶ Comme jadis *la Nouvelle Héloïse* (J.H. Hummel, *op. cit.*, p. 279). Ce n'est d'ailleurs pas le seul rapprochement que l'on peut faire entre ces deux œuvres (cf. *Ibid.*, p. 282). Semblable à Pygmalion, Rousseau est tombé amoureux de l'idéal féminin qu'il a créé dans Julie et Claire « les deux charmantes filles dont je raffolais comme un autre Pygmalion » (*Confessions*, livre IX, O.C., I, p. 436). De même que la statue de Galathée s'anime à la fin de la pièce, de même le roman était devenu réalité lors de l'arrivée de Mme d'Houdetot : « Elle vint, je la vis, j'étois ivre d'amour sans objet, cette ivresse fascina mes yeux, cet objet se fixa sur elle, je vis ma Julie en Mad^e d'Houdetot, et bientôt je ne vis plus que Mad^e d'Houdetot, mais revêtu de toutes les perfections dont je venais d'orner l'idole de mon cœur » (*Ibid.*, p. 440).

Narcisses⁴⁷, « inquiété et séduit par le thème du rapport entre l'homme et son image »⁴⁸. Déjà présent dans *Narcisse*, ce thème devient une véritable hantise et aboutit à la dissociation pirandellienne de *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Equilibre fragile entre la vanité ridicule de Narcisse et l'obsession lancinante des *Dialogues*, *Pygmalion* renvoie à Rousseau une image sublimée de son narcissisme fondamental : déformation de l'être dans *Narcisse*, la projection du héros dans son double féminin est dans *Pygmalion*, une réincarnation parfaite qui réalise la relation d'amitié idéale dont il rêvait dans les *Confessions* (I, p. 41).

Rêverie compensatoire, *Pygmalion* est aussi l'expression dramatique du processus d'évasion psychique qui a présidé à sa création. Dégouté par la société des hommes, Pygmalion s'est réfugié dans le « pays des chimères ». Séduit par son œuvre, il est, comme Rousseau, amoureux de « ce qui n'est pas » (*O.C.*, II, p. 1229). Loin de contrarier son bonheur, la non existence de Galathée en est au contraire la condition même : alors que « toute réalité annonce un obstacle possible », « l'élan vers l'imaginaire surpasse le bonheur obtenu d'une femme réelle »⁴⁹. Sésame du bonheur sentimental, l'imagination créatrice est aussi le seul moyen de retrouver le paradis naturel, dégradé par l'alinéation sociale : comme le *Contrat social* et *l'Emile*, *Pygmalion* est une quête prospective d'un bonheur mythique qui semblait à jamais perdu. Aussi apparaît-il comme la synthèse idéale des aspirations les plus profondes de Rousseau, provisoirement réconcilié avec lui-même et avec son art.

Loin donc d'être un simple moyen de parvenir, le théâtre de Rousseau, nourri de ses rêves d'enfant, reflète son évolution intérieure et la lente maturation de sa pensée de 1730 à 1762. D'abord désireux de s'intégrer dans les hautes sphères de la société, parce qu'il est fasciné par le mirage aristocratique des romans héroïques, Rousseau en découvre progressivement l'imposture et, dès lors, assumant une roture qui devient à ses yeux un titre de gloire, il se définit contre la société et conquiert son indépendance en devenant copiste de musique. Entraîné par la logique de sa pensée à défendre des thèses de plus en plus hétérodoxes, il s'attire un nombre croissant d'ennemis et, devant l'opposition générale, se réfugie dans une rêverie compensatoire qui lui procure de brefs instants de bonheur. Témoignage sur son auteur, le théâtre de Rousseau est aussi, on l'a vu, l'expression médiate des mutations dans la société au XVIII^e siècle. Aussi, malgré ses faiblesses techniques indéniables, mériterait-il de sortir du purgatoire où l'a relégué la critique.

⁴⁷ Comme Grimm, dont il brosse un portrait acerbe (*Confessions*, livre IX, *O.C.*, I, pp. 467-468).

⁴⁸ A. Pizzorusso, *op. cit.*, p. 17.

⁴⁹ J. Starobinski, *op. cit.*, p. 264.

III. BEAUX-ARTS

L'ART DE LA MÉDAILLE EN RUSSIE AU XVIII^e SIÈCLE

par

Jean BLANKOFF
Université Libre de Bruxelles

Nous ne savons pas avec certitude quand est né en Russie l'art de la médaille. Tout est question de définition et les limites entre médailles et monnaies ne sont pas toujours aisées à fixer. Bien des monnaies anciennes sont des œuvres d'art de la gravure sur métal, qui, sur le plan artistique, ne le cèdent en rien à la médaille commémorative, et, d'autre part, certaines médailles en métal précieux, si elles n'ont pas eu « cours légal », ont pu circuler et représenter ou acquérir par leur valeur vénale une valeur sinon fiduciaire, tout au moins de récompense qui les rapproche des monnaies.

Les premières monnaies vieilles-russes sont apparues dès après la christianisation, la conversion au christianisme byzantin, pour raisons politiques et économiques, de Vladimir Sviatoslavitch en 988/989 : on en connaît, frappées en or après 988 au nom même de Vladimir (en exergue, *Volodimir na stole*) dont on possède 10 exemplaires seulement, de certains de ses descendants, princes de Kiev, Novgorod (Sviatopolk, Iaroslav), de Tmoutarakan (Oleg-Mikhail). Ces premières monnaies, imitant tout d'abord les pièces byzantines, ont parfois été considérées par certains historiens plutôt comme des médailles données en récompense, mais cette définition et cette explication semblent peu convaincantes, ambiguës. De nos jours encore, tous les Etats frappent des monnaies spéciales commémoratives dont certaines circulent, d'autres, la plupart, sont immédiatement thésaurisées par les collectionneurs et ne jouent pas de réel rôle fiduciaire. Quelles soient parfois fort laides du point de vue artistique n'enlève rien à leur similitude avec des médailles, la frontière étant constituée par la valeur faciale théorique, généralement bien inférieure à leur prix de vente d'ailleurs...

Les sceaux constituent une catégorie à part, mais apparentée à l'art de la monnaie et de la médaille¹.

¹ V.L. JANIN. *Aktovye pečati dreynej Rusi X-XV vv.*, Moscou, 1970. Cet ouvrage, le plus récent, contient une bibliographie étendue.

Par exemple, la « monnaie » d'or de Boris Godounov, connue en un seul exemplaire², appartient plutôt à la catégorie des médailles et a sans doute été donnée en récompense. Cet usage a d'ailleurs perduré durant les règnes suivants.

La médaille commémorative moderne, en tant que telle, s'est imposée en Russie — on pouvait s'y attendre — sous le règne de Pierre le Grand. Dans son petit livre sur l'art de la médaille en Russie au XVIII^e siècle³, E.S. Chtchoukina déploie, à juste titre, il y a quinze ans déjà, que la médaille en Russie ait été tellement négligée par les historiens de la culture et de l'art.

L'activité des médailleurs en Russie au XVIII^e siècle, qu'ils fussent Russes ou étrangers, a cependant été suffisamment intense et significative pour que la science s'y intéresse. Les œuvres qui en ont été le fruit ont leur intérêt pour la compréhension de l'histoire.

Le point de départ de toute étude à la fois sur la numismatique et la médaille russes, les travaux fondamentaux et systématiques de Iu. B. Iversen (XIX^e siècle) s'occupaient peu de la valeur artistique des médailles et, de toute façon, ces publications en russe sont pratiquement introuvables dans nos bibliothèques, ce qui complique fort la tâche de celui qui s'intéresse à cet aspect de la culture du dix-huitième siècle, moins étroit qu'il y paraîtrait à première vue. Les travaux occidentaux sur la médaille ignorent, sauf cas exceptionnel, la Russie, même lorsqu'il s'agit de l'activité d'artistes d'origine française ou allemande. Comme le rappelle E. Chtchoukina⁴, l'histoire de la médaille russe est d'autre part difficile à reconstituer dans toute sa complexité, les archives de l'Hôtel des Monnaies de Pétersbourg ayant péri. Outre les archives fragmentaires et occasionnelles d'autres institutions, ce sont les collections de médailles elles-mêmes qui restent la principale source d'information, essentiellement celle du Musée de l'Ermitage à Leningrad, avec plus de 2500 médailles du XVIII^e siècle⁵, sans compter celles des autres pays.

Si l'on met à part les « médailles » d'or des XVI^e-XVII^e siècles données en récompense et frappées à quelques exemplaires, l'art de la médaille moderne s'est donc développé en Russie avec Pierre le Grand. Dès 1687 et 1689, les participants à l'expédition de Crimée du favori de la régente Sophie, V. Golitsyne, reçoivent des médailles d'or, de dimensions et poids variables suivant le rang⁶, représentant les deux jeunes co-tsars Pierre et Ivan et Sophie. L'idée de médaille et de décoration militaire se confondent quelque peu ici, on le voit.

Les réformes introduites dans tous les domaines par Pierre après sa montée définitive sur le trône (1689), y compris la réforme monétaire mise en œuvre

² à l'Ermitage. Voir : I. SPASSKI, *Rare Russian coins from the Hermitage collection*. Leningrad, 1971, N° 6. — I. SPASSKI, *Russkaja monetnaja sistema*, Leningrad, 1970.

³ E.S. ŠČUKINA, *Medal'ernoje iskusstvo v Rossii XVIII v.*, Leningrad, 1962.

⁴ *op. cit.*, p. 4.

⁵ Medali, ordena, znaki. Numizmatika v Ermitaže, Obzor kolekcij, pp. 183-189 in : *Numizmatika i epigrafika*, IX, Moscou, 1971.

⁶ ŠČUKINA, *Russkaja monetnaja sistema*, L., 1970, pp. 139-170.

dès 1700⁷, auront une influence directe sur l'art de la médaille. On peut aussi rappeler ici l'existence des célèbres et pittoresques jetons d'impôt sur la barbe⁸, mais leur valeur artistique est évidemment fort limitée...

Ceci n'est pas uniquement dû au désir du Réformateur, mais, comme le souligne avec raison Chtchoukina, correspondait à l'évolution difficile mais inévitable, des rapports entre la Russie et l'Occident. L'absolutisme et la conception moderne qu'en avait Pierre, les succès de ses campagnes militaires et navales, après les premiers échecs, dans la Guerre du Nord, sa volonté implacable de rattraper l'Occident, de lui emprunter ce qu'il avait de meilleur, en technique et science surtout, mais aussi de s'aligner sur lui dans le domaine des arts et de la culture, sa conception nouvelle en Russie, et, à vrai dire, exceptionnelle chez les souverains russes (ou de Russie...), du bien de l'*Etat*, son sens de la grandeur et son impérialisme jusque dans le sens le plus étymologique du mot (puisqu'en 1721 Pierre prit précisément le titre d'empereur), l'introduction des triomphes « à l'antique » pour célébrer les victoires, tout ceci créait l'atmosphère propice au développement de l'art de la médaille. L'intérêt personnel de Pierre pour les monnaies et médailles n'y est pas non plus étranger, bien entendu. Tous les chercheurs russes et français ont rappelé la frappe en 1717 par la Monnaie de Paris d'une médaille de Jean Du Vivier (1687-1761) en l'honneur du tsar et en sa présence⁹. En fait, il y en eut deux, la seconde, d'ailleurs plus belle, gravée par Du Vivier avec la collaboration du Danois M. Roeg qui travaillait à ce moment à Paris, représente Pierre en buste et une Gloire ailée.

La *kunstkamera*, musée des curiosités organisé sur l'ordre de Pierre, comportait, outre des collections scientifiques — et, plus tard, la tête de son ancienne maîtresse Mary Hamilton¹⁰ (à ne pas confondre avec la maîtresse de Nelson !) —, un cabinet des médailles où était notamment conservé la série des nombreuses et belles médailles à la gloire de Louis XIV¹¹.

Plusieurs médailleurs et graveurs étrangers vinrent, comme beaucoup d'autres artistes, s'établir en Russie à cette époque et Pierre leur confia volontiers des travaux. Ces médailles étaient soit commémoratives, soit accordées à titre de

⁷ I. SPASSKIJ. *Russkaja monetnaja sistema*, L., 1970, pp. 139-170.

⁸ S.I. ČIZOV. Borodovye znaki (*Trudy moskovskogo numizmatičeskogo obščestva*, tome III, 2, Moscou, 1905, pp. 331-352).

⁹ on sait que c'était l'usage de la plupart des Hôtels des Monnaies lors de la visite des souverains étrangers et des héritiers du trône. En 1782, lors de la visite à Bruxelles du futur Paul I et de sa femme Marie, fut frappée en leur présence une médaille d'or gravée par Th. Van Berchel (cfr. A. de Witte, « Médaille du comte et de la comtesse du Nord, dite médaille des princes russes gravée par Van Berckel » (*Revue belge de numismatique*, 1896, pp. 1-6).

¹⁰ l'aventurière, de lointaine origine écossaise, Mary Hamilton (Gamontova), fut décapitée en mars 1719 pour avoir tué ses trois enfants. (B. Pil'niak, *His Majesty, kneeb Piter Komondor (Great Russian short stories*, NY, 1929, pp. 946-971) et Semevski, *Essais et récits sur l'histoire russe du XVIII^e s.*, St Pétersbourg, 1884 (en russe).

¹¹ E. ŠČUKINA, *op. cit.*, p. 11.

récompense. Ces dernières, avec le sens de la hiérarchie propre au tsar et si bien reflété dans sa célèbre *tabel' o rangakb* (table des rangs), étaient en or pour les officiers et en argent pour les soldats et sous-officiers, mais il faut rappeler que, sous Pierre I, pour accéder au grade d'officier, il fallait avoir mérité, quelles que fussent les origines sociales. Les survivants de douze batailles de la Guerre du Nord, furent récompensées de pareilles médailles¹².

Certaines médailles commémoratives furent réalisées par des graveurs étrangers ; les plus belles sont celles du Hollandais Jan Boskam sur la prise d'Azov en 1696, datant sans doute du début du XVIII^e siècle¹³ et celle du Saxon Christian Wermuth sur le premier voyage de Pierre à l'étranger en 1697-1698¹⁴ ou celles consacrées à la bataille de Poltava (1709) et à Pierre (1715), d'une superbe qualité d'exécution. Celles qui nous intéressent au premier chef sont cependant celles frappées à Moscou, plus tard à Pétersbourg¹⁵.

Déjà dans la seconde moitié du XVIII^e siècle s'était installé à Moscou le graveur hollandais Georges Frobus qui continuera à travailler dans les nouveaux ateliers.

Les graveurs étrangers les plus connus sont cependant le Français Salomon Gouin, qui travailla en Russie de 1701 à 1714, et le Saxon Gottfried Haupt (en Russie de 1704 à 1714). Le premier est l'auteur de monnaies d'un rouble d'argent (1707 et 1712) et en collaboration avec son collègue Haupt, de médailles-décorations décernées après la victoires russes de Kalisz (1706) et surtout celle sur Charles XII à Poltava (1709)¹⁴. Haupt, de son côté, grava un rouble en 1707. Leurs meilleures médailles communes sont cependant celles en l'honneur de l'amiral F.M. Apraxine, avec à l'avvers le buste du prince et au revers 4 vaisseaux en perspective (1708, or, 54 mm), rappelant les gravures, et la médaille-récompense pour la construction du port de Taganrog (1709), également d'une fine exécution (or, réplique en argent)¹⁷.

Les meilleures restent cependant celles du célèbre graveur allemand de Nuremberg, Philip Heinrich Müller (1654-1718) qui, aidé de ses fils, exécuta d'abord une médaille de frappe superbe (68 mm)¹⁸ proclamant à la face de l'Europe la victoire de Poltava, avec, à l'avvers, un fougueux portrait équestre de

¹² *Medals and coins of the age of Peter the Great (from the Hermitage collection)*, Leningrad, 174. — E. ŠČUKINA, *op. cit.*, p. 12.

¹³ *Medals and coins...*, N° 13.

¹⁴ *Medals and coins...*, N° 15, 35, 54.

¹⁵ Deux nouveaux ateliers de frappe de monnaies furent ouverts à Moscou, au kremlin en 1700 et l'Amirauté, dans le quartier de Zamoskvoreč'e. L'Hôtel des Monnaies de Pétersbourg fut fondé en 1724 (son 250^e anniversaire a été commémoré en 1974 par la frappe de deux médailles) ; sur son histoire, voir : I. SPASSKIJ, *Peterburgskij monetny dvor*, Len., 1949).

¹⁶ *Coins and medals...*, N° 32, 33.

¹⁷ *idem*, N° 37, 38.

¹⁸ *idem*, N° 31.

Pierre et en exergue une citation d'Ovide, « *Hic honor in nobis invidiosus erit* », plus une inscription en l'honneur de Pierre, au revers un Hercule et une devise « *Poltava Mira Clade Insignis* » dont certaines lettres sont dessinées en grandes majuscules, la somme de ces lettres en chiffres romains donne 1709, année de la victoire de Poltava.

En 1714, avant la fin de la Guerre du Nord qui allait enfin donner à la Russie l'accès à la mer, la Baltique, sans lequel elle étouffait et était vouée à la ruine et à l'invasion, Müller reçut commande d'une série de 28 médailles commémorant les diverses étapes et victoires de cette guerre. Il grava les coins et ceux-ci furent expédiés à Moscou pour la frappe des pièces (Ag, 45 mm). Elles comportent à l'avers le portrait de Pierre, en trois variantes, et au revers des allégories des diverses batailles terrestres et navales, avec légendes latines. Dans certains cas, les dates indiquées ne correspondent pas à la réalité : par exemple, la capitulation de Reval, encerclée par les troupes du colonel Zotov, eut lieu fin septembre 1710 et non le 14 juin comme frappé sur la médaille...¹⁹

Comme autrefois les artistes de la Russie kiévienne avaient assimilé rapidement les meilleures traditions des maîtres byzantins, pour développer leur propre style, les médailleurs russes assimilent l'expérience des graveurs occidentaux et leurs médailles, contemporaines, ne le cèdent pas sur la plan de la qualité, à celles des Français ou Allemands. A la suite de Vasili Andreev, auteur d'une monnaie en 1699, mais à un niveau artistique supérieur, une série de graveurs russes — restés malheureusement parfois anonymes ou connus seulement par leurs initiales — nous donne d'excellentes médailles. On connaît une bonne médaille anonyme, frappée à la fin du XVII^e siècle, commémorant la prise d'Azov en 1696, avec devise en russe et scène du siège d'Azov²⁰.

Les meilleures sont celles de Fiodor Alexeev, qui travailla à la Monnaie de Moscou de 1701 à 1711. Légèrement moins fine peut-être que les médailles hollandaises ou allemandes de la même époque, celle dédiée à la capture de Schlüsselbourg (1702) s'en inspire quelque peu (Ag, 70 mm). De même pour les médailles, dont une en or (54 mm) célébrant la capture de deux vaisseaux suédois à l'embouchure de la Neva le 6 mai 1703²¹.

Fiodor Alexeev réalisera aussi des monnaies (rouble de 1704). Sans qu'on puisse la lui attribuer avec certitude, la médaille d'argent, (frappée en 1704 pour commémorer la prise de Narva le 9 août 1704), se rapproche fort du style d'Alexeev²².

¹⁹ voir la série dans IVERSEN, *Medali na dejanija imperatora Petra Velikogo v vospominanije dvukhsotletija so dnja roždenija preobrazovatelja Rossii*, St Pétersbourg, 1872. Reval : pl. IV, 7.

²⁰ *Coins and medals...*, N° 14.

²¹ *Coins and medals...*, N° 18, 19.

²² *idem*, N° 26.

Nous ne connaissons malheureusement pas encore l'identité du graveur qui signait O.K., auteur d'une superbe médaille sur l'expédition de la flotte russe en Finlande en 1713 (Ag, 69 mm), qui est au niveau des meilleures traditions de la médaille occidentale, ni celle de celui ou ceux qui gravèrent les médailles-récompenses de la grande victoire de Hangö-Udd (Gangut) du 13.7.1714, qui, pour les Suédois, fut sur mer presque l'équivalent de la défaite de Poltava sur terre ; elles sont d'ailleurs d'une frappe moins raffinée. Par contre, l'artiste anonyme qui réalisa la médaille d'or (54 mm) commémorant la bataille de Bornholm, menée par les flottes alliées sous le commandement de Pierre, est au niveau des meilleurs artistes d'Occident ; aussi bien l'avers avec le buste du souverain et les trophées que le Neptune du revers²³ en témoignent. Il en est de même pour celui qui grava la médaille qui consacrait la paix de Nystadt — fin du conflit avec les Suédois — du 30 août 1721, ornée d'une arche de Noé surmontée de la colombe et d'un arc-en-ciel unissant Pétersbourg et Stockholm (il en existe des variantes plus grossières).

La médaille célébrant le couronnement de Catherine I (mai 1724) due à Fiodor Medyntsev, ancien élève de Gouin, et à un compagnon signant IZ, est un peu plus maladroite.

Par contre, la médaille anonyme, gravée après la mort de Pierre et à la gloire de celui-ci (Au, 52 mm), frappée d'un très beau profil du tsar et d'une allégorie, appartient à la catégorie des meilleures œuvres russes²⁴.

Les médailles de la triste période de réaction de quinze ans qui suivit la mort du Réformateur, l'époque de la domination de la « clique allemande », de Büren/Biron et consorts, ne fut pas aussi creuse qu'on aurait pu le croire, malgré un déclin très net. En 1731 est introduit l'usage du balancier dans la frappe des monnaies et médailles, mais en 1728 déjà la Monnaie de Pétersbourg, installée en 1724 par Pierre, fut fermée, la Cour délaissant ostensiblement la capitale pétriniennne...²⁵ Il fallut cependant attendre le milieu du siècle et le règne de la fille de Pierre, Elisabeth, pour que la situation se rétablisse. L'impulsion donnée par Pierre portait ses fruits, le cours de l'histoire était irréversible dans tous les domaines et, malgré tous les efforts de certains, l'œuvre de Pierre de devait pas périr, alors qu'apparemment étaient réunies toutes les conditions pour qu'elle sombre.

La mode des collections fit, en ce domaine, qu'on refrappa avec les anciens coins ou qu'on imita, en les regravant, les médailles du règne de Pierre... L'Allemand J.W. Schlatter, venu en Russie en 1719 et travaillant à la Monnaie de Pétersbourg depuis 1725, comme conseiller et technicien, joua un grand rôle dans la conservation de la tradition et le développement des techniques, comme dans la description systématique des médailles et de leurs coins. Les événements

²³ *idem*, N° 51.

²⁴ *Coins and medals...*, N° 68.

²⁵ La Monnaie de Pétersbourg ne reprit son activité qu'en 1738.

des années 30 devaient donner lieu à des projets de médailles dus à Christian Holdbach (prise de Dantzig, 1734, campagne de Crimée, 1737-39, etc.), mais ceux-ci ne furent pas réalisés²⁶. Le Russe I. Cheremetiev et l'Italien Francesco Gradizzi (1729-1793) reprirent un peu plus tard la tradition.

Le grand poète et savant encyclopédiste Mikhaïl Lomonosov (1711-1765), fondateur de l'université de Moscou qui porte encore son nom, premier Russe qui fut élu membre de plusieurs académies des Sciences d'Europe occidentale, auteur de théories et inventions audacieuses, s'intéressa à tout et par conséquent aussi à l'art de la médaille... Il en dessina sept et eut, par ses travaux historiques, une influence indirecte sur d'autres médailles frappées vers 1770.

Pour les années 30, que nous venons d'évoquer, on se contentera de mentionner l'activité de graveur du Danois A. Schultz, qui travailla à Copenhague jusqu'en 1724 puis vint s'installer en Russie en 1725 et y resta dix ans, formant des élèves russes ; il regrava des médailles de l'époque de Pierre et réalisa quelques médailles de son cru, de qualité artistique inférieure à celles du début du siècle.

Les œuvres de Hedlinger (Suède, 1691-1771) sont plus intéressantes, quoique le graveur n'ait passé que deux ans en Russie, de 1735 à 1737 ; on lui doit les belles médailles des dignitaires A. Ostermann et N. Golovine et celle de l'impératrice Anna Ioanovna et des monnaies. Revenu en Suède, il continue à exécuter des commandes russes (coin avec portrait d'Elisabeth).

Johann Leffken, né en Russie mais d'origine étrangère, envoyé en apprenti à l'étranger en 1732, ayant fait un stage à Genève chez les Dassier de 1734 à 1737, travailla à Moscou et Pétersbourg ; graveur de talent dans ses copies comme dans ses œuvres originales, il est auteur de la médaille pour le couronnement d'Elisabeth (1741). A la liste des étrangers, s'ajoute l'Anglais B. Scott, qui travailla en Russie de 1748 à 1761, auteur de copies et qui lui aussi forma des apprentis russes, dont deux devinrent célèbres : S. Ioudine et T. Ivanov.

On fit un pont d'or au Genevois Jean Antoine Dassier (1715-1759), de la famille bien connue durant plusieurs générations, qui vint travailler en Russie durant les dernières années de sa vie. Citons ses médailles commémorant la fondation de l'université de Moscou²⁷, d'une grande netteté et d'une fine taille et celle dédiée à P. Chouvalov.

Parmi les graveurs russes de cette époque, nous retiendrons I. Kozmine, ancien élève de Schultz, et V. Klimov († 1782). Ce dernier exécuta les médailles commémorant la montée sur le trône de Pierre I et, en 1757, la construction de la flotte russe en 1696.

Dans la seconde moitié du siècle, l'art de la médaille connaît un développement considérable. En 1764 est créée près l'Académie des Beaux-Arts de Petersbourg

²⁶ ŠČUKINA, pp. 44-46.

²⁷ E. ŠČUKINA, fig. 28, p. 59.

un cours de gravure sur acier et matières dures, dirigé d'abord par le Français Pierre Louis Vernier qui laisse peu de traces.

Les médailleurs les plus connus sont tantôt Russes, tantôt étrangers. Samoïla Ioudine, né en 1730, fait son apprentissage à Moscou, Timofeï Ivanov, né en 1729, à Pétersbourg. Tous deux collaborent souvent et gravent des monnaies et des médailles, surtout durant le règne de Catherine II. Retenons les médailles *L'écrasement de l'insurrection de streltsy* de Ioudine, et, dans une belle série historique, *La prise de Pereiaslavets sur le Danube en 971* et *L'expédition de Sviatoslav*.

Timofeï Ivanov reste un des plus productifs et le plus connu des médailleurs russes du XVIII^e siècle. Artiste et graveur de talent, il copie les médailles de Müller sur la Guerre du Nord, mais crée ses propres médailles, d'une grande qualité artistique ; il est un excellent portraitiste possédant à fond l'art de la composition (médailles du couronnement de Catherine II, 1762, de la Monnaie, 1763, médaille militaire de la campagne contre les Suédois en 1790, etc.)

Comme beaucoup de graveurs du XVIII^e siècle, Ivanov regrave les médailles plus anciennes qui sont alors refrappées²⁸.

Parmi les étrangers, nous citerons encore cinq graveurs de grand talent, Johann Balthasar Gass, venu travailler en Russie, à la Monnaie de Péterbourg en 1768, auteur de nombreuses médailles historiques (médaille en l'honneur de A. Orlov, 1770²⁹, etc.), Johann Gaspar Jaeger qui travailla en Russie à partir de 1772 et enseigna deux ans (*sur la paix avec la Turquie*, 1774, avec Gass, sur *l'inauguration du monument de Falconnet à Pierre le Grand*). Plusieurs très belles médailles sont signées I.G.W., G.C.W. ou encore W ou Waechter... Ce sont celles des frères Waechter. Le premier, Johann George, né en 1726 à Heidelberg, est mort à Pétersbourg en 1800, il commença sa brillante carrière russe vers 1761-62 ; il est l'auteur de médailles en l'honneur d'Elisabeth Petrova, en 1767 de la superbe médaille pour le couronnement de Catherine II (1762), il collabore avec Gass mais surtout avec son frère Georg Christof Waechter venu le rejoindre en 1771. Il grave avec Gass la médaille de l'inauguration du moment de Falconnet à Pierre le Grand, celle-la même dont une variante est gravée par Jaeger.

Un des plus connus sera Karl Leberecht, né en Saxe en 1755, venu s'installer en Russie en 1779 et, après un stage à l'étranger en 1783, devenu le graveur en chef de la Monnaie, puis membre de l'Académie et professeur à la fin du siècle. Il est le représentant de l'épanouissement du classicisme, dont on sait qu'il triompha en Russie avec retard et pour une assez brève période à la suite des lois et conditions propres du développement historique du pays, plus tard encore en art qu'en littérature. Ce vaste et difficile problème ne peut être qu'évoqué ici

²⁸ on les confond parfois aisément avec les frappes originales.

²⁹ ŠČUKINA, *op. cit.*, fig. 51, p. 95.

et dépasse les limites qui nous sont imparties ; il serait en effet nécessaire de procéder à des comparaisons approfondies avec les reliefs classiques des sculpteurs F. Chtchedrine et I. Martos...³⁰. Ses médailles les plus intéressantes sont celle en l'honneur de la naissance de Constantin, et surtout celles du prince G. Potemkine et de A. Souvorov, cette dernière d'une vigueur réaliste peu habituelle.

Il faut au moins citer ici pour mémoire les noms des médailleurs russes de la fin du XVIII^e siècle. Bobrovchtchikov, Vassiliev, S. et N. Alexeev, dont toutes les œuvres ne sont pas identifiées cependant.

Il reste beaucoup à faire, malgré les travaux d'Iversen, Chtchoukina et Spasski, pour l'étude systématique de la médaille russe au XVIII^e siècle. Les plaquettes et reliefs notamment sont fort mal connus. Les copies et refrappes doivent être séparées des frappes originales. La place de la médaille dans les courants généraux de l'art russe du XVIII^e siècle reste à dégager et ceci ne peut être fait dans le cadre d'un bref article. Dans son récent manuel, par ailleurs utile³¹, B. Krasnobaev ne lui accorde aucune place ; même la monumentale histoire de l'art russe de l'Académie des Sciences d'URSS³², ouvrage fondamental, n'y fait que des références très occasionnelles. D'autre part, il est clair que l'activité, souvent féconde, de médailleurs occidentaux en Russie, parallèlement à celle de leurs collègues russes, intéresse l'histoire de la culture du XVIII^e siècle française, allemande et même, nous l'avons vu, anglaise, danoise, suédoise...

La belle médaille de Müller, frappée pour la victoire de Pierre le Grand en Livonie (1710) porte en exergue : « *Sunt mihi quae valeant in talia pondera vires* ». Ce n'est pas ici notre cas — et il faudrait pour ce faire d'autres moyens que ceux impartis à la slavistique belge...

³⁰ ŠČUKINA, *op. cit.*

³¹ Moscou, 1972.

³² *Histoire de l'art russe*, 13 volumes, Moscou, 1953-1964 (en russe).

L'ANCIEN HÔTEL VANDER MEERSCHE ET SON DÉCOR ROCAILLE (Gand)

par

Marie FREDERICQ-LILAR
Université Libre de Bruxelles

1. Historique

L'Hôtel vander Meersche¹, comme la plupart des grandes demeures patri-ciennes gantoises, a une histoire mouvementée. Il y avait déjà, dès 1360, à l'angle du Sablon (Zandberg) et de la rue appelée tantôt rue Haut-Port (Opper Hoogpoort) tantôt rue du Bas-Polder (Nederpolder), un édifice qui fut, une quarantaine d'années plus tard, scindé en deux parties : « le grand Pélican » (den « grooten Pellicaen ») et le « petit Pélican » (den « cleenen Pellicaen »)². On sait par les registres « Vry Huys, Vry Erve »³ que la maison fut habitée au XIV^e siècle par un certain Jean Baufremez et vendue en 1459 par Claas van Hoedvelde à Jean Uten Hove⁴. C'est à cette époque que la maison est qualifiée d'auberge. Un siècle plus tard, nous la retrouvons propriété d'un certain Damman, seigneur d'Oombergen qui l'acquiert en 1545⁵. Son fils Jean Damman fait abattre le « grand et le petit Pélican », ainsi que quelques petites maisons adjacentes et construit en 1547⁶ le grand édifice Renaissance qui forme aujourd'hui l'aile gauche de l'ancien Hôtel vander Meersche. Sa veuve Jeanne van Waelbroeck⁷

¹ On orthographie vander Meersche et vanden Meersche.

² DE POTTER, *Gent van den oudsten tijd tot heden*, Gand, 1975, V, p. 512.

³ Registres des propriétés allodiales, c.-à-d. affranchies de toutes redevances et en toute propriété, pleine et entière.

⁴ Vry Huys, Vry Erve, 113-1569 ; Act. et Contr., Keure, 1459-1460.

⁵ DE POTTER, *op. cit.*, p. 513.

⁶ Chanoine J. DE KEYZER, *Het Moederhuis van de zusters der Kinsheid Jezus, voorheen Hôtel vanden Meersche*, Gand, s.d., p. 3.

⁷ DE POTTER, *op. cit.*, p. 514.

vend la maison le 4 juillet 1588 à Pierre van Steelant, membre du Conseil des Flandres. En 1613 la fille de ce haut magistrat en hérite⁸. Marguerite van Steelant était l'épouse de Gilles du Faing, comte de Hasselt, baron de Jamoigne, bailli des Flandres. L'immeuble, agrandi de plusieurs petites additions, demeure plus d'un siècle dans la famille du Faing. Lorsqu'un descendant de Gilles du Faing, le chevalier Alexandre Georges du Faing, hérite de l'imposante demeure en 1704, l'acte notarié la décrit avec complaisance : « Une grande maison, bien située, avec caves et écuries, appendances et dépendances »⁹.

Les derniers héritiers du Faing, Lambertine, comtesse de Hasselt, et son mari Eugène, comte de Lannoy et Lamotterie, baron de Sombreffe, mettent l'Hôtel en vente le 4 janvier 1736. Jean Baptiste Ignace vander Meersche, seigneur de Berlaere, l'achète pour la somme de 3.603 livres, 19 escalins, 11 gros¹⁰. C'est à trois membres de la famille vander Meersche (Jean Baptiste † 1747, Alexandre Augustin † 1760 et Emmanuel Augustin † 1791) que revient le mérite d'avoir transformé le vieil Hôtel Renaissance en une splendide maison XVIII^e. On leur doit la construction du portail, de l'aile droite et de tout le décor rocaille de l'immeuble.

Jean Baptiste introduit le 28 juillet 1738 une demande auprès des échevins de la Keure afin d'obtenir l'autorisation de transformer son immeuble¹¹. Il désire abattre le mur aveugle donnant sur la rue du Bas-Polder et donne en annexe un projet qui présente l'actuelle aile droite de l'Hôtel. Chose amusante, cette aile droite, à quelques détails près, est un pastiche de l'aile Renaissance, avec ses lucarnes à redents et ses arcs Tudor. L'année suivante, il construit les communs. Son frère, Alexandre Augustin demande en mai 1751 d'abattre les vieilles façades Renaissance, qu'il estime dégradées par le temps « welck door den laps van tyd gerot zyn »¹² (en fait démodée) pour les remplacer par des façades au goût du jour¹³. C'est également aux deux frères vander Meersche que l'on doit le décor rocaille de la somptueuse cour intérieure et la décoration ostentatoire de l'escalier d'honneur. Leur neveu, Emmanuel Augustin continue leur œuvre et commande à Norbert Heylbroeck les redondantes peintures murales du grand escalier¹⁴.

Le comte Charles Joseph de Lichtervelde hérite de l'Hôtel en 1791. A la suite de démêlés avec les édiles gantoises, nés de son refus de participer à

⁸ J. DE KEYZER, *op. cit.*, p. 3.

⁹ Actes notariés, Archives de l'Etat, N° 789, Gand.

¹⁰ DE POTTER, *op. cit.*, p. 515.

¹¹ Requête autorisation de bâtir, Rekwesten opbouwing Huizen, Atlas Goetghebeur, Zandberg, Archives de la ville Gand.

¹² DE KEYZER, *op. cit.*, p. 3 ; en 1949, on a rendu à ces façades leur aspect original, c.-à-d. Renaissance.

¹³ *idem.*

¹⁴ cf. *le Noticie boeck van wylent Mynbeer van Beerlaere, van syne buyselycke saecken, coop van meubelen, gagiën van domestiquen, pensioenen en andere mobilaires uytgeef*, Bibliothèque R.U.G., G 1649.

l'emprunt forcé de 7 millions levé par la France, la maison est mise en vente publique en 1792¹⁵. Deux hommes de paille Joseph vanden Beyle, commerçant en vin, et Pierre Reyniers, architecte, rachètent l'immeuble pour le compte de Charles Joseph de Lichtervelde et officialisent la situation par un acte de rétrocession signé le 10 septembre 1795¹⁶. En 1806, à la mort du comte de Lichtervelde, l'Hôtel est mis en vente, une fois de plus. La « Gazette van Gent » décrit à son tour la maison comme « belle, grande et remarquable avec portecochère, remises, écuries, spacieuse cour intérieure et jardin. César Maes, officier-payeur de Napoléon l'achète. Ce nouveau propriétaire, enrichi par des livraisons à l'armée française mais aussi par la vente des matériaux et des biens de l'abbaye Saint-Bavon, fait décorer le grand salon en style Empire. Son frère et ses neveux occupent l'Hôtel après sa mort survenue à Paris en 1835¹⁷.

En 1843, le chevalier Théodore de Coninck de Merchem est l'heureux propriétaire de cette belle maison. Son gendre le comte de Hoobrouck de ten Hulle va la louer en 1855 à une célèbre société théâtrale et musicale gantoise « Les Mélomanes »¹⁸. Cette société fait construire dans la cour une grande salle qui pouvait abriter 1200 personnes¹⁹. Enfin, en 1872 eut lieu la dernière vente de l'Hôtel. Le baron Casier achète la vieille demeure pour l'offrir aux Sœurs de l'Enfance de Jésus qui transformèrent pour les besoins de la cause la salle de spectacle en chapelle (1909) et accolèrent assez malencontreusement un petit oratoire évoquant la grotte de Lourdes au mur chantourné de la cour intérieure. Mises à part ces additions, l'Ordre, qui y réside depuis plus d'un siècle, a entretenu avec conscience et amour le vieil Hôtel vander Meersche. Dans l'ensemble, on peut se féliciter qu'après une histoire aussi mouvementée cet édifice ait conservé, du moins en partie, son splendide décor rocaille.

2. Le décor extérieur (1738-1750)

En quoi cette façade Renaissance avec ses pignons et lucarnes à redents et ses arcs Tudor nous interesse-t-elle ? C'est que sur ce sévère décor de brique se détache la fantaisie des consoles qui décoorent les montants dormants des baies. Dès cette entrée en matière, nous voilà plongés dans le vif du sujet car ces petites consoles, où rocailles élégantes et grotesques plein d'humour alternent régulièrement, nous situent d'emblée dans ce Rococo gantois qui emprunte avec bonheur

¹⁵ L'héritage passe aux Lichtervelde en raison du mariage d'un vander Meersche avec Marie Anne de Lichtervelde. Elle a laissé un amusant livre de compte : *Registre des dépenses de ménage, tenu par Mme de Lichtervelde, de 1753 à 1755*, bibliothèque R.U.G., G 16501.

¹⁶ DE POTTER, *op. cit.*, p. 514.

¹⁷ DE KEYZER, *op. cit.*, p. 6.

¹⁸ *idem.*

¹⁹ DE POTTER, *op. cit.*, p. 516.

à la Rocaille française tout en restant fidèle à ses origines flamandes²⁰.

Peut-être est-il bon de préciser ici ce que nous entendons par les termes de Rocaille et de Rococo afin de dissiper les malentendus qui pourraient naître de l'emploi si diversement compris de ces termes ? Nous entendons par Rocaille un style d'ornement français qui s'est développé avant tout dans les arts décoratifs sous la Régence et la première moitié du règne de Louis xv. François Souchal en donne une définition particulièrement heureuse lorsqu'il nous dit que « l'art rocaille laisse libre cours à la fantaisie de l'imagination dans des compositions où, sans souci de la symétrie, règnent des formes sinueuses et déchiquetées évoquant vaguement les dessins imprévus de la nature dans les paysages rocheux, les concrétions des grottes ou encore les coquillages et l'écume du bord de la mer »²¹. La Rocaille peut se confondre avec la notion de Rococo. Nous pensons cependant, dans l'adoption par l'Europe germanique de la Rocaille, dans son emploi frénétique, dans une sorte de surenchère en ce qui concerne l'asymétrie et le décor, voir naître un art que l'on peut qualifier de rococo. Nous tenterons de montrer combien le Rococo gantois s'inscrit dans une certaine forme d'art dynamique, lyrique et théâtral, qu'articulations puissantes et moulurations robustes situent encore dans le prolongement du Baroque.

A la différence des portes cochères françaises, les portails gantois sont généralement décentrés par rapport à la façade principale²². Celui-ci ne fait pas défaut à la règle. Il est composé d'une porte cochère inscrite dans une gorge profonde, elle-même flanquée de pilastres scandés de refends et décorés de deux superbes rocailles. La porte cochère elle aussi présente ce caractère d'ambiguïté que nous retrouverons dans les stucs de la cour intérieure et les boiseries de l'escalier d'honneur. Le tracé sinueux des vantaux, symétriques par rapport à l'axe du linteau, la ligne en S de la traverse d'imposte, la grande rocaille du linteau attestent une précoce influence de la France et de la Rocaille dans le décor gantois du XVIII^e siècle. Par contre, la robustesse de la mouluration, la démesure de ces épaisses volutes, l'accentuation des ressauts et des décrochements, l'humour toujours présent dans le caractère caricatural des grotesques en forme de rocaille du linteau et de l'entrée de serrure inscrivent ce portail dans un art bien autochtone qui, tout en empruntant des éléments à la grammaire décorative de la Rocaille, se trouve encore dans le sillage du Baroque flamand²³.

²⁰ cf. Marie FRÉDÉRIQC-LILAR, *L'Hôtel Falligan, chef d'œuvre du Rococo gantois*, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1977.

Bernard de Wilde et les caractères de l'architecture gantoise du XVIII^e siècle. Etudes sur le XVIII^e siècle, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1975, pp. 15-21.

²¹ F. SOUCHAL, *Rocaille*, dans *La Grande Encyclopédie Larousse*, Paris, 1976, t. 17, p. 10476.

²² Cf. l'Hôtel Falligan, l'Hôtel van Goethem, l'Hôtel Damman, l'Hôtel d'Hane Steenhuyse.

²³ On appelle Uilenspiegel ce genre de grotesques.

La cour intérieure de l'ancien Hôtel vander Meersche est des plus imposantes. Elle est moins belle que la cour de l'Hôtel Verhaegen où les rocailles sont distribuées avec une fantaisie et une légèreté qui échappent entièrement au stucateur de l'Hôtel vander Meersche. Par contre, elle est plus animée et plus plaisante à l'œil que la cour de l'ancien Hôtel de Coninck²⁴ où l'absence de décor donne un aspect un peu sévère à cette belle demeure. Le décor de stuc est distribué sur trois ailes. Le corps de logis principal présente un avant-corps à pans coupés ornés de beaux cartouches présentés de biais. Ces derniers sont très proches des cartouches qui décorent l'ancien Corps de Garde des armées de Marie-Thérèse sur la Place d'Armes. Si proches, tant par la date (1738) que par le style, qu'ils pourraient bien être de la même main : même tracé vigoureux et arrondi, même épaisseur de matière, si éloignés du caractère déchiqueté et léger des stucs allemands.

Une avenante jeune femme émerge d'un décor tumultueux, où rocailles, volutes et vagues, dauphins crachant de l'eau forment un couronnement mouvementé à l'arc en doucines affrontées de la porte-fenêtre. Deux grotesques en forme de rocaille et une espagnolette soutiennent la dalle d'appui du balcon. La balustrade en fer forgé, légère et élégante, contraste avec la lourdeur des stucs de soutien. L'espagnolette avec sa collerette tuyautée et son petit chapeau ne se souvient que très lointainement de Watteau et de Cressent. Les grotesques, comme ceux du portail, trahissent par leur côté caricatural (l'un deux tire la langue) la gaieté et le réalisme joyeux d'un certain art flamand.

Le décor de l'aile droite est centré autour de la figure du soleil qui darde ses rayons vers les groupes allégoriques représentant la Terre (Tellus Mater dans son char tiré par des lions et des putti) et la Mer (Neptune émergeant des flots tumultueux, accompagné de chevaux marins), le tout ponctué çà et là de satyres grimaçants et d'espagnolettes robustes.

L'artiste gantois se plaît à souligner les éléments de clôture de ses jardins et de ses cours intérieures par un décor appuyé et abondant. Rappelons-nous le décor sinueux et chargé de rocaille du mur de jardin de l'Hôtel d'Hane-Steenhuysse. A l'Hôtel vander Meersche ce mur de clôture prend l'aspect d'un véritable bâtiment que sa ligne chantournée et souple allège avec bonheur. Le décor de stuc, par contre, ne peut se défendre d'une certaine boursoflure. Le corps central est décoré d'un cadran solaire où le Temps, vieillard ailé, brandissant une faux et entouré de putti, désigne l'heure qui lui inspire le Soleil. Deux trophées musicaux, composés de lyres et de fleurs flanquent le cadran solaire. Chaque porte du mur de clôture est orné d'un trophée symbolisant les éléments. On trouve ainsi évoqués l'Air par un aigle, un génie soufflant dans une trompe et des instruments à vent, la Terre par une corne d'abondance, des plantes, des instruments aratoires, le Feu par une salamandre, des flammes et des éclairs, et l'Eau par un dauphin, un filet et des poissons. La vigueur des volutes qui rap-

²⁴ Actuel Musée des Arts Décoratifs.

pellent la traverse d'imposte du portail d'entrée, l'épaisseur de tous ces éléments grassement sculptés, l'enflure de ces mêmes éléments (les pivoinnes évoquant plus le chou-fleur que cette fleur exquise) nous semble d'un certain archaïsme et évoquer plus les décors tourmentés et grandioses du monde baroque que les rocailles gracieuses et charmantes du Rococo.

3. L'escalier d'honneur (1760-1764)

Véritable morceau de bravoure, chef-d'œuvre de menuiserie, cet escalier de parade l'emporte aisément par son décor fait d'ostentation et de somptuosité sur tous les escaliers d'honneur des plus beaux hôtels patriciens du XVIII^e gantois. Par son esprit germanique, il se différencie des escaliers de cette ville plus particulièrement influencés par la France, tels l'escalier de l'Hôtel Falligan ou celui de l'Hôtel de Jonghe d'Ardoye avec leurs gracieuses rampes en fer forgé. Il l'emporte par son lyrisme sur l'escalier de l'Hôtel van Eersel dont les balustres habituels sont remplacés par une frise de bois un peu opaque où alternent assez lourdement coquilles, rocailles et feuillages.

L'escalier de l'Hôtel vander Meersche s'insère dans une cage qui s'inscrit dans un carré presque parfait. Pas de recherches spatiales telles qu'on pourrait les trouver à la même époque en Allemagne où les espaces tendent à se fusionner et se fondre les uns dans les autres. Une articulation puissante que le décor ne tend pas à effacer mais à souligner, une décoration délirante tendent à prouver que les artistes gantois n'adoptèrent pas telles quelles les formules décoratives de la Rocaille mais cherchèrent toujours à réaliser des compromis entre cette Rocaille, décor étranger, et le Baroque si profondément enraciné dans les Flandres qu'il semblait devenu autochtone²⁵.

Se détachant sur un admirable dallage de marbre noir et blanc, « polychromie » baroque par excellence, l'escalier de chêne massif prend son élan par un magnifique départ dont les vagues frémissantes et puissantes ne gardent de la coquille originelle qu'un lointain souvenir. L'artiste entraîné par sa volonté de magnificence et sa verve inventive applique sur le mur de cage un second départ qui rivalise avec le premier par ses courbes et ses contre-courbes. Le mur de cage porte un décor tout à fait inhabituel puisqu'en plus des peintures que nous allons analyser plus loin il comprend à hauteur d'appui un lambris qui, par ses lignes sinueuses et ses grandes rocailles déchiquetées, participe d'un parti-pris d'animation, de mouvement et de bondissement général. Les balustres, pris eux aussi d'une folie giratoire, scandent toute la rampe dans une sorte de saltation frémissante. Que dire des motifs sculptés en ronde-bosse qui ponctuent la main-courante ! L'artiste, pris par son désir gratuit de décor, y ignore superbement les exigences

²⁵ F. SOUCHAL, *Baroque*, dans *La Grande Encyclopédie Larousse*, Paris, 1976, t. 2, p. 1485.

les plus pratiques puisque la main n'en peut suivre le cours, entravée par les vigoureuses rocailles qui la hérissent. Ces rocailles extraordinaires, d'un élan non démenti par leur robustesse, forment un décor particulièrement harmonieux où « chaque flexion ornementale, qui paraît s'élaner dans l'absurde, a sa réponse dans une autre flexion, le plus souvent inverse, qui la justifie... chaque geste va au devant d'un geste qui l'appelle »²⁶.

Le décor de cet extraordinaire escalier résume toute l'ambiguïté de cet art gantois du XVIII^e siècle que l'on a appelé le style franco-gantois. Il emprunte à la France son décor : la Rocaille, mais l'interprète à sa façon. Il reflète son cousinage germanique par l'importance donnée à la rampe et à la décoration peinte²⁷ mais traduit dans le bois ce qui est exprimé en Allemagne par le stuc. L'emploi du bois, matériau par excellence des artistes flamands, crée ici une variété nouvelle de trompe-l'œil. En effet, comme l'exprime si bien Germain Bazin²⁸, n'existe-t-il pas une variété de trompe l'œil qui consiste à employer les choses à l'inverse de leur destination, à transposer la rigidité dans le mouvement, à faire trembler le marbre, frissonner le bronze et en ce qui nous concerne s'envoler le bois ? Ce Rococo gantois se différencie du Rococo germanique par plus d'un aspect. Il n'en connaît *ni l'amenuisement* (ses rocailles sont parfois énormes et toujours sculptées en plein relief), *ni l'atectonicité* (les passages d'un mur à l'autre, des parois au plafond ne sont pas gommés par la décoration mais au contraire soulignés par elle et toute cette surcharge n'a pas pour but de dissoudre la matière mais de l'exalter), *ni la scansion toute en fluidité*²⁹ (l'articulation est bien marquée). On ne peut qu'admirer la réussite de ce décor où tout élément contribue à créer l'unité et est absorbé dans une dynamique générale. Gardons-nous d'en trop analyser chaque élément puisque chacun n'est nécessaire que par son appartenance au tout et qu'en l'analysant plus à fond cette belle unité pourrait se résoudre en chaos.

Quel est le remarquable artiste qui a sculpté les boiseries de l'escalier d'honneur de l'Hôtel vander Meersche ? La question reste posée quoique Henri Nowé³⁰, le chanoine J. de Keyzer³¹ et les auteurs de l'inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique³² l'attribuent un peu légèrement à Frans Allaert (1703-1779)³³. Cet artiste gantois fit son apparition dans la corporation des

²⁶ G. BAZIN, *Destins du Baroque*, Londres, 1968, p. 125.

²⁷ J. VANUXEM, *De l'Esprit dans un escalier*, Plaisir de France, février 1974, p. 21.

²⁸ G. BAZIN, *op. cit.*, p. 244.

²⁹ J.P. MINGUET, *Esthétique du Rococo*, Paris, 1966, p. 198.

³⁰ H. NOWÉ, *Les intérieurs patriciens de Gand au XVIII^e siècle*, dans *L'art et la Vie*, 1934, non paginé.

³¹ DE KEYZER, *op. cit.*, p. 12.

³² *Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen, Stad Gent*, 4 na, Gand, 1976, p. 313.

³³ Cf. *Inventaire archéologique de Gand*, Gand, 1901-1906, p. 97, p. 379 ; A.L.J. VAN DE WALLE, *Een weinig gekend meesterwerk van de XVIII^e eeuwse vlaamse kunstnijverheid ; De Kroonluchter door J.F. ALLAERT te Gent*, dans *Miscellanea Jozef Duverger*, Gand 1968.

peintres et sculpteurs de Gand en 1730. Il laisse une œuvre abondante et diverse faite de meubles, lustres, carosses, torchères de procession et de figures en ronde-bosse. En 1739, il fait des projets pour la chaire de Saint-Bavon mais celle-ci est finalement exécutée par Laurent Delvaux dont la réputation avait dépassé les limites de sa ville natale. Le livre de compte des frères vander Meersche, qui donne tant de détails en ce qui concerne le moindre travail exécuté dans l'Hôtel, reste étrangement muet en ce qui concerne l'auteur des boiseries du bel escalier³⁴. Et cependant il ne fait pas faute de citer Allaert pour la plus petite commande de meubles, de lustre ou de statues ! La confrontation des torchères de la corporation des maçons³⁵, du grand lustre de l'Hôtel de Coninck³⁶, des lambris pour la salle-à-manger de ce même Hôtel et des boiseries de l'escalier d'honneur de l'Hôtel vander Meersche permet d'établir des rapprochements stylistiques troublants mais aussi des différences assez marquées. Mises à part les lambris de l'Hôtel de Coninck, sages et sobres, on retrouve dans ces œuvres diverses un même lyrisme, une même propension à l'abus des torsions, des ornements irréguliers, la même frénésie dans l'emploi d'une rocaille découverte avec ivresse. Mais dans le lustre de l'Hôtel de Coninck et dans les torchères de corporation, on trouve un luxe d'éléments figuratifs d'une symbolique facile, une tendance à un pittoresque populaire qui est tout à fait absente des envolées lyriques du bel escalier vander Meersch. Dans celui-ci, l'artiste a su se libérer des thèmes réalistes chers aux artistes flamands et abandonner ces putti, guirlandes, fleurs, oiseaux et personnages divers, qui peuplaient les rinceaux et les entrelacs depuis le XVI^e siècle, pour se laisser aller sans contrainte à la pureté d'une rocaille presque abstraite. Si Allaert est bien l'auteur de ces magnifiques boiseries (pour l'identification desquelles, nous le répétons, il n'y a jusqu'à ce jour aucune preuve), il s'est dépassé lui-même dans ce chef-d'œuvre. Est-ce sous l'impulsion féconde des vander Meersche ou par une sorte d'inspiration providentielle que ce sculpteur local a su se transformer soudainement en un artiste génialement doué ?

Les peintures murales, quoique médiocres, créent un cadre chatoyant à toute cette menuiserie en mouvement. On y trouve cette symbolique pompeuse et facile qui ne faisait plus que se survivre dans ce milieu du XVIII^e siècle. Au rez-de-chaussée, des colosses portant d'énormes pierres rappellent la lutte des Géants contre les Dieux³⁷. Le long du mur de cage se déploient successivement Neptune et Amphitrite au milieu de divinités et de monstres marins, Diane et ses compagnes, Vulcain et les Cyclopes, Tellus Mater et Flore entourés de nymphes et de divinités champêtres, Bacchus et Vénus et divers personnages du cortège bacchique.

³⁴ Cf. *Noticieboek*, *op. cit.*

³⁵ 1747, tilleul, 100 x 48, Musée de la Bijloke ; Catalogue de l'exposition *Gent, Duizend jaar Kunst en Cultuur*, Gand, 1975, I, p. 576.

³⁶ 1770, tilleul, 180 x 117, Musée des Arts Décoratifs ; cf. A.L.J. Vande Walle, *op. cit.*

³⁷ nous suivons en partie l'explication du chanoine DE KEYZER, *op. cit.*, p. 13.

Comme dans les escaliers allemands et contrairement aux exemples français de la même époque, le mouvement ascensionnel de l'escalier et l'éclairage de biais visent à mener l'œil vers le point culminant de ces ensembles : le plafond peint. L'artiste y a très classiquement placé les Dieux de l'Olympe autour de la figure de Jupiter entouré de Métis et de Thétis. On y reconnaît entre autres grâce à leurs attributs : Junon et le paon, Mercure et le caducée, Phoebus Apollon et le char du soleil, Vénus et Cupidon, Minerve casquée, Tellus Mater et le lion, le Temps et les Dieux des Enfers : Charon, Pluton et Proserpine, Hercule et sa massue, Mars et son armure, Bacchus accompagné des Satyres et des Silènes etc... A côté de Bacchus un personnage aux longs cheveux et à la barbe en pointe : il s'agit de l'auteur même de ces peintures Norbert Heylbroeck (1740-1785)³⁸. Aucun doute cette fois ci pour l'attribution de ces peintures à cet artiste qui étudia à l'académie de Bruges, travailla à Gand et devint ensuite un des peintres de Charles de Lorraine. Le livre de compte des vander Meersche est très précis sur ce point. N. Heylbroeck travailla deux ans à la décoration de l'Hôtel et fut payé 500 pistoles le 30 novembre 1764 « pour avoir peint le plafond et les murailles » de l'escalier d'honneur³⁹. A part les petits maîtres qui ne tentaient pas de rivaliser avec le souvenir du grand Rubens et qui réussirent des œuvres pleines de charme et de grâce, plusieurs peintres, tel Heylbroeck, essayèrent sans grand succès de s'inscrire dans la foulée du grand maître anversois. A l'exception de Pierre Joseph Verhaghen, peu y réussirent et la plupart ne parvinrent qu'à donner des œuvres redondantes et solennelles où les gestes devenaient gesticulation, le mouvement agitation et la vie absence. Heylbroeck, médiocre émule de Rubens, résorba en boursoufflure et redondance le génie du grand artiste qui l'avait inspiré. Il n'en demeure pas moins que ces tumultueuses peintures, avatars plus ou moins réussis de la grande peinture baroque, mettent parfaitement en valeur les rocailles éblouissantes du décor de menuiserie.

Conclusion

Des artistes au talent inégal ont créé entre 1740 et 1764 pour un grand seigneur gantois une demeure à la mesure de son ostentation et de sa magnificence. Le sculpteur comme le peintre et le stucateur ont témoigné avec plus ou moins de bonheur de la survivance tenace dans nos provinces d'un grand art baroque. L'influence du théâtre dans l'élaboration de ces escaliers monumentaux semble indéniable, ne serait-ce que par cette recherche de l'effet et de la grandiloquence. S'inspirant de la Rocaille française et l'interprétant dans un esprit baroque, le plus exemplaire parmi les artistes qui ont travaillé au décor de ce

³⁸ Cf. M. FRÉDÉRICQ-LILAR, *De schilderkunst in de XVIII^e eeuw*, catalogue de l'Exposition *Gent Duizend Jaar Kunst en Cultuur*, Gand, 1975, I, p. 228 et p. 236.

³⁹ *Noticieboeck, op. cit.*

bel Hôtel, Allaert — ou si ce n'est lui, le génial sculpteur des boiseries de l'escalier d'honneur — n'a pas cherché à rendre les grâces de son exemple parisien. Il a su en multipliant les éléments décoratifs de façon parfois forcenée n'obéir qu'à sa propre verve inventive qui, fidèle à l'esprit flamand, ne connaît pas le frein de la mesure française. D'un métier extraordinaire, ses rocailles sont éblouissantes de fantaisie et de mouvement, « elles vivent par elles-mêmes, avec intensité, elles se répandent sans frein, elles prolifèrent comme un monstre végétal »⁴⁰. Son lyrisme le pousse à rendre les formes de plus en plus mouvantes et parfois délirantes de manière à créer par ce dynamisme une unité de mouvement. Différent de la rocaille française dont il n'emprunte qu'un décor aussi bien que du Rococo germanique dont il s'éloigne par le matériau et les formes, le style de cet artiste se réfugie dans l'entre-deux propre aux expressions artistiques de cette ville. Située à la lisière de deux grands courants la Rocaille et le Baroque, la décoration de ce bel Hôtel gantois demeure une des plus belles réalisations du Rococo et témoigne, contrairement à l'idée reçue, de l'existence dans nos provinces d'un Rococo triomphal⁴¹.

⁴⁰ H. FOCILLON, *Vie des Formes*, Paris, 1947, p. 14.

⁴¹ comme l'affirme V. TAPIE, *Baroque et Classicisme*, Paris, 1972, p. 475.

À PROPOS DU CABINET DES GLACES DU BELVÉDÈRE INFÉRIEUR

par

Pierre SCHREIDEN

Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie

Le Belvédère inférieur fut construit, sur ordre du Prince Eugène, en 1714 par l'architecte Lucas von Hildebrandt. Deux ans après, le bâtiment était entièrement terminé. Son plan présente la particularité de flanquer les pièces d'habitation de deux orangeries ouvertes vers le sud. La décoration de la villa fut l'œuvre de Claude Lefort du Plessis, comme nous l'apprend le titre de la dixième partie du recueil de gravures de Salomon Kleiner : « Dixième Partie. — Contenant les Appartements principaux du Batiment du bas du Jardin, et qui complete la neuvième Partie. Le tout exécuté sur les Dessesins et les soins du Sieur Claude le Fort du Plessis. »¹.

Claude Lefort du Plessis (nous adoptons l'orthographe de sa signature) naquit à Paris en 1681 ou 1682². Il arriva à Vienne dans les premières années du XVIII^e siècle et se mit immédiatement au service de l'Empereur et du Prince Eugène. La décoration du Belvédère inférieur est sa première œuvre connue en Autriche. Cette décoration se limite aux murs et aux meubles ; les stucs des plafonds sont dus à Santino Bussi et Alberto Camesina. Précisons encore que toutes les pièces de la villa ne furent pas conçues par Lefort ; ainsi l'antichambre peinte de grotesques fut décorée par Jonas Drentwett, et les salles à

¹ AURENHAMMER, Hans, Salomon Kleiner — *Das Belvedere in Wien*, Graz. Akademische Druck- u. Verlagsanstalt, 1969, 2 vol. (fac-simile du recueil de gravures de S. Kleiner consacré au Belvédère et connu sous le nom de : « Residences Memorables De l'incomparables Heros de nôtre Siecle ou Representation exacte des Edifices et Jardins de son Altesse Serenissime Monseigneur Le Prince EUGENE FRANCOIS Duc de Savoye et de Piemont etc..., Augsburg, Jeremias Wolf, 1731-1734), vol. de planches, p. 92.

² Kriegsarchiv — Wien, Muster Lista 1754.

décor architectural de stuc, telles la grande salle et la galerie de marbre, semblent bien avoir été exécutées par Hildebrandt.

A la mort du Prince Eugène, survenue en 1736, le Belvédère inférieur et le Belvédère supérieur (commencé en 1721 et achevé en 1723) échurent à sa nièce Victoire. Celle-ci les vendit en 1752 à Marie-Thérèse, qui les fit restaurer et transformer. Ensuite les palais connurent une alternance de périodes de faste et d'abandon ; on les utilisa aux fins les plus diverses. En 1945 les deux palais furent gravement endommagés par les bombardements ; l'aile ouest du bâtiment inférieur fut particulièrement touchée³.

Il ne reste que peu de choses de la décoration de Claude Lefort du Plessis au Belvédère inférieur, si ce n'est le cabinet des glaces, relevé des ruines de la guerre en 1958, et actuellement point culminant de la visite du Musée Baroque (Pl. VIII, 1). Des autres pièces, la salle à manger, la chambre à coucher et le cabinet peint, il ne subsiste quasi rien. Mais, très heureusement, nous possédons les gravures de Salomon Kleiner (parues entre 1731 et 1740 d'après des dessins exécutés à partir de 1729), qui nous renseignent, dans les moindres détails sur l'état original de la villa (pl. VIII, 2 et X, 1)⁴.

La gravure de Kleiner représentant la pièce où se trouve actuellement le cabinet des glaces ne montre pas un cabinet des glaces mais bien une « chambre de conversation » (pl. VIII, 2). De cet ancien état, seul le plafond, décoré de stucs, a survécu jusqu'à nos jours. Dans son ouvrage consacré au Belvédère, Hans Aurenhammer remarque que cette petite pièce, située à proximité immédiate de la « retirade » est la seule, de toute la suite du Belvédère inférieur, qui ait eu un poêle. L'auteur en déduit que c'est là que le Prince Eugène dormait réellement ; la chambre située à l'ouest de la grande salle n'aurait été qu'une chambre d'apparat. La transformation de cette chambre à coucher en chambre de conversation aurait eu lieu, selon le même auteur, vers 1735, époque à laquelle le Belvédère n'était plus habité qu'exceptionnellement. Par la suite, la chambre de conversation devint cabinet des glaces. Toujours selon Hans Aurenhammer, cette transformation aurait eu lieu du vivant du Prince Eugène ; pour preuve : les monogrammes E.S., les croix de Savoie, les trophées et les prisonniers turcs qui décorent la cimaise. Plus tard, précise l'auteur, Marie-Thérèse apporta quelques modifications : elle fit placer de nouveaux dessus de portes de style rococo, et agrémenter les lambris de cartouches fleuris⁵.

Il est donc certain que ces boiseries furent faites pour le Prince Eugène, les preuves avancées par Hans Aurenhammer sont convaincantes. A cela nous pouvons ajouter qu'elles furent aussi conçues par Claude Lefort du Plessis.

³ AURENHAMMER, Hans und Gertrude, *Das Belvedere in Wien*, Wien & München, Anton Schroll & Co., 1971, passim.

⁴ AURENHAMMER, Hans und Gertrude, *op. cit.*, p. 13.

⁵ AURENHAMMER, Hans, *op. cit.*, vol texte, p. 108, n° 100.

Ceci pour les raisons suivantes :

- Les curieux pilastres renforcés de volutes en leur milieu ne sont autres que les pilastres des dessus de portes de la chambre à coucher (rares vestiges de la décoration originale) posés base à base (pl. VIII, 1 et IX, 1).
- La découpe et le décor du trumeau d'entre-deux évoque le trumeau de cheminée du cabinet des glaces du Belvédère supérieur, œuvre de Lefort (pl. IX, 2 et 3).
- L'usage de panneaux décorés de grotesques (œuvre de Jonas Drentwett) se retrouve dans le cabinet peint du Belvédère inférieur, ainsi qu'en témoigne la gravure de Salomon Kleiner (pl. X, 1).

Si l'on peut avancer que ces boiseries furent dessinées par Claude Lefort pour le Prince Eugène, nous ne pensons pas qu'elles furent encore montées du vivant du Prince dans l'ancienne chambre de conversation. Ces lambris ne furent pas conçus pour la pièce qu'ils décorent.

Ceci pour les raisons suivantes :

- Le cabinet des glaces présente un grave défaut de structure : aux angles abattus des boiseries s'opposent les angles vifs du plafond (pl. VIII, 1). Quand Lefort abat les angles d'une pièce, il fait toujours correspondre le tracé du plafond à celui des murs. La salle N° 10 de la galerie de la Stallburg (œuvre certifiée de Lefort, vers 1725) en est un bon exemple (pl. X, 2).
- La cimaise, trop basse, n'atteint pas le niveau des fenêtres (pl. XI, 1). Précisons toutefois qu'à la Stallburg, Lefort fit des cimaises n'atteignant pas le bas des fenêtres. Dans ce cas, cette anomalie se justifie entièrement par un impératif pratique : si Lefort avait élevé la cimaise jusqu'aux fenêtres, il aurait perdu une place considérable pour l'accrochage des tableaux (pl. X, 2). Cet impératif n'existe pas dans le cabinet des glaces ; que l'on regarde le cabinet peint du Belvédère inférieur et l'on verra que la cimaise arrive à hauteur des fenêtres (pl. X, 1). Il en est de même dans toutes les autres pièces des Belvédères, l'exception du cabinet des glaces est injustifiable.
- Le bas du trumeau d'entre-deux est un bricolage destiné à rattraper la hauteur de la cimaise (pl. XI, 1).
- Le panneautage des volets ne correspond pas à celui de la cimaise (pl. XI, 1).
- Des surfaces de largeur différentes sont décorées de panneaux de même largeur (pl. VIII, 1 surfaces A & B). Si l'on examine la surface A, on remarque de chaque côté du panneau orné de grotesques de fines lignes d'ombre (pl. XI), partiellement soulignées. Ces lignes d'ombre marquent la largeur originale du panneau décoré. Cette largeur est égale à celle du panneau encadrant la glace, c'est-à-dire la surface B. Originellement la largeur A était égale à la largeur B. (pl. VIII, 1).

Il est vrai que ces boiseries ont été modifiées plus d'une fois au cours des temps. Ainsi, en 1798, on enleva les glaces des trumeaux pour l'installation de l'Archiduc Ferdinand ; en 1833, lors de l'exposition des collections d'Ambras, on passa une partie des murs au blanc ; enfin, il y eut les bombes de 1945⁶. Mais les défauts que nous avons relevés ne sont pas dus à ces vicissitudes, ils sont inhérents à la structure de la pièce. Ces lambris n'ont pas été exécutés pour l'ancienne chambre de conversation ; un décorateur de talent n'aurait jamais créé une pièce aussi boiteuse. Il s'agit d'un remploi.

Grâce à l'étude de Gertrude Aurenhammer sur l'histoire du Belvédère après la mort du Prince Eugène nous pouvons avancer une date précise pour le remontage des lambris. En 1754, le menuisier Joseph Adalbert Mann reçut la somme de 686 florins 8 kreuzer pour les travaux qu'il exécuta, entre autres, dans le cabinet des glaces du Belvédère inférieur. La même année, le peintre de fleurs Johann Zogelmann reçut 406 florins pour ses travaux au Belvédère (sans précision de lieu). Gertrude Aurenhammer en conclut, primo, que ces deux comptes donnent l'année exacte de la restauration du cabinet des glaces, secundo, que les cartouches fleuris sont de la main de Johann Zogelmann. Mais pour l'auteur, ces travaux se bornent à la restauration d'un cabinet déjà existant⁷.

Nous voyons les choses comme suit : la chambre de conversation, telle qu'elle est représentée par Kleiner, est contemporaine des autres pièces du Belvédère inférieur avec lesquelles elle est en parfaite harmonie. Seul peut-être le poêle est postérieur : ses formes chantournées contrastent avec les boiseries où les droites prédominent. La pièce resta très probablement inchangée jusqu'à la mort du Prince Eugène. En 1754, Marie-Thérèse y fit remplacer le poêle par une cheminée afin de pouvoir y installer un cabinet des glaces provenant d'une autre demeure du Prince Eugène. Pour ce faire il fallut élargir certains panneaux des lambris. Ceci engendra des surfaces nues que l'on remplit de cartouches fleuris. Ces cartouches ne sont donc pas gratuits, ils sont nécessaires ; la nouvelle largeur des panneaux était trop importante pour être laissée vide. Remarquons que ces vides ne furent pas comblés dans les cimaises, il eût été incongru d'y peindre des cartouches ; de deux défauts, on choisit le moindre. Toutefois les cartouches décorant l'encadrement des glaces du mur du fond n'ont pas la même raison d'être que ceux des murs latéraux. A en juger par la décoration au niveau des chapiteaux et de la cimaise, le panneautage de ce mur est tout à fait logique. Si l'on y peignit des cartouches, ce fut uniquement par souci d'unité, ce qui entraîna le sacrifice d'une partie de la décoration originale (pl. VIII, 1).

⁶ AURENHAMMER, Gertrude, *Geschichte des Belvedere seit dem Tode des Prinzen Eugen*, in : *Mitteilungen der Oesterreichischen Galerie*, 13. Jahrgang n° 57, Wien, 1959, pp. 41-183, pp. 64, 78, 130.

⁷ AURENHAMMER, Gertrude, *op. cit.*, p. 48.

De quelle demeure du Prince Eugène ces lambris proviennent-ils ? Nul besoin de chercher ailleurs qu'à Vienne. Au Palais d'Hiver du Prince se voit une petite pièce nommée cabinet doré. On ne sait exactement quand ce cabinet fut décoré. L'histoire de la construction du Palais d'Hiver, qui s'échelonne de 1696 à 1724, est très complexe, et les innombrables transformations dont il fut l'objet ont complètement défiguré l'intérieur, de sorte que tout essai de datation précise des différents éléments de la décoration comporte une large part d'hypothèse. Selon Monsieur Figl, qui écrit en ce moment avec le Professeur Feuchtmayr un ouvrage sur le palais, seul le plafond du cabinet doré est original ; toutes les autres parties de la pièce ont été ajoutées, soit sous Marie-Thérèse, soit au XIX^e siècle⁸. Cependant, plusieurs sources littéraires nous apprennent qu'il y eut ici un cabinet des glaces. La première de ces sources à le mentionner est la description du Baron de Poellnitz, datée de 1729. Nous y lisons : « Le Cabinet qui suit après la Chambre de lit, est tout doré, & orné de tableaux & de glaces. »⁹. Ne pourrait-on chercher ici l'origine du cabinet du Belvédère inférieur ? La destinée même du Palais d'Hiver nous donne la réponse.

Le 17 septembre 1752, Marie-Thérèse acheta le palais à Victoire pour y installer le directeur et l'administration des mines et des monnaies¹⁰. Un document des Archives des Finances, daté du 30 décembre 1752, nous apprend que l'Impératrice ordonna à N. Pacassi, son architecte attitré, d'entreprendre les transformations nécessaires à l'installation du ministère dans le palais. Il y est précisé dans la marge que tout doit demeurer en place, sauf le cabinet et les scènes de batailles¹¹. Ce cabinet ne peut être que le cabinet doré, il n'y en avait pas d'autre dans le palais ; quant aux scènes de batailles, il s'agit des tableaux d'Ignace Parrocel qui furent envoyés au Belvédère supérieur¹². Les lambris du cabinet doré furent donc déposés. On sait que le plafond, trop fragile, ne put être transporté ; nous ajouterons que les dessus de portes restèrent aussi en place, probablement pour des raisons de dimensions. Regardons ces dessus de portes et revoyons les pilastres du Belvédère inférieur ; la similitude est frappante, nous y voyons les mêmes pilastres renforcés de volutes en leur milieu et décorés de fleurons (pl. XI, 3 et VIII, 1). Le cadre même du tableau (actuellement

⁸ Pour le détail des transformations du cabinet doré Cf. BLAUENSTEINER, Waltraud, *Restaurierungsarbeiten im Palais des Prinzen Eugen*, in : *Oesterreichische Zeitschrift für Kunst- und Denkmalpflege*, XXVI, Heft 3/4, Wien, Verlag Anton Schroll & C^o., 1972, pp. 166-171, p. 168.

⁹ POELLNITZ, Baron de, *Lettres et Mémoires*, Amsterdam, chez François Changuion, 1737 (3^e éd.), 5 tomes, tome V, p. 31.

¹⁰ AURENHAMMER, Gertrude, *op. cit.*, p. 46.

¹¹ Finanzarchiv — Wien, Muenz- u. Bergwesen Hoff-Comission, rote n^o 83 (communication de Monsieur Christian Witt-Doerring).

¹² Communication de Monsieur Christian Witt-Doerring.

remplacé par une soie fleurie) n'est pas sans présenter quelque ressemblance avec le trumeau d'entre-deux ; outre la configuration générale du bois sculpté, on y retrouve les mêmes végétaux stylisés dus probablement au pinceau de Jonas Drentwett, l'auteur des grotesques (pl. XI, 3 et IX, 2). Les deux dessus de portes ne furent donc pas remployés, et l'on en fit de nouveaux, dans le goût rococo, pour le cabinet du Belvédère inférieur.

Comme nous l'avons dit plus haut, la décoration du Palais d'Hiver pose des problèmes de localisation et de datation quasi insolubles. La présence de Claude Lefort du Plessis n'y est attestée par aucun document. Toutefois, nombre d'éléments, éparpillés dans les différents salons, relèvent à ce point de son style que plusieurs auteurs n'hésitent pas à citer son nom¹³ ; certains même précisent qu'il travailla au Palais d'Hiver dès 1707¹⁴. Nous ignorons la source de cette date, mais elle est tout à fait plausible. Lefort a dû créer ces boiseries entre 1707, acceptons la date, et 1729, année de la première description du cabinet. Le plafond n'est pas de sa main, il semble appartenir à une première décoration faite aux environs de 1700.

Une reconstitution du cabinet des glaces du Palais d'Hiver ne serait possible que si l'on démontait entièrement le cabinet du Belvédère inférieur. Alors seulement pourrait-on distinguer exactement les parties originales des adjonctions de Marie-Thérèse et autres transformations, travail délicat pour un résultat aléatoire. Les pièces du puzzle ont beaucoup souffert et elles risquent de ne plus s'emboîter.

En résumé, le 17 septembre 1752, Victoire, héritière du Prince Eugène, vend à Marie-Thérèse le Palais d'Hiver et les Belvédères. Le 30 décembre l'Impératrice ordonne à Pacassi de démonter les lambris du cabinet des glaces du Palais d'Hiver. Ledit cabinet est remonté au Belvédère inférieur, dans l'ancienne chambre de conversation, par le menuisier Joseph Adalbert Mann, et partiellement redécoré par le peintre Johann Zogelmann ; travaux pour lesquels les deux artisans furent payés en 1754. Voilà qui explique, d'une part, l'aspect très insatisfaisant du cabinet des glaces du Belvédère inférieur, et de l'autre, la disparition mystérieuse du cabinet du Palais d'Hiver.

A première vue il peut paraître surprenant que Marie-Thérèse s'adressât à Pacassi pour remonter ces boiseries plutôt qu'à leur auteur. Ce fait s'explique

¹³ BRAUBACH, Max, *Prinz Eugen von Savoyen, Eine Biographie*, Wien, Verlag für Geschichte und Politik, 1965, 5 tomes, tome V, p. 35. SCHWARZ, Hilde, *Das Bandlwerk*, Phill. diss., Universität-Wien, 1950, p. 125.

¹⁴ EGGER, Gerhart, *Geschichte der Architektur in Wien. Von der Renaissance bis zum Klassizismus*, in : *Geschichte der Stadt Wien*, Neue Reihe, Band VII, 3, Wien, im Selbstverlag des Vereines für Geschichte der Stadt Wien, 1973, p. 39. GRIMSCHITZ, Bruno, *Johann Lucas von Hildebrandt*, Wien-München, Herold, 1959, p. 66 ; ZACHARIAS, Thomas, *Joseph Emanuel Fischer von Erlach*, Wien-München, Herold, 1960, p. 175.

aisément. Claude Lefort du Plessis était âgé d'environ 70 ans à l'époque où l'Impératrice restaura le Belvédère, et il avait cessé toute activité de décorateur à la mort de Charles VI (1740). Comme nombre de ses confrères, Lefort fut victime du changement de règne. Marie-Thérèse était jeune et n'avait que faire des artistes ayant servi son père.

IV. HISTOIRE, ECONOMIE ET INSTITUTIONS

**UN ASPECT DU MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES PAYS-BAS
AUTRICHIENS APRÈS 1750 : LA LUTTE CONTRE
LE VAGABONDAGE**

par

Armand DEROISY

Docteur en Philosophie et Lettres

Du XVI^e au XVIII^e siècle, dans les Pays-Bas comme dans les pays voisins, l'importance de la législation contre le vagabondage prouve à suffisance la gravité du mal et les dangers qu'il faisait courir à l'ordre public¹. Mais l'application des ordonnances allait dépendre des institutions et moyens de police et surtout de leur valeur et de leur efficacité. Nous allons essayer de l'établir pour la seconde moitié du XVIII^e siècle alors que les Pays-Bas se trouvaient sous la souveraineté des Habsbourgs.

A. Institutions de police

1^o) *Les compagnies de Maréchaussée :*

Une seule, celle du Prévôt Général de l'Hôtel avait, tout au moins en théorie, autorité sur l'ensemble des Pays-Bas, les autres ayant leur action limitée à une seule principauté ou chatellenie². En 1749, à la fin de la guerre de la Succession d'Autriche, toutes se trouvaient dans une situation lamentable. Nous allons prendre comme exemple les deux principales, celles du Prévôt de l'Hôtel et du Drossart de Brabant. Mauvais commandement dû au grand âge des titulaires, à la

¹ *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*. 3^e série (O.P.B.) F. DE VAUX DE FOLETIER, *Les Tsiganes dans l'ancienne France*, Paris, 1961, 1 vol. 8^o.

O. VANKAPPEN, *Geschiedenis der Zigeuners in Nederland*, Assen, 1965, 1 vol. 8^o.

² VAN HAEGENDOREN, *Inventaris van het archief van den Drossart van Brabant en van den Provoost-Generaal van het Hof en van De Nederlanden*, Brussel, 1949, 1 vol. 8^o.

prévarication³, à la vente camouflée des offices⁴; effectifs insuffisants, archers trop vieux ou trop jeunes, démoralisés, mal équipés, exploités par leurs chefs⁵, telles étaient les raisons du mauvais fonctionnement des 2 compagnies.

Le gouvernement allait essayer de remédier à cette situation mais ceci était plus facile à réaliser pour la Prévôté dépendant directement de lui que pour la Drossarderie où les États de Brabant, payant depuis 1729 les gages et l'entretien⁶, avaient leur mot à dire et se montraient fort peu coopératifs⁷. Aussi commença-t-on par la première. D'abord fallait-il la maintenir ou la supprimer? Les avis étaient partagés mais la première solution finit par l'emporter, les deux principaux arguments ayant été que le souverain devait maintenir son droit à avoir une maréchaussée et que les provinces n'avaient pas de forces de police suffisantes⁸. Le 16 septembre 1750 un nouveau Prévôt, Louis de l'Escaille était désigné par l'Impératrice⁹ et le 5 juin 1751, un nouveau règlement de discipline était publié¹⁰ suivi le 1^{er} mars 1755 d'un règlement de l'administration et des services¹¹.

Hélas le choix du nouveau titulaire de l'office allait se révéler désastreux. Dès 1763, sur ordre du gouvernement, les conseillers fiscaux de Brabant ouvraient une enquête : elle révélait notamment que des arrestations d'individus domiciliés en Brabant avaient été faites, que des vagabonds condamnés avaient été livrés à des recruteurs, que des archers faisant partie des effectifs réguliers et pour lesquels une solde était payée, étaient placés comme stationnaires dans des villages aux frais des habitants. Louis de l'Escaille dut se démettre de son office¹².

Le 29 décembre 1764 un nouveau règlement fixait à 54 hommes l'effectif de la compagnie, partageait le service en Brabant avec celle du Drossard, soumettait à autorisation du gouvernement l'engagement d'un stationnaire par un village, réglait les questions financières et le contrôle des effectifs¹³. Ceci entraîna fatalement la publication d'un règlement pour la compagnie du Drossard ce qui n'avait pas été le cas en 1751, fixant l'effectif à 40 archers et s'inspirant pour le

³ *Archives Générales du Royaume (A.G.R.)* Secrétairerie d'Etat et de Guerre, n° 1902.

⁴ A.G.R. Conseil Privé cartons 473 (4 sept. 1749) et 480 (7-12-1730).
Conseil des Finances n° 4.239 (13-2-1743).

⁵ A.G.R. Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1902.
Conseil Privé Carton 473 (4-9-49).

⁶ NENY, *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1785
2 vol. 4°.

⁷ A.G.R. Etats de Brabant carton 156 (26-6-49).

⁸ A.G.R. Conseil Privé carton 473 et reg. 412 fol. 118 à 139.

⁹ A.G.R. Conseil Privé carton 475.

¹⁰ A.G.R. Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1902.

¹¹ O.P.B.T. VII, p. 449.

¹² A.G.R. Conseil Privé carton 472.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1902.
Office fiscal de Brabant reg. 66 (12-6-64).

¹³ O.P.B. T. IX, p. 158.

reste de ce qui avait été prévu pour la Prévôté ¹⁴. Un nouveau Prévôt, Vertingans de Miramont fut désigné ¹⁵ tandis que le comte Van der Stegen, dont les ancêtres occupaient l'office de Drossard depuis 1677, continua à exercer sa charge ¹⁶.

Les scandales cessèrent, il n'y eut plus que des irrégularités mais l'efficacité ne fut guère augmentée. Les deux chefs ne s'entendaient pas ayant des attributions et des prétentions à peu près semblables notamment en matière de placement des stationnaires. Les sorties ne se faisaient pas régulièrement et le commissaire de guerre chargé du contrôle n'avait pas le temps de s'en occuper ¹⁷. Pourtant en 1788 Prévôt et Drossard durent s'entendre pour faire face à un danger qui menaçait l'existence même de leurs compagnies. Le commandant général des troupes dans les Pays-Bas proposait en effet de les remplacer par une milice obéissant à la discipline militaire ¹⁸; le projet échoua parce que le gouvernement reprenait confiance dans la Prévôté.

En 1781 un nouveau lieutenant-prévôt, Stocquart de la Courtaubois, avait été désigné. Le gouvernement avait enfin trouvé l'oiseau rare « qui joigne à la connaissance du local de ces Provinces, la probité, l'intelligence, l'activité, la bonne conduite et qui puisse jouir de quelque considération, qui connaisse les devoirs de la subordination et de la dépendance vis à vis de son principal, qui enfin soit en état d'exécuter avec exactitude les commissions qu'on lui donnerait... » ¹⁹.

Il allait avoir la preuve que la valeur des compagnies dépendait de leur chef. Aussi désormais soutint-il à fond le lieutenant-Prévôt, étendant ses compétences au point de lui assurer un rôle directeur dans la poursuite des bandes de malfaiteurs ²⁰. Les réformes de Joseph II maintinrent les pouvoirs de police des deux compagnies, dans tous les Pays-Bas pour la Prévôté, dans le duché de Brabant pour la Drossarderie ²¹.

Les 26 décembre 1788 Stocquart devenait Prévôt et son zèle augmentait encore ²² ce qui lui valut de sérieux ennuis lors de la Révolution Brabançonne. Alors que sa compagnie accompagnait les troupes autrichiennes dans leur retraite, il restait à Bruxelles peut-être en mission secrète ²³, était arrêté et restait en prison plus que probablement jusqu'au retour des Autrichiens qui lui rendirent

¹⁴ Idem.

¹⁵ A.G.R. Conseil Privé carton 473.

¹⁶ Ch. POPLIMONT, *Belgique béraldique*, Bruxelles, 1865, 11 vol. 8°.

¹⁷ A.G.R. Conseil Privé Reg. 138 fol. 54 et reg. 181 fol. 162.

¹⁸ A.G.R. Conseil du Gouvernement Général n° 572 (27-8-88).

¹⁹ A.G.R. Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1903.

Conseil Privé carton 475.

Office Fiscal de Brabant n° 1154.

²⁰ A.G.R. Conseil Privé carton 677 (25-5-84) et reg. 202 fol. 9.

²¹ O.P.B. T. XIII, p. 42 art. 57.

²² A.G.R. Conseil Gouvernement Général n° 78.

Chancellerie Autrichienne des P.B. Reg. 182 fol. 378.

²³ Bibl. Royale. Manuscrits n° 12.996 et 12.997 fol. 1.

la liberté et l'exercice de ses fonctions avec une confiance encore accrue du gouvernement. Cette faveur et cette confiance furent difficilement supportées par le comte Van der Stegen, qui vit dans la Révolution l'occasion de prendre sa revanche. Il essaya d'être chargé seul de la police dans tous les Pays-Bas²⁴, donna des gages de fidélité aux nouvelles autorités²⁵, ce qui n'empêcha pas ces dernières de se méfier de lui et de désigner un inspecteur de la compagnie²⁶. Le retour des Autrichiens lui amena de sérieux ennuis, une commission ayant été chargée d'examiner sa conduite et des poursuites judiciaires ayant été envisagées²⁷. Le gouvernement autrichien se contenta d'accorder à un de ses fidèles, le comte de Ghisteltes, des lettres d'adjonction et de survivance.

Fin 1792, les Pays-Bas furent occupés par les troupes françaises. Le Prévôt et sa compagnie battirent en retraite, rendirent beaucoup de services surtout de caractère militaire et revinrent en 1793²⁸. Le Drossard et sa compagnie restèrent en Brabant et prêtèrent sans difficulté serment aux nouvelles autorités²⁹. Retour des Autrichiens, nouveau serment accompagné d'une demande d'augmentation d'effectifs pour le Drossard et ses hommes³⁰. Enfin, en 1794, le retour des Français amena le départ des deux compagnies qui furent licenciées à Dillembourg, province de Nassau le 31 décembre 1794³¹. Elles disparurent ainsi de manière définitive avec l'Ancien Régime.

Quels furent les effectifs de nos deux compagnies sans tenir compte des stationnaires dont nous parlerons plus loin ? En 1750 pour chacune ils sont de 40 hommes y compris les gradés³². Le règlement du 29 décembre 1764, les porte à 54 hommes uniquement pour la Prévôté³³. Ces chiffres ne varient pas jusqu'en 1785.

Mais à partir de ce moment, résultat de la confiance mise en Stocquart et de la possibilité de faire agir la compagnie dans tous les Pays-Bas, chose précieuse particulièrement en cette période de troubles, montée en flèche du chiffre des effectifs pour la Prévôté qui atteint, du moins sur le papier 300 unités, après le 11 décembre 1789³⁴. Le 16 août 1793, il y en a 241³⁵. Pour être complet,

²⁴ A.G.R. Etats de Brabant carton 161.

²⁵ A.G.R. Conseil Privé carton 480 (4-7-91).

²⁶ A.G.R. Etats de Brabant carton 161.

²⁷ A.G.R. Conseil Privé carton 480.

²⁸ A.G.R. Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1904.

²⁹ O.P.B. T. XIV, p. 179.

Collection des Procès Verbaux des Représentants Provisoires de la ville de Bruxelles, Bruxelles, 1793-1794, 3 vol. 8°. T. 1 22-11-92.

³⁰ A.G.R. Conseil Privé cartons 478 et 480.

³¹ A.G.R. Administration Centrale et Supérieure de la Belg. ancien 605. Gachard, M., « *Analectes historiques* », Bruxelles 1856-1871, 2^e série, n° XLIX, p. 115.

³² A.G.R. Conseil Privé carton 477.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1905.

³³ O.P.B. T IX, p. 158.

³⁴ O.P.B. T. XIII, p. 388.

³⁵ A.G.R. Conseil Privé carton 478.

ajoutons qu'après une expérience malheureuse de faire fonctionner en Flandre une compagnie annexe sous commandement du Prévôt³⁶, celui-ci parvint à un accord avec les deux villes et pays d'Alost pour une compagnie de 23 hommes dont seulement deux cavaliers³⁷.

Au contraire il n'y eut pas de changement pour la compagnie du Drossard à part quelques très légères modifications dues aux circonstances³⁸. Durant la Révolution Brabançonne la situation changea et au retour des Autrichiens, il y avait 237 hommes dont 135 cavaliers et 100 fantassins, chiffre qui fut ramené alors à 50 malgré les efforts du Drossard³⁹. En plus il faut compter de 1783 à 1786 un détachement de 24 fantassins pour assurer de nuit l'ordre dans les rues de Bruxelles⁴⁰.

Avec des effectifs aussi réduits quelles étaient les missions confiées aux deux compagnies, missions à peu près semblables avec cette seule différence, mais capitale, que le terrain d'action de la Prévôté était, tout au moins en théorie et dans les intentions du gouvernement, l'ensemble des Pays-Bas⁴¹, alors que celui de la Drossarderie était limité uniquement au duché de Brabant. La première et principale mission était la poursuite et l'arrestation des vagabonds et gens sans aveu dans le plat pays. Les patentes de nomination sont formelles à cet égard. Mais à celle-ci, que de missions supplémentaires venaient s'ajouter ! Arrestations de domiciliés⁴², transferts de prisonniers d'une ville à l'autre⁴³, conduites aux lieux d'exécution des individus condamnés à une peine afflictive publique par le Conseil de Brabant⁴⁴, lutte contre la désertion⁴⁵ et contre la fraude⁴⁶, aide aux polices locales surtout dans les villes closes⁴⁷, application des ordonnances sur la chasse⁴⁸, action de police pour aider des particuliers ayant des difficultés avec

³⁶ A.G.R. Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1902.
Manuscrits divers n° 2.265.

³⁷ A.G.R. Conseil Privé carton 472 (20-3-56).
Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1903 (20-3-56).

³⁸ A.G.R. Conseil du Gouvernement Général n° 573.
Conseil Privé carton 480.

³⁹ A.G.R. Etats de Brabant carton 161.
Conseil Privé carton 480.

⁴⁰ A.G.R. Conseil Privé cartons 263 et 480.

⁴¹ A.G.R. Conseil Privé carton 473. Le gouvernement défendit toujours la prérogative d'agir dans tous les P.B. Mais dans la pratique pour la poursuite des vagabonds, les sorties régulières ne se firent qu'en Brabant à cause de l'opposition des autres provinces. (O.P.B. T. IX, p. 158).

⁴² A.G.R. Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1902 (8-9-53).
Manuscrits Divers n° 833 fol. 369.

⁴³ A.G.R. Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1902 (27-10-56).

⁴⁴ A.G.R. Conseil Privé carton 480 (23-1-86).

⁴⁵ A.G.R. Conseil Privé carton 474 (21-9-72).

⁴⁶ A.G.R. Conseil Privé carton 248 (année 1780).

⁴⁷ A.G.R. Conseil Privé carton 678 (13-4-67).
Archives Ville de Bruxelles Amman Liasse 0569 (7-1677).

⁴⁸ A.G.R. Conseil Privé Reg. 188 fol. 38.

leurs ouvriers⁴⁹, surveillance des patrouilles⁵⁰, établissement d'un cordon sanitaire contre les épizooties⁵¹, participations aux traques même dans les villes closes⁵², maintien de l'ordre à l'occasion de festivités et de divertissements publics⁵³, service de garde pour empêcher des vols⁵⁴, conduite d'enquêtes à l'occasion de troubles⁵⁵. Ajoutons pour la compagnie du Prévôt des missions de caractère militaire mais assez rares : servir d'éclaireurs aux troupes⁵⁶, surveiller des rassemblements se formant aux frontières et en imposer aux mécontents⁵⁷, donner aide et assistance aux troupes en garnison dans les villes car les soldats ignorent la langue du pays⁵⁸, etc.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les sorties régulières prévues par les règlements aient souvent été négligées et que les effectifs y participant aient été nettement insuffisants⁵⁹. Comme à cela venait s'ajouter la négligence et le manque de conscience des chefs des deux compagnies, à l'exception du dernier prévôt, la chasse aux vagabonds ne pouvait manquer d'être mal faite.

Nous constatons donc en conclusion que les missions dévolues aux deux compagnies dans la seconde moitié du XVIII^e siècle sont des missions de maintien de l'ordre en général. Les abus les plus scandaleux dans le service et l'administration disparaissent progressivement et les autres s'atténuent. Quel aurait été le destin de la Compagnie du Prévôt si les Autrichiens n'avaient pas été forcés d'abandonner les Pays-Bas ? Peut-être serait-elle devenue une gendarmerie nationale, mais avant de pouvoir en arriver là que de problèmes, notamment financiers, à résoudre et que d'opposition à vaincre. Cette gendarmerie ne pouvait se concevoir que dans le cadre d'une réforme générale des structures des Pays-Bas.

Au nombre des maréchaussées provinciales, il y avait également celles du pays et comte de Hainaut, du pays de Luxembourg, du Tournaisis, des châtelaneries de Flandre (Courtrai, Audenaarde, Franc de Bruges, Vieux Bourg de Gand, métier d'Assenede, verge de Menin, Furnes, Warneton et pays de Waes). L'établissement d'une maréchaussée pour la province de Namur n'avait pas réussi⁶⁰.

⁴⁹ A.G.R. Conseil Privé carton 474 (22-5-74) et reg. 161 fol. 16.

⁵⁰ A.G.R. Conseil Privé carton 479 (29-8-69).

⁵¹ A.G.R. Conseil Reg. 140 fol. 169.

⁵² A.G.R. Drossarderie n° 9 (17-3-66).

⁵³ A.G.R. Drossarderie n° 9.

⁵⁴ A.G.R. Conseil des Finances n° 4.238 année 1780.

⁵⁵ A.G.R. Conseil du Gouv. Gen. n° 573 (18-8-88 et 1-6-89).

⁵⁶ A.G.R. Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1902 (29-6 et 12-7-58).

⁵⁷ A.G.R. Conseil Privé carton 478 (25-1-91).

⁵⁸ A.G.R. Conseil Privé carton 478 (31-1-91).

⁵⁹ Le 26 août 1791, pour la compagnie du Prévôt sur un effectif de 151 hommes, 11 seulement s'occupent de poursuivre vagabonds et gens sans aveu (A.G.R. Conseil Privé carton 478).

⁶⁰ Arch. de l'Etat à Namur Etats de Namur n° 161.

2°) *Les patrouilles*

Si les compagnies de gendarmerie semblaient annoncer l'avenir, les patrouilles au contraire représentaient le passé. Les secondes disparaissaient dans les territoires où se créaient les premières ou tout au moins n'étaient maintenues qu'à titre extraordinaire⁶¹. Il y avait en effet deux sortes de patrouilles, les ordinaires qui se faisaient régulièrement de jour et de nuit avec des effectifs fixes et les extraordinaires qui se faisaient dans des circonstances spéciales comme attroupe-ment de vagabonds ou désertion, mobilisant tous les hommes soumis au service de patrouille dans un ou plusieurs villages⁶². Les détails d'organisation incom- baient aux autorités locales, mais quelques efforts d'harmonisation furent faits, notamment en Brabant le 26 juin 1772⁶³. Dans le duché de Luxembourg, la faible densité de la population jointe à la nature difficile du terrain (bois et vallons) rendaient impossibles les patrouilles itinérantes et les faisaient rem- placer par des postes de garde, sauf dans les environs de Luxembourg à cause de la désertion dans la nombreuse garnison de la ville⁶⁴.

D'une manière générale les hommes de 18 à 60 ans étaient astreints à ce service mais il y avait de nombreuses exemptions (prêtres, nobles, titulaires d'offices, parfois certains ouvriers spécialisés). Aussi la charge était-elle fort lourde pour les plus pauvres qui devaient y consacrer de 1 jour sur 20 à 1 jour sur 40⁶⁵. Aussi malgré l'utilisation de la carotte et du bâton sous la forme de primes et d'amendes, le service de faisait fort mal, les manants montrant une mauvaise volonté évidente à l'assurer⁶⁶. Si on y ajoute le manque de clarté et la complication des instructions données par les ordonnances, la négligence des autorités locales peu soucieuses de provoquer le mécontentement de leurs admi- nistrés et d'engager des procès coûteux contre des individus dont la pauvreté rendait illusoire tout espoir de percevoir les frais de justice, nous avons les causes du mauvais fonctionnement des patrouilles.

Aussi le gouvernement aurait-il vu disparaître sans regret les ordinaires à condition de les voir remplacer par des compagnies de maréchaussée ou par des gardes appointés, ne maintenant les extraordinaires que comme force de police supplétive en cas de circonstances exceptionnelles⁶⁷.

⁶¹ A.G.R. Conseil Privé carton 678 (30-5-85).

⁶² O.P.B. T. XVI, p. 439.

⁶³ O.P.B. T. X, p. 278.

⁶⁴ O.P.B. T. VIII, p. 146.

Arch. Ville de Luxembourg Ordonnances et Imprimés Reg. 47.

⁶⁵ A.G.R. Conseil Privé Reg. 157 fol. 117. Reg. 413 fol. 169 et reg. 193 fol. 101.

Conseil du gouvernement général n° 579 (10-12-89).

O.P.B. T. X, p. 278.

⁶⁶ A.G.R. Office fiscal de Brabant n° 1147 (octobre 1769).

O.P.B. T. VIII, p. 146 et T. IX, p. 243.

⁶⁷ O.P.B. T. VIII, p. 386 et T. IX, p. 312.

A.G.R. Conseil Privé Reg. 128 fol. 4.

3°) *Les stationnaires*

Depuis fort longtemps, Prévôt de l'Hôtel et Drossard de Brabant passaient, contre paiement, des accords avec des communautés pour le placement dans les villages de soldats de leur compagnie avec mission d'assurer la police et aider ou suppléer les patrouilles. On les appelait stationnaires⁶⁸. Cette pratique avait provoqué des abus scandaleux dans les deux compagnies, des hommes appartenant aux effectifs réguliers étant ainsi placés à charge des communautés alors que les deux chefs empochaient leur solde. Ces pratiques se maintinrent jusqu'en 1765⁶⁹ : les réglemens du 29 décembre 1764 et du 4 mai 1765 y mirent fin après quelques rappels à l'ordre⁷⁰. Malgré cela les contrats devaient rester intéressants si nous en jugeons par le zèle avec lequel des deux capitaines s'efforçaient d'en conclure⁷¹.

A propos de l'avenir à réserver à cette institution de police, le gouvernement hésitait. Plaidait en faveur de sa suppression, la crainte de voir a) les capitaines négliger leur mission principale, b) cesser le service des patrouilles ordinaires, c) se développer la fraude à propos de la fixation du nombre des stationnaires et des lieux de leur placement, d) s'étendre à d'autres provinces l'opposition du marquisat de Namur⁷². En faveur du maintien, on notait le mauvais fonctionnement des patrouilles, mais encore fallait-il généraliser et rationaliser le système. C'est à ce but que visait le mémoire introduit en 1769 par le Drossard de Brabant. Ce dernier proposait le remplacement de toutes les patrouilles du duché par 550 stationnaires (500 fantassins et 50 cavaliers). Les fantassins contrôlèrent un carré de territoire de 3/4 de lieue de côté, les cavaliers assurant les services de liaison.

Comme ce projet comblait toutes les ambitions du Drossard par l'extension de son commandement, il y voyait de nombreux avantages notamment celui de couvrir tout le duché d'un véritable filet aux mailles duquel il serait difficile aux vagabonds, déserteurs, gens sans aveu et contrebandiers d'échapper. En outre le gouvernement aurait un excellent moyen de transmettre rapidement ses ordres, de faire circuler le signalement de gens recherchés par la justice et d'isoler en cas d'épidémie les régions atteintes⁷³.

Le gouvernement se montra immédiatement intéressé et après enquête fit

⁶⁸ A.G.R. Conseil Privé carton 479.

⁶⁹ A.G.R. Conseil Privé carton 479.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1902.

⁷⁰ A.G.R. Conseil Privé Reg. 122 fol. 78, reg. 458 fol. 128.

⁷¹ Arch. de l'Etat à Namur, Etats de Namur n° 161.

⁷² Arch. de l'Etat à Namur, Etats de Namur n° 161.

A.G.R. Conseil Privé Reg. 130 fol. 81, 131, 193. Reg. 458 fol. 128.

Reg. 461 fol. 174. Reg. 456 fol. 75.

Cartons 476 et 479 (30-6-67).

⁷³ A.G.R. Bibliothèque n° 4.274. Mémoire sur la nature des patrouilles Bruxelles 1778 1 vol.

publier le 14 février 1772, un avertissement touchant le remplacement en Brabant des patrouilles ordinaires par des stationnaires. Malheureusement, résultat des abus antérieurs, on séparait la discipline confiée au Drossard de l'administration confiée aux députés des Etats de Brabant⁷⁴. En même temps, preuve de son intérêt, le gouvernement essaya d'étendre cette organisation à d'autres provinces, notamment en Flandre et en Hainaut. Mais les réponses des Etats ayant été défavorables, il n'insista pas d'autant plus que les premiers résultats de l'expérience branbançonne n'étaient guère encourageants⁷⁵. En 1772, pour le premier engagement conclu pour trois ans, il n'y eut que 236 fantassins engagés. En 1775 il n'y en avait plus que 214, des communautés ayant préféré renoncer et reprendre leurs patrouilles ordinaires tout au moins en théorie. Le nombre des stationnaires engagés ne cessa de diminuer à chaque réengagement jusqu'à tomber à 162 en 1793⁷⁶.

L'échec doit être attribué à la fraude pratiquée par les communautés à propos de l'établissement de la liste des gens soumis au service de patrouille, à la mauvaise répartition de la charge financière, à la difficulté d'établir des ententes entre de petites communautés trop faibles pour engager un stationnaire, à un recrutement pas toujours très heureux et à la négligence des députés des Etats pour assurer l'équipement⁷⁷. Cet échec partiel amena un revirement dans l'attitude du gouvernement qui désormais porta tous ses efforts à renforcer les compagnies de maréchaussée sans toutefois mettre fin à l'expérience par crainte de créer un vide et parce que malgré tout les stationnaires étaient plus efficaces que les patrouilles⁷⁸. Tous les efforts du Drossard pour obtenir la stricte application du plan furent vains⁷⁹.

La seconde occupation française amena la disparition des stationnaires⁸⁰.

En 1772, à la suite de l'initiative de son rival le Prévôt de l'Hôtel avait aussi introduit un projet visant à partager le placement des archers entre les deux offices, mais en vain⁸¹.

L'engagement de stationnaires fut aussi parfois accordé à des seigneurs ou à des particuliers⁸².

⁷⁴ A.G.R. Conseil Privé carton 474.

⁷⁵ A.G.R. Conseil Privé reg. 157 fol. 203 et reg. 150 fol. 185.

⁷⁶ A.G.R. Etats de Brabant carton 166.

⁷⁷ A.G.R. Etats de Brabant Supplément n° 211 et carton 156 (18-1-73) carton 166 (année 1784) Supplément n° 210 (1776).

Conseil Privé Reg. 190 fol. 2.

Manuscrits divers n° 3.746 (20-6-83 et 2-7-86).

Drossarderie de Brabant n° 179.

Arch. Etat Namur. Etats de Namur n° 161 (1763).

⁷⁸ A.G.R. Conseil Privé carton 479 (4-7-81).

⁷⁹ A.G.R. Conseil Privé carton 156 (19-2-85).

⁸⁰ A.G.R. Administration d'arrondissement du Brabant Reg. 79 (7 brumaire an IV).

⁸¹ A.G.R. Conseil Privé carton 474 (6-10-72).

⁸² A.G.R. Conseil Privé carton 475 (23-3-85) et reg. 95 fol. 85.

Etats de Brabant carton 166.

4°) *Les polices locales*

Elles étaient toutes insuffisantes qu'il s'agisse de villes closes, de villes ouvertes ou de villages⁸³. Les membres des gardes bourgeoises et des serments se refusaient la plupart du temps à effectuer leur service, préférant payer une composition ou se faire remplacer, seuls les plus pauvres ne pouvant échapper à la charge⁸⁴. Les sergents mal payés, mal recrutés, n'avaient ni l'autorité ni le prestige nécessaire⁸⁵. Les compagnies de gendarmerie déjà insuffisantes pour leur mission propre ne pouvaient apporter qu'une aide temporaire. Quant à l'armée, elle ne pouvait intervenir que dans les villes de garnison ; elle se heurtait de plus à la méfiance des habitants fort susceptibles sur le chapitre de leurs privilèges⁸⁶. Si nous ajoutons que le commandement des polices locales était souvent partagé ou disputé entre différentes autorités, nous aurons achevé ce tableau peu réjouissant. Dans les villes closes, le gouvernement encouragerait la création de compagnies de maréchaussée mais avec prudence craignant une fois de plus de voir disparaître les faibles institutions sans remplacement suffisant⁸⁷. Dans les petites villes et les villages, il se contentait d'un ou de plusieurs sergents⁸⁸.

5°) *Les simples particuliers*

Le placard du 12 janvier 1734 autorisait tout sujet de l'empereur d'appréhender mendiant et vagabond à condition de les conduire à l'officier du lieu. Ceci fut appliqué jusqu'à la fin du régime autrichien mais assez rarement⁸⁹.

B. Les moyens de police1°) *Les traques*

Il s'agissait de l'utilisation collective et extraordinaire des moyens de police existant pour arrêter déserteurs et vagabonds, après avis du Conseil Privé et

⁸³ A.G.R. Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1898.
Manuscrits Divers n° 928A.

⁸⁴ A.V. Bruxelles Quartiers et gardes bourgeoises n° 0373 et 0374.
A.G.R. Conseil Privé Reg. 466 fol. 135 et reg. 471 fol. 312.

⁸⁵ A.G.R. Conseil Privé Reg. 124 fol. 131 et 175, reg. 125 fol. 150.
A.V. Bruxelles Amman n° 0568 et 0569.

⁸⁶ A.V. Bruxelles Quartiers et gardes bourgeoises n° 0373 et 0374. Amman n° 0569.

⁸⁷ O.P.B. T. VII, p. 150, T. VIII, p. 48 et T. XII, p. 529.

A.G.R. Conseil Privé Reg. 47 fol. 149 et reg. 458 fol. 223.

⁸⁸ A.G.R. Manuscrits Divers n° 870bis fol. 14.

Conseil du Gouvernement Général n° 577 (6-7-89).

S. BARTIER, J. GILISSEN et S. GILISSEN-WALSCHAERTS, « Une commune de l'agglomération bruxelloise Uccle », Bruxelles, 1958-1962. T. I, pp. 90 et 99.

⁸⁹ *Placcaerten en ordonnantiën van de Hershogen van Brabant Antwerpen*, 1648 1 vol., 4° T. V. fol. 72.

A.E. Namur. Etats de Namur n° 153.

autorisation du Gouverneur⁹⁰. Elles se faisaient dans le cas où des bandes de gens sans aveu étaient signalées dans une région, mais aussi lorsque des opérations semblables étaient entreprises dans les pays voisins avec pour conséquence le reflux vers les Pays-Bas des individus pourchassés. Elles s'étendaient à des zones plus ou moins étendues et ne mobilisaient qu'une partie ou toutes les forces de police⁹¹.

Leurs résultats furent en général assez maigres, la plupart des individus arrêtés n'étant coupables que de l'absence d'un passeport et étant remis rapidement en liberté. Furent avancés comme motifs de ces échecs la négligence des patrouilles, l'impossibilité de garder tous les passages et de garder le secret à cause du nombre de participants. On peut d'ailleurs se demander si le but réel des autorités n'était pas tout simplement de faire fuir chez les voisins tous les indésirables. Les traques ne se faisaient pas au moment des moissons à cause de la hauteur des céréales et des occupations des manants⁹². Il arrivait qu'il y ait coordination avec les autorités des pays voisins surtout après la nomination du lieutenant-prévôt Stocquart en 1781⁹³.

Contre la désertion, on utilisait de préférence des cordons mobilisant les compagnies du Prévôt et du Drossard, les patrouilles et l'armée⁹⁴.

2°) *Les espions et les indicateurs*

Fréquemment nous trouvons mention de membres de forces de police se mettant en civil sur l'ordre de leurs supérieurs pour se mêler ainsi à la foule et repérer plus facilement les malfaiteurs et ceux aidant la désertion des soldats. C'est pratique courante dans les deux principales compagnies de maréchaussée. Ainsi le 17 janvier 1784, il est signalé que deux hommes et quatre femmes ont été appréhendés par des soldats du Prévôt de l'hôtel, lesquels en se déguisant et feignant d'être de la bande, ont surpris la crédulité des receleurs. Ils ont en plus permis d'identifier des complices déjà appréhendés⁹⁵. Mais certains juges estimaient que pour des individus ainsi arrêtés les peines devaient être moins sévères car il y avait eu provocation⁹⁶.

Plus précieux étaient les renseignements fournis par des vagabonds arrêtés, qui dans l'espoir d'échapper au châtement mérité, dénonçaient complices et receleurs. Dans ce but ils étaient parfois promenés de prison en prison pour les

⁹⁰ Pour plus de détails voir mon article « *Les Traques en Brabant dans la seconde moitié du XVIII^e siècle* », Cahiers Bruxellois, T. II fasc. 3 année 1957.

A.G.R. Conseil Privé carton 477 (13-8-79).

⁹¹ A.G.R. Conseil Privé reg. 70. fol. 66.

⁹² A.G.R. Conseil Privé carton 477 (13-8-79).

⁹³ A.G.R. Conseil Privé carton 677 (3 et 5-1-87).

⁹⁴ A.G.R. Office fiscal de Brabant Reg. 70. année 1768.

⁹⁵ A.G.R. Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1898 (5-10-68).

Conseil Privé carton 677.

⁹⁶ A.G.R. Office fiscal de Brabant reg. 68 (3-11-66).

reconnaître car noms et signalements étaient souvent insuffisants. Certains remis en liberté touchaient une petite pension à condition de continuer à moucharder⁹⁷. C'est grâce à ce moyen de police principalement que furent éliminées deux bandes de pilliers d'église, d'incendiaires et d'assassins, la première de 1750 à 1760, la seconde de 1783 à 1786. A part le témoignage des complices il était difficile de convaincre de leurs méfaits des individus les ayant commis nuitamment ou subrepticement. Il y avait évidemment la torture mais celle-ci n'était appliquée qu'en cas de présomption grave. Or les individus dangereux étaient souvent arrêtés comme vagabonds, mendiants ou petits voleurs.

3°) *Les déclarations d'hébergement*

Hôteliers, cabaretiers, taverniers et autres ne pouvaient donner asile aux vagabonds et mendiants non autorisés et dans ce but devaient fournir la liste de leurs locataires sous peine d'amende. Dans certaines villes, comme Bruxelles par exemple, elles devaient être remises tous les jours⁹⁸. Cela ne se faisait pas toujours. Dans les archives de villes nous trouvons traces d'amendes frappées pour non application⁹⁹. Les bourgeois ne faisant pas profession de donner logement estimaient ne pas devoir fournir ces renseignements¹⁰⁰.

En outre les autorités locales pouvaient opérer des visites domiciliaires chez les gens donnant à loger¹⁰¹, lesquels mettaient beaucoup de mauvaise volonté à se plier à ce contrôle¹⁰².

Les résultats obtenus furent maigres. Il ne semble pas que ce contrôle ait gêné les déplacements des gens sans aveu. Aussi les autorités essayaient-elles de renforcer ce premier contrôle par un second : placés aux portes des villes, des commis devaient dresser la liste des étrangers entrant¹⁰³. On interdisait aussi aux bateliers, pontonniers et charretiers de transporter des gens suspects¹⁰⁴.

4°) *Les passeports et signalements*

Pour rendre plus facile en cas d'arrestation la séparation du bon grain de l'ivraie, les individus se déplaçant devaient être munis d'un passeport. Mais les habitants ne s'en souciaient guère et même ignoraient complètement cette obligation

⁹⁷ A.G.R. Conseil Privé carton 677 (17-1-84) et carton 678 (28-10-85).
Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 1902 (1752-1753).

⁹⁸ A.V. Bruxelles n° 0458 Ordonnance du 26 février 1757.

⁹⁹ A.G.R. Chambre des Comptes n° 12.729 et 12.730.

¹⁰⁰ A.G.R. Chambre des Comptes n° 12.926 (du 1-1-70 au 22-4-72).

¹⁰¹ A.V. Bruxelles. Amman n° 0568 (31-12-49).

¹⁰² GILLIODTS VAN SEVEREN, L., « *Coutumes des pays et comté de Flandre* », Bruxelles 1890, 3 vol. 4°. T. II, p. 675.

¹⁰³ O.P.B. T. XIII, p. 657 et T. XIV, p. 230.

¹⁰⁴ O.P.B. T. II, p. 469.

s'imaginant que les femmes en étaient exemptes¹⁰⁵ ou qu'il n'en fallait que pour sortir des Pays-Bas¹⁰⁶.

Lorsque passeport il y avait, celui-ci se présentait le plus souvent sous une forme très rudimentaire qu'il émanât d'une autorité ecclésiastique ou communale. Le papier est quelconque, les signalements inexistantes ou fort vagues, les signatures illisibles¹⁰⁷. Un décret du 16 juin 1773 essaya d'introduire un peu plus d'ordre en exigeant la tenue d'un registre et l'inscription du signalement¹⁰⁸. Seules les autorités de quelques grandes villes s'y conformèrent¹⁰⁹.

Dans de pareilles conditions, le plus simple pour les gens sans aveu était de se munir d'une attestation vraie ou fausse, émanant d'une autorité lointaine et donc impossible à vérifier.

En cas de poursuite contre des bandes de dangereux brigands, des listes de signalements furent parfois diffusées comme en 1766 et 1785, avec nom, lieu de naissance, âge, costume, caractéristiques physiques¹¹². Mais comme ces individus changeaient fréquemment de nom et de certificat, les autorités préféraient conduire de prison en prison ceux qui acceptaient de servir d'indicateurs¹¹³.

Conclusion

Les institutions et les moyens de police nécessaires au maintien de l'ordre existaient donc. C'était le fonctionnement qui laissait à désirer. Les autorités locales, jalouses de leur autonomie n'obéissaient que fort mal aux ordonnances des autorités centrales. Aussi le manque de coordination restait-il la règle. Le problème financier venait s'y ajouter. Chaque communauté désirait limiter les frais et trop souvent les plus riches faisaient reposer la charge sur les pauvres. Les habitants ne considéraient pas le vagabondage et la mendicité comme des délits bien graves. Il fallait que vint s'y ajouter le brigandage. Et puis ils se refusaient à porter la charge de la poursuite des déserteurs, charge qu'ils estimaient regarder uniquement le gouvernement.

¹⁰⁵ A.G.R. Drossarderie de Brabant n° 112.

¹⁰⁶ A.G.R. Conseil Privé carton 677 (11-11-71).

¹⁰⁷ A.G.R. Drossarderie de Brabant n° 47. Dossier N. Allestine et Givet.

¹⁰⁸ O.P.B. T. X, p. 375 et 389.

¹⁰⁹ A.V. Nieuport n° 285.

¹¹⁰ A.E. Mons, Ville de Mons, n° 214.

¹¹¹ O.P.B. T. X, p. 389.

A.E. Mons, Ville de Mons, n° 213.

¹¹² A.G.R. Conseil Privé carton 677.

Drossarderie de Brabant n° 57 dossier Treintener.

¹¹³ A.G.R. Conseil Privé carton 677 (30-4-85).

LE MARQUIS DE CROIX ET L'EXPULSION DES JÉSUITES DU MEXIQUE EN 1767

par

André JANSEN
Université d'Anvers

Pendant toute la période coloniale qui précède l'Indépendance du continent hispano-américain, le Roi d'Espagne avait pris pour principe de désigner comme vice-roi un grand d'Espagne choisi parmi ses officiers généraux.

On ne connaît que deux exceptions en faveur de deux officiers des Gardes wallonnes, les gentilshommes de Croix, originaires de Roubaix et dont une part importante de la famille vécut pendant tout le XVIII^e siècle dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement à Mons, Nivelles, Namur et Franc-Waret.

On peut voir aujourd'hui, dans l'escalier monumental du château du comte Amédée d'Andigné, à Franc-Waret, deux portraits en pied particulièrement imposants. L'un représente le chevalier Théodore de Croix et l'autre, son oncle, le marquis Charles de Croix (1702-1786), qui fut fait Grand d'Espagne par le roi Charles III, après une brillante carrière militaire de près de quarante ans dans les rangs des Gardes wallonnes. Le marquis de Croix, désigné comme vice-roi d'Espagne au Mexique (de 1776 à 1771), fut chargé d'en expulser les jésuites avec l'aide de son neveu. Ce dernier, le chevalier Théodore de Croix (1730-1791), l'accompagna d'abord en Nouvelle-Espagne comme commandant de sa garde personnelle. Comme gouverneur d'Acapulco, il mit ensuite un terme à la contrebande à laquelle se livrait le convoi bisannuel en provenance des Philippines.

Après l'expulsion des jésuites et la fin du mandat de son oncle, Théodore repartit pour le Mexique en 1776. Comme commandant général du Septentrion, il procéda à une mission de reconnaissance dans le nord du pays afin d'étudier la rébellion indienne dans les provinces proches de la frontière et les moyens de la réduire.

On a récemment publié le journal du Père Morfi, le confesseur du chevalier de Croix, qui l'accompagna dans cette pénible expédition de 1777 à 1781. Cette édition scientifique réalisée avec l'aide de la Historical Society of Chicago¹, est la seule complète et permet de se faire une idée des énormes difficultés matérielles rencontrées par cette véritable opération d'exploration et de colonisation.

Enfin, Théodore de Croix termina sa carrière comme vice-roi du Pérou et du Chili de 1783 à 1791.

On peut donc juger du caractère exceptionnel de pareilles destinées. Et une première question se pose. Pourquoi Charles III avait-il songé à un officier des Gardes wallonnes, français d'origine, pour lui confier la mission impopulaire de mettre un terme à la prévarication des fonctionnaires et à l'expulsion des jésuites du Mexique ?

Nous avons étudié ce problème dans notre ouvrage sur les gentilhommes de Croix² et dans un article sur le rôle éventuel de la franc-maçonnerie dans l'expulsion des jésuites du Mexique³.

¹ *Diario y derrotero (1777-1781)* par Fray Juan Agustin de Morfi, Monterrey, Edic. de Eugenio de Hoyos, Instituto tecnológico, 1967.

Ce carnet de voyage constitue la seule édition scientifique et complète. Le premier document que l'on possède (« *Viaje de indios y diario de Nuevo-México* ») porte un titre trompeur puisqu'il n'a rien à voir avec le Nouveau-Mexique et l'Etat de Mexico. Il retrace un itinéraire qui passe par Hidalgo, Querétaro, Guanajuato, Jalisco, Aguas-Calientes, Coahuila et le Texas. Il a été écrit avec beaucoup d'élégance, comme s'il était destiné à la Cour et s'arrête au 24 février 1778.

Une première édition, datant de 1856, est appelée *Diario oficial del Gobierno mexicano*, Tomo I, preparado por D. Manuel Orozco y Berra (Documentos para la Historia de México, IIIa serie).

Une deuxième édition est due à V. Alessio Robles en 1927 et à la Société des Bibliophiles mexicains.

Une troisième édition, toujours du même auteur, a été publiée en 1935 à 530 exemplaires par la librairie Robredo à Mexico. Nous en avons offert une copie photostatique à la Bibliothèque de l'ULB.

Un deuxième manuscrit existe. C'est le journal de poche du P. Morfi, écrit jour par jour et sans préoccupation littéraire. Il est le seul qui soit complet puisqu'il va du 24-8-1777 au 1-6-1871. Il fut vendu par la *Historical Society* de Chicago à l'université du Texas en 1955.

Le 16 octobre 1960, la même *Historical Society* de Chicago a retrouvé le deuxième manuscrit comprenant :

le tome I du 4-8-1777 au 11-11-1777,

le tome II du 12-11-1777 au 25-8-1779,

le tome III du 26-8-1779 au 10-6-1781.

Elle accepta de le communiquer à l'Institut technologique et d'Etudes supérieures de Monterrey qui put ainsi publier l'édition définitive en 1967.

² *Charles et Théodore de Croix, deux Gardes wallons vice-rois de l'Amérique espagnole au XVIII^e siècle.*

Paris-Gembloux, éditions Duculot, collection « La Wallonie, son Art et son Histoire », 1977.

³ *Le rôle de la franc-maçonnerie dans l'expulsion des jésuites du Mexique (Humanisme, Revue du Grand Orient de France, Paris, n° de juillet 1977).*

Nous croyons indispensable de rappeler ici quelques circonstances historiques.

Le Pacte de Famille (1761) que le roi Charles III, d'origine française — il était le petit-fils de Louis XIV — avait signé avec la France, établissait une égalité théorique de droits entre citoyens français et espagnols. Rien ne s'opposait donc à l'accession d'un officier d'origine française aux plus hautes fonctions d'outremer.

En outre, Charles III avait eu l'occasion, comme roi de Naples et des Deux-Siciles, d'apprécier ce brillant combattant, blessé à plusieurs reprises en guerroyant pour l'Espagne en Italie, sous les ordres du célèbre hennuyer, le comte de Gages.

Enfin, Charles de Croix avait fait preuve non seulement d'un grand courage physique mais d'une extrême énergie, d'un esprit de discipline militaire qui allaient être indispensables pour sa future mission.

En Espagne déjà, les dispositions du *Pacte de Famille* lésaient le clergé et les classes privilégiées, les amenant à conspirer sinon contre la Couronne, du moins contre les ministres favorables à une européanisation de l'Espagne, à un démembrement de la concentration terrienne, à une modernisation des institutions, à une centralisation permettant de lutter contre la misère générale.

Comme le souligne un ouvrage récent, *l'Histoire des Espagnols* de Jacques Pigné⁴, Charles III avait rassemblé « l'équipe de ministres et de collaborateurs la plus capable, la plus avisée d'Europe... »

Le ministre Campomanes, disciple de Turgot, de l'abbé Raynal et des Encyclopédistes, voulait substituer à la bureaucratie traditionnelle une administration au service du public. Il obtint d'accroître le nombre des industries nationales en créant notamment la Manufacture des Tabacs de Séville, une faïencerie à Valence, une fabrique de tissages à Avila et en développant les usines et les mines existantes, notamment dans les Asturies.

Or, l'Eglise, possédant un septième des terres cultivables et un dixième des troupeaux, allait considérer les initiatives gouvernementales comme une atteinte à ses privilèges.

Pablo de Olavide décida ensuite de donner une priorité dans l'enseignement aux sciences exactes et aux techniques sur la théologie et la philosophie. Il modifia les lois de succession et de main-morte (si précieuses pour l'enrichissement de l'Eglise) pour faciliter les réformes agraires. En outre, il introduisit en Sierra Morena, région peu exploitée, des agriculteurs belges, suisses et allemands.

Le ministre Floridablanca restaura les routes irradiant de la capitale espagnole, établit un service régulier de relais de postes et de diligences, fit creuser des canaux pour la navigation et l'irrigation (en Castille et en Aragon). La police imposa le nettoyage des villes, l'éclairage des rues et l'on multiplia les adductions d'eau potable.

⁴ J. PIGNÉ : *Histoire des Espagnols*, Paris, Ed. universitaires, 1975, pp. 285 à 287.

A la fin du règne de Charles III (1780), souligne J. Pinglé, « après un siècle et demi d'immobilisme, pour refaire de l'Espagne une grande puissance, un immense effort a réuni les talents des ministres, l'expérience des administrateurs, le courage et la fierté d'une nation capable de spectaculaires rétablissements sous la volonté d'un roi, incomparable maître d'œuvre »⁵.

Mais avant d'obtenir ce résultat, la royauté avait dû surmonter ce que l'on a appelé les révoltes d'Esquilache.

L'opposition au gouvernement était née dans deux milieux fort différents : l'aristocratie intellectuellement formée par les jésuites d'une part et le peuple d'autre part.

Les jésuites étant opposés à Charles III non seulement pour des motifs d'intérêt matériel mais parce qu'ils défendaient le principe du régicide que la monarchie absolue ne pouvait admettre. Ils voulaient aussi maintenir leur rôle prioritaire dans l'enseignement, notamment universitaire.

L'aristocratie, qui avait bénéficié de leur éducation, notamment dans les fameux *Colegios mayores*, prit le parti des jésuites. On les appelait « *manteistas* » c'est-à-dire porteurs de capes, pour les distinguer des étudiants moins fortunés, les « *golillas* » (ou porteurs de fraises) qui n'avaient pas eu les moyens de se loger dans les *Colegios mayores*, ces foyers universitaires dirigés par les jésuites et réservés aux riches.

Le parti dit des jésuites ne représentait donc pas seulement les membres de la Compagnie mais tous ceux qui se réclamaient de leurs idées, de leurs intérêts, de leurs préoccupations. L'aristocratie sentait la nécessité de s'opposer au pouvoir grandissant de la Couronne soutenu par une élite intellectuelle libérale, représentée notamment par la Roi et Campomanes.

L'historien français Pierre Vilar⁶ prétend que les mauvaises récoltes, entre 1760 et 1766, avaient favorisé la famine puis l'hostilité populaire au gouvernement. Ce ne fut qu'un des motifs du soulèvement populaire, favorisé par l'aristocratie et le parti des jésuites.

Outre de nombreux Italiens amenés par Esquilache, il y avait aussi en Espagne les Gardes wallonnes, bénéficiant de priorités sur l'armée régulière. La présence de ces étrangers favorisait la xénophobie et l'hostilité à la politique gouvernementale.

Comme les rapines et les agressions nocturnes se multipliaient, le premier ministre de l'époque, Esquilache, imposa, sous peine d'amende, le port de la cape ainsi que le tricorne pour laisser le visage à découvert. En effet, le chapeau à larges bords (ou *chambergó*) et la longue cape permettaient toutes les agressions

⁵ J. PINGLÉ, *op. cit.*, p. 294.

⁶ Pierre VILAR : *El motin de Esquilache y la crisis del antiguo Régimen*, Madrid, Revista de Occidente, T. XXXVI, féb. 1972, pp. 199-249.

dans l'impunité. Les révoltes qui suivirent ces décisions, en divers points d'Espagne et surtout à Madrid, mirent la royauté sérieusement en péril.

La présence d'étrangers et de « golillas » au gouvernement, l'obligation de modifier le costume national, les faveurs accordées aux Gardes wallonnes, concentrèrent l'hostilité populaire sur la personne du ministre Esquilache.

Une campagne de satires, de pamphlets et de sermons de la part du parti soutenu par les jésuites réalisa l'alliance des opposants à Charles III, privilégiés d'une part, classe populaire d'autre part. Beaucoup de désœuvrés et de miséreux furent soudoyés par les « manteístas » pour fomenter et nourrir les soulèvements. La pauvreté générale et les difficultés de ravitaillement étaient des arguments supplémentaires pour que le peuple prenne le parti des favorisés sans comprendre qu'il était manipulé.

La révolte madrilène fut si violente que le Roi dut se faire protéger par les Gardes wallonnes, abandonner son palais et finalement accepter le renvoi de son Premier ministre. Mais au lieu de choisir le marquis de la Ensenada, soutenu par le parti des jésuites, il préféra le comte de Aranda⁷.

On a souvent prétendu que ce dernier était lié aux esprits libéraux et grand ami des Encyclopédistes. Deux professeurs d'histoire de l'université de Saragosse ont démontré que le comte de Aranda fut en réalité l'exécutant des mesures ordonnées par le Souverain et préparées par le P. Eleta, son confesseur, Campomanes et Manuel Roda⁸.

⁷ Un intéressant article du Dr Teofanes EGIDO, professeur d'histoire à l'université de Valladolid : *Motines de España y proceso contra los jesuitas : la « Pesquisa privada » de 1766* (Estudio Agustiniano, vol. XI, fasc. II, 1976, pp. 219-260), s'efforce de faire le point de la question en élargissant les causes des soulèvements dits d'Esquilache et de l'expulsion des jésuites à la lumière des dernières découvertes historiques.

Il essaie notamment de réduire l'exagération anticléricale de nombreux historiens du XIX^e siècle qui oubliaient une série de causes économiques, sociales, et politiques dont le rôle ne fut pas négligeable.

La « pesquisa privada » (L'Enquête secrète) avait réuni à l'époque un dossier très volumineux sur les moteurs de l'Insurrection. Ces documents ont échappé pendant près de deux siècles aux recherches des historiens. L'auteur apporte ici des considérations absolument nouvelles basées sur une partie redécouverte du dossier en question. Ce dossier de l'Enquête secrète a été retrouvé dans les archives personnelles de Campomanes rachetées à ses héritiers il y a quelques années seulement. (Cf. J. Cejado López : *Catálogo del archivo del conde de Campomanes* (Fondos Carmen Dorado y Rafael Gasset) con prólogo de Justo García Morales, Madrid, 1975.

⁸ Cf. Carlos E. CORONA : *Sobre el conde de Aranda y sobre las expulsión de los jesuitas* (Homenaje al Dr. D. Juan Regla Monistrol, vol. II, pp. 7-107, Facultad de Filosofía y Letras, Universidad de Valencia, 1975.

José-Antonio FERRER B. : *El conde de Aranda y su defensa de España — Refutación del Viaje de Figaro a España*, Madrid-Zaragoza, 1972, 194 p.

J.A. FERRER BENIMELI : *El conde de Aranda, ese gran desconocido*, ARGENSOLA, T, XVIII, n° 71-78, 1975, pp. 23-52.

En ce qui concerne plus précisément le problème de l'appartenance de Charles III, du comte de Aranda et du marquis de Croix à la maçonnerie espagnole, le grand spécialiste

Ces derniers visaient surtout à garantir la volonté royale, réduire la puissance de l'aristocratie, retirer aux jésuites leur quasi monopole de l'enseignement supérieur, confisquer au profit de la Couronne les immenses biens de l'Eglise.

Chaque vice-roi reçut une lettre portant un triple sceau, à n'ouvrir que le 2 avril 1767. Dès qu'il la reçut à Mexico, le 30 mai suivant, Charles de Croix n'en informa que son neveu Théodore et le Visiteur royal, José de Gálvez, dont les sympathies pour les Encyclopédistes étaient connues. A trois, ils préparèrent dans les moindres détails les modalités d'expulsion en empêchant, par l'envoi de troupes, toute tentative de rébellion. (Il y avait alors un demi millier de jésuites au Mexique mais ils étaient tous soutenus par l'aristocratie locale).

Malgré tout, des rébellions éclatèrent. C'est-à-dire que les jésuites répandirent le bruit que le vice-roi et Charles III voulaient porter atteinte à la religion, supprimer les libertés et instaurer un régime dictatorial sans tenir compte des revendications sociales présentées par les mineurs notamment à Guanajuato et à San Luis Potosí. A San Luis de la Paz, Uruapan et Papantla, d'autres troubles éclatèrent, motivés par le refus de réduire les impôts sur l'argent et le tabac.

L'opposition à la politique du vice-roi s'accroît du fait que celui-ci impose son autorité avec la plus grande énergie. Son manifeste terminé par les mots « ... *les Mexicains sont faits pour se taire et obéir* » est encore rappelé aujourd'hui au Mexique pour justifier son impopularité.

N'oublions pas toutefois la terrible résistance que rencontre cette autorité auprès de tous ceux qui avaient bénéficié antérieurement du laisser-faire des vice-rois précédents, indifférents sinon favorables à la prévarication, aux abus de pouvoirs rémunérateurs chez des fonctionnaires habituellement mal payés par la Couronne. Les jésuites détenaient en fait le meilleur réseau d'enseignement, disposaient d'immenses richesses terriennes et exploitaient honteusement les Indiens dans le nord du pays où ils avaient établi des colonies agricoles, en Californie, au Texas, dans les provinces de Sonora et de Sinaloa.

du sujet, le professeur FERRER, a démontré que seul ce dernier avait appartenu en 1741 à une Loge militaire française, quand son régiment faisait campagne contre les Austro-Sardes à Acqui Terme, au nord de Gênes, ainsi qu'il appert de deux dénonciations, l'une d'un Flamand de Malines, l'autre d'un Wallon de Mons, devant le Tribunal de l'Inquisition, à la suite de l'interdiction de la Maçonnerie par Fernand VI en 1751.

(Cf. J.A. FERRER BENIMELI : *Masonería, Iglesia e Ilustración*, Madrid, Fundación universitaria española, Tome III, 1977, chapitre relatif à « *La masonería en la España de Carlos III* », pp. 255-73 ainsi que le texte de ces délations, pp. 436-38).

On consultera également avec intérêt, du même auteur :

J.A. FERRER BENIMELI : *Los archivos secretos vaticanos y la masonería: motivos de una condena pontificia*, Carracas, Universidad Católica Andrés Bello, 1976 ;

J.A. FERRER BENIMELI : *Masonería e Inquisición en Latinoamérica durante el siglo XVIII*, Caracas, Universidad Católica Andrés Bello, 1973.

L'auteur y montre que la plupart des suspects de maçonnerie étaient surtout des sujets français ayant été en rapport avec la Maçonnerie française. La Maçonnerie espagnole et latino-américaine n'apparaît en fait en Amérique latine qu'au début du XIX^e siècle.

Ils avaient partie liée avec la haute aristocratie mexicaine qui les soutenait par intérêt matériel, par crédulité ou par tradition ⁹.

Aujourd'hui encore, au Mexique, les milieux aisés n'ont guère conservé de sympathie pour le vice-roi de Croix et sont tentés de croire qu'il ne visait rien moins que la décristianisation de la Colonie, la sécularisation des richesses de l'Eglise et l'établissement d'un pouvoir royal autocratique et exclusif, méprisant leurs revendications légitimes et leurs libertés essentielles.

Or, si le vice-roi s'efforça de développer les ressources du Trésor par des impôts accrus et mieux récoltés, c'était pour pouvoir envoyer en Espagne et aux Antilles des capitaux indispensables au renforcement des dépenses militaires contre la menace anglaise.

Il avait également dû construire des casernes pour une armée passée récemment de 5.000 à près de 13.000 hommes par la mobilisation des miliciens joints aux vétérans. L'insuffisance de fortifications du pays l'amena aussi à recommander la construction du fort de San Carlos à Perote et le développement de la défense de Veracruz, sans que Madrid puisse l'aider financièrement.

Il obtiendra aussi de faire destituer les hauts fonctionnaires ayant contrarié sa politique par sympathie pour les jésuites expulsés ou par intérêt personnel. Son neveu écrit : « L'ancien vice-roi est encore ici pendant qu'on fait l'information de son administration ; il est le premier avec qui on agisse ainsi ; généralement elle se faisait à Madrid, au Conseil des Indes et je crois qu'il en sortira difficilement à son honneur... » ¹⁰.

Croix met également un terme aux troubles causés par les brigandages, les révoltes de mineurs insatisfaits ou d'Indiens arrogants.

L'insuffisance des crédits n'était pas due seulement à la corruption des fonctionnaires mais au trop lent accroissement de la production minière. Il recommanda, dès lors, le dégrèvement de l'impôt sur le mercure, métal qui permettait d'isoler l'argent, contre l'avis du Conseil des Indes et de nombreux fonctionnaires.

⁹ « Les capitaux considérables dont disposaient les jésuites pour soutenir les missions de Californie, les plaintes des autorités de la vice-royauté auprès du Roi, relatives à l'opposition des jésuites à l'arrivée des colonies de peuplement en Californie et le fait que sur cette terre ils ne faisaient qu'à leur volonté, contribuèrent à la suspicion et à la méfiance avec lesquelles le Souverain commença à considérer les membres de la Compagnie de Jésus et qui décida, en ultime instance, en 1767, de leur expulsion de tous les royaumes d'Espagne. Quand les jésuites quittèrent la Californie, la population indigène avait diminué considérablement et les Indiens, qu'il prétendaient avoir évangélisés et éduqués pour vivre de manière policée ne révélèrent aucun désir de préférer la vie chrétienne et retournèrent à leur liberté sauvage... »

(María del Carmen VELAZQUEZ, *Política hispana en la primera mitad del siglo XVIII, HISTORIA DE MEXICO*, México, Salvat, vol. VI, fasc. 81, 1976, p. 54).

¹⁰ Ernest DE CROIX : *Correspondance du marquis de Croix*, Nantes, 1891, pp. 253 et sq.

Avec Gálvez, il obtint, dès la fin de 1766, d'envoyer une expédition militaire pour combattre les Apaches et les Indiens pimas et seris soulevés en Sonora et Sinaloa contre les postes espagnols.

Quant aux motifs de la résistance des jésuites au Mexique, ils sont exposés dans une lettre de Théodore de Croix¹⁰. A l'encontre des autres ordres religieux, depuis Ferdinand III, ils étaient imposés non sur un dixième mais sur un trente-et-unième de leurs revenus. Charles III fit rappeler l'édit et comme les jésuites s'y opposaient, Théo de Croix prétend que cela favorisa la décision royale de les expulser du Mexique et de placer leurs biens sous séquestre.

Dès le 6 juillet 1767, vingt collèges avaient été vidés de leurs occupants. Encore fallait-il porter l'ordre d'expulsion à la connaissance des provinces reculées de Tarahumara, Sonora et Californie. L'avis ne parvint dans cet état qu'en janvier 1768. Entre-temps Gálvez avait pacifié localités et mines de l'intérieur, non sans quelques exécutions barbares.

Le vice-roi fit remplacer les jésuites du nord par des missionnaires essentiellement franciscains. En outre, il fit porter à la connaissance des Philippines l'ordre d'expulsion en mars 1768.

Entre-temps les premiers convois de jésuites quittaient Veracruz le 27-7-1767 à destination de l'Andalousie. En avril 1769, six expéditions avaient transporté 498 jésuites dont 34 étaient morts en route à cause de la fatigue, de la rigueur du climat ou de leur âge avancé. Le 10 novembre 1769 une vingtaine de disciples de Loyola formaient le dernier convoi. 2.300 jésuites expulsés d'Amérique s'étaient joints aux 3.000 expulsés d'Espagne.

Des témoignages nous rapportent¹¹ que le marquis de Croix avait prêté à plusieurs de ses fonctionnaires des ouvrages prohibés par l'Inquisition, comme *Fray Gerundio de Campazas* du P. Islas, *l'Histoire philosophique politique* de l'abbé Raynal contre l'exploitation des Indiens.

Par contre, son neveu, pendant sa vice-royauté au Pérou et au Chili, fit appliquer scrupuleusement l'ordonnance royale du 10-VIII-1785 interdisant livres et publications imprimés comme contraires à l'esprit de la religion. On pourrait même se demander s'il ne voulait pas faire preuve de son orthodoxie religieuse alors que son frère, le chanoine de Saint-Pierre, comme son oncle et son neveu, étaient connus comme favorables à l'esprit des Encyclopédistes.

Il ordonna de saisir les exemplaires du roman *Bélisaire* de Marmontel, les œuvres de Montesquieu, Linguet, Raynal, Machiavel, Marmontel et l'Encyclopédie qui étaient interdits par le saint Tribunal de l'Inquisition et par l'Etat « ... que l'on punisse qui avait obtenu usage de ces livres... » Il créa même un tribunal pour expulser du Pérou tous les livres susceptibles de promouvoir l'indépendance de l'Amérique.

¹¹ Cf. Monalisa Lina PEREZ-MARCHAND : *Dos etapas ideológicas del siglo XVIII a través de los papeles de la Inquisición*, México, 1949, p. 101.

Aussi pouvons-nous conclure que Charles comme Théodore de Croix ont toujours observé une politique scrupuleusement fidèle à la Couronne d'Espagne.

Le plus important problème de politique intérieure qu'ils eurent à résoudre fut celui de l'expulsion des jésuites.

Le marquis de Croix a exécuté strictement la consigne royale mais sans animosité aucune. Il va sans dire qu'on a voulu attribuer à cette mission un état d'esprit partial, sectaire, anticlérical ¹².

Or une étude objective des causes mêmes de l'expulsion nous fait comprendre que l'importance excessive que les jésuites avaient prise dans l'Etat espagnol, leurs ambitions financières et politiques leurs intrigues, suffiraient à justifier la décision. Le P. Ferrer ajoute : « Le nœud du problème était dans l'esprit de fanatisme et de sédition, dans la fausse doctrine et dans l'orgueil intolérant qui s'étaient emparé de ce corps, orgueil qui était particulièrement nocif au royaume et à la prospérité, étant donné qu'il contribuait à l'importance de la Cour de Rome, qui, en fin de comptes, était étrangère au fait que les jésuites écrivaient continuellement et communiquaient les affaires de l'Etat et au fait qu'ils

¹² Un témoignage de cette opinion généralisée s'exprime dans la mythomanie anti-maçonnique de la plupart des historiens mexicains du XIX^e siècle, formés le plus souvent par les écoles des jésuites. Nous ne résistons pas au plaisir de faire savourer au lecteur un exemple de l'hostilité hargneuse et de la mauvaise foi dont faisait preuve le P. Cuevas dans son *Historia de la Nación mexicana*, México, 1940, partie 2da, p. 347 :

« ... Probablement à l'insu du monarque imbécile (Charles III), mais d'une manière efficace, le plan décidé par les Loges maçonniques passait au Cabinet royal, pour la persécution et la destruction totale de la Compagnie de Jésus, et cela dans le but ultime — absurde par définition — de détruire l'Eglise de Dieu...

« ... le comte de Aranda, Grand Orient des Loges espagnoles » (Or, seule la Grande Loge existait à l'époque en Espagne) p. 348 :

« ... La camarilla de Charles III reconnaissait à la Compagnie de Jésus une popularité et des sympathies tellement enracinées et si étendues que pour les dominer, il fallait user de toute une armée avec ses maréchaux et ses canons.

... En outre, en raison des finalités immorales de l'armée, il était impensable que les hauts (sic) maréchaux, chefs et officiers n'aient pas été maçons.

... On dit généralement que la première Loge vint avec les troupes du vice-roi Apodaca et il put bien en être ainsi. Mais quoi qu'ils ne formassent pas une loge spéciale, on peut croire qu'ils étaient affiliés à l'une ou l'autre de la Péninsule qu'une bonne partie de cet Etat-Major avait été initiée et se trouvait tout au service du malodorant comte de Aranda. »

p. 349 :

« ... D. Carlos-Francisco de Croix, globe-trotter flamand, l'un de ces immigrants odieux au peuple espagnol que traîna derrière lui depuis Naples le malheureux Bourbon. De type physique risible et comique, il passa à l'Histoire comme un farceur égrillard, chose insolite jusqu'alors parmi les dignes représentants de la Couronne. »

p. 355 :

« ... Le bouffon marquis de Croix déjà fatigué du Mexique mais moins que les Mexicains de lui, ce seigneur du Grand Orient ordonna que l'on commençât ensuite une prétendue réforme qui visait à molester, diffamer et détruire les ordres religieux... la partie la plus offensive consistait à soumettre les affaires religieuses à l'autorité civile... »

recevaient des injonctions secrètes qu'ils réalisaient même si elles s'exerçaient contre les citoyens, les magistrats ou contre le souverain »¹³.

D'autres voient la raison de leur expulsion dans le fait qu'ils avaient obtenu le monopole de l'enseignement des classes supérieures de la société et qu'ils contrôlaient pratiquement l'organisation de l'Etat et la conscience royale.

C'est aussi l'aboutissement d'un conflit entre le principe d'autorité de la Curie romaine et la volonté royale, entre l'immobilisme du Vatican et l'esprit réformiste qui gagnait chaque jour du terrain grâce aux Encyclopédistes et aux milieux maçonniques¹³.

De toutes manières, que Charles-François de Croix ait été maçon ou non — le fait qu'il ait été dénoncé comme tel ne peut que constituer une présomption, faute de documents probants — n'aura pu déterminer Charles III à le choisir comme l'instrument de l'expulsion au Mexique. Cette décision date de février '67 et Croix fut nommé en 1765. Le souverain avait eu l'occasion de connaître son fidèle officier, tout au long des campagnes d'Italie. Son caractère énergique, son honnêteté foncière et son mépris de la corruption et des intrigues, son dégoût des fortunes mal acquises, son sens de l'ordre et de la discipline militaire, justifiaient amplement sa désignation¹⁴.

Il est aussi possible que le souverain fut séduit par sa qualité de Français dans ce qu'elle pouvait paraître inaccessible aux tentations si fréquentes de la corruption auprès des Ibéro-Américains.

Il pensait peut-être aussi faire plus aisément imposer par un étranger à poigne, intègre et progressiste, des mesures inpopulaires, des réformes désagréables que Gálvez avait signalées comme indispensables et que l'on aurait peut-être moins acceptées d'un sujet espagnol.

Que Charles de Croix ait été maçon ou non, cela ne pouvait être qu'une garantie supplémentaire de sa générosité de cœur et d'esprit plutôt qu'une possibilité d'esprit fanatique, passionné ou anti-clérical.

La maçonnerie française au XVIII^e siècle avait justement séduit les élites par son esprit philanthropique, son idéalisme, ses qualités humanitaires. Ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'une de ses obédiences, celle du Grand Orient de France, allait être accusée d'anticléricalisme délibéré et d'inimitié déclarée des jésuites comme de toute forme politique ou philosophique ennemies de la tolérance et du progrès social ou intellectuel.

Le renforcement de la défense militaire contre les visées britanniques alla dans le sens de la politique franco-espagnole, dans l'esprit du Pacte de Famille.

¹³ J.A. FERRER BENIMELI: *La expulsión de los jesuitas por Carlos III*, Historia y Vida, Madrid, mayo de 1973, 62, p. 39.

¹⁴ « C'est à son énergie bien connue du Roi et à ses hautes qualités de probité que le marquis de Croix dut sa nomination ».

(Auguste GÉNIN, *Les Français au Mexique, du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Argo, 1933, p. 238).

Comme une lettre de l'abbé Beliardi permet de le supposer, il n'est pas impossible que son nom ait été avancé par la France à l'Espagne pour remplir une mission aussi importante.

Quoi qu'il en soit, il l'a rempli avec une énergie, une générosité de cœur, un dévouement à l'Espagne comme à la France qui font honneur à sa famille.

Une des raisons du succès de son gouvernement est qu'il s'est parfaitement entendu avec le Visiteur royal¹⁵. En appliquant à la lettre le plan de ce dernier dont l'expérience était précieuse, le marquis de Croix a su réformer rapidement les institutions, mettre un terme aux corruptions qui entravaient la politique royale et affaiblissaient le budget de la vice-royauté avec d'autres erreurs administratives.

Sans être des figures toujours sympathiques, Croix et Gálvez furent d'efficaces serviteurs de Charles III dans l'application de ses ordres pour modifier la situation des Indes occidentales. L'écrasement des groupes résistants de la société mexicaine est dans la ligne de liquidation de toute obstacle à l'omnipotente volonté royale. Le discrimination raciale et la cruauté de la répression des révoltes appellent la proclamation des Droits de l'Homme.

La nouvelle impulsion du Budget, les projets de réforme de l'Administration et du Gouvernement des Provinces correspondent au souci de l'Empire : faire de l'Amérique la base du Trésor de la Couronne, comme c'était le cas jadis.

Les mesures du marquis de Croix furent en partie annulées par ses successeurs, en partie réalisées par Gálvez comme ministre des Indes, à partir de 1776, grâce à la collaboration de son neveu, le Commandeur de Croix.

Le marquis de Croix offrait à son successeur Bucareli le gouvernement d'un peuple rendu docile et souple, qui ne connaîtrait ni les tumultes, ni les soulèvements, ni les résistances qui avaient rendu amère sa propre vice-royauté.

Charles de Croix nous apparaît donc comme un fidèle officier de l'armée espagnole, scrupuleusement dévoué au Roi d'Espagne, d'une grande honnêteté et décidé à la propager par des réformes sévères dans ce lointain Mexique abandonné à la corruption des vice-rois précédents et de leurs subordonnés¹⁶.

¹⁵ Cf. P. Andrés CAVO, *Historia de México paleografiada del texto original y anotada por el P. Ernesto J. Burrus S.J.*, México, Ed. Patria 1949, p. 461 :

« (El marqués de Croix) ... por lo demás se gobernaba por el parecer del Visitador, D. José de Gálvez, conforme a las instrucciones que se le había dado... »

Y aunque a los demás virreyes se les había permitido hasta entonces que su podestatario respondiera a los cargos que se les hacían, esta gracia se negó al marqués, que tuvo mucho que sufrir en aquel largo juicio. »

¹⁶ Nous avons résumé pour le C.N.R.S. espagnol l'essentiel de nos découvertes sur le rôle des Croix en Amérique latine sous le titre « *Un virrey francobelga, el marqués Charles de Croix, expulsó a los jesuitas de Méjico en 1767* » Madrid, revista HISTORIA, del Instituto Jerónimo de Zurita, Tomo XXXVI, nº 133, mayo-agosto de 1976, pp. 321-354.

L'essentiel de la conférence que nous avons donnée à l'Institut de Culture hispanique de Madrid sous le titre : « *Trayectoria de la masonería en la expulsión de los jesuitas de Méjico* », le 4-5-1977, a été publié dans le numéro de juillet 1977 de MUNDO HISPANICO.

,Sa culture française, ses sympathies maçonniques, l'ont aidé à pratiquer de nombreuses innovations en faveur de la gestion du Mexique et de la réorganisation sérieuse des Finances royales.

Et pour mieux faire comprendre dans quel climat le marquis de Croix a développé sa politique, nous citons l'avis éclairé d'un des plus brillants historiens actuels du Mexique, celui du Dr Enrique Florescano :

« Entre 1750 et 1800, l'Eglise assiste, sans pouvoir l'interdire, à la pénétration dans ses collèges, ses universités, de nouveaux courants de pensée qui critiquent systématiquement les méthodes de la philosophie scholastique péripatéticienne, proposent l'implantation de chaires de physique expérimentale et de philosophie moderne et modifient les systèmes traditionnels d'enseignement...
...L'Etat attaque résolument l'immunité religieuse, sape, avec une dureté extrême, la base économique qui la soutient et appuie la création des premières institutions éducatives indépendantes de l'Eglise ou de caractère franchement laïc. Mais encore, *les vice-rois de cette époque et beaucoup de leurs principaux collaborateurs et fonctionnaires ne sont déjà plus les catholiques fervents de jadis, ni ne croient dans le destin glorieux que la Providence a assigné à l'Espagne. Ce sont des maçons ou des chrétiens d'observance externe, amateurs et imitateurs de tout ce qui a un air français et de dévoués propagandistes du droit régalien, de l'illustration et du despotisme éclairé...*¹⁷ ».

Honnête homme du XVIII^e siècle, Croix apparaît ainsi comme un précurseur de l'esprit nouveau qui allait déclencher les mouvements d'indépendance en Amérique espagnole.

¹⁷ Cf. Enrique FLORESCANO : *La influencia del Estado en la historiografía mexicana*, México, Revista cultural SIEMPRE, n° 1208, 18-VIII-1976.

**LA MAJORITÉ SILENCIEUSE DE LA CONSTITUANTE :
UN MICRO-GROUPE, LES DÉPUTÉS DU TIERS ÉTAT
DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS**

par

Edna Hindie LEMAY

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris

Ce sont 28 députés (cf. Tableau 1) que le Tiers Etat de la région la plus septentrionale de la France a envoyés à l'Assemblée constituante pour représenter les provinces d'Artois, du Cambrésis, de Flandre et du Hainaut (aujourd'hui incluses dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais), territoire faisant partie autrefois des Pays-Bas espagnols, devenus Pays-Bas autrichiens en 1713, territoire en grande partie conquis et reconquis sous le règne de Louis XIV.

Ce petit groupe de députés, 4,3 % de l'ensemble du Tiers Etat, se distinguait à deux titres : d'une part, parmi les 80 orateurs de la Constituante (nobles et clergé compris, selon Aulard¹) ou parmi les 62 membres du Tiers Etat qui furent les plus agissants², il en fournissait deux ; dans ces deux cas, le pourcentage est relativement élevé pour notre groupe. D'autre part, la composition professionnelle du groupe comme tel ne s'aligne pas sur le modèle de l'ensemble du Tiers Etat, ni même sur celui des députés de toute la partie nord-est de la France, comme on peut le constater par le tableau à la page 160.

Ainsi, les 28 députés qui arrivèrent à Versailles de cette région frontalière du nord-est, dans leur ensemble, exerçaient beaucoup moins qu'ailleurs des charges administratives et judiciaires et beaucoup plus d'entre eux se mêlaient à la vie pratique des affaires de négoce, d'agriculture ou même d'enseignement que ne le faisait l'ensemble de la France ou même de l'ensemble de la région nord-est.

¹ F.A. AULARD, *Les Orateurs de l'Assemblée constituante*, Paris, 1882, p. 50.

² E.H. LEMAY, « La composition du Tiers-Etat de l'Assemblée nationale constituante » in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XXIV, juillet-sept. 1977.

	L'ensemble des 648 d. du Tiers-Etat à l'Ass. constituante	257 d. du Tiers-Etat du Nord-Est à l'Ass. constit.	28 d. du Tiers-Etat de l'extrême nord (Artois, Cambrésis, Flandre, Hainaut) à l'Ass. const.
<i>Charges</i> (vénales et non-vénales)	49 %	49 %	39 %
<i>Avocats</i>	23 %	25 %	15 %
<i>Monde des affaires</i> (négociants, banquier, maîtres de forges)	14 %	9 %	18 %
<i>Autres</i> (vie agricole et divers)	14 %	17 %	28 %

Dès leur arrivée à Versailles, presque la moitié du groupe, c'est-à-dire, les douze députés de la Flandre, avec leurs collègues de la noblesse et du clergé, réclamèrent pour leur province, en qualité du cinquième pairie du royaume, le sixième rang à l'Assemblée nationale³. Pour soutenir leur demande, ils firent référence aux Etats-généraux de 1483 où ce rang leur revenait de droit ; depuis, ayant « été pendant longtemps séparée de la couronne de France, » la Flandre n'avait pas pu se faire représenter aux Etats-Généraux, notamment aux derniers, ceux de 1614, d'après lesquels l'autorité royale avait fixé le règlement applicable à la convocation de 1789. Les députés de 1789 appuyèrent leur requête en alléguant qu'il importait autant à leur province qu'au pouvoir royal de montrer que leur réintégration n'était pas le résultat d'une conquête récente, mais le retour au Royaume d'une vieille province française. On peut ainsi constater la volonté de faire partie de l'empire français (mot fréquemment employé au cours de la Constituante) par le biais du cérémonial lors de l'ouverture des Etats-généraux.

Contrairement à la Flandre qui voulait s'assurer de son intégration complète à la France dès le début de la Révolution, les Etats du Cambrésis ont, assez tôt, pris peur vu la tournure des événements à partir du mois d'octobre. Ainsi, ne voulant pas renoncer à leurs anciens privilèges, ils décidèrent de révoquer les pouvoirs donnés à leurs députés. Ils demandaient au Roi la permission de s'assembler en tant que province pour donner suite à leur décision. Dans la discussion qui eut lieu à l'Assemblée constituante, le 19 novembre 1789, Merlin fut féroce dans sa condamnation « ... de la délibération séditeuse des prétendus Etats du Cambrésis. Cette province est non-seulement la plus aristocratique, mais encore

³ G. LEFEBVRE et A. TERROINE, *Recueil des documents pour les Etats-généraux, mai-juin 1798*, vol. I, tome 1 (1952), p. 45.

la plus théocratique du royaume... l'autorité repose entre les mains de l'archevêque de Cambrai et quelques abbés réguliers. Les curés seuls, pasteurs utiles, y sont sans représentation... »⁴. Après avoir écouté les motions proposées par trois députés, l'Assemblée adopta celle de Barnave qui déclarait les États du Cambrésis incapables de représenter les habitants et demandait au Roi de les faire rentrer dans l'ordre⁵.

Quelques semaines plus tard, le 9 décembre 1789⁶, Robespierre fit une motion, au nom des provinces d'Artois, du Cambrésis, de Flandre et du Hainaut « pour la restitution des biens communaux, envahis par les seigneurs ». Cette usurpation avait commencé avec l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 et fut confirmée lorsqu'en 1779 les États d'Artois firent enregistrer au parlement de Paris « des lettres patentes qui ordonnent le partage de ces propriétés. » Robespierre profita de cette occasion pour parler longuement en faveur des communautés dépossédées par la « tyrannie féodale » au mépris des « droits des hommes » grâce en partie à un député du Tiers Etat, qui, « réunissant à cette qualité celle d'agent d'un grand seigneur, avait formé le projet de désoler son pays, pour livrer à son maître des propriétés immenses que l'inique partage devait lui procurer. »⁷ Rappelons ici qu'au cours du XVIII^e siècle, il y eut une tendance, de la part des nobles, à rechercher et réclamer leurs anciens droits souvent tombés en désuétude. Le discours de Robespierre souleva la question de « la véritable origine de la propriété » qu'il considérait comme appartenant au peuple en premier lieu et il étendait à toutes les provinces belgiques ce qu'il réclamait pour l'Artois. Cette longue motion fut suivie d'une lettre que sept députés de Lille, Douai et Cambrai, envoyèrent à leurs commettants de la Flandre et du Cambrésis, les rassurant sur les progrès de l'Assemblée constituante dans ses travaux et les mettant en garde contre des brochures incendiaires qui circulaient parmi eux et qui leur feraient regretter la perte de leurs anciens privilèges comme pays d'États. Aujourd'hui, c'était de leur intérêt, avec le reste de la nation, de voir les problèmes au niveau national et non plus au niveau uniquement de la province. A cet effet, le Dauphiné avait donné l'exemple, dès 1788, en soumettant ses impôts au consentement de la « nation assemblée » et non plus « à la discrétion d'une province. » Bref, si la motion de Robespierre montrait qu'il se souciait des communautés des provinces du nord, la lettre des sept députés affirme que l'amélioration de leur sort viendrait plutôt de la nation assemblée que de la province privilégiée.

Ainsi, chez les deux orateurs de notre groupe, chez Merlin de Douai, un des

⁴ MAVIDAL et LAURENT, *Archives Parlementaires* (A.P.), 1^{re} série, Paris 1888, vol. X, p. 122.

⁵ A.P. X, 122-123.

⁶ A.P. X, 486.

⁷ Sans doute, Merlin de Douai, spécialiste dans les droits féodaux et membre du comité à l'Assemblée constituante, qui avait été conseiller du duc d'Orléans et administrateur de ses biens.

signataires de la pétition de Versailles et de la lettre mentionnée ci-dessus, comme chez Robespierre, c'est l'esprit « français » par opposition à l'esprit « provincial » qui domine : il faut travailler au bien de la France entière et non restreindre son effort au bien ou aux privilèges de telle ou telle région de la France. Le 30 octobre 1780, lorsqu'un député demanda à défendre les privilèges de la Lorraine, on lui répondit : « Il n'y a plus de privilèges » et Robespierre ajouta : « Il n'y a plus de provinces. »⁸ Lors de la discussion de diverses questions telle que celle de juges ambulants ou sédentaires au tribunal de cassation, Merlin plaida, en mai 1790, en faveur du sédentarisme qui renforcera une France unie, « l'empire », contre un « état fédératif. »⁹ Aussi, fut-il sévère dans sa réponse aux membres de l'Assemblée électorale du département du Nord qui se préparaient à protester contre les principaux décrets de l'Assemblée nationale : il proposa (en juillet 1790) que le Roi ordonnât aux Etats du Cambrésis de cesser immédiatement toutes leurs fonctions, conformément aux décrets du 22 décembre précédent (motion qui fut décrétée)¹⁰. En novembre 1790, sur la question de l'héritage en pays de droit écrit et en pays coutumier, il réaffirma que la Constitution devait être assise sur une base formée par « la fusion de toutes les parties de l'Empire en un seul tout ; c'est [la base est], par conséquent, l'unité de tout le peuple français. »¹¹

Il est vrai que Bouchette, avocat de Bergues, et signataire comme Merlin de la pétition de Versailles, avait demandé et obtenu en février 1790 que l'instruction sur la nouvelle formation des municipalités fût imprimée en français et en flamand, mais c'était, de sa part, simple souci pour ses commettants plutôt qu'esprit régionaliste. Fils d'une famille aisée, malgré la mort de son père, il avait fait ses études au Collège des Jésuites, ce qui lui avait permis de perfectionner sa connaissance du français ; mais il savait bien que ce n'était pas le cas pour la plupart des habitants qui, dans ce pays, parlaient le flamand et souvent ne comprenaient pas le français. Qu'il ne méprisait aucunement sa langue d'origine ressort d'une lettre du 22 janvier 1791, dans laquelle il admirait une première tentative de publication en flamand d'un imprimeur de Bergues : « Son premier essai est bien, et beaucoup mieux que le flamand de votre ordonnance municipale : cela est détestable, et fait pour que vos campagnards s'en moquent. Pourquoi donc ne pas écrire sa langue maternelle comme le peuple la parle ? » Pour l'éditeur de ses lettres, Camille Looten¹², Bouchette est resté un « provincial » en ce sens qu'arrivé à Versailles en 1789, il avait l'habitude, comme les autres députés de la Flandre, de faire corps avec eux, de loger dans les mêmes hôtels choisis selon le bailliage de chacun, et de s'intéresser vivement, comme eux, à l'amélioration de l'administration municipale de sa région. Bouchette annonçait,

⁸ A.P. XX, 135.

⁹ A.P. XV.

¹⁰ A.P. XXVII.

¹¹ A.P. XX, 599.

¹² Camille LOOTEN, éd. *Lettres de François-Joseph Bouchette*, 1908-1909.

dans sa lettre du 13 novembre 1789 : « on a décrété que dans tous les villes, bourgs, paroisses ou communautés du royaume, il y aura *municipalité*. Voilà donc l'aristocratie des villes sur les campagnes détruite... ». Néanmoins, à une autre occasion, lorsqu'il combattait la franchise du port de Dunkerque, il se réclama, à l'Assemblée le 31 octobre 1790, du principe que la base d'une société bien ordonnée, « c'est *l'égalité* » ; ainsi l'Assemblée nationale avait « pris l'engagement de faire jouir tous les français des mêmes avantages sans distinction, en quelque lieu de l'Empire... » qu'ils fussent ¹³.

Un dernier exemple où l'esprit régionaliste semble abdiquer au profit de la nation, c'est l'unique intervention du professeur de droit qui, le 25 septembre 1789, parla en faveur d'un seul rôle d'imposition, comme cela se pratiquait en Flandre où les privilèges avaient disparu depuis longtemps. Simon de Maibelle (de la faculté de droit à Douai, 65 ans) souhaitait que de préférence le supplément d'impôts, dû par les nobles et le clergé, fût versé au Trésor royal ; seulement si le contraire était voté, c'est-à-dire que le surplus servirait à diminuer la part des contribuables, il demanderait alors que les provinces des Pays-Bas jouissent des mêmes privilèges que les autres. Ainsi, il est clair que pour lui le bien du pays entier prime les avantages qu'il aurait pu réclamer pour sa province en premier lieu.

Mais revenons à présent à la composition de notre groupe selon les catégories d'âge (cf. Tableau II) : 8 députés (29 %) ont moins de 40 ans, 18 députés (64 %) ont plus de 40 ans et pour les deux restants (7 %), leur âge n'est pas connu. Les deux orateurs, Merlin de Douai et Robespierre, ont moins de 40 ans et le plus à gauche des deux est le plus jeune. Ils sont originaires de villes de plus de 15.000 habitants (cf. Tableau III) ; toutefois, Douai et Arras ne sont pas aussi grands que Lille qui se range dans la catégorie de plus de 50.000 habitants, mais n'envoie que deux députés bien silencieux à l'Assemblée nationale : un négociant, Scheppers, 55 ans, qui n'a fait aucune intervention, et un avocat, Wartel, 65 ans, qui n'a parlé qu'une fois : le 13 janvier 1790, Wartel, qui avait donné sa démission deux mois plus tôt et attendait son remplaçant, était intervenu en faveur de sa ville qui avait tout fait pour soulager le peuple pendant la pénurie des grains. Il était d'avis qu'elle devait attendre la proche élection d'une nouvelle municipalité avant d'être autorisée à faire un emprunt en vue de l'achat de grains. Né et mort à Lille, adjoint au doyen des Communes, Jean-Baptiste Wartel a laissé peu de traces de sa présence à l'Assemblée constituante et fut remplacé, le 23 mars 1790, par un collègue plus jeune. Celui-ci, Poutrain, 25 ans, bailli et fermier d'une petite ville de moins de 2.000 habitants ayant fait ses études au Collège d'Anchin à Douai, était devenu avocat à Lille. Connu pour ses principes révolutionnaires, il avait été élu suppléant en avril 1789, mais il n'a participé activement que quatre fois à l'Assemblée constituante.

¹³ A.P. XX.

En conséquence, s'il est vrai que les participants les plus actifs de l'ensemble du Tiers Etat provenaient, dans leur grande majorité, des villes de plus de 15.000 habitants, notons bien que dans cette région ce n'était pas la ville la plus importante qui a élu le député le plus agissant. Ajoutons aussi, que pour le grand orateur qu'Arras a fourni à la Révolution française, elle a donné trois autres députés presque muets : le négociant-banquier, Boucher, 61 ans, l'avocat Brassart (âge inconnu) et l'ancien garde des Sceaux, Vaillant, 47 ans. Les quatre autres députés de l'Artois étaient des fermiers-cultivateurs des villes de moins de 2.000 habitants, dont trois n'ont jamais parlé et le quatrième, Payen, qui a rompu le silence quatre fois, se montra hostile à la Révolution.

Outre les deux orateurs, Merlin et Robespierre, le groupe de huit députés plus jeunes comptait trois officiers de justice sur un total de quatre : Poutrain, déjà mentionné, Gossuin, 30 ans et Kytspotter, 38 ans, les deux derniers lieutenants généraux. Ils sont légèrement plus bavards que le maire-propriétaire, Chombart, 34 ans, et le fermier, Petit, 35 ans, qui n'ont jamais parlé. Enfin, il y eut le jeune conseiller-pensionnaire de la petite ville de Hondshoote (moins de 2.000 habitants), Herwyn, 36 ans, qui a parlé une demi-douzaine de fois ; comme le lieutenant général Kytspotter, il avait une vision limitée aux horizons de sa province, même si pour défendre les intérêts des armateurs de Dunkerque, il fit appel, le 13 décembre 1790, à la Déclaration des Droits de l'Homme. En effet, il a évoqué des textes pris de la Déclaration pour prouver que c'est à la société entière de protéger l'individu et ses propriétés¹⁴. Ayant fait ses études chez les Oratoriens, Herwyn avait fait son droit à Douai ; il s'intéressa très tôt à l'agronomie : pendant les années 1780-1787 il avait entrepris le dessèchement des marais de Bergues. Secrétaire du comité d'Agriculture et de Commerce, il vota avec la majorité (mais, selon Lepreux, en prenant siège parmi les députés de la droite) et en juillet 1791, fit un long rapport sur la franchise de Dunkerque. Très peu aimé par son collègue plus âgé et plus silencieux, Bouchette, sa carrière fut longue et glorieuse : il reçut la Médaille d'Or de la Société d'Agriculture en 1802, devint Comte de l'Empire en 1808, vota la déchéance de l'Empereur en 1814 avant d'être fait Pair de France le 8 juin et Comte héréditaire le 6 février de l'année suivante. Sous la seconde restauration, Herwyn fut nommé Grand Officier de la Légion d'Honneur et mourut à Paris en 1824. Ainsi devient compréhensible la jalousie qu'a dû ressentir Bouchette pour ce collègue évidemment très souple au travers des vicissitudes politiques de la France.

Dans le groupe des 18 députés plus âgés, de 41 à 65 ans, cinq étaient dans leur soixantaine, dont un avocat, un professeur de droit (Simon de Maibelle, ci-dessus), deux officiers et un négociant-banquier. Le seul à parler relativement souvent, une vingtaine de fois, fut l'échevin, Perdry-le-Cadet de Valenciennes qui était aussi avocat. Ses interventions, courtes et espacées à travers la Constituante, traitaient de sujets variés où il se montrait attentif aux vœux de ses commettants,

¹⁴ A.P. XXI, 434.

à l'assistance des indigents, aux peines pour délits de chasse et favorable à une séparation très claire des pouvoirs législatif et judiciaire. Il vota avec la majorité ; on perd sa trace à la fin de la Constituante, quoiqu'il ait vécu jusqu'en 1812. Trop âgé pour profiter de la Révolution, comme le fit Herwyn, cet échevin-avocat de Valenciennes n'était pas trop âgé pour être d'accord avec la Révolution. Mis à part un long silence qui s'étend du mois d'août 1790 au mois de mai 1791, Perdry-le-Cadet s'est révélé, par ses interventions, un de ces députés modérés et pondérés qui, sans doute, furent nombreux à participer, sans bruit, à la Révolution française.

Les neuf députés qui se trouvent dans leur cinquantaine n'ont pratiquement jamais parlé. Bouchette, déjà mentionné, n'a parlé que trois fois, malgré ses nombreuses lettres à un ami. Payen, cultivateur-propriétaire, a travaillé au comité colonial et a défendu les intérêts des colonies françaises à la Guyane, la Martinique et Saint-Domingue. Il prit à cœur le danger qu'aurait été une application éventuelle de la Déclaration des Droits de l'Homme : elle aurait menacé très sérieusement l'organisation et l'existence de la colonie de Saint-Domingue. Grâce en partie à son intervention du 28 juin 1791, l'Assemblée décréta, le 7 juillet suivant, qu'il n'y avait pas lieu d'inculper les membres de l'Assemblée générale de Saint-Domingue¹⁵. Payen était de ceux qui ont accepté très vite, trop vite même, que ce qui était bon pour la France, ne l'était pas nécessairement pour les colonies qui « ... avaient sous les yeux des écrits destructeurs de toute organisation coloniale sortis du sein même de cette Assemblée et de la plume de celui [Mirabeau] qui, associé à vos travaux, a mérité, par ses grands talents, que la nation entière déférât à ses mânes les honneurs réservés aux grands hommes. »¹⁶ Les sept autres de cette tranche d'âge comptent plus par leur présence muette que par leur participation effective : ils étaient trois fermiers, un bourgeois-cultivateur et trois négociants, dont un, Mortier, d'une petite ville de moins de 2.000 habitants, un de Valenciennes — Nicodème — qui siège à gauche et au comité des finances, et enfin Scheppers, de Lille.

Dans la dernière tranche d'âge, parmi les quatre députés dans leur quarantaine, nous trouvons Vaillant, l'ancien garde des Sceaux d'Arras, qui n'a parlé qu'une fois : pour vérifier les pouvoirs remis par les députés. Delattre de Balzaert, maître particulier des Eaux et Forêts à St. Omer (moins de 2.000 habitants) a parlé quatre fois sur des sujets de commerce et d'économie. Darce, maître de forges à Mariembourg, a moins parlé, mais en se montrant particulièrement anti-clérical. Le dernier du groupe, Poncin, qui avait fait son droit et était lieutenant de maire à Bouchain (moins de 2.000 habitants), fut plus loquace, car il a parlé sept fois sur des projets de canaux et de navigation.

De la question de l'âge des députés qui sont arrivés à Versailles en 1789, passons à celle de leurs carrières post-révolutionnaires, car de leur longévité

¹⁵ A.P. XXVIII, 15.

¹⁶ A.P. XXVII, 583.

dépendra la capacité à s'adapter au nouveau régime et à poursuivre brillamment ou non des carrières. (Cf. Tableau iv) Sur 28 députés, les âges au décès pour quatre nous sont inconnus et, quant aux 24 restants : 4 (17 %) sont morts dans la cinquantaine (dont un exécuté), 7 (29 %) dans la soixantaine, 8 (33 %) dans les soixante-dix ans et 4 (17 %) entre 81 et 85 ans. Enfin, le plus jeune de tous à mourir fut Robespierre, à 36 ans. Ainsi, les Constituants ont vécu des vies relativement longues, comme on peut le constater ci-dessous avec les 22 députés décédés de mort naturelle :

3 sont morts entre 51 et 59 ans

19 sont morts après 61 ans

12 sont morts après 71 ans

4 sont morts après 81 ans

Parmi les quatre députés dont les dates de décès ne sont pas connues, remarquons que c'est probablement parce qu'ils n'ont pas poursuivi de carrière dans la vie publique que des renseignements biographiques font défaut.

Huit députés sont morts entre 1790 et 1797, dont six n'ayant poursuivi aucune carrière publique après la Constituante et deux ont persisté brièvement ; Robespierre à la Convention ; Scheppers, 55 ans en 1789, négociant et juge à la chambre consulaire de Lille avant la Révolution, qui vota avec la majorité et continua sa carrière au Conseil des 500 jusqu'au coup d'Etat de Brumaire, où il fut exclu de la représentation nationale en raison de ses idées républicaines. Seize députés ont vécu après 1800, parmi lesquels 13 ont poursuivi des carrières. En conséquence, sur un total de 28 députés, 15 (54 %) ont poursuivi une carrière dans le domaine public après 1791.

L'autre facteur qui a joué en faveur de la carrière publique, c'est le choix politique à la Constituante. (Cf. Tableau iv) Trois députés furent franchement hostiles à la Révolution : Hennet, prévôt royal à Maubeuge, signa la protestation de la minorité le 12 septembre 1791 ; Payen, cultivateur à Boiry-Becquerelle, fut arrêté à Cambrai après sa défense des prêtres non-assermentés et condamné à mort en 1794 ; Petit, fermier dans l'Artois, émigra sous la Convention. Un quatrième député, Wartel (cf. ci-dessus, p. 165) ne laissa aucune protestation écrite ou verbale qui ait été enregistrée, mais par l'acte de sa démission précoce, il est clair qu'il était contre la tournure que prenaient les événements à Versailles.

Cinq députés semblent avoir adopté une attitude neutre ayant siégé dans l'obscurité complète, selon les biographies officielles¹⁷ ; pourtant, deux — officiers avant 1789 — ont réussi à poursuivre une carrière après la Constituante. Le premier, Delattre de Balzaert, fut élu pour le Pas-de-Calais le 24 vendémiaire

¹⁷ ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, Paris, 1889 ; KUSCINSKI, *Dictionnaire des Conventionnels*, 4 vols., Paris, 1916-1919 ; BALTEAU et PRÉVOST, *Dictionnaire de Biographie française*, 1933... G. LEPREUX, *Nos représentants pendant la Révolution 1789-1799*, Lille, 1898.

an IV au Conseil des Anciens où il y siégea inaperçu jusqu'à l'an VII, date où il se retira ; il mourut quelques années plus tard à St. Omer, le 8 juillet 1804. Le second, Vaillant, fils d'un greffier, fut nommé juge au Tribunal de Cassation pour le Pas-de-Calais, le 31 mars 1791. Quatre ans plus tard, il sera au Conseil des Anciens où il prit rarement la parole et dont il démissionna l'année suivante ; il devint maire d'Arras en l'an XII.

Quant aux dix-neuf députés restants, ils se sont prononcés soit pour la majorité réformiste, soit un peu plus à gauche, comme Bouchette, Nicodème et Merlin, ou à l'extrême gauche dans le cas de Robespierre. Treize députés dans ce groupe ont poursuivi une carrière après la Constituante, mais seulement Merlin et Robespierre avaient été élus à la Convention en 1792. Toutefois, la carrière de Robespierre fut brisée par les événements, comme le fut sa vie ; l'avocat Bouchette fut révoqué comme maire de Bergues dès 1793 ; le fermier modéré, Le Poutre, ne fut maire de sa ville natale, Linselles, que durant l'espace d'une année, 1791-92 ; de même Pilat, bourgeois-cultivateur, qui après 1791 fut élu maire de Douai, mais refusa le poste et, plus tard, en l'an VIII, démissionna peu après avoir été nommé Conseiller du Nord. Les autres ont poursuivi des carrières plus longues. Merlin, 35 ans en 1789, Conseiller-Secrétaire du Roi et Conseiller du duc d'Orléans, deviendra président du Tribunal criminel du Nord, le 4 septembre 1791, vota la mort du Roi à la Convention, et a poursuivi une carrière au Conseil des Anciens et aux Ministères de la Justice et de la Police sous Napoléon, qui le fit Chevalier de l'Empire en 1808 et Comte en 1810. Sa carrière prit fin en 1815 lorsque, ancien régicide, il dût prendre le chemin de l'exil, mais en 1832 il sera élu à l'Académie des Sciences morales et politiques. L'autre député du centre-gauche, âgé de 20 ans de plus que Merlin, était Nicodème, négociant et ancien consul des marchands de Valenciennes, où sa famille était connue depuis trois cents ans. En 1776, il avait publié à Paris un manuel de commerce et de jurisprudence qui, en 714 pages, offrait une quantité de renseignements utiles aux négociants et commerçants. A la Constituante, il participa aux travaux du comité des finances et par la suite fit imprimer plusieurs petits ouvrages concernant le commerce des toiles à Valenciennes et dans les Pays-Bas autrichiens, l'établissement d'une bourse à Valenciennes, et un projet pour soulager les pauvres. Après la Constituante et jusqu'à sa mort en 1805, il était juge au tribunal civil de Valenciennes.

Quant à ceux, moins à gauche mais solidement fixés dans la majorité modérée à la Constituante, Chombart, Gossuin, Herwyn, Kytspotter, Mortier et Poutrain, ils ont poursuivi des carrières soit au Conseil des Anciens ou au Sénat Conservateur, soit comme juge de paix ou receveur des contributions, soit dans une administration comme celle des Eaux et Forêts.

Ainsi, sur un ensemble de 24 députés nullement hostiles à la Révolution, qui auraient pu poursuivre des carrières dans la vie publique après la fin de la Constituante, 15 (63 %) ont réussi à le faire. Parmi les neuf députés de la

majorité qui n'ont pas continué dans cette voie, un le fermier Fleury, est mort à la Constituante en 1790, deux autres sont aussi des fermiers (Delambre et Dubuisson), un autre est professeur de droit et démissionna très tôt (Simon de Maibelle), deux appartenaient à la vie économique, le négociant Boucher (mort avant 1800) et le maître de forges Darce; et enfin, trois seulement auraient pu être vraiment intéressés à poursuivre une carrière dans cette voie : l'avocat Brassart, qui ne fit aucune intervention et qu'on perd de vue après 1791 à tel point qu'on ne connaît ni la date de sa naissance ni celle de sa mort; l'échevin Perdry-le-Cadet qui avait déjà 62 ans en 1789, et Poncin, l'avocat et lieutenant de maire, mort en 1794. En conséquence, et nous ne saurions trop le dire, la Révolution a non seulement favorisé ceux qui lui étaient favorables, mais aussi ceux qui poursuivaient auparavant des carrières dans la vie publique comme officiers de l'Etat ou comme avocats.

L'étude d'un micro-groupe à l'Assemblée constituante ne peut se réduire, toutefois, à une sorte de toile d'araignée tissée à partir d'une multitude de petits faits matériels concernant les individus soumis à l'enquête, dont un des objectifs serait de comprendre comment une assemblée de 1200 députés ou plus est arrivée à déclencher la révolution.

Georges Lefebvre, dans son introduction au *Recueil des documents pour les Etats-généraux*¹⁸, a donné une image complexe et très vivante de l'arrivée des députés à Versailles, des problèmes de leur hébergement et installation dans des salles de réunion : organiser et diriger une telle foule, à cette époque où l'expérience parlementaire manquait, était certainement un tour de force ! Quoique l'historien puisse sans difficulté faire abstraction de tous ces détails, lorsque, deux cents ans plus tard, il tente de comprendre ce qui s'est passé, à travers une première lecture des débats parlementaires, l'impression de confusion demeure : comment sont-ils arrivés, tous ces députés, à élaborer la première Constitution ?

D'abord, les orateurs — toujours une minorité — parlaient longuement et se répétaient inlassablement ; les autres étaient muets ou entraient à peine dans la discussion. Pendant les tout premiers mois, il n'y avait pas de règlement intérieur pour la procédure des débats et il ne fut adopté que le 29 juillet 1789¹⁹ ; mais les séances du matin et du soir ne furent consacrées à des thèmes prédéterminés que le 20 mars 1790. Pendant la première heure des débats, chaque jour, combien furent présents ? Souvent des plaintes sont proférées au sujet des retardataires, sans parler des absentéistes : tardivement, le 18 juillet 1791, on se décide à publier la liste de ces derniers, autorisés ou non²⁰. Puis, le règlement n'ayant pas prévu de limiter le temps accordé à chaque intervention, les remarques désobligeantes des auditeurs dans les tribunes ou même dans les rangs des députés eux-mêmes étaient inévitables. Enfin, le nombre d'interventions hors-

¹⁸ G. LEFEBVRE et A. TERROINE, *op. cit.*, note (3) ci dessus.

¹⁹ A.P. VIII, 297.

²⁰ A.P. XXVIII, 405.

sujet, introduites dans l'Assemblée retardaient l'avancement des véritables travaux que la Constituante s'était fixés. Comment, encore une fois, a-t-on pu élaborer une constitution quand il fallait s'occuper de mille et un problèmes surgissant dans un pays en ébullition ? A un moment donné, pendant les derniers mois, Robespierre insista pour qu'on s'occupât de problèmes urgents dont la solution ne pouvait attendre l'achèvement de la Constitution.

Au-dessus de la cohue de la réunion, il faut en venir aux discours de notre micro-groupe pour essayer de saisir l'esprit qui a fait agir tout ce monde. Peu ont parlé, il est vrai, mais par leur présence cette majorité silencieuse a donné son accord à l'événement. L'Ancien Régime ne fut pas emporté par un coup d'Etat mais par l'obstination têtue de ces députés qui écoutaient calmement les orateurs plus agissants. Le Tiers Etat, composé pour 49 % d'officiers et pour 23 % d'avocats, était au fond une vaste assemblée d'hommes de loi, dont une grande partie a traversé la Révolution en gardant leurs emplois juridico-administratifs. Tout ceci se confirme dans l'échantillon que représente notre groupe, malgré la présence de deux cas exceptionnels : Merlin de Douai et Robespierre, qui ont parlé beaucoup (le premier occupe quatre colonnes dans l'index des Archives parlementaires et le second trois colonnes et demi) et ont travaillé sans cesse, soit au comité des droits féodaux, soit à préparer des grands discours révolutionnaires. Deux hommes, très proches par l'âge, qui, de façon très différente, ont fait avancer la Révolution, en face des 26 députés qui, par leur présence indispensable, l'ont consolidée.

Ainsi, sur un total de 28 députés, 17 ont parlé mais le nombre de leurs interventions a varié entre une et vingt pour quinze entre eux, tandis qu'il était « infini » pour Merlin et Robespierre, comme le tableau II ci-dessus l'indique ; c'est-à-dire, il n'y a pas d'intermédiaires entre la majorité silencieuse (car même vingt interventions au cours de deux ans et davantage de réunions ne font pas un membre agissant de celui qui les a prononcées) et les deux orateurs. Parmi ces 17 députés « parlants », 13 (76 %) appartiennent au monde des officiers et avocats et seulement 2 (12 %) à la vie économique, un à l'enseignement du droit et l'autre à la vie agricole. Rien d'étonnant, il faut le dire, que les orateurs aient pu s'entraîner dans les professions qui leur en laissaient l'opportunité, mais dans le cas de notre micro-groupe, qui comportait plus de négociants et de fermiers que la moyenne nationale (cf. tableau, page 1), il est regrettable qu'il ne se soit pas trouvé un député qui par la parole ait su faire avancer les intérêts du monde qu'il représentait ou, au moins, les rendre explicites.

Notons, à cet égard, que parmi les députés silencieux se trouvait le fermier-cultivateur Hubert Dominique Joseph Dubuisson, 54 ans, fils, petit-fils et arrière-petit-fils d'une famille de cultivateurs belges, qui a écrit en 1783 (selon l'éditeur, mais publié seulement en 1790 à Paris), un plan de restauration de l'agriculture en France. Dans ce petit ouvrage, Dubuisson s'adresse aux descendants de William Penn en Amérique, qu'il loue d'avoir versé leur sang pour conquérir la

liberté, mais qu'il met en garde contre tous les dangers connus en Europe du fait des seigneurs féodaux, des ecclésiastiques célibataires ou des gens de loi (gref-fiers, baillis, procureurs, etc.) qui vivent des richesses et des économies des cultivateurs :

« O Pensylvaniens, ennemis de l'oppression et protecteurs des propriétés ! vous peuplerez et enrichirez, en peu de temps, vos régions de la classe la plus laborieuse et la plus intelligente des Européens qui ont de l'âme et du courage, à moins que des Loix plus sages de réformes, de protection et d'encouragement n'opposent une forte barrière à leurs émigrations. »

Voilà donc un député qui aurait pu s'adresser de vive voix à l'Assemblée constituante mais qui, intimidé sans doute, a eu recours à la publication d'un ouvrage technique dans lequel il a exprimé ses idées libérales.

Pourtant, notons que Robespierre est descendu au même hôtel à Versailles que ses trois collègues cultivateurs et artésiens, Fleury, Payen et Petit, originaires de petites villes. Avant la mort de Fleury en novembre 1790, lui-même et Payen, ainsi que Brassart, Boucher, Dubuisson et deux députés nobles (Charles de Lameth et De Croix) ont signé une pétition pour défendre Robespierre, accusé d'avoir voulu faire payer plus d'impôts par ses commettants artésiens : « il [Robespierre] a toujours défendu avec zèle et la cause générale du peuple, et de la liberté » ont-ils écrit²¹. Mais lors du déménagement à Paris, les trois cultivateurs sont allés à l'Hôtel de Berlin, 6 rue Saint-Guillaume, tandis que Robespierre est allé loger dans le Marais, rue de Saintonge. Paris et les progrès de la Révolution vont séparer les collègues : au fur et à mesure que les mois passèrent, la distance entre Robespierre et ses confrères de l'Artois a dû se faire sentir de plus en plus : lui, le plus jeune, l'avocat ayant beaucoup lu Rousseau, le plus à gauche dans ses opinions ; eux, soit hostiles à la Révolution comme le furent Payen et Petit, soit mort prématurément comme Fleury.

Mis à part certains intérêts communs concernant la région, comme ceux qui se font jour dans les avis pour ou contre la franchise de Dunkerque, ou la discussion, en janvier 1790, concernant la division en départements des anciennes provinces²², ou encore, en février, lors de l'adoption par l'Assemblée du décret qui faisait de Douai le chef-lieu du département des deux Flandres, du Hainaut et du Cambrésis²³, quels sujets de débat, quels griefs unissaient ce petit monde venu du Nord et du Pas-de-Calais ? A travers leurs discussions durant la Constituante, notons en premier lieu l'hostilité exprimée envers le clergé de la part de deux députés de la majorité, l'avocat Bouchette et le maître de forges Darche, qui n'ont fait que trois interventions chacun au cours de la Constituante, mais qui ont assisté fidèlement du début à la fin des séances. Darche était élu comme un des

²¹ *Lettre de Robespierre à Beaumetz, s.d.*, 19 pages (Bib. nat. à Paris).

²² A.P. XI, 171.

²³ A.P. XI, 487.

secrétaires de l'Assemblée vers la fin d'août 1791 et figure parmi ceux qui ont présenté la Constitution au Roi en septembre. Dès la première année, lors des discussions sur la propriété des biens ecclésiastiques, le 2 novembre 1789, il s'est révélé sévère dans son attitude envers le clergé. Au curé Besse (député du Hainaut), pour qui la propriété appartenait à Dieu, l'usufruit au clergé et la surveillance à la nation, et qui s'inquiétait de ce qu'advierait la religion, Charles Darche a répondu :

« Je dis hardiment au préopinant que ses craintes sont paniques ; la religion a de fermes soutiens et des soutiens inébranlables dans le clergé utile et laborieux ; et cette classe du clergé n'est ni les moines, ni les abbés, ni les prélats. J'en excepte quelques uns qui, dans un siècle éclairé, ont secoué le joug des préjugés ; mais les autres, et malheureusement c'est le plus grand nombre, sont de ces fastueux sulpiciens...

... « La sagesse de l'Assemblée nationale a détruit aujourd'hui ce préjugé qui faisait élever à l'épiscopat des prêtres qui n'avaient d'autre mérite que celui d'appartenir à de grandes maisons, et qui n'obtenaient la divine hiérarchie d'être les serviteurs des serviteurs que pour écraser dans leur insolente ignorance les personnes de mérite du *bas clergé*, terme honteux consacré jusqu'aujourd'hui : époque fameuse où le clergé sera ce qu'il doit être, où la religion reprendra ses droits ; où le curé de village, s'il est un homme de mérite, s'il a des mœurs pures, parviendra à l'épiscopat... »²⁴.

C'est le seul discours où, sur une question brûlante, Darche ait révélé ses sentiments profonds. Ses deux autres très courtes interventions, en octobre 1790, n'ont traité que d'une question technique concernant les droits sur les minerais de fer.

Quant à Bouchette, dont la première intervention n'a eu lieu qu'au mois d'octobre 1790, il s'est gardé de s'exprimer ouvertement sur la question du clergé. Petit-fils d'un fermier, fils d'un avocat au Parlement de Flandre qui avait été aussi bailli d'une seigneurie et margrave d'une prévôté, François Joseph Bouchette (cf. ci-dessus, p. 164) est devenu avocat au Parlement de Douai en 1760 et a acquis une réputation pour ses idées avancées ; dans sa bibliothèque figurent les ouvrages de l'époque : Montesquieu, Rousseau, Voltaire, Hobbes, Locke, Bayle, etc.²⁵ ; à la fin de la Constituante, il a présidé la *Société des Amis de la Constitution* à Bergues. C'est à travers sa correspondance que se révèle son attitude hostile au clergé, mais, comme pour Darche, c'est surtout contre un clergé retardataire et réactionnaire, lié aux intérêts des aristocrates, qu'il a dirigé sa hargne. Il a détesté l'abbé Maury, « ce brulot du parti aristocratique » (lettre du 25 janvier 1790) comme il n'a guère aimé ses collègues, Kytspotter et Herwyn : « Remarquez que nos co-députés sont reconnus pour aristocrates décidés et qu'il n'y a que moi de toute la députation qui ai la réputation contraire. Comment donc s'est-il fait qu'on m'a adjoint à ses personnes-là ? » a-t-il écrit dans une lettre

²⁴ A.P. IX, 631.

²⁵ Camille LOOTEN, *op. cit.*

du 3 février 1790. « Mais qu'est-ce que des aristocrates pareils ! » écrit-il encore le 27 février. Remarquons toutefois que Bouchette n'est pas plus tendre pour ses collègues plus illustres : dans une lettre du 18 octobre suivant il décrit Merlin comme un imposteur et un calomniateur impudent, et en juillet 1791 Robespierre sera, pour lui, « une mauvaise tête. »

Cela ne veut pas dire que Bouchette n'était pas un croyant ou qu'il était foncièrement hostile à l'Église sous tous ses aspects. Son attitude était celle d'un homme des lumières souhaitant la réforme du clergé et sentant très bien que, du côté matériel, hélas, il avait trop souvent parti lié avec les nobles ou les détenteurs des anciens intérêts. « Il est bien fâcheux que les prêtres d'une religion sainte donnent le scandale d'une telle perversité ! », écrit-il le 26 janvier 1791 lors que le clergé essaie de mettre des obstacles à la vente de ses biens.

Personnage peu commode, jaloux et méprisant des autres, Bouchette, après sa révocation comme maire de Bergues en 1793, passa quelques mois en prison et, par la suite, vécut retiré de la vie publique, mais se trouvait, à son décès, l'un des soixante plus riches contribuables.

Face aux deux députés hostiles au clergé, rappelons l'opinion du cultivateur-propriétaire Payen, 51 ans, mort en défendant les prêtres non-assermentés (cf. ci-dessus, p. 168). Combien de Payen, combien de Darce ont vécu dans la France de cette époque et plus particulièrement dans cette région où, selon Georges Lefebvre, « Non seulement le clergé était, au point de vue temporel, le maître presque absolu du Cambrésis, mais il jouissait dans toutes les provinces belgiques d'un ascendant extraordinaire. »²⁶ Comparons à leurs attitudes, celle de Robespierre qui semblait adhérer à une sorte de religion d'Etat où les prêtres seraient des fonctionnaires rétribués par les pouvoirs.

Sur la question coloniale, à l'opinion conciliatrice de Payen notée ci-dessus, ajoutons celle de Poutrain, le jeune bailli qui fit carrière jusqu'à la Restauration. Le 13 mai 1791, il proposa qu'on laissât aux assemblées coloniales le soin de préparer des lois sur la condition des personnes de couleur libres et non-libres, ainsi que celle des affranchis²⁷. A cet égard, Robespierre fut le seul à défendre rigoureusement les principes de la Révolution ; peu après Poutrain, il proclama devant l'Assemblée :

« ... l'intérêt suprême de la nation et des colonies elles-mêmes est que vous conserviez votre liberté et que vous ne renversiez pas de vos propres mains les bases de cette liberté. Eh ! périssent vos colonies, si vous les conservez à ce prix. »

(murmures et applaudissements)²⁸

²⁶ Georges LEFEBVRE, *Les Paysans du Nord...*, nouvelle édition, Paris, 1972, p. 7.

²⁷ A.P. XXVI, 61.

²⁸ *Ibid.*

Sur la question des assignats, il n'y a que Poutrain qui se soit exprimé lorsque, le 10 septembre 1790, il éleva ce qui lui semblait la seule objection valable : que le système pourrait conduire à une augmentation des prix alimentaires ; toutefois, sa conclusion fut que l'objection n'était pas fondée. Lui aussi s'est fait applaudir d'une partie de la gauche et des tribunes, malgré les murmures de la droite, lorsqu'il a fait sa quatrième intervention, le 14 juillet 1791, sur la fuite du Roi :

« A l'aide du principe de l'inviolabilité, les comités nous proposent de déclarer que le roi ne peut pas être mis en cause. J'ignore à quelle conséquence funeste pour la liberté on peut nous conduire avec un pareil système ; j'ignore si, après un pareil décret il nous restera encore quelques moyens pour affaiblir en ses mains le terrible moyen de corrompre que lui donne une liste civile de 30 millions... Si les comités pensent que tous ces moyens doivent lui être laissés, qu'ils nous disent franchement qu'ils veulent jeter un voile funèbre sur la liberté française.

(les applaudissements redoublent)

« Je demande que du moins ils nous présentent, dans un seul et même projet de décret, l'ensemble de leurs vues sur la mort du roi, et qu'ils n'oublient pas que Monsieur n'est pas inviolable par la Constitution. »²⁹

Et enfin, le lendemain, ce député gauchissant défendra les écrits de Condorcet, de Brissot-Warville et d'autres journalistes contre les attaques de l'ancien magistrat, député du bailliage d'Alençon, Goupil de Prefeln, 62 ans.

Ainsi, si l'on juge notre micro-groupe à partir de ses personnalités, il est évident qu'il était dominé par le poids des silencieux et de ceux qui se limitaient à des sujets d'ordre pratique, comme un plan d'organisation forestière, l'examen d'une machine hydraulique, une motion sur la milice bourgeoise ou une précision sur les patentes. Ces députés de tout âge, venus de la part de leurs commettants passer deux ans à Versailles en vue d'élaborer un nouveau régime, étaient des petits notables dans leurs pays, des personnes sérieuses et des amis de la réforme. Modérés dans leurs interventions à l'Assemblée constituante, c'est seulement parce que l'un d'eux, Bouchette, s'est exprimé par lettres à un ami que nous savons quel fut son enthousiasme, à 8 h. du matin le 5 août 1789, lorsqu'il écrit à ses « chers » concitoyens :

« Réjouissez vous, partagez avec nous la joie et la satisfaction que nous venons d'éprouver dans la séance d'hier qui a duré jusqu'à passé une heure de ce matin mercredi.

« C'est la plus grande et plus belle Révolution que présentera l'histoire. La Noblesse vient de faire des sacrifices qu'elle appelle juste et le Clergé imite son exemple... Demain tout sera publié, et ordonné un *Te Deum* général dans tout le royaume ; ainsi... tous seront frères, tous français et glorieux d'être de la première nation du monde... »³⁰.

²⁹ A.P. XXVIII, 258.

³⁰ Camille LOOTEN, *op. cit.*, lettre 11.

Douze mois plus tard, une autre lettre nous apprend son souci de soulager les pauvres, de la nécessité de leur trouver du travail, de leur droit à la nourriture et au logement... Certes, Bouchette ne fit pas de grands discours, mais sa correspondance révèle chez lui quelques unes des préoccupations concernant les plus humbles, que Robespierre exprimait si éloquemment et Merlin si juridiquement.

Car enfin, comment ne pas parler de ces deux orateurs agissants et applaudis par la gauche, qui accompagnaient les députés silencieux. C'est en face de la majorité silencieuse, facteur stabilisant de l'actualité, que l'on peut mieux apprécier les révolutionnaires ou les prophètes. Robespierre et Merlin n'étaient pas plus hommes des lumières que Bouchette quant à leurs études scolaires, leurs lectures et leurs activités pré-révolutionnaires ; mais ils ont eu le mérite d'avoir fait avancer bien plus courageusement que ce dernier les travaux et les objectifs de l'Assemblée constituante. Merlin, avocat réputé au Parlement de Flandre, s'était spécialisé jeune dans la connaissance des droits féodaux, que le Constituante se proposera d'abolir. C'est ainsi que cet homme apportera toute son expérience juridique à démanteler, étape par étape et dans la stricte interprétation de la loi, les anciens droits qui pesaient réellement ou non sur les Français de l'époque. Par exemple, lorsque le 20 avril 1790, Robespierre s'est élevé « contre le principe qui restreint le droit de chasse aux propriétaires seulement. Je soutiens que la chasse n'est point une faculté qui dérive de la propriété... »³¹, Merlin répondra dans la discussion du lendemain : « ... vous devez faire des lois non pour l'homme de la nature, mais pour l'homme de la société. Deux principes sont reconnus par les lois romaines : (1) le gibier est la propriété de celui qui s'en empare ; (2) chacun a le droit d'empêcher un étranger d'entrer sur sa propriété pour chasser le gibier... Vous voulez faire fleurir l'agriculture ; pensez-vous qu'elle fleurira quand tous les vagabonds auront droit de chasse ? Le séjour de la campagne sera-t-il agréable lorsqu'il ne sera pas sûr ? Mais je ne veux pas abuser de vos moments, et je vous rappelle la déclaration des droits, dans laquelle vous avez reconnu avec tant de justice tous les droits des hommes... »³².

Et c'est encore Merlin qui, le 11 mai 1790, a défendu les baux des fermiers sur les propriétés ecclésiastiques mises en vente, et qui demandera deux mois plus tard, l'abolition du droit de protection payé par les Juifs à la ville de Metz. Ses références nombreuses à Montaigne, Montesquieu, Mably, Rousseau ainsi qu'aux auteurs d'ouvrages sur les droits féodaux, comme Loiseau, Boulainvilliers, Guyot, et aux diverses coutumes et lois, font de lui un homme qui semble scrupuleusement honnête dans sa façon d'aborder les problèmes. Il a le mérite, dans cette courte étude, de représenter tout ce que la France avait de plus « légaliste » ou « juridique » dans ce monde d'avocats et d'officiers, par opposition à Robespierre qui, d'une éloquence bien plus brillante, nous séduit par sa passion pour les

³¹ A.P. XIII, 158.

³² A.P. XIII, 165.

principes véritablement révolutionnaires. Ainsi son discours contre le marc d'argent en janvier 1790, quand il parle du peuple comme de « cette multitude d'hommes dont je défends la cause... »³³, ou encore, quelques mois plus tard, le 18 mai 1790, quand il dit : « c'est ici le moment de commencer cette grande Révolution qui s'étendra sur toutes les parties du monde. »³⁴ Merlin cherchait à vider le pays des droits féodaux en faisant le moins de tort possible aux anciens bénéficiaires ; Robespierre annonçait les temps nouveaux quand règneraient la liberté, l'égalité et la fraternité. Enfin, les deux hommes s'opposaient sur une question vitale qui a eu des conséquences énormes sur le cours de la Révolution : la rééligibilité ou non des Constituants à la prochaine législature. Robespierre, comme on le sait, était contre, tandis que Merlin sentait bien que la vie de la Constitution de 1791 dépendrait de ceux qui l'avaient élaborée pour sa mise en application : c'est l'opinion de Robespierre qui fut adoptée.

³³ A.P. XI, 320.

³⁴ A.P. XV, 559.

Tableau I

LISTE DES 28 DEPUTES DU TIERS ETAT DU NORD ET DU
PAS-DE-CALAIS QUI ONT SIEGE A L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE,
1789-1791

- A. Députés d'Artois, qui fera partie du futur département du Pas-de-Calais :
- BOUCHER, Louis-Joseph, négociant-banquier
BRASSART, Dominique Augustin Charles, avocat
DUBUISSON-Inchy, Hubert Dominique Joseph, fermier-cultivateur
FLEURY, Célestin Sulpice, fermier à Coupelle-Vielle
PAYEN, Charles Marie, cultivateur à Boiry-Becquerelle
PETIT, Alexandre François, fermier à Magnicourt-sur-Cauché
ROBESPIERRE, Maximilien, avocat à Arras
VAILLANT, Jacques Louis Nicolas, ancien Garde des Sceaux
- B. Députés du Cambrésis (Cambrai), qui fera partie du futur dept. du Nord :
- DELAMBRE, Charles Guislain, fermier à Boiry-Notre Dame
MORTIER, Antoine Charles Joseph, négociant au Cateau
- C. Députés de Flandre (Bailleul, Douai, Lille), qui fera partie du futur département du Nord :
- Bailliage de Bailleul :
- BOUCHETTE, François-Joseph, avocat à Bergues
DELATTRE DE BALZAERT, Henri Bernard, maître particulier des Eaux et Forêts à Nieppe
HERWYN, Pierre Antoine, Conseiller Pensionnaire de Hondshoote
KYTSPOTTER, Jean-Baptiste-Louis de, lieutenant général criminel
- Bailliage de Douai :
- MERLIN, Philippe Antoine, Conseiller Secrétaire du Roi
PILAT, Louis Joseph, bourgeois-cultivateur à Douai
SIMON DE MAIBELLE, Pierre Joseph, professeur à la Faculté de droit
- Bailliage de Lille :
- CHOMBART, Pierre Joseph Marie, maire-propriétaire à Herlies
LE POUTRE, Pierre François, fermier à Linselles
POUTRAIN, Louis Alexandre, bailli à Merignies
SCHEPPERS, Louis Joseph, négociant à Lille
WARTEL, Jean-Baptiste, avocat à Lille
- D. Députés du Hainaut (Avesnes, Quesnoy, ville de Valenciennes), qui fera partie du futur département du Nord :
- Bailliage d'Avesnes :
- DARCHE, Charles, maître de forges à Mariembourg
HENNET, François Augustin Pompée, prévôt de Maubeuge
- Bailliage du Quesnoy :
- GOSSUIN, Louis-Marie-Joseph, lieutenant général civil
PONCIN, Placide Antoine Joseph, lieutenant de maire à Bouchain
- Bailliage de la ville de Valenciennes :
- NICODEME, Paul Joseph, négociant et ancien consul des marchands
PERDRY-le-CADET, Jean Claude Alexis Joseph, échevin et avocat.

Tableau II

AGE ET NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR RAPPORT AUX
CATEGORIES PROFESSIONNELLES DES DEPUTES

AGE	DEPUTES	N° d'INTER- VENTIONS	OFFI- CIERS	AVOCATS	VIE ECONOM.	AUTRES	
						Prof. Droit	Vie Agricole
<i>moins 40 ans : 29 %</i>							
25	Poutrain	3	bailli				
30	Gossuin	3	lt.gén.				
31	Robespierre	x		avocat			
34	Chombart	0	maire				
35	Merlin	x	Sec.Roi				
35	Petit	0					fermier
36	Herwyn	6	Conseiller Pensionnaire				
38	Kytspotter	10	lt.gén.				
<i>plus 40 ans : 64 %</i>							
41	Darche	3			Mtre Forges		
46	Delattre de Balzaert	4	Eaux & Forêts				
46	Poncin	7	maire				
47	Vaillant	1	Garde des Sceaux				
51	Payen	4					cultivat.
54	Le Poutre	0					fermier
54	Pilat	0					bourgeois- cultivat.
54	Bouchette	3		avocat			
54	Dubuisson	0					fermier
54	Delambre	0					fermier
55	Schepers	0			négociant		
56	Nicodème	0			négociant		
59	Mortier	0			négociant		
61	Boucher	2			négociant- banquier		
61	Hennet	1	prévôt royal				
62	Perdry-le-Cadet	20	échevin				
64	Simon de Maibelle	1				Prof. Droit	
65	Wartel	1		avocat			
<i>Inconnus : 7 %</i>							
?	Brassart	0		avocat			
?	Fleury	0					fermier
			11	4	5	1	et 7 8

x : infini

CATEGORIES PROFESSIONNELLES ET VILLES D'ORIGINE

avec indication de l'âge en 1789 (à gauche) et du nombre d'interventions (à droite)

	plus 50.000 Lille	plus 15.000 Arras, Douai, Valenciennes	5 à 10.000 Hazebrouck	2 à 5.000	moins 2.000 habitants
OFFICIERS : 11 55 interventions plus «xx»		35Merlin ^x 62Perdry ²⁰ 47Vaillant ¹	38Kytspotter ¹⁰	30Gossuin ³ 61Hennet ¹	34Chombarq ⁰ 36Herwyn ⁶ 46Delatre de B. ⁴ 34Poncin ⁷ 25Poutrain ³
AVOCATS : 4 4 interventions plus «xx»	65Wartel ¹	?Brassart ⁰ 31Robespierre ^x		54Bouchette ³	
VIE ECONOMIQUE : 5 5 interventions	55Scheppers ⁰	61Boucher ² 56Nicodème ⁰		41Darche ³	59Mortier ⁰
AUTRES : 8 Professeur Droit : ■ 1 intervention Vie Agricole : 7 4 interventions		64Simon de Maibelle ¹			54Delambre ⁰ 54Dubuisson ⁰ ?Fleury ⁰ 54Le Poutre ⁰ 51Payer ⁴ 35Petit ⁰
x : infini	2	9	1	4	12

Tableau IV

LONGEVITE ET CARRIERES DES DEPUTES

	Date décès	Age décès	Opinion politique			Carrière après 1791
			Hostile	Obscure	Majorité	
<i>OFFICIERS : 11</i>						
Chombart, maire	1814	59			1	1
Delattre de Balzaert, Eaux & Forêts	1804	61		1		1
Gossuin, lt. général	1821	62			1	1
Hennet, prévôt royal	1792	64	1			0
Herwyn, Conseiller pensionnaire	1824	71			1	1
Kytspotter, lt. général	1805	54			1	1
Merlin, Secrétaire du Roi	1838	84			1	1
Perdry-le-Cadet, échevin	1812	85			1	0
Poncin, maire	1794	51			1	0
Poutrain, bailli	1837	73			1	1
Vaillant, garde des sceaux	1813	71		1		1
<i>AVOCATS : 4</i>						
Bouchette	1810	75			1	1
Brassart	?	?			1	0
Robespierre exécuté	1794	36			1	1
Wartel	1805	81	1			0
<i>VIE ECONOMIQUE : 5</i>						
Boucher, négociant	1797	69		1		0
Darche, Maître des forges	?	?			1	0
Mortier, négociant	1808	78			1	1
Nicodème, négociant	1805	72			1	1
Scheppers, négociant	1795	61			1	1
<i>AUTRES : 8</i>						
Simon de Maibelle, prof. droit démissionnaire	1795	70			1	0
<i>Vie agricole</i>						
Delambre, fermier	1797	62			1	0
Dubuisson, fermier	?	?		1		0
Fleury, fermier	1790	?		1		0
Le Poutre, fermier	1801	66			1	1
Payen, cultivateur- propriétaire exécuté	1794	56	1			0
Petit, fermier	1839	85	1			0
Pilat, bourgeois-cultivateur	1809	74			1	1
			4	5	19	15

NOTE : Age au décès inconnu pour quatre députés.

LA VILLE DE BRUXELLES VUE PAR DON DIEGO ALEJANDRO DE GÁLVEZ

par

Hans-Joachim LOPE
Philipps-Universität, Marburg/Lahn

L'itinerario geográfico de Don Diego Alejandro de Gálvez, chanoine de Séville et auteur de plusieurs ouvrages historiques et édifiants, reste inconnu ou peu s'en faut. Francisco Aguilar Piñal, qui essaya d'en donner une description en 1961¹, n'a guère été suivi dans cette voie, si bien que le voyage de Don Diego — entrepris dans le but d'effectuer une preuve de *limpieza de sangre* pour Carlos van der Bostijne « vecino de Sevilla »² — n'a pas pénétré dans les recherches des dix-huitiémistes espagnols ou étrangers. Ce silence s'explique peut-être par le jugement d'Arturo Farinelli qui considérait l'auteur de *L'itinerario* comme un pédant amoureux du détail mais « con ninguna originalidad »³. Il faut pourtant souligner que ce chanoine cultivé est un des premiers intellectuels espagnols à redécouvrir en 'touriste' ces Pays-Bas que la paix d'Utrecht avait arrachés à la domination espagnole pour en faire un avant-poste autrichien sur la côté flamande⁴. Ce n'est qu'après 1770 que de tels témoignages se multiplieront avec Viera y Clavijo⁵, Ramón de Múnibe, Leandro, Fernández de Moratín, etc.⁶. Ces voya-

¹ Francisco AGUILAR PIÑAL, *De Sevilla a Flandes en el siglo XVIII. — Don Diego Alejandro de Gálvez y su 'Itinerario geográfico*, Archivo Hispalense 105 (1961), pp. 9-56.

² *Op. cit.*, p. 42.

³ Arturo FARINELLI, *Viajes por España y Portugal*, Rome, 1942, t. II, p. 287.

⁴ Don Diego a un précurseur, le Basque Juan de Arenas y Aroztegui, auteur d'une curieuse lettre « en la que se da cuenta del viage que hizo desde Valencia a Bruselas de Flandes », datée de 173, cf. AGUILAR PIÑAL, *op. cit.*, p. 55 n. 6.

⁵ *Ses Viajes a Francia, Flandes, Italia y Alemania por los años de 1777 a 1761* ont été imprimés, en 1849 seulement, à Santa Cruz de Tenerife.

⁶ Pour plus de détails, cf. Jean SARRAILH, *L'Espagne éclairée de la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris 1964 (= Témoins de l'Espagne, Série historique 1), pp. 356-358.

geurs espagnols sont les dignes confrères d'un Dérival et d'un Forster⁷.

Don Diego Alejandro de Gálvez était un personnage haut placé dans la hiérarchie du chapitre de la Cathédrale de Séville. Il a laissé toute une série d'ouvrages manuscrits et imprimés⁸, dont une *Disertación sobre la celebración de un Concilio Nacional en Sevilla el año 1478* que l'Académie Royale a publiée dans les *Memorias literarias* de 1773⁹. Pour ce qui est de l'*Itinerario*, il en existe trois manuscrits. Le premier se trouve à la Bibliothèque Universitaire de Séville (ms. 833-109), les deux suivants, qui ont été considérablement amplifiés par l'auteur, se trouvent à la Bibliothèque Colombine (ms. 83-4-10 et 11) et à la Bibliothèque Nationale de Madrid (ms. 1698). C'est de ce dernier manuscrit¹⁰ que nous tirons la description de Bruxelles que nous transcrivons par la suite. Nous confronterons ce texte en plusieurs endroits au *Viage fuera de España* d'Antonio Ponz, qui séjournera à Bruxelles en 1783¹¹. On constatera, à travers cette comparaison de textes, un progrès essentiel quant à l'observation moraliste et à la sensibilité artistique. Là encore, Don Diego est un précurseur, un précurseur d'ailleurs qui croit fermement que son voyage servira à la propagation des Lumières :

« Solo el que lo experimenta conoce a fondo la ilustración que recibe su entendimiento con la vista, y examen de tanta población ; la variedad de Lenguas, Trajes, Costumbres religiosas y profanas ; religiones, trato, gobierno, climas, temperamento, siempre diversos de provincia a provincia ; representándose a la vista y consideración un Pais siempre nuevo, y siempre extraño respecto de el de su nacimiento »¹².

L'itinéraire 'belge' de Don Diego commence le 11 août 1755 à Ypres. Le voyageur passe par Loo, Dixmude, Nieuport, Ostende, s'arrête à Bruges et à Gand. Après avoir traversé Oudenaarde, Grammont, Enghien, Ath, Soignies, il se trouve à Bruxelles du 24 au 28 août, puis part pour Louvain, Liège, Maestricht, avant de se rendre en Rhénanie : Aix-la-Chapelle, Cologne, Bonn, etc. Il rentrera en Espagne par le Midi de la France.

⁷ DÉRIVAL, *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens ou Lettres sur l'état actuel de ces pays* (6 vol.), Amsterdam 1782/83. — Georg FORSTER, *Ansichten vom Niederrhein, von Brabant, Flandern, England und Frankreich im April, Mai, Junius 1790*, Leipzig, s.d.

⁸ Aguilar Piñal résume la vie de Don Diego, *op. cit.*, pp. 12-18, et donne une liste exhaustive de ses œuvres, *op. cit.*, pp. 19-25.

⁹ *Memorias literarias* de 1773, pp. 152-171.

¹⁰ Voici le titre complet du ms. 1698 de la BN de Madrid : *Itinerario geográfico, histórico y litúrgico de la España, Francia, Pais Baxo y gran parte de Alemania...* Escrivialo Don Diego Alejandro de Gálvez, Presbytero Maestro Segundo de ceremonias de la Santa Iglesia Patriarcal de Sevilla, y Académico Numerario de la Real Academia de Buenas Letras de dicha ciudad ; al presente Racionero y Bibliotecario Mayor a la expresada Santa Iglesia. — En el viaje a dichos paises que emprendió el año de 1755.

¹¹ Antonio PONZ, *Viage fuera de España* (2 vol.), Madrid, 1785, (= Réimpression 1972).

¹² *Itinerario*, fol. 2r.

Le séjour bruxellois de Don Diego dure donc trois jours à peu près, enrichis de nouvelles expériences et de satisfactions 'touristiques'. Il remplit les fols. 206v - 214r du manuscrit cité que nous transcrivons en respectant l'orthographe historique, tout en complétant les diverses abréviations — nro = numéro, q^o = quanto, ig^{la} = iglesia, etc. — de Don Diego :

La Ville de Bruxelles vue par Don Diego Alejandro de Gálvez en 1755

A la tarde¹ partimos para Bruxellas. Son 3 leguas de calzada², con dos ordenes de arboles. Todo este camino es frondísimo. Fuimos a aloxarnos al Hotel d'Angleterre, grande y suntuosísima Posada, de gran trato y aseó, aunque cara.

En agradable y deliciosísimo sitio se halla edificada la ciudad de Bruxellas, corte y residencia de el Governador General de el Pais Baxo Austríaco³. Ella ocupa gran parte de unas alturas, que la causan difíciles subidas y le quitan mucho de su hermosura ; y parte en llano. Todos los alrededores de esta ciudad son los mas frecos, deliciosos y frondosos, cuia amenidad est una representación de los huertos Pensiles o Campos Eliseos, de los que hablan los antiguos sin estar acordes donde existieron. La mejor y frondosa entrada es la de la puerta de Hall, en la que está el fuerte de Monterrey⁴. A un quarto de legua está el Bosque de Soignies ; y todas las demas cercanías se hallan pobladas de Abadías⁵, conbentos y belas fuentes. De manera, que a mas de lo delicioso de el terreno, es abundantísimo en bellos pastos, Arboledas, y produce algunos granos y saludables frutos.

¹ le 24 août 1755.

² Don Diego vient de Soignies.

³ On lit dans la *Grande Encyclopédie*, art. *Bruxelles* : « ... belle et grande ville des Pays-Bas, capitale du Brabant autrichien, sur la rivière de Senne, qui s'y partage en plusieurs canaux. C'est la résidence des gouverneurs généraux des Pays-bas ». — Voici comment Buffier décrit les Pays-Bas autrichiens dans sa *Géographie universelle* (Paris 1773, p. 182) :

« Les Pays-Bas d'Autriche ont huit cantons divers,
MALINES Seigneurie et Marquisat d'ANVERS,
Enclavés au BRABANT, ou Bruxelles et Louvain,
La FLANDRE à Gand et Bruges, Ostende et son terrain (sic) ;
Mons, Ath sont en HAINAUT, NAMUR et LUXEMBOURG
De leur ville ont le nom, aussi bien que LIMBOURG ».

Cf. aussi Leo DELFOS, *Kulturgeschichte von Niederland und Belgien*, Bremen 1962, pp. 386 où se trouvent définies les structures politiques et constitutionnelles du pays en question.

⁴ Don Diego voit la Porte de Hal surmontée du fort de Monterrey. Depuis la restauration de 1869, cette porte a changé d'aspect. Mais elle abrite toujours un important musée d'armes.

⁵ Une des ces abbayes doit être celle que Ruysbroek a fondée au 14^e siècle.

Está cercada Bruxellas de Murallas con varios fuertes y bastiones y anchos fosos, mas no por eso se puede defender mucho por su grande extensión ⁶. Atraviesela el pequeño río Senne, que desde aquí empieza a ser navegable ⁷, a mas de el río hay el gran Canal, que uno, y otro, se comunican con la Esquelda. Este gran canal es mui ancho y profundo, forma dentro de la ciudad un puerto bastantemente espacioso, siempre cubierto de grandes Baxeles que le subministran quanto necesita, y retornan los frutos que cría, y los texidos que producen sus fábricas, y principalmente son camelotes lienzos mui finos y Tapiserías, encaxes e hilos. Dos son las murallas de Bruxellas, una interior antigua, y otra exterior moderna, que es la que puede entretener su defensa ⁸; el espacio entre estas dos murallas se ha ocupado de palacios, casas, jardines y bosques frondosos, que le causan bella vista. El gyro de el muro exterior es de 6 millas italianas o dos leguas grandes francesas ⁹. 7 son las puertas que dan entrada a esta hermosísima Corte ¹⁰, donde es de notar con todos los Escritores tanto propios, como extraños, que este número de 7 es el de lo mas notable de ella. Pues son 7 las expresadas puertas; 7 parroquias, 7 grandes casas de Familias Senatorias, 7 plazas públicas, 7 fuentes públicas, 7 comadres de parir, que exercen el oficio por autoridad de el Magistrado, y últimamente 7 asesores o echevines en dicho Cuerpo de el Magistrado.

La anchura de las calles y magnificencia de los Palacios y casas no cede en belleza y hermosura a ninguna de las Cortes des Eupropa ¹¹. Entre las mas grandes casas o palacios sobresalen los de Orange ¹², Ligne, de Archot, Aremberg ¹³, Espinoy y otras. Los Jardines que se ven dentro de Bruxelles son muchos y mui deliciosos ¹⁴. Sus plazas públicas son grandes y todas adornadas de bellos edificios, y fuentes de una singular estructura. Ella de el mercado, que es la maior, y mejor edificio de esta Corte: es grande la magnificencia de ella por su extension, estructura y singular arquitectura. Adornala una elevada torre de la mas delicada

⁶ Gálvez pense-t-il à la conquête de la ville par les troupes de Maurice de Saxe en 1746 ?

⁷ La Senne a été couverte entretemps grâce aux efforts du maire Anspach (mort en 1879). « Seitdem gibt Brüssel... sein altes Bild nicht mehr ohne weiteres preis... », Christa Dericum-Josef Rast, *Belgien/Luxembourg*, Olten-Freiburg 1971, p. 131.

⁸ Les fortifications ont été démolies au XIX^e siècle pour faire place aux actuels boulevards.

⁹ La ' grande lieue française ' ou lieue de poste mesure 2000 toises, soit 3898 mètres.

¹⁰ Porte de Hal, Louise, de Namur, de Schaarbeek, d'Anvers, de Flandre, d'Anderlecht.

¹¹ Antonio Ponz considère la « ciudad hermosa » de Bruxelles capable d'entrer « en competencia con Paris », *Viage fuera de España* (2 vol.), Madrid 1785 (réimprimée 1972), t. II, pp. 208 et 210.

¹² c'est l'actuel Palais des Académies.

¹³ Partiellement détruit par l'incendie du 23 janvier 1892, ce palais abritait la chambre historique d'Egmont.

¹⁴ Mentionnons surtout la ' Warande ', l'actuel Parc, arrangé au XVIII^e siècle par Barnabé Guimard. « ... es un cuadrilongo con ocho edificios separados, haciendo frente principal el pórtico de la Abadía de Coudenberg », Ponz, *Viaje...*, t. II, p. 209.

obra gótica que hoy se conserva : toda es de piedra blanca calada por todas partes con especialísimos adornos de remates ayrosas : la elevación es de 364 pies remota con la estatua dorada de San Miguel de 17 de alto, a Gyra los vientos como la Giralda de Sevilla¹⁵. Tiene esta torre un bello y grande Carrillon. La distribución de esta magnífica casa es admirable ; sus escaleras son mui anchas, y todas sus salas de grande extensión y adorno. La mas singular es la gran sala donde se juntaron los Estados de Brabante — en cuió ducado está Bruxellas — e mui grande pieza, y su adorno de muebles, y estructura maravillosa. Hay en ella unos tapices con las Historias de el Baptismo de Clodoveo, y renuncia de Carlos Quinto en cosa mui singular¹⁶ : como tambien lo son 4 mesas colocadas en 4 esquinas, donde se surtan los secretarios, cuias ... (manque dans le texte) están grabadas en lo superior sobre marfil con la Carta Geográfica de el Ducado de Brabante, distribuída por quarteles y territorios, según se regula para el asiento en la asamblea de los Estados de el. Son estas cartas exactísimas y bien demarcadas y graduadas.

Es Bruxellas de los Pueblos mas proveidos de agua ; a mas de las fuentes públicas toda la ciudad está llena de Bombas públicas, con las que los vecinos, y casas, se surten de aguas. Estas bombas se mueben con gran facilidad, y no solo sirven para surtir las casas, sino que es un pronto recurso en caso de algún incendio, que no dexan de ser frequentes en todos los Países de el Norte por las muchas chimeneas¹⁷, y el estar cubiertas de madera todas ellas interiormente, para mitigar los grandes frios, y evitar la humedad por ser todas dichas casas de piedra por lo regular. Entre tanta agua y pública fuente, la que merece mas atención por su singularidad, es la que está pegada al muro de el Convento de Carmen calzado, y que es digno empleo de los forasteros el contemplarla¹⁸. Esta fuente es pequeña, el agua sale por las partes naturales de un muchacho en

¹⁵ Don Diego compare souvent les villes nouvelles, dont il fait l'expérience, « a su querida y nostálgicamente recordada ciudad del Betis », Aguilar Piñal, *De Sevilla...*, p. 35. — Antonio Ponz met également en valeur le caractère gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles : « La Casa de Ayuntamiento en la plaza mayor es suntuosa en el género gótico : en medio de la fachada principal se eleva una alta y delicada torre, que tiene por remate una estatua de San Miguel, Patrono de la ciudad, y es de bronce dorado » (*Viage*, t. II, p. 211).

¹⁶ Cf. PONZ, *Viage*, t. II, p. 211 : « En las salas interiores ví buenas tapicerías de la historia de Clodoveo por dibuxos de le Brun : otras que representan asuntos de los Duques de Brabante, entre las quales hay una en que se figuran la renuncia que aquí hizo el Emperador Carlos V. quando se retiró a Yuste ».

¹⁷ Gálvez pense peut-être à l'incendie de 1731.

¹⁸ Don Diego parle du fameux *Manneken-Pis*. Créée par Jérôme Duquesnoy l'aîné en 1619, cette petite statue représente le Bruxellois le plus illustre de l'histoire et le plus décoré : Louis XIV lui décerna la croix de Saint-Louis, Napoléon I le nomma chambellan impérial. Les vêtements qu'on a offerts au petit bonhomme au cours des siècles se trouvent aujourd'hui au Musée Municipal, cf. e.a. Dericum-Rast, *Belgien...*, pp. 138/139. Pour les autres fontaines mentionnées par Don Diego cf. aussi PONZ, *Viage*, t. II, pp. 212/213.

carnes, su estatura como de dos tercias escasas, y su formación de un gran cinzel : ella es de bronce : su posición es naturalísima, la una mano, que es la izquierda, la tiene atrás, y la derecha en la misma forma que al natural la ponen los muchachos para orinar. Dícese dieron queja al Papa de que estos Religiosos Carmelitas tenían esta indecente figura, con ofensa de la modestia : reconbenido su General por el Pontífice, e ignorando el contenido de la queja, respondió a su Santidad, se informaría, y le daría cuenta de todo. Haviendo escrito el General respondieron los Religiosos que aunque era verdad lo que avían informado al Papa, no resultaba escándalo alguno, respeto, que se contemplaba una pueril acción, la que aún en animados objetos no era de consecuencia ; como la misma apariencia manifiesta, notándose en los niños acciones, que no ofenden la modestia mas escrupulosa, y que en un adulto serían provocativas, e indecentes. Añadiendo, que la comunidad nada tenía en la expresada fuente, siendo de el uso de el público, por tanto se debía dirigir la queja a el Magistrado. Sin embargo acompañaron la respuesta al General con un fiel diseño de la expresada fuente. Recevida por el General la puso en manos de su Santidad ; leyó la respuesta de los Religiosos, y contemplando el diseño de la fuente, y agradándole tal inventiva, dicen, profirió estas graciosas palabras : *Mingat in aeternum*. Así me lo contaron personas fidedignas en Bruxellas. Otra fuente pública hay, que verdaderamente tanto tiene de Magnífica en su estructura como de provocativa : por vertir el agua por sus pechos tres ninfas de gran mano, representando edad de adultas, y como estrechando con las manos al modo, que las madres practican al dar el pecho a sus tiernos hijos. Hay otras fuentes de Peregrina construcción.

Son muchos los jardines y públicos paseos de esta ciudad. A la espalda de el Palacio hay un grande Parque y Jardines, comunes a los vecinos¹⁹. A lo largo de el canal hay un hermoso paseo, y mui dilatado, con varios órdenes de Arboles²⁰. Al fin de este paseo se ve una de las cosas dignas de verse ; y a lo que llega la industria de los hombres. A poco de un quarto largo de legua de la ciudad, siguiendo el canal su recta línea, se le atraviesa el río Senne, formando una cruz con dicho canal. Pues, para que la línea de el canal no variase, echaron sobre el río un gruesísimo Puente, sobre el que pasa el canal al otro lado : de manera, que con frecuencia se da el caso de pasar dos embarcaciones una sobre otra : una de debaxo de el canal por las corrientes de el río ; y otra encima navegando por el canal.

El número de havitantes es prodigioso, tanto de los naturales, como de los forasteros, concurren a los Tribunales en seguimiento de sus pleitos. Aunque la lengua aquí es la Flamenca, toda la gente de moda habla tambien el Francés. Debo advertir, que aunque la lengua Walona o Flamenca es la común en todo

¹⁹ La 'Warande' devait rappeler le 'Prater' viennois et donner au centre politique des Pays-Bas autrichiens l'allure de la capitale habsbourgeoise.

²⁰ C'est l'*Allée verte* qui longeait immédiatement la Canal de Willebroeck.

el Pais baxo, de pueblo a pueblo se diferencia mucho en el acento²¹. La Religión es Cathólica, y la piedad cristiana florece mucho aqui²²; bien que me aseguraron no faltaba gran número de *Franc Masones*²³. Como Corte y ciudad de comercio abunda en riquezas²⁴, y por consiguiente son muchas las carrozas y coches que se ven por calles, plazas y paseos. Para la diversión de Pueblo tan numeroso hai dos Teatros, uno de Opera de Música, otro de comedia Italiana. El teatro es mejor y (de) mas costosa disposición que el de Paris²⁵. Pero inferior en el decorado, mutaciones y horquesta. El Baile es exelente; la tarde, que vimos la Comedia Italiana bailó un mozo con zapatos de madera, que pasmó con tanto embarazo huviese executado tanto, y con tanta agilidad. La música como al gusto Italiana fue exelente.

El pan y legumbres no solo son admirables sino la grande abundancia que de todo hay en esta corte. En este lugar se ofrece notar lo que vi a la puerta de la posada, y fue un pequeño carro cargado de hortiliza y sobre el el vendedor, cuió carro tiraban seis perros alanes, caminando cuesta arriba. En el Pais Baxo, como en la Alemania y Francia, hacen ganar el pan a estos animales, sirviéndose de industrias para enseñarlos lo que les ahorra mucho. En estos Países — como en algunos de España — el ganado de una misma especie lo juntan para pastar en

²¹ L'observation selon laquelle le Français est la langue de la « gente de moda » à Bruxelles démontre à quel degré Don Diego a pris conscience des stratifications sociologiques du langage. Quant aux différents accents qu'il constate « de pueblo a pueblo », c'est certainement sous leur forme marollienne qu'il les a connus à Bruxelles. De toutes façons, Don Diego s'intéresse à la réalité linguistique de la capitale qui se construira — non sans peine, on le sait bien — un avenir bilingue.

²² Rappellera-t-on la boutade de Voltaire :

« Un vrai pays d'obéissance,
Privé d'esprit, rempli de foi » ?

Cf. Roland MORTIER, *L'influence philosophique dans LES LETTRES FRANÇAISES DE BELGIQUE*, Bruxelles 1958, pp. 213-220.

²³ Cf. Georges GUSDORF, *Les principes de la pensée au siècle des Lumières*, Paris 1971, pp. 402-414.

²⁴ Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) il y a en effet une consolidation remarquable des structures économiques et politiques du pays, qui pourtant garde la conscience de son rôle de demie colonie, cf. Ghislaine DE BOOM, *Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens, principalement Cobenzl*, Bruxelles 1932 (= Mémoires de la classe des lettres et des sciences morales et politiques, Académie Royale de Belgique 31). Jean-Charles-Philippe, comte de Cobenzl, se trouve à Bruxelles dès 1753. Il créera, en 1769, la *Société des lettres de Bruxelles* qui deviendra l'*Académie des Sciences et Belles-Lettres* en 1772. C'est l'actuelle Académie 'thérésienne'. Cf. aussi Franz PETRI, *Die Kultur de Niederlande*, Konstanz 1964, pp. 144-155.

²⁵ Lors du passage de Gálvez à Bruxelles, le Grand-Théâtre se trouvait sous la direction de Nicolaz d'Hannetaire, Place de la Monnaie, pas loin du Théâtre actuel. Détails chez Henri LIEBRECHT, *Le théâtre au XVIII^e et au début du XIX^e siècles*, dans LES LETTRES FRANÇAISES..., pp. 241-248. Pour le théâtre d'avant 1766 — date de la fondation des *Comédiens-Ordinaires de S.A.R. le Prince Charles de Lorraine* — cf. Frédéric FABER, *Histoire du théâtre en Belgique* (5 vol.), Bruxelles 1878, t. I, pp. 193-226. Les Italiens, appréciés dès le début du siècle, jouaient souvent dans les hôtels particuliers.

los campos, y un solo hombre, o mujer, los guarda. En una campiña de la Francia, encontré a una muger, a cuió cargo estaban mas de 400 carneros y ovejas con dos perros ; como todas estas tierras estén sembradas de trigo y otros frutos, no les queda al ganado mas terreno y pasta que la yerba que producen los ballados o ribazos de los caminos que no tienen calzada. Observé con admiración como custodiaban los perros sus ganados sembrados, y como se burlaban las ovejas de ellos ; cada perro sa paseaba por su lado contra la linde de el sembrado, separando el ganado de el con tanto cuidado, que no avía baxado el carnero u ovejuela la cabeza a cortar un bocado quando el perro ya estaba encima a separarlo : y el ganado es tan advertido de la vigilancia de el perro, que conociendo está divertido hacia otra parte, hurtan el bocadillo, y al punto salen huyendo al camino antes que el perro, conociendo el fraude, les castigue su rapiña. Es digno de verse esto.

Día 26 de Agosto

Este día procuramos ver parte de lo mucho, que tiene que ver esta brillante corte : pues, aunque no es residencia de soberano alguno, al Gobernador se le trata como si lo fuese ; y así en Bruxellas residen Ministros de todos los principes extrangeros, tiene su Guardia de Archeros, Aladanderos, y tres compañías de Guardias de a Caballo o de Corps ; y mas hoy, que es Gobernador el Príncipe Carlos de Lorena, hermano de el Emperador ²⁶.

Reside en ella el consejo de estado, y otros consejos, y tribunales superiores seculares : el Nuncio Apostólico con su Tribunal ; y otros juzgados eclesiásticos por la parte de Brabante, que es de la Diocesi de Lieja, Cambray y Otras ; Por ser Privilegio de los Brabantes no poder ser requeridos, ni juzgados fuera de su provincia. A mas de todos estos Tribunales tiene el de su Magistrado. Cuerpo muy autorizado por la gran nobleza de sus consejeros.

Pasamos este día a ver el Palacio de el Principe. El grans Palacio de esta corte era de mucha extensión, y obra magnífica, y hoy está arruinado por un incendio. El Príncipe Carlos de Lorena y su hermana la Prinsesa Carlota viven y residen en el Palacio de Nasau ²⁷. Es grande y antigua casa, cercana al ruinoso palacio ; pero

²⁶ Charles de Lorraine beaufrère de Marie-Thérèse, résida à Bruxelles de 1748 à 1780. Aidé par l'architecte français Barnabé Guimard, il fit réaliser des travaux monumentaux à Bruxelles, cf. la biographie détaillée de Louis PEREY, *Charles de Lorraine*, Bruxelles 1903.

²⁷ Cf. PONZ, *Viage*, t. II, 208/209 : « El Palacio antiguo, que se concluyó de orden de Carlos v. pereció por un incendio el año de 1731 ; y aunque quedó la Capilla, la mas singular, segun los inteligentes, que había en Europa por su término, la han destruido despues para hacer otra, cargada de estucos y columnas, que forman doble galería, al modo de Versailles ». Il est vrai que Charles de Lorraine résidait à l'hôtel d'Orange « où les Gouverneurs Généraux se sont installés après l'incendie qui a détruit presque

el primor de su Alteza la ha dispuesto con tal gusto y especiales adornos, que puede competir con los de los Maiores Príncipes. Desde que se entra por las puertas no se ve otra cosa que primores, que admiran y suspenden al demas delicado gusto. En general en todas las salas se registran bellas colgaduras, trazos, exelentes pinturas de los mas famosos pintores que han florecido en el mundo. Sin número de juguetes de Chinas y de saxonía ; relojes de varias y particularísimas ideas : entre ellos hay uno, que la figura de la muerte tiene baxo de el brazo, señala las horas, y otras singularidades : una grande araña esmaltada toda en flores en China, cosa de gran costa y digna alaja de un príncipe soberano.

Pero entre tanto primor, lo que lleba la atención son los Gabinetes²⁸ : tiene los de Historia natural terrestre, marítima, y petrea : de Optica, Hidraulica, Mathemáticas y Mechanica. Es tanto, y tan raro el Insecto, Arboles Marítimos, Sabandijas, Pezes, conchas, Yervas raras, Monstruos etc. que en un año no se puede registrar. El orden y colocación y su corte no merece menos atención. Consérvase en espíritus variedad de Monstruos de toda especie de Animales. Lo mas especial de esto es una culebra de dos cabezas. Admira haya podido este Príncipe juntar tanto como aqiso, conserva y de tan costosamente colocada. El Monetario es costoso y de raras medallas. Es digno de ver el taller donde su Alteza trabaja con gran primor, en donde son sin número herramientas de carpintería y herrería.

El Gavinete de Mathemáticas, Optica e Hidraulica es mui grande, donde se ven las máquinas mas raras, que han inventado los maiores ingenios. Es sin número lo que de todo contiene este gran Gavinete. Allí se ven variedad de hornillos para varios experimentos, todo de su idea y mano ; muchos grandes espejos ustorios, raros Telescopios y Microscopios y otras curiosidades. En estos Gabinetes se ven singularísimos juguetes ; el uno es la figura de un muchacho, como de dos tercias, sentado en un sillón y vestido a lo militar. Está en la acción de tocar una flauta ; luego que le dan cuerda empieza a tocar hasta doce canciones o Minuetes, moviendo sus dedos, tapando o destapando forámenes de el instrumento segun corresponde ; y sus ojos se le observan en el movimiento natural de uno que toca instrumento de boca. El otro juguete es un canario en una jaula, tan naturalmente imitado en el cuerpo, canto y movimiento de la cañuela, que con facilidad hace creer es pájaro vivo. Todo esto se muebe también al beneficio de ruedas interiores. Son estos dos juguetes de especialísima invención.

Tambien es digno de tocarse que en la Antesala de el Dormitorio de el

entièrement en 1710 le palais de Coudenberg » (Henri LIEBRECHT, *Le théâtre...*, p. 241), mais il préférerait de beaucoup sa résidence d'été à Tervueren. Don Diego ne put pas encore voir la statue équestre du gouvernement général exécutée par Pierre Verschaffelt en 1769. Ponz la mentionne en 1783.

²⁸ Ces collections de 'curiosités' artistiques et naturelles constituent bien les premiers fonds des divers musées de la capitale belge. Elles entrent également dans la 'préhistoire' de l'*Académie des Sciences et Belles-Lettres* fondée en 1772. On trouvera les renseignements pertinents dans HENNE-WAUTERS, *Histoire de Bruxelles* (3 vol.), Bruxelles 1845.

Príncipe Carlos hay mas de 80 retratos de los rostros de igual número de Damas las mas hermosas de Bruxellas. Los Jardines de este Palacio son regulares; hay en él varias separaciones don aves y otras cosas raras; y algunos pequeños estanques con Pescados singulares. Lo que causa admiración es un Pollo, hijo de un conejo y de una Gallina, cuios padres están con él. Este pollo no tiene pluma, sino una especie de pelo como con la lanilla que empieza a vestirse la Pluma. El color de este pelo es el mismo que el del conejo, y observé que este animal no tiene el ayre de cuerpo, y sentado de pelo de los demas de su especie. Es demas tosca e imperfecta formación. No fui testigo de la concepción y parto de este pollo ni su procreación, fue oval o seminal, nada de esto vi. Si observé la familiaridad, o digamos requiebro entre conejo y Gallina, y lo uniforme en color y especie de Nilla entre Pollo y Conejo. Supe de sujetos verídicos ser esto cierto y que eran testigos de ver montar el conejo a la gallina. Ello es cierto, que en lo físico padece grandes dificultades que entre dos animales de tan diversas naturalezas, y organización, y de especie tan distinta, que la generación un una seminal y en la otra oval, haya podido suceder cosa tal²⁹.

Este mismo día 26 fuimos a ver la fábrica de Tapices, que aquí se texen a la perfección³⁰. Los ropajes y ... (illisible dans le texte) son maravillosas, el imitato de carnes es mui al natural, pero en esta parte exede de Fábrica de Gobelín en París.

Día 27 de Agosto

Permanecimos en Bruxellas descansando y viendo lo mas memorable en alla. Por lo que respecta a Iglesias y Monasterios diremos en este lugar.

En lo Espiritual es esta ciudad del Arzibispado de Malinas. Ya advertí reside en ella un Nuncio de la Santa Sede con su respetivo Tribunal de la Nunciatura, que oye en Apelación todo el Pais baxo. Así mismo hay otros Juzgados eclesiásticos de el Obispo de Leija, del Arzobispado de Cambray, y de otros Obispos, cuios Diocesis alcanzan varios Pueblos de Brabant. Cuios habitantes no pueden ser Juzgados ni requeridos fuera de su Provincia por antiguo fuero y privilegio.

²⁹ Le chanoine fait allusion ici aux fameuse expériences d'hybridation tentées à Bruxelles et à Tervueren par l'abbé Needham. Leur écho fut considérable dans toute l'Europe. Diderot s'en gausse, par la bouche de Bordeu, dans la 3^e partie du *Rêve de d'Alembert*. Réaumur avait essayé le même métissage, et il en parle dans *L'art de faire éclore...* (voir à ce sujet l'article de R. MORTIER, *Note sur un passage du « Rêve de d'Alembert »: Réaumur et le problème de l'hybridation*, dans *La vie et l'œuvre de Réaumur*, Paris, P.U.F., 1962, p. 116-123).

³⁰ L'industrie textile du pays était une concurrence redoutable pour les voisins, Lorsque Ponz quittera les Flandres pour la France, son bagage est soumis à un « registro... de los mas rígidos que hay en Francia, para impedir principalmente la introducción de encaxes, y telas de Flandes », *Viage*, t. II, p. 237.

La Parroquias son de 7. La Principal es la sinsigne Iglesia Colegial de Santa Gudula³¹: es templo grande y hermoso, y el maior de la ciudad; su fachada es bella y adornanla dos torres. Toda su estructura, aunque antigua, es mui singular. Por el interior es limpísima y bien adornada. Vense en ella varios sepulcros magníficos de varios Príncipes y Soberanos de Brabante y de el Pais Baxo y de extraños Países. Hay una capilla, donde con gran reverencia y culto se guardan tres hostias consagradas que unos Judíos en odio de Jesuchristo y su Fee las acuchillaron, cuios cortes están con la sangre reciente³². El cabildo de esta Iglesia se compone de Dean y 12 canónigos y algunos Capellanos y otros Ministros.

Los conbentos de Religiosos son 12, y mas de Priorados o Prebostías de Canónigos Regulares. El mejor de todos es el Colegio de Jesuitas³³. Los de Religiosas son 21, incluyendo dos Veginarios³⁴, que cada uno es una pequeña ciudad, con sus calles, Plazas e Iglesias, y cercados de buenas murallas. Regularmente tiene cada uno 700 a 800 Veginas. Entre estos conbentos hay uno de capuchinas.

El grande Hospital es mui bueno, y hay otros muchos destinados, a varias obras de piedad; y fuera de todas las sobredichas Iglesias se cuentan otras 16 bien adornadas y con bastante aseo.

C'est ainsi que s'achève la description de Bruxelles de Don Diego Alejandro de Gálvez. Le « día 28 de Agosto » il quitte la ville en direction de Louvain « distante 4 legus de bella calzada » (fol. 213 v). Quoi qu'on en ait dit, l'Espagne du XVIII^e siècle n'est pas un pays qui tourne le dos à l'Europe. Seulement, il faut se ressouvenir des textes qui le prouvent.

³¹ Sainte-Gudule que Ponz décrit de la manière suivante: « La mas magnífica de las Iglesias es la Colegial, intitulada Santa Gudula, Patrona de la Ciudad, de construcción gótica, empezada en el siglo once, y acabada mucho despues. Para entrar por la portada principal se sube una gradería de 39 escalones, respecto de estar situada en la parte montuosa de la Ciudad. A los lados de la fachada se elevan dos altas torres », *Viage*, t. II, p. 23. Ponz parlara également des œuvres d'art qui se conservent à l'intérieur de l'église, et que Don Diego passe sous silence.

³² Cf. PONZ, *Viage*, t. II, p. 215: « El altar de las Sagradas Formas en la Capilla, que llaman el Santísimo Sacramento de los milagros, es rico, pero de extravagantes ornatos en linea de buen gusto. Se conservan en él tres Hostias consagradas desde el año 1369, que unos Judíos ultrajaron dándoles cuchilladas, y habiendo salido sangre de ellas. Este es el principal objeto de la devoción de Bruselas ».

³³ Expulsés en 1772.

³⁴ PONZ, *Viage*, t. II, pp. 219/220: « Hay en Bruselas otros Conventos, así de hombres como de mugeres: dos Casas de las que llaman Beguinias; la una muy grande, a modo de un lugar, con su foso: viven en habitaciones separadas: hacen voto de castidad todo el tiempo que se mantienen encerradas; pero pueden salir quando quieran tomar el estado del matrimonio. Dicen que las fundó Santa Begha, aunque otros quieren que el Fundador fué un tal Lamberto Begue en el siglo doce ».

TRADUCTION FRANÇAISE PAR ANDRÉ JANSEN

Université d'Anvers

Note du Traducteur

La langue de Don Diego Alejandro de Gálvez est souvent assez relâchée. Outre la confusion andalouse entre B et V, on y relève des imprécisions, des négligences, des incorrections grammaticales. L'auteur paraît aussi se tromper de genre en parlant (p. 8) d'un couvent de « capucines ».

La Ville de Bruxelles vue par Don Diego Alejandro de Gálvez en 1755

Nous partîmes pour Bruxelles dans l'après-midi ¹ par une chaussée ² de trois lieues bordée d'arbres. Toute cette route est pleine de frondaisons. Nous fûmes loger à l'Hôtel d'Angleterre, grande et somptueuse auberge, de grande propreté et de bel accueil, quoique chère.

La ville de Bruxelles, cour et résidence du Gouverneur général des Pays-Bas autrichiens ³, s'élève dans un lieu agréable et délicieux. Elle occupe une grande partie des hauteurs, ce qui lui enlève une bonne part de sa beauté et implique des montées difficiles. Une autre partie de la ville est en terrain plat. Les environs sont très frais, délicieux, pleins de végétations, et leur douceur fait penser aux jardins suspendus de Babylone ou aux Champs-Élysées, dont parlent les Anciens sans pouvoir s'accorder sur l'endroit où ils existaient. La meilleure entrée boisée est celle de la Porte de Hal, là où se trouve le fort de Monterrey ⁴. A un quart de lieue, on trouve la forêt de Soignies et tous les environs sont peuplés d'abbayes ⁵, de couvents et de belles fontaines. De sorte que ces terres excellentes abondent en beaux pâturages, en étendues boisées. Elles produisent quelques céréales et de bons fruits.

Bruxelles est entourée de murailles pourvues de plusieurs forts, de bastions et de vastes fossées, mais son extension la rend difficilement défendable ⁶. La

petite rivière Senne la traverse et commence à être navigable à cet endroit⁷. Au-delà se trouve le grand canal, et tous deux se jettent dans l'Escaut. Ce grand canal est très large et profond. Il forme dans la ville un port suffisamment spacieux pour recevoir de grands vaisseaux qui lui procurent ce dont elle a besoin et emportent les fruits qu'elle produit et les tissus de ses fabriques, principalement des tissus camelots, des toiles très fines, des tapisseries, des dentelles et du fil. Bruxelles comporte deux séries de murailles. L'intérieure est ancienne et l'autre, extérieure, est moderne et permet sa défense⁸. L'intervalle entre ces fortifications est occupé par des palais, des maisons ; des jardins et des bois touffus qui embellissent la vue. Le périmètre de la muraille extérieure compte six-milles italiens ou deux grandes lieues françaises⁹. Les portes qui donnent accès à cette belle Cour sont au nombre de sept¹⁰. Et nous remarquerons avec les auteurs locaux et étrangers que ce chiffre de sept est remarquable. Car il y a sept portes, sept paroisses, sept grandes maisons de familles sénatoriales, sept places et sept fontaines publiques, sept sages-femmes qui exercent leur office par autorité du Magistrat et finalement sept assesseurs ou échevins dépendant du Magistrat.

La largeur des rues et la magnificence des Palais et des maisons ne le cèdent en rien aux autres cours d'Europe¹¹. On signalera parmi les plus grandes résidences ou palais ceux des Orange¹², Ligne, de Archot (Aerschot), Aremborg¹³, Espinoy et d'autres. Les jardins que l'on voit à Bruxelles sont nombreux et vraiment délicieux¹⁴. Ses places publiques sont grandes et toutes ornées de beaux édifices et de fontaines d'une conception singulière. Celle du marché, qui est la plus grande, et le meilleur édifice de cette Cour, impose par sa magnifique étendue, sa structure et son architecture particulière. Elle est ornée d'une tour élevée, de la plus belle architecture gothique encore conservée. Elle est d'une pierre blanche dentelée de toutes parts avec des ornements très spéciaux aux sommets élégants. Elle s'élève à 364 pieds de hauteur avec la statue dorée de Saint-Michel de 17 pieds qui tourne à tous les vents comme la Giralda de Séville¹⁵. Cette tour possède un beau et grand carillon. La répartition de cette magnifique résidence est admirable : ses larges escaliers et tous ses vastes salons sont d'un bel effet.

La plus étonnante est la grande salle où se réunirent les Etats du Brabant-Bruxelles appartient à ce duché — très grande pièce ornée de meubles et d'une conception merveilleuse. On y voit quelques tapisseries avec les histoires du Baptême de Clovis et de l'Abdication de Charles-Quint¹⁶. C'est original, de même que 4 tables placées dans les angles, pourvues de secrétaires dont les ... son gravées en relief sur ivoire, avec la carte géographique du Duché de Brabant, réparti en quartiers et territoires, comme l'exige la disposition des sièges dans l'Assemblée de ses Etats. Ce sont des cartes très précises, bien démarquées et graduées.

Bruxelles est l'une des localités les mieux pourvues en eau. Outre les fontaines publiques, toute la ville est pleine de pompes publiques où les habitants et les maisons s'approvisionnent en eau. Ces pompes se manœuvrent avec grande aisance ;

non seulement elles servent pour les maisons, mais elles constituent un prompt recours pour les incendies qui ne laissent pas d'être fréquents dans tous les pays du nord en raison des nombreuses cheminées¹⁷ recouvertes de bois intérieurement pour combattre les grands froids et éviter l'humidité dans ces maisons de pierre pour la plupart. Parmi tant d'eau et de fontaines publiques, celle qui mérite le plus d'attention pour son originalité est celle qui est adossée au mur du couvent des Carmes chaussés et que les étrangers passent leur temps à contempler¹⁸.

Cette fontaine est petite et l'eau sort par les parties naturelles d'un garçon dénudé, d'une stature égale à deux tiers de vara (les 2/3 de 90 cm.), taillée d'un ciseau de qualité. La fontaine est de bronze. La position est très naturelle : la main gauche derrière lui, le jeune homme tient son autre main dans la position normale qu'utilisent les garçons pour uriner. On dit qu'on adressa une plainte au Pape contre ces religieux carmélites pour cette figure indécente offensant la pudeur. Leur Général essuya des reproches du Pontife, mais ignorant le contenu de la plainte, celui-là répondit à Sa Sainteté qu'il s'informerait et lui rendrait compte de tout. Les religieux répondirent à leur Général que bien que fût vrai ce dont on avait informé le Pape, il ne s'ensuivait aucun scandale à la contemplation d'une action puérule, laquelle, même pour des objets animés, était sans conséquence. Avec la même évidence manifeste, les actions des enfants qui n'offrent aucune offense à la pudeur la plus chatouilleuse, seraient, pour des adultes, indécentes et provocantes. Ils ajoutèrent que la communauté n'était nullement propriétaire de ladite fontaine, destinée à l'usage public, et que par conséquent, il fallait adresser une plainte au Magistrat. Cependant, ils accompagnèrent la réponse au Général d'un dessin fidèle de la même fontaine. Celui-ci la remit à Sa Sainteté, qui lut la réponse des religieux. Considérant le dessin de la fontaine et approuvant son invention il proféra, dit-on, ces amusantes paroles : « *Mingat in aeternum* ». Ainsi me le contèrent des personnes dignes de foi à Bruxelles. Il y a une autre fontaine publique qui est vraiment aussi magnifique que provocante dans sa conception : elle verse l'eau par les seins de trois grandes nymphes d'âge adulte, étreignant leur poitrine comme les mères qui donnent à boire à leurs jeunes enfants. Il y a d'autres fontaines de construction étrangère.

Les promenades et les jardins publics sont nombreux dans cette ville. Derrière le Palais, il y a un grand parc et des jardins, accessibles aux voisins¹⁹. Le long du canal il y a une belle promenade, très développée, avec plusieurs séries d'arbres²⁰. A la fin de cette promenade on voit une de ces choses dignes d'intérêt, à quoi parvient l'industrie humaine. A près d'un quart de lieue de la ville, en suivant sa trajectoire tout droit, le canal traverse la Senne à angle droit. Alors, pour éviter de modifier son cours, on a jeté un très grand pont par lequel le canal enjambe la rivière. Ainsi, fréquemment on voit des embarcations se croiser en passant l'une au dessus de l'autre : l'une sous le canal, suivant le cours de la rivière ; l'autre au dessus, naviguant dans le canal.

Le nombre d'habitants est prodigieux. Aussi bien les nationaux que les étrangers se présentent aux Tribunaux pour régler leurs conflits. Quoique la

langue soit ici la flamande, tous les gens à la mode parlent aussi français. Je dois signaler que bien que la langue wallonne ou flamande soit commune à tous les Paps-Bas, de village à village l'accent des distingue beaucoup²¹. La religion est catholique et la piété chrétienne est très florissante ici²², bien qu'il me fût assuré qu'il ne manquait grand nombre de Francs-Maçons²³. Comme Cour et cité commerciale la ville abonde en richesses²⁴ ; par conséquent les carrosses et les voitures qui circulent par les rues, les places et les promenades, sont nombreux. Pour divertir un peuple aussi important, il y a deux Théâtres, un Opéra de musique et un autre de comédie italienne. Le théâtre est meilleur et de disposition plus coûteuse que celui de Paris²⁵. Mais il est inférieur par la décoration, par la machinerie et par l'orchestre. Le ballet est excellent. Le soir où nous vîmes la Comédie italienne, un jeune homme dansa avec des chaussures de bois et l'on s'étonna qu'avec de tels inconvénients il ait pu s'exécuter à tel point et avec une telle agilité. La musique dans le goût italien fut excellente.

Non seulement le pain et les légumes sont admirables, mais aussi la grande abondance qui règne en cette Cour dans tous les domaines. En cet endroit on peut noter ce qui s'offrit à ma vue à la porte de mon auberge : un petit chariot de légumes supportant son vendeur et tiré par six dogues qui remontaient la côte. Aux Pays-Bas comme en Allemagne et en France, on oblige ces animaux à gagner leur pain, utilisant pour les dresser des systèmes qui les épargnent beaucoup. Dans ces régions — comme dans certaines d'Espagne — le bétail d'une espèce est réuni pour paître dans les pâturages et un seul homme ou femme le garde. Dans une campagne française, j'ai rencontré une femme qui avait la charge de plus de 400 moutons et brebis, avec deux chiens. Comme toutes ces terres sont semées de blé et d'autres fruits, il ne reste d'autre terrain et pâturage au détail que l'herbe des talus et des clôtures dans les chemins non pavés. J'ai observé avec admiration comment les chiens gardaient le bétail et comment les brebis se moquaient d'eux. Chaque chien se promenait de son côté à la lisière des champs ensemencés pour en séparer le troupeau avec un tel soin qu'un mouton ou une brebis avait à peine baissé la tête pour en avaler une bouchée que le chien sautait sur lui pour l'en séparer. Le bétail est tellement bien averti de la vigilance du chien qu'à peine a-t-il constaté que le chien est occupé d'autre part qu'il vole une bouchée et fuit immédiatement sur le chemin avant que le chien, constatant la fraude, ne le châtie de sa rapine. Cela vaut la peine d'être vu.

26 août

Ce jour-là nous fîmes en sorte de voir une partie de tout ce que cette Cour brillante peut montrer. Bien qu'elle ne soit la résidence d'aucun souverain, on traite le Gouverneur comme tel, et c'est ainsi qu'à Bruxelles résident les Ministres de tous les princes étrangers. Elle a sa garde d'archers, de halberdiers, trois

compagnies à cheval et de Gardes de corps, et plus encore maintenant que le Gouverneur est le Prince Charles de Lorraine, frère de l'Empereur²⁶.

Le Conseil d'Etat, entre autres conseils, y réside, avec les tribunaux séculiers supérieurs ; le Nonce apostolique avec son Tribunal, et d'autres juridictions ecclésiastiques pour les parties du Brabant qui relèvent du diocèse de Liège, de Cambrai et d'ailleurs. Les Brabançons ont le privilège de ne pouvoir être requis ni jugés en dehors de leur province. Outre ces Tribunaux, il y a celui de son Magistrat, corps très autorisé par la grande noblesse de ses Conseillers.

Nous avons passé la journée à voir le Palais du Prince. Le grand palais de cette Cour est d'une grande extension et d'un travail magnifique, malheureusement détruit aujourd'hui par un incendie. Le Prince Charles de Lorraine et sa sœur la princesse Charlotte vivent et résident au palais de Nassau²⁷. C'est une grande et ancienne résidence près de l'ancien palais en ruines, mais l'habileté de son Altesse l'a disposée avec un tel goût et avec des ornements si particuliers qu'elle peut rivaliser avec celle des plus grands princes. Dès l'entrée, on ne voit que merveilles qui forcent l'admiration du goût le plus délicat. En général on remarque dans toutes les salles de belles tentures, des dessins, d'excellentes peintures, parmi les plus fameuses au monde. Ce ne sont que bibelots de Chine et de Saxe, horloges aux idées variées et très originales, parmi lesquelles l'on voit la Mort soutenant un personnage sous le bras pour lui montrer les heures et d'autres particularités : un grand lustre émaillé en fleurs de Chine, œuvre d'un grand prix, digne de plaire à un prince souverain.

Mais parmi tant de merveilles, ce qui attire l'attention, ce sont les Cabinets²⁸ : il y en a d'histoire naturelle, terrestre, maritime, et minérale ; d'Hydraulique, de Mathématiques, de Mécanique. Il y a tellement d'insectes rares, d'arbres maritimes, de bestioles, de poissons, de coquillages, d'herbes rares, de montres, etc., qu'on ne peut les noter en une année. La situation, l'ordre de sa Cour ne mérite pas moins l'attention. On y conserve dans l'alcool des variétés d'animaux monstrueux de toutes espèces. Le plus spécial est une couleuvre à deux têtes. Que ce prince ait pu réunir, disposer et conserver à grand prix de telles acquisitions force l'admiration. Le cabinet numismatique est riche et comporte des médailles rares. Il vaut la peine de voir l'atelier où Son Altesse travaille avec grand talent et où se trouvent des quantités d'outils de charpentier et de ferronnier.

Dans le très grand cabinet de Mathématiques, d'Optique et d'Hydraulique, on peut voir les machines les plus rares, création des plus grands génies. C'est énorme, tout ce que contient ce grand cabinet. On y voit des variétés de fourneaux pour diverses expériences dues à ses idées et de sa propre main ; beaucoup de grands miroirs ardents, des télescopes rares et des microscopes et d'autres curiosités. Dans ces cabinets l'on voit des jouets très singuliers : l'un d'eux représente un jeune garçon de quelque 60 centimètres assis dans un fauteuil et vêtu militairement. Il joue de la flûte et quand on le remonte, il commence à jouer 12 chansons ou menuets, bougeant les doigts, fermant ou libérant les trous de

l'instrument comme il faut et dans ses yeux on observe le mouvement normal de celui qui joue d'un instrument à bouche. L'autre jouet est un canari dans une cage, tellement bien imité au physique par la chanson et par le mouvement de la gorge qu'on croirait aisément à un oiseau vivant. Tout cela se meut aussi grâce au jeu de rouages intérieurs. Ce sont deux jouets d'une invention très spéciale.

Egalement dignes d'attention dans l'antichambre de la chambre à coucher du prince, il y a près de 80 portraits des plus jolis visages des dames de Bruxelles. Les jardins de ce palais sont réguliers ; on y garde séparés des oiseaux et d'autres choses rares ainsi que quelques étangs avec des poissons singuliers. Ce qui étonne, c'est un poulet né du croisement d'un lapin et d'une poule, et que ses parents accompagnent. Ce poulet n'a pas de plumes, mais une sorte de duvet qui commence à se couvrir de plumes. La couleur est la même que celle du poil du lapin et j'ai observé que cet animal n'a ni l'allure, ni le poil des autres animaux de son espèce. Il est formé grossièrement et imparfaitement. Je n'ai pas été témoin de sa conception, ni de la naissance ni de la procréation de ce poulet sous forme ovoïde ou séminale : je n'ai rien vu de tout cela. Mais j'ai observé la familiarité et disons, la galanterie entre lapin et poule, l'uniformité de couleur entre poulet et lapin. J'ai appris de personnes dignes de foi qu'elles avaient vu le lapin monter sur la poule. Il est certain qu'entre des animaux aussi différents par la nature et par l'espèce, produisant l'un des œufs et l'autre des semences, il y ait eu de grandes difficultés pour produire pareille chose²⁹.

Ce jour 26e, nous sommes allés voir la fabrique de tapis, qui se tissent ici à la perfection³⁰. Les draperies y sont merveilleuses, l'imitation des chairs est très naturelle, mais dans ce domaine la fabrique des Gobelins à Paris l'emporte.

27 août

Nous sommes restés nous reposer à Bruxelles pour y voir ce qu'il y a de plus mémorable. En ce qui concerne églises et monastères, nous en parlerons ici.

Sur le plan religieux, cette ville dépend de l'Archevêché de Malines. J'ai déjà remarqué qu'y réside un Nonce du Saint-Siège avec son Tribunal de la Nunciature qui sert d'appel à tous les Pays-Bas. Il y a aussi d'autres juridictions ecclésiastiques comme celles de l'évêque de Liège, de l'Archevêché de Cambrai et d'autres évêques dont les diocèses concernent plusieurs villages du Brabant, dont les habitants ne peuvent être jugés ni requis en dehors de leur province, en raison d'un privilège et d'une coutume ancienne.

Les paroisses sont 7. La principale est l'insigne église collégiale de Sainte-Gudule³¹ : c'est un temple grand et beau et le plus grand de la ville ; sa façade est belle et ornée de tours. Sa conception, bien qu'ancienne, est très singulière. L'intérieur est très propre et bien décoré. On y voit plusieurs tombeaux magnifi-

ques de plusieurs princes et souverains du Brabant, des Pays-Bas et de l'étranger. Il y a une chapelle où d'on garde très respectueusement le culte des trois hosties consacrées que quelques juifs, par haine du Christ et de sa foi, ont tailladées. Le sang des coupures est encore récent³². Le chapitre de cette église se compose du Doyen, de douze chanoines et de quelques chapelains et autres ministres du Culte.

Les couvents des religieux sont au nombre de 12, outre des Prieurés et prévôtés de chanoines réguliers. Le meilleur de tous est le collège des Jésuites³³. Les couvents de religieuses sont au nombre de 21, y compris deux béguinages³⁴, dont chacun est une petite ville, avec ses rues, ses places et ses églises, entourées de bonnes murailles. Parmi ces couvents, il y en a un de capucines.

Le grand hôpital est très bon et il y en a beaucoup d'autres, destinés à plusieurs œuvres de piété ; outre les églises mentionnées plus haut, on en compte encore 16 assez soignées et bien ornées.

QUELQUES ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT CHEZ LES PHYSIOCRATES

par

Jacques NAGELS
Université Libre de Bruxelles

1. Introduction

1.1. Dans un récent article¹ nous avons étudié les principales sortes de prix qu'on retrouve dans les textes des physiocrates. Il s'agit du prix fondamental (P.F.) qui comprend les avances annuelles ($A_{a,1}$: achats des biens intermédiaires et $A_{a,2}$: rémunérations des travailleurs de la ferme) et l'amortissement des avances primitives (A_p^1) ; du prix du vendeur de première main (P.V.) qui se décompose en prix fondamental et en produit net (Δ_1) et du prix de l'acheteur-consommateur (P.A.C.) qui ajoute au prix du vendeur les frais des intermédiaires commerciaux ($\Delta_{2,1}$), les frais de transport ($\Delta_{2,2}$) et les impôts indirects ($\Delta_{2,3}$). Il s'ensuit que :

$$P.A.C. = P.V. + \Delta_{2,1} + \Delta_{2,2} + \Delta_{2,3}$$

$$P.V. = P.F. + \Delta_1$$

$$P.F. = A_{a,1} + A_{a,2} + A_p^1$$

Nous avons ensuite analysé les leviers économiques sur lesquels les physiocrates s'appuient pour relever les prix agricoles. Il faut agir de telle sorte que les différents postes de la demande — demande finale de demande intermédiaire, demande intérieure et demande extérieure — soient hissés vers le haut :

1. — rehausser la consommation du menu peuple ;
2. — accroître le faste de subsistance du Beau Monde ;
3. — augmenter l'achat des biens de capital fixe ;

¹ NAGELS, J., *La politique des « bons prix » des physiocrates*, dans *Etudes sur le XVIII^e siècle*, II, Bruxelles, 1975, p. 193 à p. 205.

4. — favoriser la consommation intermédiaire en produits agricoles ;
5. — développer la demande extérieure des grains.

1.2. Dans la première partie de ce présent article (sections 2, 3, 4), nous dégagerons des principales mesures de politique économique qui conduisent à une compression des coûts par un redressement de la rentabilité des exploitations agricoles. La diminution du prix de revient corrélativement à l'augmentation du prix de vente de première main dégage un produit net considérable.

Dans une deuxième partie (sections 5 et 6), nous montrerons que les physiocrates avaient compris qu'ils étaient en présence d'un « cercle vertueux » : un produit net important et une affectation judicieuse de ce surplus agricole permettent d'abaisser les coûts et d'augmenter la demande... ce qui engendrera, dans une phase ultérieure, un accroissement supplémentaire du produit net.

Dans une troisième partie (sections 7, 8 et 9), nous étudierons les mesures de politique économique en vue d'éliminer les « faux frais ». Ces mesures, destinées à diminuer la part des intermédiaires commerciaux, à comprimer les frais de transport et à supprimer les impôts indirects, sont peut-être moins clairement perçues que les précédentes comme constitutives d'une politique de développement car elles sont généralement considérées uniquement comme éléments d'une politique globale visant à favoriser le libre-échange.

Dans une dernière partie (sections 10, 11 et 12), nous essayerons de dégager la signification de cette politique et la place qu'elle occupe dans la stratégie de développement des Economistes.

A. DIMINUTION DU PRIX FONDAMENTAL

Comprimer les coûts, augmenter la rentabilité agricole, favoriser les investissements dans l'agriculture, regrouper les petites parcelles peu rentables, bénéficier d'économies d'échelle par l'organisation d'une grande culture avec à sa tête de riches fermiers... telles sont quelques mesures de politique économique qui à elles seules présupposent des transformations profondes des campagnes et de la société de la seconde moitié du XVIII^e siècle en général.

2. Rôle des propriétaires fonciers

Une classe sociale, les propriétaires fonciers, est à même de sortir l'agriculture de sa léthargie à condition que cette classe sociale se métamorphose de fond en comble. Cette noblesse dorée qui se pavane à Versailles, que la Royauté a cajolée, puis domestiquée en la fixant loin de ses propriétés et donc de ses pouvoirs, qui vit dans l'oisiveté et l'ennui, que les salons et le luxe ont efféminée... cette classe-là doit redevenir active, dynamique, partie prenante dans le procès de

production. Elle doit bouleverser sa vie quotidienne : quitter les villes et regagner ses terres. Elle doit transformer ses habitudes de consommation : diminuer ses achats de biens manufacturés et réduire ses dépenses luxueuses. Ne plus acheter ni argenterie, ni carrosses, ni étoffes précieuses, ni bijoux ; mais des chevaux de trait et de nouveaux socs pour les charrues.

Le propriétaire foncier doit avoir à la tête de ses terres de véritables « entrepreneurs-conquistadores ». Celui-ci est un « riche fermier qui cultive en grand, qui gouverne, qui commande, qui multiplie les dépenses pour augmenter les profits² ». D'ailleurs Quesnay utilise le terme « entrepreneur » dans son acception moderne : le riche fermier est un « entrepreneur qui gouverne et qui valorise son entreprise par son intelligence et par ses richesses³ ». Ces fermiers sont en quelque sorte les représentants du capital foncier dans les campagnes.

Il faut pour diriger des entreprises agricoles des hommes avec une mentalité et une vision du monde semblables à celles d'un capitaine d'industrie du XIX^e siècle. Bien entendu, cet homme doit disposer de pouvoirs étendus et d'une grande liberté de manœuvre : à lui de décider si sur telle terre on cultivera du froment ou de l'avoine, à lui de savoir s'il faut substituer l'élevage à la culture des grains. « Que chacun soit libre, écrit le Docteur dans les *Maximes Générales*, de cultiver dans son champ telles productions que son intérêt, ses facultés, la nature du terrain lui suggèrent pour en tirer le plus grand produit possible⁴ ». Ainsi se dessine le profil du « manager » qui assure les fonctions d'organisation du travail collectif, les fonctions de coordination et de direction, les fonctions de décision technique.

Cette métamorphose toute inspirée de la situation anglaise constitue une condition indispensable à la modernisation de l'agriculture. Pour se rénover, l'agriculture doit devenir *capitaliste*, tel est l'enseignement principal de la physiocratie.

3. Réformes spécifiques qui abaissent les coûts

3.1. *Les investissements agricoles.*

Nul mieux que Quesnay n'a insisté sur la nécessité absolue de drainer les capitaux vers le secteur agricole pour stimuler son développement. Inlassablement, il répète « qu'il n'y a point d'homme qui ne sache que les richesses sont le grand ressort de l'agriculture, et qu'il en faut beaucoup pour bien cultiver⁵ ». Ou encore : « Ce sont moins les hommes que les richesses qu'on doit attirer vers les campagnes ; car plus on emploie de richesses à la culture moins elle occupe

² QUESNAY, F., *Fermiers*, I.N.E.D., p. 554.

³ QUESNAY, F., *Grains*, I.N.E.D., p. 483.

⁴ QUESNAY, F., *Maximes Générales* XIII, I.N.E.D., t. II, p. 952.

⁵ QUESNAY, F., *Fermiers*, I.N.E.D., t. II, p. 437.

d'hommes, plus elle prospère et plus elle donne de revenus⁶». Les principaux commentateurs de la physiocratie s'accordent à mettre l'accent sur ce point. Oncken déjà dans sa célèbre *Geschichte der Nationalökonomie* (Leipzig, 1902) écrit : « Le rendement de l'entreprise agricole dépend de l'importance des richesses d'exploitation de la culture du cru⁷ ». Weulersse en 1910 y consacre une trentaine de pages pour étayer la thèse selon laquelle « ce sont les capitaux, autant et plus que les bras ! c'est l'argent avant tout, que les physiocrates désirent voir refluer vers l'agriculture⁸ ». H. Woog dans sa fameuse analyse du *Tableau Economique* écrit : « Une agriculture prospère exige une coopération étendue entre le capital fixe et les efforts originaux des laboureurs...⁹ ». Et Hoselitz dans un tout récent ouvrage sur les théories de la croissance économique pose que « la Théorie physiocratique affirme que le développement économique dépend de la formation du capital... Toutefois, le capital et la science appliquée n'avaient de rôles importants à jouer qu'en agriculture¹⁰ ».

Comme mesure plus particulière, Quesnay préconise le remplacement des bœufs par les chevaux. Dans son article *Fermiers* il consacre une dizaine de pages à l'analyse comparée des avantages et des coûts du cheval et du bœuf. Il en ressort que le cheval est nettement plus rentable. Son utilisation dans l'agriculture dépend néanmoins des fonds dont disposent les laboureurs. Son prix d'achat et son entretien étant en effet plus élevés, seuls de riches fermiers peuvent acquérir des chevaux.

Autre mesure défendue par la physiocratie : utiliser plus d'engrais pour fertiliser les terres. Le moyen le plus important, sinon le seul, pour disposer de ces engrais réside dans une extension de l'élevage. « Plus on peut par le moyen de cette culture (il s'agit de la culture de menus grains, de racines, d'herbages, ou le prés artificiels pour la nourriture des bovidés et des ovidés) nourrir les bestiaux dans leurs étables, plus ils fournissent de fumier pour l'engrais des terres, plus les récoltes sont abondantes en grains et en fourrage, et plus on peut multiplier les bestiaux¹¹ ». Et toujours l'exemple de l'Angleterre qui obsède toute la pensée sociale française en cette seconde moitié du XVIII^e siècle est évoqué pour corrobore-

⁶ QUESNAY, F., *Maximes Générales*, I.N.E.D., t. II, p. 952.

⁷ OCKEN, A., *Geschichte der Nationalökonomie*, I, R.F.A., 1971, p. 362. (Neudruck der Ausgabe Leipzig, 1902).

⁸ WEULERSSE, G., *Le mouvement physiocratique...*, t. I, p. 395.

⁹ WOOG, H., *The Tableau Economique of F. Quesnay*, Bern, 1950, p. 21.

¹⁰ HOSELITZ, B.F., *Théories de la croissance économique*, Paris, 1970, p. 79. (On peut d'ailleurs regretter que les auteurs de cet ouvrage consacrent bien peu de place à la physiocratie. Alors qu'ils étudient les mercantilistes pendant 123 pages, ils n'accordent que 12 pages aux Economistes).

¹¹ QUESNAY, F., *Fermiers*, I.N.E.D., t. II, p. 440. (On remarquera à nouveau ce type de raisonnement « circulaire » qui fait ressortir les effets cumulatifs des mesures qu'il préconise. Grâce à une perception extrêmement aigüe de l'interdépendance des différentes activités économiques, le Docteur met constamment l'accent sur les effets induits de l'utilisation d'un instrument de politique économique).

rer son opinion : « En Angleterre, on réserve beaucoup de terres pour procurer de la nourriture aux bestiaux. Il y a une quantité prodigieuse de bestiaux dans cette île ; et le profit est si considérable, que le seul produit des laines est évalué à plus de soixante millions ¹² ».

Nous n'insisterons pas, dans le cadre limité de cet article, sur d'autres préceptes pour lesquels les physiocrates ont mené campagne : défrichements, assèchements, etc. Nous ne pouvons néanmoins pas manquer de souligner l'intérêt qu'ils portaient à l'instruction des cultivateurs, à la mise à leur disposition d'une littérature agronomique vulgarisée. Ce point leur est dicté par leur vision rationaliste et leur confiance inébranlable dans les bienfaits de l'enseignement pour découvrir les « lois naturelles » qui ne renferment d'ailleurs rien d'autre que les principes physiocratiques. Weulersse résume ce programme en ces termes : « Honorer, récompenser les cultivateurs, leur donner même une éducation, c'était bien ; les éclairer sur leur métier, les perfectionner dans la pratique de leur art, les initier à la science agricole qui commençait à se former : cela était plus nécessaire encore ¹³ ».

3.2. *Le regroupement des terres.*

Une réforme cruciale à mener à bien réside dans la formation ou dans le développement d'une grande propriété terrienne. On n'imagine pas les entrepreneurs, tels que Quesnay les conçoit, à la tête de petites exploitations agricoles. Il faut donc de riches cultivateurs régissant de grands domaines. Seuls ceux-ci peuvent dégager un surproduit suffisant pour moderniser l'agriculture. Seuls ceux-ci peuvent utiliser des chevaux ; la petite culture devra se contenter des bœufs dont le rendement est inférieur. Seuls ceux-ci permettent un assolement triennal ; alors que les terres cultivées par les pauvres métayers sont assolées par moitié. Seuls ceux-ci sont vraiment aptes à la culture du blé qui exige des meilleurs sols, plus d'engrais et des avances plus importantes. Quesnay a d'ailleurs chiffré la différence de rendement entre la petite et la grande culture : la grande culture fournit en moyenne six setiers par arpent ; la petite trois ¹⁴. D'après ses calculs, le Docteur estime que si l'on remplaçait en France la petite culture, que était nettement dominante (trente millions d'arpents), par la grande culture (estimée à six ou sept millions d'arpents) « l'augmentation de la récolte serait, chaque année, de 26 millions de setiers ¹⁵ ».

Dans la mesure où les petites parcelles sont les plus nombreuses et dans la mesure où la plus grande partie des terres cultivables sont cultivées, il n'y a qu'un seul moyen de constituer de grands domaines : il faut regrouper les parcelles. La physiocratie en arrive à cette conclusion d'évidence : « Les avantages

¹² *Ibid.*, p. 440.

¹³ WEULERSSE, G., *op. cit.*, p. 374.

¹⁴ L'arpent équivalait à 51 ares 7 centiares ; le setier de Paris à 165 litres.

¹⁵ QUESNAY, F., *Fermiers*, I.N.E.D., t. II, p. 436.

de l'agriculture dépendent donc beaucoup de la réuion des terres en grosses fermes, mises dans la meilleure valeur par de riches fermiers¹⁶ ». Et dans les *Maximes Générales* de 1767 Quesnay dira : « Que les terres employées à la culture des grains soient réunies, autant qu'il est possible, en grandes fermes exploitées par de riches laboureurs ; car il y a moins de dépense pour l'entretien et la réparation des bâtiments, et à proportion beaucoup moins de frais, et beaucoup plus de produit net dans les grandes entreprises d'agriculture, que dans les petites¹⁷ ». Il s'agit donc d'*économies d'échelle* que les physiocrates avaient nettement perçues.

3.3. La diminution des prix des biens manufacturés.

S'il faut favoriser l'injection du capital fixe dans l'agriculture, il convient de mener une politique de bas prix des produits manufacturés. Quesnay estimait dans son *Tableau Economique* que 1/5 de la valeur de la production agricole servait à l'achat des biens manufacturés par la classe productive — partie qui correspond à la moitié de la production des biens manufacturés. C'est dire l'importance quantitative des produits manufacturés dans l'établissement du prix fondamental.

Les principales mesures définies par l'école physiocratique pour diminuer le prix des produits manufacturés sont les suivantes¹⁸ :

- supprimer les impôts sur les produits d'industrie. En tout état de cause, l'impôt provient d'une fraction du produit net, quel que soit le lieu de sa perception dans le procès économique... dès lors les physiocrates estimaient préférable de le lever au stade de la production agricole ;
- au nom de la liberté du travail, favoriser la libre concurrence par l'abolition des privilèges exclusifs, par la suppression du régime d'industrie et du régime des corporations, par l'interdiction d'une protection des manufactures nationales, et ce en vue de laisser jouer les lois de la concurrence sur le marché international, etc.
- encourager l'utilisation d'un outillage supérieur dans l'industrie et tout mettre en œuvre pour aiguillonner les perfections techniques. Il faut dire que ce problème se pose compte tenu de l'emploi de nouveaux appareils mécaniques dans l'industrie (dans les fouleries dès 1724 ; pour le pliage des étoffes dès 1736 ; pour le moulinage des soies dès 1741 ; pour le tissage des toiles et la coupure régulière des fils dès 1751 ; pour la fabrication des bas et des tricots dès 1760 ; pour la filature et le cardage du coton et de la laine vers 1760...) et compte tenu de l'opposition de différents courants d'opinion à ces innovations.

¹⁶ QUESNAY, F., *Grains*, I.N.E.D., t. II, p. 483.

¹⁷ QUESNAY, F., *Maximes Générales XV*, I.N.E.D., t. II, p. 953.

¹⁸ Une étude détaillée de ces questions a été faite par Weulersse dans *Le Mouvement Physiocratique...*, t. I, p. 578-605.

On constate que dans tous ces domaines la physiocratie défend des positions audacieuses. Tout en considérant l'industrie comme stérile, elle préconise une politique économique qui favorise son développement en brisant l'étau des rapports de production dépassés qui continuait à l'étrangler.

4. Les rapports capitalistes dans l'agriculture

Ce qu'il faut bien comprendre, à notre avis, c'est que ce qui permet l'abaissement du prix fondamental, c'est-à-dire ce qui permet la mise en place de réformes et de mesures qui auront pour conséquence l'augmentation de la rentabilité dans le secteur agricole, peut être résumé en une seule phrase : l'introduction du capitalisme dans l'agriculture. Ceci n'apparaît pas immédiatement à la lecture des textes du Docteur. En effet, un élément essentiel masque cette vérité, à savoir le fait que Quesnay lui-même se présentait comme un défenseur acharné de la noblesse. C'est sans aucun doute un des grands apports de la pensée marxiste à la compréhension de la physiocratie d'avoir pu décrypter les textes de l'Ecole des Economistes en mettant ce point en évidence. Marx, qui connaissait à fond les physiocrates et qui a eu le grand mérite de les remettre à l'honneur dans un siècle qui les négligeait effrontément, écrit dans *le Capital* : « L'étiquette collée sur un système diffère de celles collées sur d'autres articles, par ceci notamment qu'elle dupe non seulement l'acheteur, mais souvent le vendeur aussi. Quesnay lui-même et ses plus proches disciples croyaient à leur panonceau féodal (...) En réalité cependant, le système des physiocrates est la première conception systématique de la production capitaliste. Ce sont les représentants du capital industriel — la classe des fermiers — qui dirigent tout le mouvement économique. L'agriculture est pratiquée d'une manière capitaliste, c'est-à-dire en tant qu'entreprise menée sur une grande échelle ; celui qui cultive directement la terre est un travailleur salarié⁷⁹ ».

B. AUGMENTATION ET REPARTITION DU PRODUIT NET ($\nearrow \Delta_1$).

Après avoir traité de l'abaissement du prix fondamental et du rehaussement du prix de vente de première main, qui ont pour but et comme résultat l'augmentation du produit net, et après avoir discuté déjà partiellement de la répartition du produit net, on peut se borner à évoquer dans cette section-ci deux autres aspects de la répartition du produit net.

⁷⁹ MARX, K., *Le Capital*, Ed. Soc., Paris, 1968, pp. 15-16.

5. Effets cumulatifs de la répartition optimale du produit net

Dans notre article sur les « bons prix » des physiocrates²⁰, nous n'avions envisagé la répartition optimale du produit net que comme un moyen pour augmenter le prix de vente. Il nous faut mettre maintenant l'accent sur le fait que les physiocrates avaient parfaitement compris que cette augmentation du prix de vente des produits agricoles permet la création d'un produit net plus grand ; que cette création d'un nouveau produit net peut entraîner des investissements supplémentaires ; qu'à leur tour ces investissements supplémentaires permettent de diminuer le prix fondamental. Nous sommes à nouveau en présence d'effets cumulatifs : de cet abaissement du prix fondamental résulte la faculté de la formation d'un nouveau produit net, etc.

6. Affectation de la part du produit net échéant au Roi

A côté de cette répartition fonctionnelle du produit net — nous l'intitulons fonctionnelle parce qu'elle met en évidence le rôle que jouera chaque fraction du produit net dans le processus économique — il y a chez Quesnay également une répartition sociale du produit net²¹.

« Ce produit net, écrit le Docteur dans le second problème économique, forme le revenu qui se partage au souverain, aux décimateurs, et aux propriétaires²² ».

Dès lors :

$$\Delta_1 = \Delta_{1,1} + \Delta_{1,2} + \Delta_{1,3}$$

ou Δ_1 : produit net ;

$\Delta_{1,1}$: part échéant au Roi ;

$\Delta_{1,2}$: part échéant aux décimateurs ;

$\Delta_{1,3}$: part échéant aux propriétaires fonciers.

Nous avons étudié précédemment l'affectation de $\Delta_{1,2}$ — estimée à 1/7 — et de $\Delta_{1,3}$ — estimée à 4/7.

²⁰ NAGELS, J., *La politique des « bons prix »...*, act. cité.

²¹ L'analogie avec Marx est frappante. Chez l'auteur du *Capital* il y a à côté d'une répartition fonctionnelle de la plus-value qui concerne le financement de nouveaux moyens de production, l'achat de nouvelles forces de travail, l'achat de moyens de consommation par la bourgeoisie et le financement des activités improductives, également une répartition sociale de la plus-value en profits industriels, profits commerciaux, profits financiers et profits fonciers.

²² QUESNAY, F., *Second problème économique*, I.N.E.D., t. II, p. 979.

Voyons maintenant quelle doit être la répartition optimale de la part échéant au Roi. Signalons d'emblée que pour les physiocrates les dépenses de l'Etat seront d'autant plus importantes que le produit net sera considérable puisque tout impôt constitue une fraction constante du produit net ; épinglons, en outre, que Quesnay, défenseur hardi du libre-échange, n'estime pas que l'Etat, sauf exceptions, doive intervenir massivement en matière économique.

En ce qui concerne les dépenses publiques, la physiocratie mettait principalement l'accent sur trois postes : l'infrastructure économique, l'instruction et la défense nationale.

Pour ce qui est de l'infrastructure, limitons-nous à dire ici que les Economistes désirent une politique de travaux publics d'envergure ; dans la section 8 nous examinerons ce poste plus en détail.

La physiocratie, en cela fille du siècle des Lumières, accorde toutes les priorités à l'enseignement : « Mais la première loi positive, la loi fondamentale de toutes les autres lois positives, est l'*institution de l'instruction publique et privée des lois de l'ordre naturel*, qui est la règle souveraine de toute législation humaine et de toute conduite civile, politique, économique et sociale²³ ». Comme nous l'avons vu, les physiocrates désirent que cette instruction pénètre dans les campagnes.

En troisième lieu, les Economistes ont une conception tranchée de la défense nationale. Pour eux la force d'un Etat ne se juge pas au nombre de ses soldats : « Ceux, dit Quesnay dans son article *Grains*, qui n'envisagent les avantages d'une grande population que pour entretenir de grandes armées, jugent mal de la force d'un Etat. Les militaires n'estiment les hommes qu'autant qu'ils sont propres à faire des soldats ; mais l'homme d'Etat regrette les hommes destinés à la guerre, comme un propriétaire regrette la terre employée à former le fossé qui est nécessaire pour conserver le champ. Les grandes armées l'épuisent ; une grande population et de grandes richesses le rendent redoutable²⁴ ». Ce jugement sur les armées n'empêchait pas les physiocrates d'avoir une très haute idée de l'indépendance nationale. Mais celle-ci s'appuyait non sur les armes, mais sur la puissance économique : « Une nation qui est assurée par ses bien-fonds commerce de denrées de son cru, et par conséquent aussi d'un commerce intérieur de marchandises de main-d'œuvre, est indépendante des autres nations... Elle doit autant qu'il est possible, pour conserver son indépendance et son avantage dans le commerce réciproque, ne tirer d'elles que des marchandises de luxe, et leur vendre des marchandises nécessaires aux besoins de la vie²⁵ ». Le souci de l'indépendance nationale se reflète continuellement dans leur conception des échanges extérieurs : vendre des denrées indispensables aux autres — ce qui les rend dépendants de nous — et acheter ce qui pour nous n'est que luxe et superflu.

²³ QUESNAY, F., *Le droit naturel*, I.N.E.D., t. II, p. 740.

²⁴ QUESNAY, F., *Grains*, I.N.E.D., t. II, p. 484.

²⁵ QUESNAY, F., *ibid.*, p. 502.

C. LA DIMINUTION DE Δ_2

Rappelons ce que nous disions dans la section 1.

$$\text{P.A.C.} = \text{P.V.} + \Delta_2$$

$$\Delta_2 = \Delta_{2,1} + \Delta_{2,2} + \Delta_{2,3}$$

- ou $\Delta_{2,1}$: la part échéant aux intermédiaires commerciaux ;
 $\Delta_{2,2}$: les frais de transport ;
 $\Delta_{2,3}$: les impôts indirects.

7. Diminution de la part des intermédiaires commerciaux (✓ $\Delta_{2,1}$)

Pour éviter l'avilissement des prix des céréales, il faut, comme nous l'avons vu, augmenter leur débit ; pour accroître la consommation des denrées alimentaires, il faut notamment faciliter la circulation intérieure. Dans cette optique, il est indispensable de réduire les frais des intermédiaires commerciaux qui d'après François Quesnay emploient trop d'hommes et trop d'argent. « Ce surcroît de marchands dans les villes serait même fort préjudiciable à l'agriculture, qui est beaucoup plus intéressante pour l'Etat que le trafic en détail, qui occupera toujours un assez grand nombre d'hommes²⁶ ». Dans les *Maximes Générales*, le Docteur sera plus explicite encore : « Car plus on épargne sur les frais de commerce, plus on accroît le revenu du territoire²⁷ ».

Comment réduire les frais de commerce ? La grande idée physiocratique en la matière réside dans le respect des règles de la concurrence parfaite : « Qu'on maintienne l'entière liberté du commerce ; car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'Etat, consiste dans la pleine liberté de la concurrence²⁸ ». L. Salleron commente cette Maxime en ces termes : « Tout commerce est une dépense en purs frais. Le commerce est utile parce qu'il permet la circulation du produit net (biens et revenu), mais il devient nuisible quand il réalise des profits (soustraction à la reproduction). La meilleure manière d'éviter ces profits, c'est la pleine liberté de la concurrence²⁹ ». Les mêmes préceptes qui prévalent à la diminution du prix des biens manufacturés sont d'application pour faire pression sur les frais de commerce. « O ! mon ami, dit Quesnay à M. H. dans le premier dialogue consacré

²⁶ QUESNAY, F., *Grains*, I.N.E.D., t. II, p. 491.

²⁷ QUESNAY, F., *Maximes Générales*, I.N.E.D., t. II, p. 953.

²⁸ QUESNAY, F., *Maximes Générales*, I.N.E.D., t. II, p. 955.

²⁹ Note 10 de SALLERON, L., *ibid.*, p. 955.

à la stérilité du commerce, pour assurer l'ordre de cette distribution, ce ne sont pas des corps particuliers de commerçants, c'est le commerce lui-même qu'il faut favoriser par la liberté, par la sûreté, par la franchise, par toutes les facilités qu'il est possible de lui donner ; les prohibitions, les privilèges exclusifs, les prétendues faveurs de cette espèce, accordés à des négociants soit-disant nationaux, quoique membres de la république commerçante universelle, peuvent assurer des profits excessifs à ces commerçants ; mais il n'y a que le commerce libre qui puisse faire fleurir l'agriculture ; il n'y a que l'agriculture qui puisse assurer la prospérité des empires³⁰ ».

8. Diminution des frais de transport (✓ Δ 2,2)

Pour les physiocrates l'acte de transporter et d'emmagasiner les marchandises constitue une activité industrielle qui se déroule dans la sphère commerciale. Il s'agit donc incontestablement d'activités stériles. Il faut par conséquent tendre à diminuer l'ensemble de ces frais — que Marx appellera, du moins certains d'entre eux, des « faux frais de la production » — qui étaient à l'époque considérables compte tenu notamment de l'état du réseau des communications internes, de l'insécurité et du caractère défectueux des moyens de transport.

Dans son livre, en tout point remarquable, sur *L'espace dans la pensée économique du XVI^e au XVIII^e siècle*, P. Dockès pose en ces termes le diagnostic du réseau routier en France : « ... si les routes qui allaient de Paris aux extrémités du royaume et aux chefs-lieux des généralités étaient en parfait état et si celles qui joignaient ces capitales régionales aux principales villes étaient presque toutes achevées, les chemins des villes vers les campagnes et plus encore ceux qui reliaient les villages entre eux restaient dans un état déplorable, ce qui nuisait aux transports des denrées agricoles³¹ ». Ces chemins étaient creusés d'ornières en été et souvent inondés en hiver. Les ponts s'effondraient régulièrement et leur remise en état était souvent très longue.

En effet, le système de la corvée des routes, généralisée par une instruction de 1738 et qui remplaçait les anciens procédés du péage et de l'entretien par les riverains, donnait lieu à un grand nombre d'abus et son efficacité laissait beaucoup à désirer. Les moyens de transport par route sont encore moyenâgeux. « De nombreux transports se font par animaux de bât, même les vins, transportés alors dans des outres appelées « bouts », sur des chemins que l'on nomme « boutières ». De Lyon à Saint-Etienne, la soie, le fer, l'acier circulent à dos de bœufs ou de chevaux. Le roulage prend cependant de plus en plus d'importance ; en général libre, souvent pratiqué par des paysans, il est extrêmement lent car les

³⁰ QUESNAY, F., *Du Commerce*, I.N.E.D., t. II, p. 827.

³¹ DOCKÈS, P., *L'espace dans la pensée économique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1969, p. 211.

rouliers ne relaient pas, et il se charge surtout des produits lourds et encombrants ³² ».

Quant à la navigation intérieure elle demeure difficile : « Rivières et fleuves restent encombrés de pêcheries et de moulins, les chemins de halage sont souvent usurpés par les riverains, l'alimentation en eau des canaux est parfois insuffisante... Les écluses à sas restent ignorées dans la presque totalité de la France, elles ne sont utilisées que dans les Flandres ³³ ». Dans son *Histoire économique de la France*, H. Sée signale que les vins mettent deux mois pour aller de l'Orléanais ou du Beaujolais vers Paris ³⁴. Ces transports fluviaux demandent donc beaucoup de temps. De surcroît leur coût est assez élevé : « S'ils sont beaucoup moins coûteux que par la route, indique Dockès, de nombreux péages en élèvent abusivement le prix de revient ³⁵ ». En outre, l'organisation des transports et des assurances est beaucoup plus déficiente pour le commerce intérieur que pour le commerce international maritime. Dès lors, les physiocrates, fidèles aux enseignements de Vauban, de Boisguillebert, de Cantillon... exigent un vaste programme de travaux publics pour doter la France d'un réseau de communications intérieurs décent. Quesnay dira dans *Grains* : « Il est important aussi de faciliter partout les communications et les transports de marchandises par les réparations des chemins et la navigation des rivières ³⁶ ». Il envisage le financement de ces dépenses : « Une petite taxe réglée au so la livre de la taille des fermiers ³⁷ ». Il en décrit les modalités d'exécution : « Les chemins à réparer seraient décidés par MM. les intendants dans chaque district... On pourrait faire avec les provinces de pareils arrangements pour les rivières qui peuvent être rendues navigables ³⁸ ».

Cette volonté de diminuer les frais de transport s'insère — Pierre Dockès a été le premier à le souligner avec une telle conviction — dans un optique générale qui vise à abréger les circuits. *Abréger les circuits* signifie notamment pour la physiocratie :

- freiner l'exode rural pour alimenter la consommation locale parce qu'elle « procure au cultivateur un remboursement rapide des avances, elle évite frais de transports et profits d'intermédiaires ³⁹ » ;
- faire revenir les propriétaires fonciers dans leurs terres pour stimuler leurs achats au secteur agricole et pour diminuer le luxe de décoration ;
- faire refluer les capitaux vers les campagnes pour financer le développement de l'agriculture ;

³² *Ibid.*, p. 213.

³³ *Ibid.*, p. 217.

³⁴ SÉE, H., *Histoire économique de la France*, t. I, Paris, 1939, pp. 298-299.

³⁵ DOCKÈS, P., *op. cit.*, p. 217.

³⁶ QUESNAY, F., *Grains*, I.N.E.D., t. II, p. 503.

³⁷ *Ibid.*, p. 503.

³⁸ *Ibid.*, p. 503.

³⁹ DOCKÈS, P., *op. cit.*, p. 268.

— mettre un terme à la croissance des villes parce que « Quesnay explique que richesse, revenus et population diminuent « quand la consommation s'éloigne partout du lieu de production ⁴⁰ » et qu'un grand nombre d'hommes vivent dans les villes ou dans la capitale ⁴¹ ».

Cette véritable politique spatiale accorde naturellement une importance déterminante au développement d'un type de tissu routier dense qui favorise le rapprochement entre production et consommation des produits agricoles. L'importance ne réside donc pas dans ces grands chemins rectilignes qui relient Paris aux autres grandes villes et qui sont principalement des voies de communication entre producteurs et consommateurs de produits manufacturés ; l'importance réside au contraire dans l'aménagement des routes qui vont des campagnes vers les villes, qui relient les bourgs aux villages et les villages entre eux. Seul un tel réseau routier favorise la consommation, redresse le prix de vente de première main et diminue le coût de transport des denrées du cru.

9. Diminution des impôts indirects (✓ $\Delta_{2,3}$)

Le rétrécissement des circuits est renforcé par une politique qui entend faciliter la circulation dans le Royaume par la suppression des entraves intérieures ⁴².

Quesnay entend par impôt direct, l'impôt unique sur le produit net. Il distingue deux types d'impôts indirects : « Il y a des impôts indirects, simples et peu dispendieux dans leur perception. Tels sont ceux qui s'établiraient sur les hommes en forme de taille personnelle, de capitation, de corvées, de taxes sur les loyers des maisons, sur les rentes pécuniaires, etc. D'autres sont fort composés, et en entraînent une perception fort dispendieuse. Tels sont ceux qui seraient établis sur les denrées et marchandises, aux entrées, aux sorties, aux péages, aux douanes ou sur les navigations et charrois du commerce intérieur et extérieur... ⁴³ ». Nous ne traiterons que de ces derniers qui font partie de $\Delta_{2,3}$. A la fin de l'Ancien Régime « les péages, les droits de foire et marchés, les aides, les douanes intérieures subsistent, ils gênent considérablement le commerce ⁴⁴ ». L'abbé Baudeau raconte dans les *Ephémérides du Citoyen* l'histoire d'un muid de vin transporté par eau de Roanne à Paris. Acheté à Roanne, des droits de douane furent perçus à Valence et à Lyon car ce muid de vin provient du Roussillon ou du Dauphiné. Au départ de Roanne des droits doivent être versés à Artais, à Giverdon, à Digoin et à l'octroi de Decize. Il y a cinq péages différents à Nevers, trois à La Charité et deux à Cosne ; à Orléans, un péage pour le duc d'Orléans et

⁴⁰ QUESNAY, F., *Du Commerce*, I.N.E.D., t. II, p. 847.

⁴¹ DOCKÈS, P., *op. cit.*, p. 268.

⁴² La section 7 de notre article sur les « bons prix » traite des exportations.

⁴³ QUESNAY, F., *Second problème économique*, I.N.E.D., t. II, p. 977.

⁴⁴ DOCKÈS, P., *op. cit.*, pp. 217-218.

un pour les chanoines d'une église de la ville ; à Moret, un pour les seigneurs de Notre-Dame de Moret et à Melun, un autre pour le duc de Villiers. D'après P. Dockès : « Les plus intolérables entraves étaient encore les douanes intérieures. Les provinces « dites à l'instar de l'étranger effectif » communiquaient plus librement avec l'étranger qu'avec le reste de la France : c'étaient les régions frontalières : la Lorraine, l'Alsace, les Trois Evêchés, Gex, Bayonne, la haute ville de Dunkerque, Marseille et son territoire Avignon⁴⁵ ».

Quesnay s'attaque d'ailleurs tout spécialement aux droits sur les vins : « Ces droits augmentent d'un tiers ou de moitié au-delà du prix du vin qu'on vend à l'étranger, ce qui en diminue extrêmement le débit (autres droits bien plus exorbitants encore). Un tonneau de vin valant 100 £ transporté de Bordeaux en Bretagne et consommé dans cette province, paye 254 £ de droits⁴⁶ ».

Weulersse en épiluchant les textes des physiocrates épingle leurs dénonciations des impôts indirects de toute nature : les « droits sur les vins », comme nous l'avons signalé ; les « droits d'entrée dans la capitale » qui ont « été portés à un excès si monstrueux » d'après Saint-Pérany ; « l'impôt sur le tabac » qui d'après l'abbé Baudeau empêche qu'on recueille « 12 à 15 millions de cette plante » ; la gabelle et les droits sur la morue⁴⁷ ».

A première vue il semble pour le moins consternant que les défenseurs les plus radicaux de la noblesse s'en prennent à des impôts qui partiellement bénéficient aux propriétaires fonciers et au clergé et dont le fardeau est supporté par les commerçants, les transporteurs, etc.

Quesnay a dû s'en expliquer à de multiples reprises car on comprend aisément que la plupart des nobles à qui son discours s'adressait ne l'entendaient pas de cette oreille et se montraient hostiles à l'idée d'une imposition qui frappait exclusivement le revenu des bien-fonds. Comment justifie-t-il cette politique fiscale ? « Si l'on envisageait le cultivateur, non seulement comme un des premiers distributeurs des dépenses, mais comme un premier vendeur ; en observant combien les charges indirectes pèsent sur les prix à la vente de la première main, on apercevrait que presque tout le fardeau des impositions indirectes est supporté par la classe productive. Car les facultés des acheteurs sont limitées : si l'impôt indirect n'augmente pas le prix des productions pour l'acheteur-consommateur, il faut évidemment qu'il soit payé aux dépens du prix à la vente de la première main ; si l'impôt indirect augmente les prix pour les acheteurs-consommateurs, ceux-ci sont forcés de diminuer leur consommation, dès lors le défaut de débit des productions force leur prix à diminuer ; car il faut que le cultivateur vende à quelque prix que ce soit ou qu'il cesse de cultiver pour vendre. Dans le fait les deux cas se mélangent et se compensent. Mais leur mélange, comme leur alternative, ne peut toujours être que ruineux et funeste au

⁴⁵ *Ibid.*, pp. 218-219.

⁴⁶ QUESNAY, F., *Hommes*, I.N.E.D., t. II, p. 543.

⁴⁷ WEULERSSE, G., *op. cit.*, t. I, p. 501.

prix des productions ⁴⁸ ».

Ce raisonnement est d'une parfaite cohérence. Il est sous-tendu par l'hypothèse selon laquelle seule l'agriculture est productive. Au rebours, si l'agriculture n'est pas la seule activité productive, si donc un « produit net » est également créé dans d'autres secteurs économiques et si par conséquent l'impôt prélevé à d'autres endroits du circuit économique peut parfaitement affecter des profits créés ailleurs que dans l'agriculture, à ce moment-là les propositions concrètes de la physiocratie ont comme effet certain de pénaliser les propriétaires fonciers et de favoriser le développement du secteur manufacturier et de la bourgeoisie mercantile. C'est là sans aucun doute la contradiction la plus frappante entre la théorie physiocratique et les effets réels de leur politique économique.

D. LA POLITIQUE DES PRIX AGRICOLES : ROUAGE D'UNE STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT

Dans une économie capitaliste comme dans une économie socialiste, au XX^e siècle comme au XVIII^e siècle, pour les physiocrates comme pour les mercantilistes... une politique des prix ne se suffit pas à elle-même : elle constitue nécessairement un des chaînons d'une politique économique générale. Dans quelle stratégie s'insère la politique des prix agricoles de la physiocratie ?

Il y a chez les Economistes une véritable stratégie de développement qui comprend des éléments économiques et des éléments non économiques.

10. Aspects économiques du développement

Les réformes économiques défendues par l'Ecole ont trait à tous les domaines de la vie économique. Il faut bouleverser *la politique monétaire et de crédit* pour faire circuler la monnaie, éviter la formation de capitaux stériles, instaurer un taux d'intérêt plafonné pour favoriser les investissements agricoles et drainer les capitaux des villes vers les campagnes ; par le biais de l'affectation du produit net, c'est-à-dire en stimulant le faste de subsistance et en freinant le luxe de décoration, les physiocrates estiment pouvoir sortir de la stagnation et accéder à *la croissance économique* ⁴⁹ ; par le truchement d'une *politique fiscale* ils veulent

⁴⁸ QUESNAY, F., *Second problème économique*, I.N.E.D., t. II, pp. 986-987.

⁴⁹ Il s'agit du Tableau Economique en déséquilibre que H. Woog dans les années '50 (*The Tableau Economique of F. Quesnay*, Bern, 1950) et des économistes japonais dans les années '60 ont mis à l'avant-plan par des articles tels que *The T.E. of F. Quesnay-its Analysis, Reconstruction and Application* (dans *Kyoto University Economic Review*, avril 1960, pp. 1-46) de Izumi HISHIYAMA et *Essai sur les perturbations du système d'équilibre dans le T.E. de F. Quesnay* (dans *The Science Council of Japan, Economic Series*, n° 24, Tokyo, mars 1960) de l'éminent spécialiste japonais de la physiocratie, A. KUBOTA. Nous

supprimer tous les impôts existants et les remplacer par un seul impôt direct sur le revenu susceptible à leurs yeux de simplifier les règles en vigueur, de supprimer l'inéquité et l'insécurité et de favoriser le développement de l'agriculture ; leur *politique commerciale* qui s'appuie sur une foi totale dans les bienfaits du libre-échange et des lois de la concurrence vise principalement à éperonner la consommation intérieure et à ouvrir les frontières aussi bien sur le plan des importations que sur celui des exportations ; quant à la *politique des prix agricoles* que nous avons étudiée brièvement, elle tend surtout à dégager un produit net dans le secteur agricole.

11. Aspects non économiques du développement

Au surplus Quesnay avait parfaitement compris — et sur ce point il se situe à un niveau de compréhension supérieur à celui de nombreuses théories modernes de la croissance dans les pays non industrialisés — que la croissance économique s'insère nécessairement dans une stratégie de développement qui accorde une place déterminante aux facteurs non économiques. Pour augmenter la production agricole, il faut changer la société. Il faut réunir un certain nombre de présupposés à la croissance économique. Il faut d'abord un agent de la croissance, un « sujet de l'histoire » qui organise le démarrage : pour Quesnay celui-ci est une classe sociale, à savoir les propriétaires fonciers. En outre, il avait saisi que toute croissance économique, surtout à ses débuts, implique un déséquilibre : il ne faut donc pas saupoudrer les investissements, mais concentrer tous les efforts sur un seul secteur économique, en l'occurrence l'agriculture, qui jouera un rôle moteur, un rôle d'entraînement pour les autres secteurs économiques. Pour les physiocrates la croissance sera déséquilibrée ou elle ne sera pas.

De surcroît, pour François Quesnay et ses disciples, la sphère économique ne peut être dissociée des autres domaines de la société : les institutions, le monde politique, les rapports sociaux. D'où un vaste programme de transformations institutionnelles qui doivent constituer un cadre socio-politique approprié au démarrage économique.

Éléments économiques certes, éléments institutionnels et politiques indubitablement... mais cela ne suffit pas : il faut encore une idéologie dynamique, une conception du monde qui réhabilite le changement, qui loue les bienfaits du progrès, qui stimule les innovations technologiques, qui a foi dans l'instruction. Cette idéologie est celle de l'*Aufklärung* qui a pris naissance, comme le dit si éloquemment Anikin, quand « la glace de la féodalité est devenue sale et a com-

avons fait une analyse critique de ces contributions dans la section 21.2 de notre ouvrage *Genèse, contenu et prolongements de la notion de « Reproduction du Capital » selon Karl Marx (Boisguillebert, Quesnay, Leontiev)* publié par les Editions de l'Université de Bruxelles en 1971.

mencé à fondre sous la pression de nouvelles forces sociales⁵⁰ ». Et Quesnay comme tous les idéologues de l'*Aufklärung* « espérait que les rayons lumineux de la Raison libérée suffiraient à la faire fondre totalement⁵¹ ». Il est bien vrai que l'idéologie physiocratique exalte le droit absolu à la propriété, même si celle-ci engendre l'inégalité sociale la plus criante, que cette *Weltanschauung* met la liberté du propriétaire à l'avant-plan : liberté d'avoir, liberté de faire, liberté de passer et que le noyau de cette vision sociale est l'individu. Dans une étude passionnante sur l'évolution et la signification de la pensée sociale en France au XVIII^e siècle, Volguine, l'éminent historien soviétique souligne à très juste titre cet aspect de la physiocratie souvent passé sous silence : « D'accord avec les intérêts et la mentalité individualistes de la bourgeoisie ascendante, l'élément essentiel de la théorie sociale des physiocrates était l'individu. Tous les principes de l'existence sociale sont ramenés par eux aux intérêts de l'individu et au droit de ce dernier à les satisfaire. Cet individu abstrait, vivant une existence apparemment sans lien avec telle ou telle formation sociale, est, en réalité, l'homme de la société bourgeoise⁵² ».

12. En guise de conclusion : signification socio-politique de cette stratégie

Pour clore cet article, nous allons tenter de répondre à une question qu'on ne peut éluder quand on traite de Quesnay : finalement, à qui bénéficie cette stratégie du développement ? Nous empruntons à Jean Molinier quelques éléments de réponse tout en ne cachant pas, qu'à notre avis, ceux-ci n'épuisent guère cette problématique qui nous paraît extrêmement complexe : « Quesnay apparaît donc à la fois comme un novateur parce qu'il veut restaurer un ordre social en voie de disparition ; novateur parce qu'il propose l'abandon des méthodes de production féodales, au profit d'un nouveau mode de production. Son système se résoudra en définitive, en une tentative d'instauration d'un « capitalisme agricole » sur les données de la société féodale⁵³ ».

On ne peut d'ailleurs juger Quesnay sans savoir que c'était un homme avisé, futé, lucide, parfaitement au fait des réalités économiques et sociales de son époque ; un homme qui sentait, sans doute confusément, que « la marmite risquait de sauteur » et que ce monde encore mi-féodal de l'Ancien Régime n'était plus qu'un « colosse aux pieds d'argile ». Ce théoricien fut également un homme

⁵⁰ ANIKIN, A.W., *Ökonomen aus drei Jahrhunderten* (traduit du russe), Frankfurt/Main, R.F.A., 1974, p. 152.

⁵¹ *Ibid.*, p. 154.

⁵² VOLGUINE, V., *Le développement de la pensée sociale en France au XVIII^e siècle*, Moscou, 1973, p. 74.

⁵³ MOLINIER, J., *Les métamorphoses d'une théorie économique (Le revenu national chez Boisguillebert, Quesnay et J.B. Say)*, Paris, 1958, p. 47.

politique qui conseillait aux propriétaires fonciers de payer un grand prix pour éviter l'inévitable, à savoir la révolution.

Gageons qu'il préconisait la constitution d'une alliance historique entre les propriétaires fonciers et la bourgeoisie marchande et manufacturière. Alliance d'ailleurs possible car comme le fait remarquer Tsagolov, cet autre spécialiste soviétique de la physiocratie : « Mais il ne faut pas oublier que les intérêts de la bourgeoisie et des propriétaires fonciers étaient en tout état de cause conciliables⁵⁴ ».

Aussi bien sur le plan de l'existence d'une véritable stratégie de développement que sur celui d'une potentielle conformité de vues entre la bourgeoisie et la noblesse terrienne, l'œuvre et la politique économique de Turgot étaient nos propos.

Turgot, physiocrate — certes *cum grano salis* — a tenté, d'abord comme intendant du Limousin puis comme contrôleur général d'août 1774 à mai 1776, de traduire dans les faits certains éléments de cette politique de démarrage économique. Même si les fameux six édits sur la police des grains, sur les corvées, sur les jurandes, etc. n'ont été que partiellement appliqués ; même s'ils ont été abolis après sa disgrâce, il ne fait aucun doute, comme l'a d'ailleurs démontré Edgar Faure dans un essai, remarquable et éloquent, que « l'assainissement budgétaire, la réforme fiscale, la restauration du crédit public, sont par lui conçus comme des moyens au service de son objectif d'expansion économique⁵⁵ ». Cette expansion se propage à partir d'un secteur pilote, l'agriculture. « C'est aussi le secteur, note E. Faure, dans lequel le capitalisme agricole, encore à ses débuts, trouve un terrain d'élection⁵⁶ ». Les thèses défendues par E. Faure quant à l'introduction du capitalisme dans l'agriculture et à la stratégie de développement des physiocrates corroborent notre démonstration.

Turgot, homme d'action autant qu'homme de pensée, a donné au système physiocratique sa « forme la plus développée⁵⁷ ». Confronté avec la quotidienneté économique, il a, en effet, aplani les aspects les plus rugueux de la doctrine de la Secte. Son mérite historique réside néanmoins ailleurs : il a infléchi les maximes physiocratiques dans un sens bien précis, celui de la convergence d'intérêts entre les propriétaires fonciers et la bourgeoisie. S'il constitue « un pont entre les physiocrates et les classiques anglais⁵⁸ », c'est principalement parce qu'il établit cette jonction sur le plan théorique notamment en formulant une définition plus scientifique du produit net, en esquissant une autre architecture des classes sociales, en substituant le concept « capital » à celui d'« avances ».

⁵⁴ TSAGOLOV, N., *Quesnay's Tableau Economique and its Significance*, dans *Problems of Economics*, Vol. I, n° 12, Moscou, avril 1959, p. 76.

⁵⁵ FAURE, E., *La disgrâce de Turgot*, tome I, Paris, 1961, p. 17.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 239.

⁵⁷ MARX et ENGELS, *Werke*, Band 26, Erster Teil, S. 24.

⁵⁸ ANIKINE, A., *La jeunesse d'une science. (La pensée économique avant Marx)*, Moscou, 1975, p. 252.

Son analyse du produit net glisse de la notion « Produit Net, pur don de la nature » à celle de « Produit Net, résultat du travail humain » puisqu'il affirme : « Le travail du laboureur est donc l'unique source de toutes les richesses... parce qu'il est le seul dont le travail produise au-delà du salaire du travail ⁵⁹ ». Naturellement il situe encore l'origine du produit net dans le secteur agricole, mais il pose les jalons qui permettront à Adam Smith ⁶⁰ de dépouiller le produit net de son enveloppe agrarienne et de considérer le travail humain comme unique source de la plus-value.

Dans sa définition des classes sociales, il scinde la classe stérile, chère au Docteur, en deux ordres : « celui des entrepreneurs manufacturiers, maîtres fabricants, tous possesseurs de gros capitaux qu'ils font valoir en faisant travailler par le moyen de leurs avances, et le second ordre, composé de simples artisans, qui n'ont d'autres biens que leurs bras, qui n'avancent que leur travail journalier et n'ont de profit que leurs salaires ⁶¹ ». Par analogie, il divise la classe des cultivateurs en deux composantes : « celui des entrepreneurs ou capitalistes qui font toutes les avances, et celui des simples ouvriers salariés ⁶² ». En filigrane se dessine l'alliance entre tous les propriétaires de capitaux qu'ils soient riches cultivateurs ou entrepreneurs manufacturiers.

Sa conception du « capital », notion pivot de toute l'économie politique, dépasse celle de Quesnay et préfigure celle de Smith et Ricardo. Les « avances annuelles » et les « avances primitives » jadis cantonnées dans le produit agricole, se généralisent. Turgot parle de « l'emploi des *capitaux* dans les entreprises de fabrique ⁶³ » et des « possesseurs de *capitaux* dans les entreprises d'agriculture ⁶⁴ ». La similitude entre ce que Marx intitule « la mise en valeur du capital » dans l'industrie ⁶⁵ et dans l'agriculture ⁶⁶ saute aux yeux.

⁵⁹ TURGOT, A.R.J., *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* (novembre 1766), dans *Écrits économiques de Turgot*, Paris, 1970, p. 127.

⁶⁰ A. Smith a d'ailleurs fréquenté Turgot à Paris en 1766, année de la parution des « Réflexions sur la formation et la distribution des richesses ». Il en parle avec beaucoup de respect comme en témoignent ses lettres à D. Hume (Lettre d'A. Smith à D. Hume du 6 juillet 1766) et à la Rochefoucauld (Lettre d'A. Smith au duc de la Rochefoucauld du 1^{er} novembre 1785). L'influence directe de Turgot sur Smith a, par ailleurs, été établie par P.D. GROENEWEGEN dans son article « Turgot and A. Smith » (*Scottish Journal of Political Economy*, XVI, Glasgow, 1969). CAMPBELL et SKINNER estiment également dans leur « Introduction générale » à la dernière publication des œuvres complètes d'A. Smith (Introduction générale à A. Smith, W.N., Vol. 1, Londres, 1976, p. 23) que les rapprochements sont patents en ce qui concerne le rôle de la division du travail, la distinction entre l'entrepreneur et le salarié dans les secteurs manufacturiers et agricoles, la définition des trois facteurs de production.

⁶¹ TURGOT, A.R.J., *Réflexions...*, *op. cit.*, p. 157.

⁶² *Ibid.*, p. 159.

⁶³ *Ibid.*, p. 157.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 158.

⁶⁵ *Ibid.*, Théorème LX, p. 156-157.

⁶⁶ *Ibid.*, Théorème LXII, p. 157-158.

Turgot, physiocrate éclairé et figure charnière entre deux mondes, avait compris que pour tout conserver, il fallait tout transformer. Pressentant la révolution avec une lucidité glaciale, il préconise un jeu de réformes de structures qui auraient, en définitive, permis de souder les intérêts des propriétaires fonciers (édit sur la liberté des blés) à ceux des propriétaires citadins (édit sur l'abolition des jurandes). Il échoue. La sclérose du système empêche toute réforme et accouche de 1789.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

(Les noms de lieux sont en italiques)

A

Acapulco, 147.
Acqui Terme, 152.
Agua-Calientes, 148.
Aix-la-Chapelle, 182, 187.
Alembert, d', 83, 84.
Alençon, 173.
Allaert, Frans, 119, 120.
Allemagne, 45, 118, 119, 195.
Alost, 137.
Alsace, 212.
Ambras, 126.
Amérique, 154, 157, 158, 169.
Amérique latine, 152.
Amphitrite, 120.
Andalousie, 154.
Andigné, Comte Amédée d', 147.
Andreev, V., 107.
Angleterre, 202, 203.
Anikin, A.W., 214.
Anjou, Louis duc d', 62, 67.
Alexeev, F., 107.
Alexeev, N., 111.
Anna Ioanovna, 109.
Antilles, 153.
Anvers, 183.
Apocada (vice-roi), 155.
Apraxine, F., 106.
Aragon, 149.
Aranda, comte de, 151, 155.
Archot, de (Aerschot), 193.
Arembert (les), 193.
Aristote, 17, 21.
Arras, 163 à 165, 167, 176, 178.
Artais, 211.
Artois, 159 à 161, 164, 166, 170, 176.
Ash, 182, 183.
Asturies, 149.
Audenaarde, 138.
Aulard, F.A., 159.
Aurenhammer, Gertrude, 126.
Aurenhammer, Hans, 124.
Autriche, 45, 123, 133.

Avesnes, 176.
Aveyron, 11.
Avignon, 62, 68, 212.
Avila, 149.
Azov, 106, 107.

B

Baader, Cl. A., 45, 47.
Babylone, 192.
Bacchus, 120, 121.
Bailleul, 176.
Bajazet 1^{er}, 64.
Baltique, 107.
Balzac, 75.
Bamberg, 46.
Barnave, 161.
Barruel, Abbé, 11.
Barruel, A., 53.
Barthes, R., 74, 80.
Baudeau, abbé, 211, 212.
Baufremez, Jean, 113.
Bavière, 45, 46.
Bayle, 171.
Bayonne, 212.
Bazin, Germain, 119.
Beaujolais (le), 210.
Beckett, S., 79.
Belaval, Y., 25.
Belgique, 119.
Beliardi, Abbé, 157.
Benoit XIII, 62, 67, 68.
Benoit XIV, (pape), 54.
Bergues, 162, 164, 167, 171, 172, 176.
Berlin, 47.
Besse (curé-député du Hainaut), 171.
Blanchot, M., 74.
Bobrovchikov, 111.
Boisguillebert, 210.
Bonn, 182.
Bonnet, Joseph, 64.
Boiry-Becquerelle, 176.

Boiry-Notre-Dame, 176.
Bordeaux, 13, 212.
 Bordeu, Th. de, 190.
 Boris Godounov, 104.
 Boskam, J., 106.
 Bossuet, 39.
Bouchain, 165, 176.
 Boucher, Louis-Joseph, 164, 168, 170, 176 à 179.
 Bouchette, François Joseph, 162, 164, 165, 167, 170, 171, 172, 174, 176 à 179.
 Boulainvilliers, 174.
 Boutemy, André, 7.
 Bouvet, Honoré, 59 à 71.
Brabant, 133 à 137, 139 à 141, 183, 193, 196, 198.
Brabant autrichien, 183.
 Brantôme, 76.
 Brassart, Dominique Augustin, 164, 168, 170, 176 à 179.
 Bremer, Klaus-Jürgen, 61, 67.
 Bretagne, 212.
 Brissot-Warville, 173.
 Broglie, Mme de, 95.
Bruges, 121, 138, 182, 183.
 Brunot, F., 49.
Brunswick, 46.
 Brunswick-Lunebang, F. de, 46, 57.
 Brutus, 17.
Bruxelles, 135, 137, 144, 182 à 184, 187, 188, 190 à 195, 197.
 Bucareli, 157.
 Buffier, 183.
 Bussi Santino, 123.
 Butor, M., 75 à 77, 80.

C

Californie, 152 à 154.
 Cambier, Guy, 7.
Cambrai, 161, 166, 176, 196, 197.
Cambrésis, 159 à 162, 170, 172, 176.
 Camesina, Alberto, 123.
 Camponances (ministre), 149, 151.
 Cantillon, 210.
 Casier (baron), 115.
Castille, 149.
Cateau, 176.
 Catherine I, 108.
 Catherine II, 110.
 Caton, 17, 85.
 Charles III, 147 à 152, 154 à 157.
 Charles-Quint, 193.
 Charles VI, 61, 62, 67, 129.
 Charles X, 14.
 Charles XII, 106.
Charmettes, Les, 97.
 Charon, 121.

Chasles, R., 76, 77.
 Chastelain, George, 60.
Chenonceaux, 96.
 Cheremetiev, I., 109.
Chicago, 148.
Chili, 148, 154.
Chine, 196.
 Choderlos de Laclos, P., 51.
 Chombart, Pierre-Joseph Marie, 164, 167, 176 à 179.
 Chtchedrine, F., 111.
 Chtchoukina, E., 104 à 106, 109 à 111.
 Cicéron, 65.
 Cioranescu, A., 45.
 Clarke, 32.
 Clovis, 193.
Coahuila, 148.
 Cobenzl, Charles-Philippe, comte de, 187.
Cologne, 182.
 Condillac, 17, 21, 82.
 Condorcet, 20, 173.
 Constantin, 111.
Copenhague, 109.
Cosne, 211.
 Coulet, H., 80, 82.
Coupelle-Vielle, 176.
Courtrai, 138.
 Crébillon, Cl. Pr. Jolyot de, 87.
 Crébillon (fils), 74, 76, 80, 81, 84.
 Cressent, 117.
Crimée, 104, 109.
 Crocker, L.G., 74.
 Croiset van Uchelen, B., 48.
 Croix, de, 170.
 Croix, de (vice-roi), 153.
 Croix, Charles François de (marquis), 147, 149, 151, 152, 154 à 158.
 Croix (les gentilhommes de), 147, 148.
 Croix, Théodore de (Chevalier), 147, 148, 152, 154, 155.
 Crudeli, T., 57.
 Cuevas, (le P.), 155.
 Cupidon, 121.
Curières, 12.

D

Damisch, H., 74.
 Damman, Seigneur d'Oombergen, 113.
 Damman, Jean, 113.
 Dantzig, 109.
 Danube, 110.
 Darches, Charles, Maître de forges, 165, 168, 170 à 172, 176 à 179.
 Dassier, J.A., 109.
Dauphiné (le), 161, 211.
 D'Ayala, M., 57.
Decize, 211.

de Coninck de Merchem, Théodore, 115.
 De Grebber, W., 48.
 Delambre, Charles Ghislain, 168, 176 à 179.
 Delattre de Balazaert, Henri-Bernard, 165, 166, 176 à 179.
 Delbouille, P., 74.
 Delmas, A., 81.
 Delmas, Y., 81.
 Deloffre, F., 76, 77, 82.
 Delvaux, Laurent, 120.
 Demoris, R., 73.
 Derche, R., 97.
 Derival, 182.
 Descartes, 23, 32, 35, 36.
 Desvignes, L., 81.
Deux-Siciles, 149.
 de Witte, A., 105.
 Diane, 120.
 Diderot, Denis, 12, 18 à 20, 55, 73 à 76, 78 à 84, 190.
 Dieckmann, H., 73.
Digoïn, 211.
Dillembourg, 136.
Dixmude, 182.
 Dockès, P., 209, 210.
 Dom Deschamps, 39, 40.
Douai, 161, 163, 164, 167, 170, 171, 176, 178.
 Drentwett, Jonas, 123, 125, 128.
 Dubuisson (-Inchy) Hubert-Dominique Joseph, 168 à 170, 176 à 179.
 Duclos, Ch. Pinot, 76, 95.
 Ducretet, P. et M.-P., 19.
 Dudding, 96.
 du Faing, Alexandre Georges, 114.
 du Faing, (famille), 114.
 du Faing, Gilles, 114.
 du Faing, Lambertine, 114.
 Dufresny, 64.
Dunkerque, 163, 164, 170, 212.
 Dupuis, 20.
 Duquesnoy, J., 185.
 Du Vivier, J., 105.

E

Ecker und Eckhoffen auf Berg, Hans Heinrich, Freiherr von, 45-57 passim.
 Ecker und Eckhoffen auf Berg, Hans Karl, Freiherr von, 45-57 passim.
 Eckhoff, C., 50.
 Eleta, P., 151.
 Elisabeth I, 108 à 110.
Engbien, 182.
 Ensenada, marquis de la, 151.
 Escaille, Louis de l', 134.

Espagne, 56, 147, 149 à 151, 153 à 155, 157, 158, 182, 195.
Espalion, 12.
 Espinoy (les), 193.
 Esquilache, 150, 151.
 Etiemble, R., 82.
 Eugène-François, prince, 123 à 126, 127, 128.
Europe, 116, 149, 170, 190, 191, 193.

F

Fabre, J., 46, 80.
 Faivre, A., 46.
 Falconnet, 110.
 Farinelli, Arturo, 181.
 Faulkner, 80.
 Faure, Edgar, 216.
 Feller, F.X. de, 11.
 Fellows, O., 76.
 Ferdinand III, 154.
 Fernand VI, 152.
 Ferrer, prof., 152, 155.
 Ferrer Benimeli, J.A., 56, 57.
 Fesch (cardinal), 13.
 Feuchtrieider, Prof., 127.
 Figl, 127.
 Findel, J.G., 46, 47.
Finlande, 108.
 Flam, Léopold, 7, 80.
Flandre, 137, 138, 141, 159 à 163, 171, 174, 176, 183, 190.
Flandres (les deux), 114, 118, 170, 210.
 Flaubert, 75.
 Fleury, Célestin-Sulpice, 168, 170, 176 à 179.
 Flore, 120.
Florence, 57.
 Florescano Dr. Enrique, 158.
 Floridablanca (ministre), 149.
 Fontanes, 13.
 Forster, 182.
France, 98, 115, 118, 119, 148, 156, 157, 159, 160, 162, 164, 165, 169, 172, 174, 182, 190, 195, 203, 209, 210, 212, 215.
France-Waret, 147.
 Francovich, C., 57.
 Fransen, J., 48.
 Frayssinous (Denis), 11 à 21.
 Fréron, E.C., 85.
 Frobus, G., 106.
Furnes, 138.

G

Gages, Comte de, 149.
 Gálvez, Don Diego Alejandro de, 181 à 184, 187, 189, 191, 192.

Gálvez, D. José de, 152, 154, 156, 157.
Gand, 120, 121, 138, 182, 183.
Gangui, 108.
 Garnier, A., 11, 14.
 Gass, J.B., 110.
Gênes, 152.
 Genette, G., 78.
Genève, 98, 109.
Gex, 212.
 Ghistelles, comte de, 136.
 Gide, A., 81.
 Girard, (A.G.), 12.
Giverdon, 211.
 Goedeke, K., 45, 47.
 Goethe, 94.
 Goetze, E., 45.
 Goldoni, C., 51.
 Golitsyne, V., 104.
 Golovnine, N., 109.
Goritz, 14.
 Gossuin, déput Louis Marie Joseph, 164, 167, 176 à 179.
 Gouin, S., 106, 108.
 Gould, R.F., 46.
 Goupil de Prefeln, 173.
 Gracq, J., 84.
 Gradizzi, F., 109.
Grammont, 182.
Grèce, 68.
Guanajuato, 148, 152.
 Guimard, Barnabé, 184, 188.
Guyane, 165.
 Guyot, Ch., 79, 81, 174.

H

Haberkorn, E., 46.
Hainaut, 138, 141, 183.
 Hamilton, 76.
 Hamilton, Mary, 105.
Hambourg, 46, 47.
 Hannetaire, Nicolas d', 187.
Hasselt, 114.
 Haupt, G., 106.
Hazebrouck, 178.
Hainaut, 159 à 161, 170, 171, 176.
 Hedlinger, 109.
 Helvétius, 17 à 20, 32.
 Hennet, François Augustin Pompée, 166, 176 à 179.
 Hercule, 107, 121.
Herlies, 176.
Hermopolis, 14.
 Henriot, E., 75.
 Herwyn, 164, 165, 167, 171, 176 à 179.
 Hesse, Charles de, 46.
 Heylbroeck, Norbert, 114, 121.

Hidalgo, 148.
 Hildebrandt, L. von, 123, 124.
 Hobbes, 33, 70, 171.
 Hohenloh-Waldenburg, prince de, 46.
 Holbach (baron d'), 18 à 20, 32.
Hollande, 48.
Hondschoote, 164, 176.
 Hoobrouck, Comte de ten Hulle, 115.
 Hoselitz, B.F., 202.
 Hume, D., 217.

I

Ianine, V., 103.
 Iaroslav, 103.
Indes, 153, 157.
Indes occidentales, 157.
 Ioudine, S., 109, 110.
 Islas (Père), 154.
Italie, 149, 156.
 Ivan, 104.
 Iversen, Iu., 104, 107, 111.
 Ivanov, T., 109, 110.

J

Jaeger, J.G., 110.
Jalisco, 148.
 Janvier, L., 82.
 Jésus, 38.
 Joseph II, 135.
 Joyce, J., 79.
 Junon, 121.
 Jupiter, 121.

K

Kalisz, 106.
 Kempf, R., 75.
Kiev, 103.
 Kleiner, Salomon, 123 à 126.
 Klimov, V., 109.
 Kloss, G., 46 à 48.
 Koch, R., 46.
 Kosch, W., 45, 47.
 Kozmine, I., 109.
 Krasicki, I., 46, 47.
 Krasnobaev, B., 111.
 Kytspotter, Jean Baptiste Louis, 164, 167, 171, 176 à 179.

L

Lacroix, Ch. de, 75, 76, 81.
 La Harpe, J. Fr., 11, 15.
La Haye, 48.
 Lamennais, 14.
 Lameth, Charles de, 170.
 La Mettrie, 18, 20.
 Lanson, Gustave, 60.
 Lantoine, A., 48.
 Laufer, R., 81, 82.
 Laugaa-Traut, 74.
 Laureilhe, M.-Th., 7.
 Latz, 7.
 Leandro, 181.
 Leberecht, K., 110.
 Lecointre, S., 79, 81.
 Lefebvre, Georges, 168, 172.
 Leffken, J., 109.
 Le Forestier, A., 46, 47.
 Lefort du Plessis, Cl., 123 à 125, 127, 128.
 Le Galliot, J., 79, 81.
 Leibniz, 23, 25, 34.
Leninrad, 104.
 Lennhoff, E., 46 à 48.
 Lenning, C., 46, 47.
 Le Poutre, Pierre-François, 167, 176 à 179.
 Lepreux, 164.
 Le Sage, A.R., 81.
Liège, 182, 196, 197.
 Lichtervelde, Charles-Joseph de, 114, 115.
 Ligne (les), 193.
 Ligou, D., 46, 47.
Lille, 161, 163, 165, 166, 176, 178.
Limbourg, 183.
 Linguet, 154.
Limousin (le), 216.
Linselles, 167, 176.
 Liroy, F., 57.
 Locke, 171.
 Loiseau, 174.
 Lomonosov, M., 109.
Loo, 182.
 Looten, Camille, 162.
 Lorraine, Charles de, 121, 187, 188, 196.
Lorraine (la), 162, 212.
 Louis XIV, 105, 148, 184.
 Louis XV, 7, 116.
 Louis XVIII, 13, 14.
 Louis-Philippe, 14.
Lourdes, 115.
Louvain, 182, 183, 191.
 Loy, 82.
 Loyola, 154.
Luxembourg, duché de, 138, 139, 183.
Luxembourg (ville), 139.
Lyon, 209, 211.

M

Mably, 174.
 Machiavel, 154.
 Mackey, A.G., 46, 47.
Madrid, 151, 153, 182.
 Maes, César, 115.
Maestricht, 182.
Magnicourt-sur-Cauché, 176.
 Malebranche, 23, 25, 32 à 35.
Malines, 12, 152, 183, 197.
 Mann, Joseph Aldabert, 126, 128.
 Marana, 64.
Mariembourg, 165, 176.
 Marie-Thérèse, 117, 124, 126 à 128, 188.
 Marivaux, 76, 77, 81 à 84.
 Marmontel, 154.
 Mars, 121.
Marseille, 212.
 Martignac, 14.
 Martin du Gard, R., 81.
Martinique, 165.
 Martos, L., 11.
 Marx, J., 73.
 Marx, K., 205, 206, 209, 217.
Maubeuge, 166, 176.
 Maury, abbé, 171.
 Mauzi, R., 82.
 May, G., 73.
 Medyntsev, F., 108.
 Mellor, A., 54.
Melun, 212.
Menin, 138.
 Mercier (Séb.), 20.
 Mercure, 121.
Merignies, 176.
 Merlin de Douai, Philippe Antoine, 160
 à 164, 167, 169, 172, 174 à 179.
 Mersenne, 36.
 Métis, 121.
Metz, 174.
 Meung, Jean de, 61, 62, 65.
 Meusel, J.G., 45, 46.
Mexico, Etat de, 148, 152.
Mexique, 147, 148, 152 à 155, 157, 158.
 Migne, 18.
 Minerve, 121.
 Mirabeau, 165.
 Molinier, Jean, 215.
Mons, 147, 152, 183.
 Montaigne, 174.
 Montaigu, comte de, 97.
 Montaigu, Jean de, 61.
Monterrey, 148.
 Montesquieu, 59 à 71, 84, 154, 171, 174.
 Monzon, Juan de, 62.
 Moratin, Fernandez de, 181.
 Morellet, 13.

Moret, 212.

Morfi, Fray Juan Augustin, 148.

Mortier, Antoine Charles Joseph, 165,
167, 176 à 179.

Mortier, R., 84.

Moscou, 106, 107, 109 à 111.

Môtiers, 97.

Müller, Ph.H., 106, 107, 110, 111.

Munibe, Ramón de, 181.

Munich, 46.

Mylne, V., 73.

N

Namur, 138, 140, 147, 183.

Naples, 57, 149, 155.

Napoléon, 12, 13, 115, 167, 185.

Narva, 107.

Nassau, Province de, 136, 196.

Naudot, J.J., 48, 54.

Needham (abbé), 19, 190.

Nelson, 105.

Neptune, 108, 117, 120.

Neva, 107.

Nevers, 211.

Newton, 34.

Nicodème, Paul Joseph (négociant), 165,
167, 176 à 179.

Nicopolis, 64, 68, 69.

Nieppe, 176.

Nieuport, 182.

Nieuventit, 30, 39.

Nivelles, 147.

Noé, 108.

Nord, dépt. du, 159, 162, 170, 176.

Nouveau-Mexique, 148.

Nouvelle Espagne, 147.

Novgorod, 103.

Nowé, Henri, 119.

Nystadt, 108.

O

Oeben, J.Fr., 7.

Olavide, Pablo de, 149.

Oleg-Mikhaïl, 103.

Oncken, A., 202.

Orange (les), 193.

Orléans, 211.

Orléanais (l'), 210.

Orléans, Louis, duc d', 61, 67, 161, 167,
211.

Orlov, A., 110.

Ostende, 182, 183.

Ostermann, A., 109.

Oudenaarde, 182.

Ovide, 94, 107.

P

Pacassi, N., 127, 128.

Paillet de Warcy, 15.

Palissot, 15, 19, 20.

Papanila, 152.

Paris, 12 à 15, 67, 123, 161, 164, 167,
170, 184, 195, 197, 209 à 211.

Parrocel, Ignace, 127.

Pascal, 23, 25, 33.

Pas-de-Calais, 159, 167, 170, 176.

Paul I, 105.

Payen, Charles-Marie, 164, 165, 170, 172,
176 à 179.

Pays-Bas, 133, 135 à 138, 143, 144, 163,
181, 183, 195, 197, 198.

Pays-Bas autrichiens, 147, 167, 192.

Pays-Bas espagnols, 159.

Penn, William, 169.

Perdry-le-Cadet, Jean Claude Alexis

Joseph, 164, 165, 168, 176 à 179.

Pereiaslavets, 110.

Perote, 153.

Pérou, 148, 154.

Pétersbourg, 104, 106, 108 à 110.

Petit, Alexandre-François, 164, 170, 176
à 179.

Philippe-Egalité (ou Philippe d'Orléans), 14.

Phoebus, Apollon, 121.

Pierre I le Grand, 104 à 111.

Pilat, Louis-Joseph, 167, 176, 177, 179.

Piñal, Francisco Aguilar, 181, 184.

Pilniak, 105.

Pinglé, Jacques, 149, 150.

Philippines, 147, 154.

Plumenoek, C.H. Lobreich von (pseudo-
nyme), 47.

Plutarque, 98.

Pluton, 121.

Poellnitz, Baron de, 128.

Pologne, 46.

Poltava, 106, 107, 110, 111.

Pomeau, R., 15.

Poncin, Placide Antoine Joseph, 165, 168,
176 à 179.

Poniatowski, Stanislas-Auguste, roi de
Pologne, 46.

Ponz, Antonio, 182, 184, 188, 190.

Posner, O., 46, 48.

Potemkine, G., 111.

Potocki, J., 76.

Poutrain, Louis Alexandre, 163, 164, 167,
172, 173, 176 à 179.

Pradt (de), 12.

Prague, 14.

Procopé, 54.

Proserpine, 121.

Proust, M., 81.

Q

Querétaro, 148.
 Quesnay, F., 176, 201 à 208, 210 à 212,
 214, 215, 217.

R

Rameau, J.Ph., 83.
 Raynal, abbé, 149, 154.
 Réamur, 190.
 Restif de la Bretonne, 74.
 Reval, 107.
 Reyniers, Pierre, 115.
Rhénanie, 182.
 Ricardo, 217.
 Richardson, 74.
 Rietstap, J.B., 45.
 Rigault, F., 82.
Roanne, 211.
 Robe-Grillet, A., 82, 83.
 Robespierre, Maximilien, 161 à 164, 166,
 167, 169, 170, 172, 174 à 179.
 Robles, V. Alessios, 148.
 Rochefoucauld, La, 217.
 Roda, Manuel, 151.
Rodez, 12.
 Roederer, 13.
 Roelens, M., 83.
Rome, 54, 68, 93, 98, 155.
Roubaix, 147.
Rouergue, 11, 13 à 15.
 Rousseau, J.-J., 23 à 25, 27, 31 à 35, 37,
 39 à 41, 81, 85 à 99, 170, 171, 174.
 Rousset, J., 73, 77, 78, 81, 82.
Roussillon, le, 211.
 Rubens, 121.
Ruysbroek, 183.

S

Sade, D.A.F. de, 74.
Saint-Domingue, 165.
Saint-Etienne, 209.
Saint-Geniez, 15.
Saint-Gervais, 93.
 Saint-Lambert, 20.
Saint-Omer, 165, 167.
 Saint-Péravy, 212.
 Saint-Pierre, Chanoine, 154.
Saint-Pierre, (île), 97.
 Salleron, L., 208.
Salon-de-Provence, 63.
San Carlos, 153.
 Sandeau, J., 74.

San Luis de la Paz, 152.
San Luis Potosi, 152.
Saragosse, 151.
 Sarraute, N., 75, 78.
 Saxe, Albert de, 57.
 Saxe, Maurice de, 184.
Saxe, 110, 196.
 Saxe-Cobourg-Saalfeld, Ernest-Frédéric de,
 46.
 Scheppers, Louis Joseph, 163, 165, 166,
 176 à 179.
 Sée, H., 210.
 Semevski, 105.
 Scherer, J., 86, 87.
 Schlatter, J., 108.
Schlüsselbourg, 107.
 Schultz, A., 109.
 Scott, B., 109.
Séville, 149, 182, 193.
 Sgard, J., 74.
Sierra Morena, 149.
 Sigismund, roi de Hongrie, 64, 69.
 Simon, Cl., 82.
 Simon de Maibelle, Pierre-Joseph, 163,
 164, 168, 176 à 179.
Sinaloa (province de), 152, 154.
 Smith, A., 217.
 Socrate, 38.
Soignies, 182, 183.
 Sollers, Ph., 74.
Sonara, province de, 152, 154.
 Sophie (Régente), 104.
 Souchal, Fr., 116.
 Souvorov, A., 111.
 Spasski, I., 104 à 106, 111.
 Spinoza, 23, 25, 37, 38.
 Staël, Mme de, 20.
 Stendhal, 73, 75.
 Starobinski, Jean, 68.
 Stewart, Ph. R., 73.
Stockholm, 108.
 Stocquart de la Courtaubois, 135, 143.
Suède, 109.
 Sviatopolk, 103.
 Sviatoslav, 110.

T

Taine, Hipp., 11.
 Tanuci, B., 57.
Tarabumara, 154.
 Taganrog, 106.
 Tchapek, K., 84.
 Tchizov, S., 105.
 Tellus Mater, 117, 120, 121.
 Tergouw, J., 48, 50.
Tervueren, 189, 190.
Texas, 148, 152.

Thétis, 121.
Tmourakan, 103.
 Todorov, T., 74, 78.
 Tort, M., 74.
Tournaisis, 138.
Trois Evêchés, les, 212.
 Tsagolov, N., 216.
 Turenne, vicomte de, 62.
 Turgot, A.R.J., 149, 216, 218.

U

Uruapan, 152.
 Uten Hove, Jean, 113.
Utrecht, 181.

V

Vaillant, Jacques Louis Nicolas, 164, 165, 176 à 179.
Valence, 149, 211.
Valenciennes, 164, 165, 167, 176, 178.
 Valère-Maxime, 65.
 Van Berckel, Th., 105.
 Vanden Beyle, J., 115.
 van der Bostijne, Carlos, 181.
 vander Meersche (famille), 114, 121.
 vander Meersche (les frères), 114, 120.
 vander Meersche, Alex Augustin, 114.
 vander-Meersche, Emmanuel-Aug., 114.
 vander Meersche, J.B.I., 114.
 Van der Stegen (comte), 135, 136.
 Van Roosbroeck, G.L., 61, 71.
 van Steelant, Marguerite, 114.
 van Steelant, Pierre, 114.
 van Waelbroeck, Jeanne, 113.
 Vassiliev, 111.
Vatican, 156.
 Vauban, 210.
 Vaussore de Villeneuve, 96.
 Végèce, 65.
 Venise, 96, 98.
 Vénus, 120, 121.
Veracruz, 153, 154.
 Vercors, 84.
 Verhaghen, Pierre-Joseph, 121.

Vernier, F., 80.
 Vernier, P.L., 110.
 Vernière, P., 79.
Versailles, 160, 162, 165, 166, 168, 170, 173, 200.
 Verschaffelt, Pierre, 189.
 Versini, L., 74.
 Vertingans de Miramont, 135.
 Vicaire Savoyard, 23, 29, 31, 33, 35, 38 à 41.
 Victoire (nièce du Prince Eugène), 124, 128.
Vienne, 47, 123, 127.
 Viera y Clavijo, 181.
 Villar, Pierre, 150.
 Villèle, 14.
 Visconti, Valentine, 61.
 Vladimir (Sviatoslavitch), 103.
 Volguine, V., 215.
 Voltaire, 15, 18, 19, 21, 74, 83, 171, 187.
 Vulcain, 120.

W

Waechter, J.G. et G.Ch., 110.
Waes (pays de), 138.
 Waite, A.E., 46, 47.
 Wallach, J.F., 46.
Warneton, 138.
 Wartel, Jean-Baptiste, 163, 166, 176 à 179.
 Watteau, 117.
 Wermuth, Ch., 106.
 Weulersse, G., 202 à 204, 212.
 Wolfstieg, A., 46 à 48.
 Woog, H., 202, 213.
 Wurzbach, Cl. von, 45.

Y

Ypres, 182.

Z

Zogelmann, Johan, 126, 128.
 Zotov, 107.

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME

CAMBIER, G.	Supplément à la Bibliographie des travaux d'André Boutemy sur le XVIII ^e siècle	7
1. HISTOIRE DES IDEES		
MORTIER, R.	Quand Monseigneur d'Hermopolis pastichait le « jargon philosophique »	11
ROBINET, A.	Lexicographie philosophique de « nature » dans la <i>Profession de foi du Vicaire Savoyard</i>	23
2. LITTERATURE		
BASTIAENSEN, M.	Un drame maçonnique franco-allemand : « Le franc-maçon prisonnier »	45
LEMAIRE, J.	<i>L'Apparition Maître Jean de Meun</i> d'Honoré Bouvet et les <i>Lettres persanes</i> de Montesquieu. Points de convergence	59
MARX, J.	Problèmes du roman au XVIII ^e siècle. Aspects de la modernité	73
MAT-HASQUIN, M.	Théâtre de J.-J. Rousseau : la genèse d'une vision du monde	85
3. BEAUX-ARTS		
BLANKOFF, J.	L'art de la médaille en Russie au XVIII ^e siècle	103
FREDERICQ-LILAR, M.	L'ancien Hôtel vander Meersche et son décor rocaille (Gand)	113
SCHREIDEN, P.	A propos du cabinet des glaces du Belvédère inférieur	123
4. HISTOIRE, ECONOMIE ET INSTITUTIONS		
DEROISY, A.	Un aspect du maintien de l'ordre dans les Pays-Bas autrichiens après 1750 : la lutte contre le vagabondage	133
JANSEN, A.	Le Marquis de Croix et l'expulsion des Jésuites du Mexique en 1767	147
LEMAÏ, E.H.	La majorité silencieuse de la Constituante : un micro-groupe, les députés du Tiers Etat du Nord et du Pas-de-Calais	159
LOPE, H.-J.	La ville de Bruxelles vue par Don Diego Alejandro de Gálvez	181
NAGELS, J.	Quelques éléments économiques d'un stratégie de développement chez les physiocrates	199

Impr. Groeninghe, 56 Bude, 8500 Kortrijk / Typo-Offset

Planche I.

1a

1b

*Médaille-décoration en or, émail et diamants de Haupt
pour la bataille de Kalisz (1706). Avers et revers.*

2a

2b

*Médaille-décoration en or, émail, aigues-marines de Haupt
pour la bataille de Kalisz (1706). Avers et revers.*

Planche II.

1a

1b

Müller. Médaille commémorant la prise de Reval.

2a

2b

*Dassier. Médaille de la fondation de l'Université de Moscou.
Avers : portrait d'Elisabeth ; revers : allégorie.*

3a

3b

*Jaeger. Médaille pour l'inauguration du monument à Pierre le Grand.
Avers et revers.*

Planche III.

*T. Ivanov. Médaille pour services rendus à Catherine
(à l'occasion de son couronnement), 1762. Variante en étain.*

*Commémoration de la fondation de l'Académie des Beaux-Arts
de Pétersbourg. Copie de Vernier d'après une médaille de Waechter.
Variante en étain. 1765.*

Planche IV.

*Escalier d'honneur de l'ancien Hôtel vander Meersche à Gand,
rue générale.*

Planche V.

*Escalier d'honneur de l'ancien Hôtel vander Meersche à Gand,
rue générale.*

Planche VI.

Le portail de l'ancien Hôtel vander Meersche.

Planche VII.

Cour intérieure de l'ancien Hôtel vander Meersche.
(détail du décor de stuc).

Escalier d'honneur (détail).

Escalier d'honneur. peinture murale de N. Heylbroeck.

Planche VIII.

1. *Vue du cabinet des glaces du Belvédère inférieur.*
Cliché : Bundesdenkmalamt, Wien.

2. *Chambre de Conservation du Belvédère inférieur.*
Gravure en taille-douce. 27,1 x 36,4 cm.
« Sal. Kleiner I.E.L.M. del. » « Ich. Jacob Gressmann Sculp. »
Cliché : Oesterreichische Galerie.

Planche IX.

1. *Dessus de porte de la chambre à coucher
du Belvédère inférieur.*
Cliché de l'auteur.

2. *Trumeau d'entre-deux du cabinet des
glaces du Belvédère inférieur.*
Cliché de l'auteur.

3. *Vue du cabinet des glaces du Belvédère supérieur.*
Cliché : Bundesdenkmalamt, Wien.

Planche X.

1. *Cabinet peint du Belvédère inférieur.*

Gravure en taille-douce. 28 x 34,7 cm.

« Sal. Kleiner I.E.L.M. del. » « Joh. August Corvinus Sculp. »

Cliché : Oesterreichische Galerie.

2. *Mur de la salle n° 10 de la galerie de la Stallburg.*

Miniature de Ferdinand Storffer. Gouache sur parchemin.

36,6 x 47,8 cm. Inventaire Storffer, vol. II, pl. 53.

Cliché : Kunsthistorisches Museum, Wien.

Planche XI.

1. *Vue du bas du trumeau d'entre-deux
du cabinet des glaces du Belvédère inférieur.*
Cliché de l'auteur.

2. *Vue partielle de la paroi ouest du cabinet
des glaces du Belvédère inférieur.*
Cliché de l'auteur.

3. *Dessus de porte du cabinet doré du Palais d'Hiver du Prince Eugène.*
Cliché de l'auteur.

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME

CAMBIER, G.	Supplément à la Bibliographie des travaux d'André Boutemy sur le XVIII ^e siècle	7
1. HISTOIRE DES IDEES		
MORTIER, R.	Quand Monseigneur d'Hermopolis pastichait le « jargon philosophique »	11
ROBINET, A.	Lexicographie philosophique de « nature » dans la <i>Profession de foi du Vicaire Savoyard</i>	23
2. LITTERATURE		
BASTIAENSEN, M.	Un drame maçonnique franco-allemand : « Le franc-maçon prisonnier »	45
LEMAIRE, J.	<i>L'Apparicion Maistre Jean de Meun</i> d'Honoré Bouvet et les <i>Lettres persanes</i> de Montesquieu. Points de convergence	59
MARX, J.	Problèmes du roman au XVIII ^e siècle. Aspects de la modernité	73
MAT-HASQUIN, M.	Théâtre de J.-J. Rousseau : la genèse d'une vision du monde	85
3. BEAUX-ARTS		
BLANKOFF, J.	L'art de la médaille en Russie au XVIII ^e siècle	103
FREDERICQ-LILAR, M.	L'ancien Hôtel vander Meersche et son décor rocaille (Gand)	113
SCHREIDEN, P.	A propos du cabinet des glaces du Belvédère inférieur	123
4. HISTOIRE, ECONOMIE ET INSTITUTIONS		
DEROISY, A.	Un aspect du maintien de l'ordre dans les Pays-Bas autrichiens après 1750 : la lutte contre le vagabondage	133
JANSEN, A.	Le Marquis de Croix et l'expulsion des Jésuites du Mexique en 1767	147
LEMAY, E.H.	La majorité silencieuse de la Constituante : un micro-groupe, les députés du Tiers Etat du Nord et du Pas-de-Calais	159
LOPE, H.-J.	La ville de Bruxelles vue par Don Diego Alejandro de Gálvez	181
NAGELS, J.	Quelques éléments économiques d'un stratégie de développement chez les physiocrates	199

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. *Gratuité*

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. *Buts poursuivis*

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. *Citation*

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. *Liens profonds*

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. *Sous format électronique*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. *Sur support papier*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. *Références*

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.